UNIVERSITY OF JORDAN LIBRARY

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 011 DERNIÈRE ÉDITION JEUDI 26 JUIN 1980



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; U.K., 35 p. ; Irlande, 30 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie 600 L ; Liban 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,60 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

LA « GUERRE DES VACANCES »

Deux bombes ont explosé dans la région d'Alicante

LIRE PAGE 4

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'Asie non communiste et le Cambodge

Une fois de plus, la crise cambodgienne vient de connaître un dramatique développement. Apparemment destinée à contrecarrer les opérations de rapatriement de réfugiés khmers, commencées la semaine dernière, l'offensive vietnamienne sur la frontière thaïlandaise a fait de nombreuses victimes. Les Etats-Unis, qu'elle a conduits à accélérer leurs livraisons d'armes à Bangkok, ont exprimé leur « profonde inquiétude ». C'est dans ce climat de tension que s'est ouverte, mercredi 25 juin à Kuala-Lumpur, la conférence annuelle des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), comprenant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande.

Que ces représentants de pays de l'Asie non communiste aient d'entrée de jeu dénoncé les incursions militaires vietnamiennes en territoire thaïlandais n'a rien d'étonnant. Ces pays se sont, avec plus ou moins de fermeté et de cohésion, opposés jusqu'à maintenant au fait accompli au Cambodge. Ils furent à l'origine d'une résolution adoptée à une forte majorité, en novembre, par l'Assemblée générale des Nations unies et demandant le retrait inconditionnel des forces vietnamiennes du Kampuchéa. Ils demeurent — avec la Chine, les Etats-Unis et la Yougoslavie — les principaux défenseurs du maintien de la reconnaissance du gouvernement des Khmers rouges par les instances internationales.

Bien qu'elle ait reçu le soutien répété de l'ensemble des grandes nations non communistes, et notamment des membres de la Communauté européenne, l'action diplomatique de l'ASEAN n'a guère permis jusqu'à présent de trouver une solution politique de nature à satisfaire les parties en présence. Les pressions exercées sur Hanoï n'ont abouti qu'à raidir sa position. Le Vietnam parle désormais ouvertement au nom d'un « bloc indochinois » indissociable et pose comme préalable à tout compromis la fin des « menaces chinoises ». Mais il n'est pas parvenu à creuser le fossé entre les pays de l'ASEAN, qui font, comme la Chine, du retrait des troupes vietnamiennes le préalable à toute solution politique. L'impasse est donc totale.

Il paraît cependant indispensable que les ministres des affaires étrangères des pays de l'ASEAN parviennent à un consensus à Kuala-Lumpur, car ils doivent avoir, à l'issue de leur rencontre, des consultations avec leurs homologues des Etats-Unis, du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada et de l'Inde, seule à avoir conservé dans l'affaire cambodgienne une attitude ambiguë. L'ASEAN souhaite recevoir à la fois l'appui politique de pays inquiets de l'exacerbation de la rivalité entre les deux grands du communisme, et en particulier par la progression de l'influence du Vietnam et de l'U.R.S.S. dans la région. L'ASEAN souhaiterait aussi que les Etats-Unis s'engagent à jouer un rôle accru dans cette partie du monde et aille, notamment, au-delà de l'annonce de livraisons d'armes, déjà prévues, à la Thaïlande et de l'assurance qu'ils respecteront leurs « engagements » concernant l'intégrité de ce pays.

A la vérité, Washington, qui fait face en Iran et en Afghanistan à d'autres crises sans doute plus pressantes, n'est pas allé au-delà, pour le moment, d'un soutien diplomatique et économique à l'ASEAN. Mais la conférence élargie de Kuala-Lumpur pourrait se prononcer sur les crises afghane et cambodgienne et, à défaut d'initiatives spectaculaires, exprimer le souhait que soient convoquées des conférences internationales pour en traiter.

Page 16 :

UNE NATION D'AMNÉSIQUES
par MAURICE DUVERGER

Page 13 :

LE « PETIT DÉFAUT »
par PHILIPPE BOUCHER

L'évolution du conflit afghan

• M. Jimmy Carter est prêt à examiner un « aménagement transitoire » avec Moscou

• L'U.R.S.S. réaffirme son intention d'« obtenir un règlement politique »

Le président Carter a quitté Belgrade ce mercredi 25 juin pour Madrid où il est arrivé en début d'après-midi. Avant de regagner les États-Unis, il fera également étape à Lisbonne.

En Yougoslavie, le président a confirmé aux successeurs du maréchal Tito l'importance qu'il attachait à l'indépendance et à l'intégrité de leur pays. Il a prononcé, à propos de l'Afghanistan, cette phrase remarquée : « Nous serions prêts à examiner un aménagement transitoire qui serait appliqué parallèlement à un retrait rapide de toutes les troupes soviétiques, afin de rétablir la paix et la tranquillité dans ce pays qui souffre. » Pour sa part, la Roumanie a qualifié de « positive » l'initiative soviétique, qui « ne représente qu'un début ».

De son côté, la « Pravda » écrit que le retrait de certaines unités est « un nouvel indice de l'intention sérieuse de l'U.R.S.S. d'obtenir un règlement politique des problèmes en suspens ».

De notre correspondant

Belgrade. — La visite du président Carter et ses entretiens avec les dirigeants yougoslaves, notamment M. Miatovitch, président de la direction collégiale de l'Etat, se sont déroulés dans une atmosphère de « *cordialité et de franchise* ». Ils ont confirmé la stabilité des rapports entre les deux pays et leur volonté d'œuvrer à leur développement. Comme les rapports bilatéraux suivent depuis plusieurs années une ligne « ascendante », l'attention des deux parties s'est portée surtout sur les événements internationaux.

Les Yougoslaves ont entendu le président américain *réaffirmer* le « *ferme soutien* » des Etats-Unis à l'indépendance de leur pays, à son unité et intégrité territoriale et saluer leur politique de non-alignement « véritable ». Une telle prise de position américaine n'a pas fait ici l'objet de commentaire. Son importance, cependant, à l'heure actuelle n'échappe à personne. Les Yougoslaves, il est vrai, ont toujours maintenu qu'ils étaient en mesure de défendre leur indépendance par leurs propres moyens. La déclaration du président Carter les confirme dans la conviction que cette indépendance, compte tenu de la position stratégique et géographique de leur pays, est reconnue comme l'un des éléments fondamentaux de la sécurité européenne et mondiale. D'autre part, ils sont très satisfaits que Washington approuve leur politique de non-alignement à laquelle ils demeurent attachés en dépit des hauts et des bas que le mouvement des non-alignés connaît depuis le sommet de La Havane et de la sympathie pour le président Tito que le chef de la Maison Blanche a exprimée à plusieurs reprises.

Selon un porte-parole yougoslave, les entretiens ont porté sur tous les foyers de tension internationale. Faute de temps, il ne fut pas possible de procéder à des analyses détaillées. Le président américain a insisté sur l' « *acte d'agression injustifiée* » commis par l'U.R.S.S. en Afghanistan.

PAUL YANKOVITCH.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

FACIÈS

En gros, l'univers se partage entre les bonnes têtes et les sales bobines. Le garde des sceaux, naguère, prévenait M. Marchais qu'il ne le prendrait jamais en auto-stop. Il vient d'annoncer à notre confrère Ivan Levaï que sa tête lui revenait et qu'il n'aurait donc rien à craindre lorsqu'il croiserait, à l'avenir, un policier.

Le but de la généralisation des contrôles d'identité est tout simple : il s'agit de vérifier que les porteurs de faciès douteux sont des individus dangereux. Les autres, on les juge sur leur tête.

Les philosophes, dits nouveaux, qui se sont fait une spécialité de la défense des droits de l'homme dans l'univers entier, ont bien raison, cette fois, de ne pas bouger. Ils ont bonne mine.

BRUNO FRAPPAT.

L'opposition et le pouvoir

M. François Mitterrand interpelle sans ménagement M. Giscard d'Estaing avant la conférence de presse de l'Élysée

Renouant avec la tradition des conférences de presse données à l'Elysée par le chef de l'Etat, M. Valéry Giscard d'Estaing reçoit les journalistes, jeudi 26 juin, à 15 h. 30, dans la salle des fêtes du palais présidentiel. Cette intervention sera diffusée en direct, notamment par TF 1 et par France-Inter. La dernière conférence de presse du président de la République avait eu lieu le 15 février 1979. Elle était la huitième du septennat.

M. François Mitterrand est, pour sa part, intervenu devant les journalistes, mardi 24 juin, quarante-huit heures avant le chef de l'Etat, qu'il a interpellé et critiqué sans ménagement. Le premier secrétaire du parti socialiste s'est comporté en candidat potentiel à la présidence de la République, mais sans révéler, ainsi qu'on pouvait le prévoir, ses véritables intentions. (Lire pages 8 et 9.)

Les deux anesthésies

par RAYMOND BARRILLON

Retrouvant mardi une verve jaillissante, étouffée depuis longtemps par les soucis que lui causent bon nombre de ses amis socialistes, M. François Mitterrand n'y est pas allé par quatre chemins pour dénoncer en M. Giscard d'Estaing le « roi de l'anesthésie ».

On éprouve en effet le sentiment que l'on endort ce pays, et cette impression douloureuse devient de plus en plus vive au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'échéance présidentielle, mais on est gêné d'entendre formuler ce diagnostic-verdict par le premier secrétaire du parti socialiste.

Sévérité bien ordonnée commençant par soi-même, on aimerait entendre M. Mitterrand convenir enfin qu'il est pour partie responsable d'une seconde anesthésie. Une fraction non négligeable de la France souffre assurément d'une politique « *dure pour les faibles, complaisante pour les forts, orientée vers le profit* », mais il est évident que, divisée, l'opposition ne peut plus guère prétendre à faire approuver une anti-politique par ce pays.

Ses leaders, oubliant que l'union avait suscité une prodigieuse espérance, ont tout fait depuis deux ans et neuf mois pour la ruiner. Ne se rendant même pas compte qu'ils ont atteint leur but, ils continuent de se chamailler et de s'agresser quotidiennement. Belle aubaine pour le « roi de l'anesthésie ».

La paralysie politique que l'opposition a contribué à créer l'atteint elle-même, et il est frappant de voir M. Mitterrand se comporter, une heure trois quarts durant, en candidat à l'Elysée sans être en mesure, sans avoir la liberté, de se proclamer comme tel.

Cette carence se double d'une incohérence troublante. M. Mitterrand a bien raison de stigmatiser la captation par un seul homme de tout le pouvoir, mais, si l'on ose dire, il y a deux difficultés.

La première est que l'opposition s'accommode depuis belle lurette d'un système de pouvoir personnel dont la malfaisance et les risques ont été cent fois dénoncés, et ce bien avant l'avènement de M. Giscard d'Estaing.

La seconde est que le leader socialiste encourage ce qu'il dénonce. En ignorant systématiquement l'existence de M. Barre et de beaucoup d'autres — c'est sa façon de faire depuis longtemps déjà — il valorise l'unique objet de son ressentiment. En affirmant narquoisement qu'il « ne connaît pas la moitié des ministres », il donne plus de poids encore à l'homme seul qui fait tout et tranche de tout.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles la conférence de presse du 24 juin était plus anesthésiante que galvanisante, mais il faut, hélas, aller plus loin sur la voie du scepticisme. Mitterrand c'était l'unité. L'unité n'est plus. Alors quoi, alors qui ?

POINT

Syndicalistes et médecins même combat ?

« C'est un événement. » *Pour la première fois dans l'histoire des relations sociales, les deux principales confédérations ouvrières (C.G.T. et C.F.D.T.), le syndicat le plus important des enseignants (la FEN) et l'organisation majoritaire du corps médical, la Confédération des syndicats médicaux français, ont signé un accord authentifiant* « leurs intentions communes pour faire échec aux effets nocifs » *de la nouvelle convention médicale et pour définir ce que devrait être une* « vraie convention ». *MM. Krasucki et Bono, les dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T., encadraient, mardi 24 juin, sous les lustres et les boiseries dorées de la* « domus medica », *le docteur Monier, leader d'une profession libérale qui, il y a deux ans, avec des leaders de la C.G.C. et des P.M.E., menait campagne pour la majorité au sein des Groupes initiative et responsabilités (GIR).*

Ne s'agit-il pas d'une alliance contre nature ? Chaque « partenaire social » — *ce terme souvent rejeté par les cégétistes a, cette fois, été accepté par M. Henri Krasucki — s'est efforcé, avec nuances, de prouver le contraire.* « Nous parlons ensemble. Nous avons un but commun. Nous annonçons des initiatives communes et concrètes » — *encore imprécises — a déclaré le numéro deux de la C.G.T.*

Jugeant que la nouvelle convention pénalise et les assurés et les médecins par l'institution d'un double secteur (dont l'un à tarif libre) et par la mise en place d'une « enveloppe globale » *limitant la progression des dépenses, les quatre organisations estiment que le droit à la santé et l'égalité d'accès aux soins se trouvent mis en cause. Mais cette unité dans la contestation peut-elle se transformer en unité d'action et de proposition ?*

La déclaration commune et le commentaire qui en a été fait devant la presse ne gomment pas les divergences, qualifiées prudemment de « points de vue, au départ, différenciés ».

Seul le temps permettra de savoir s'il s'agit d'une alliance temporaire et hétéroclite — voire hypocrite, chacun masquant des divergences pourtant profondes — ou bien au contraire d'un pacte sérieux débouchant sur un même combat dans « l'intérêt commun ».

La démocratie bien tempérée

par ANDRÉ FONTAINE

En votant massivement, une fois de plus, pour les libéraux-démocrates — autrement dit les conservateurs — qui gouvernent leur pays depuis qu'en 1945 il s'est reconverti, MacArthur aidant, à la démocratie, les électeurs nippons n'ont pas seulement démenti un pronostic répandu : ils ont rappelé cette évidence que la démocratie n'est jamais en pratique, à notre époque, qu'une délégation de pouvoir.

Dans le cas du Japon, comme dans celui de l'Italie, où la démocratie chrétienne est installée au gouvernement, avec ou sans le renfort de formations moins importantes, depuis la libération, cette délégation est effectuée au profit d'un grand parti auquel l'âge a donné plus d'un trait de ce « parti unique » cher aux démocraties musclées. Puisqu'il est le maître incontesté de l'Etat, il est fatal que se développent en son sein les luttes de tendances, d'intérêts, de personnes qui, ailleurs, donnent naissance à des partis distincts.

A ses dirigeants, ses « caciques », d'arbitrer entre ces courants et de déterminer qui, en fin de compte, gouvernera : le peuple, réputé souverain, n'intervient aucunement dans ces débats-là. Ce n'est pas lui qui décide qui, de M. Fukuda ou de M. Miki, de M. Tanaka, de M. Nakasone ou de quelque autre, gouvernera, pour un temps, l'Empire du Soleil-Levant. La démocratie n'est plus ici que le paravent de l'oligarchie, le moyen de confirmer de temps à autre sa légitimité. Une sauvegarde, au mieux, pour les cas de défaillances vraiment très graves, puisqu'elle n'a pas été mise en œuvre dans l'affaire des pots-de-vin de Lockheed, bien que celle-ci ait entraîné le départ d'un premier ministre qui vient d'ailleurs d'être réélu comme député indépendant.

Dans nombre d'autres pays, à commencer par le nôtre, la délégation de pouvoir est effectuée moins au bénéfice d'un parti que d'un homme : tous les sondages montrent que la cote personnelle de M. Giscard d'Estaing est très largement supérieure à celle de l'U.D.F., et que le nombre de voix obtenues par le candidat du P.S., à la prochaine élection présidentielle, variera largement selon qu'il s'appellera François Mitterrand ou Michel Rocard.

(Lire la suite page 12.)

PRIX RTL
GRAND PUBLIC 1980
rené fallet
la soupe aux choux
"...boire frais et abondamment, manger de la légume de son jardin et du cochon domestique, bavarder entre amis, dans un silence entrecoupé des borborygmes chers à saint Augustin, tel est, selon le professeur Fallet, le bonheur sur la terre."
JEAN CLEMENTIN / LE CANARD ENCHAINE
roman
denoël

LE « JOURNAL » DE FRANCIS PISANI

Les sandinistes à l'assaut de la dictature

« *Quarante-cinq jours de guerre, deux ans de tension extrême, quarante-cinq ans de dictature et quelques siècles de misère et d'exploitation coloniale accumulés.* » Ce bilan de l'évolution du Nicaragua, sur lequel les feux de l'actualité se sont braqués l'an dernier, lorsque le monde a appris l'écroulement honteux de la dictature somoziste et la victoire militaire du Front sandiniste de libération nationale (F.S.L.N.), Francis Pisani, journaliste au « Monde », se propose de le dresser et de le faire revivre dans un journal qui couvre la période du 24 juin au 20 juillet 1979 et dont chaque journée est suivie par une déclaration — faite au mois d'août suivant — des principaux responsables de la Junte de gouvernement.

Les « muchachos », ce sont les jeunes, les « gamins » pourrait-on dire, si ce terme n'évoquait pas maintenant pour nous un aspect précis de la réalité colombienne, entre quinze et vingt ans, qui ont constitué l'essentiel des effectifs du F.S.L.N. dans sa lutte armée contre la dictature. Et il saute aux yeux, à la lecture du livre, que la jeunesse de Pisani et sa connaissance du terrain lui ont permis d'établir un contrat privilégié avec ces combattants, que nous voyons agir, mais aussi se raconter, s'interroger, douter, s'enthousiasmer, rire ou pleurer selon les hasards d'une lutte implacable, aux limites de l'humain, avec des moyens limités mais compensés dans leur faiblesse par un esprit d'invention et une générosité jamais pris en défaut.

CLAUDE FELL.

(Lire la suite page 6.)



Le Monde

idées

EUROPE

Un an après l'élection au suffrage universel de l'Assemblée de Strasbourg et de Luxembourg, que reste-t-il de l'Europe ? Jean-Louis Burban estime que, sur le plan politique au moins, le Parlement des Neuf a tenu plus que ce que l'on croit généralement. En revanche, il est clair, comme le montre René Foch, que, sur le plan économique, et notamment agricole, l'heure des révisions déchirantes approche pour la Communauté. Ce qui justifie, à ses yeux, l'ajournement de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, ajournement que F. de Vicente juge pour sa part navrant et de nature à aggraver encore un dangereux phénomène *« d'accoutumance à tout, de non-réaction »*.

La pause et le dialogue

par FERNANDO DE VICENTE (*)

DEUX aspects de l'actualité — la proposition de M. Giscard d'Estaing d'une « pause » quant à l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans le Marché commun, et la « semaine de dialogue » avec les immigrés — me poussent à écrire ces lignes, à défaut de les crier.

Du temps de Franco, le dialogue était relativement facile avec l'Espagne : le peuple espagnol était si loin que le dialogue ne pouvait gêner personne, et tout le monde s'y retrouvait. Tous les courants de pensée ou presque étaient unanimes : l'Espagne et son histoire faisaient partie de l'Europe, mais il y avait Franco. On dirait que sa mort a laissé un vide embarrassant, et pas toujours pour ceux qui le suivaient.

En Espagne, les milieux « libéraux » — dans le sens large du terme — avaient des intérêts très marqués pour tout ce qui se passait en France ; et je ne crois pas me tromper en disant qu'en France il y avait un accueil et une réponse à ce regard espagnol. La droite espagnole, toute-puissante en apparence à l'époque du franquisme — détestait cette entente « cordiale » par-dessus les frontières. Aujourd'hui, la même droite, moins puissante, est ravie des discours qui se tiennent en France sur l'Espagne. Les « libéraux » se sentent, eux, un peu désorientés et isolés dans une Europe à laquelle ils se sentent appartenir, au sein de laquelle on les a invités, la France en premier lieu.

Espérons que l'Europe ne soit pas seulement la France, ou que la France décide un jour de rejoindre l'Europe...

Quel sens donner à ce renversement du discours ? Que chacun cherche ou trouve le sien. Je ne veux pas me lancer ici dans une analyse politico-économique ; mais cette apparente contradiction m'amène à faire un pas de plus sur le chemin d'une autre vérité.

Plus le fossé se creuse entre les personnes, les classes, ou les nations, etc., plus on cherche le moyen d'instituer des moments et des lieux pour « dialoguer ». En général, quand on en arrive là, c'est que les possibilités du dialogue sont mortes depuis déjà longtemps.

Les pouvoirs en place, quels qu'ils soient, ont toujours préféré la charité à la justice : ainsi, personne ne peut se tromper de place ; il y a ceux qui donnent et ceux qui sont dans l'obligation de recevoir.

Le projet « sécurité et liberté », est un de ces symptômes criants d'une situation sociale malade. On commençait à peine à douter de la punition comme méthode pédagogique à l'école : il devenait important d'essayer de comprendre le contexte socio-politico-psychologique de l'enfant pour y trouver les traces de ses échecs... Qu'en est-il maintenant ? Face aux échecs et aux actes antisociaux, il n'y a plus rien à comprendre, sauf l'ordre.

Dans ce contexte, la liberté, pour ceux qui n'ont aucun moyen de vivre, reste un point de vue philosophique, et le fossé continue de se creuser. Plus on a, plus on demande à être en sécurité... contre ceux qui n'ont rien.

Les intérêts ne sont pas les mêmes, mais ce sont toujours les mêmes qui ont le pouvoir d'assurer la sécurité de leurs intérêts.

Répression démocratique

En Espagne, jeune démocratie sans grande expérience de l'exercice du pouvoir en démocratie, on cherche encore des moyens répressifs démocratiques.

Les conséquences de ces hypocrisies multiples, que l'on trouve partout, quelle que soit la forme du pouvoir, sont graves.

En Espagne, il y a un nouveau mot, qui exprime ces conséquences : « pasota » : on se « fout » de tout, on passe à côté de tout...

Ce n'est pas une attitude de principe, mais elle est presque devenue un principe pour tous ceux qui croyaient, avec le changement politique, à un changement plus profond, à quelque chose qui échappe enfin au totalitarisme et que le gouvernement aurait soutenu.

Les symptômes sont peut-être plus criants en Espagne : le pouvoir ne peut pas, pour l'instant, réagir avec la même assurance qu'en France. Les problèmes de fond, les mécanismes sont les mêmes.

Les éléments de l'actualité récente m'ont donc exaspéré une fois de plus, mais je ne suis pas surpris. Plus surpris de rien. Tout est possible. Il me semble que ce nouveau phénomène d'accoutumance à tout, de non-réaction, est extrêmement dangereux.

Le fossé qui sépare ceux qui nous représentent et nous qui leur donnons le pouvoir et la possibilité de nous représenter va bientôt devenir un gouffre.

Les jeunes, eux, mais il n'y a pas qu'eux, ne veulent plus rien savoir des valeurs et des principes qui ne sont plus des valeurs ni des principes, et que l'on continue d'invoquer, à droite, au centre, à gauche... comme si on y croyait, tout en sachant que plus personne ne se fait d'illusions.

On peut remercier M. Giscard d'Estaing, premier rôle, de nous avoir aidés à comprendre que tout est possible, de dire oui puis non au Marché commun, ou bien de dialoguer... une semaine avec les immigrés.

Partout dans le monde, la situation sociopolitique fait de nous des êtres tous les jours un peu plus égoïstes, repliés, peureux, violents, malades, racistes... et nous sommes tous un peu responsables.

Lorsque le dialogue, qu'on proclame nécessaire, s'accompagne de tant de pressions et de « non-dit », des actes viennent à la place, et l'histoire nous apprend qu'ils sont toujours violents. Faut-il rappeler les dernières manifestations à Jussieu, la mort récente d'un ministre, la recrudescence des actes racistes ?...

A ce propos, je me souviens du ton et des mots d'un ministre de l'intérieur qui faisait l'éloge des forces de police et de leur intervention (qui se soldait par des morts des deux côtés) contre un commando armé dans un aéroport. Il avait applaudi les bonnes morts et regretté la mauvaise mort.

Espérons qu'une autre histoire du Marché commun puisse se réaliser peu à peu.

Espagnol d'origine, habitant en France depuis quelques années, et attaché à ces deux pays pour des raisons bien différentes, je constate amèrement, sans vouloir capituler pour autant, que les droits de l'homme les plus élémentaires sont bafoués à peu près partout, même si on les définit différemment. Et les frontières n'y sont pour rien, dans cette affaire, sauf si, comme dans le cas présent, d'autres intérêts « nationaux » obligent à faire appel à l'extérieur.

Si nous ne voulons pas que le spectacle continue, crions au moins assez fort pour que la « représentation » change.

(*) Analyste espagnol résidant en France.

Une Assemblée politique

par JEAN-LOUIS BURBAN (*)

DE « L'Europe délaissée » d'Alfred Grosser (1) aux propos beaucoup plus désabusés de certains sur le spectacle « lamentable » offert par l'Assemblée européenne, l'intelligentsia et la classe politique française donnent depuis un an l'impression d'un certain désenchantement.

En fait, outre que l'Assemblée n'a pas autant démérité qu'on le dit, il est permis de se demander si, une fois ses erreurs de jeunesse surmontées, elle n'a pas d'ores et déjà redressé la situation.

Il est vrai que 32 % des Britanniques seulement sont allés aux urnes, et, en France, la campagne électorale européenne a laissé dans l'opinion un souvenir amer (faute précisément d'avoir été européenne !). Mais, en revanche, 86 % des Italiens sont allés aux urnes, c'est-à-dire davantage que pour leurs élections législatives, qui avaient lieu quelques semaines plus tôt. Et puis surtout, il faudrait se rappeler que, trois ans seulement auparavant, au colloque de Liège consacré au Parlement européen, d'éminents professeurs de sciences politiques, suisses notamment, prédisaient que l'élection européenne serait « l'une des plus grandes comédies électorales de l'histoire », à laquelle ne participeraient en moyenne qu'au maximum 25 % d'électeurs (2). En juin 1979, ce sont finalement en moyenne 60 % des électeurs qui se sont déplacés, c'est-à-dire plus du double. Pour une première élection européenne, ce n'est pas si mal.

En fait, l'Assemblée européenne, c'est au contraire la synthèse, il est vrai pas toujours facile, entre les traditions parlementaires anglo-saxonnes et celles du parlementarisme occidental. Et, somme toute, une synthèse réussie. En effet, après l'inévitable période de balbutiements, le Parlement européen a commencé de se doter d'un règlement qui lui permet d'organiser ses travaux, tout en donnant aux groupes politiques et même aux parlementaires non inscrits un maximum de liberté.

A la tradition parlementaire anglo-saxonne, le Parlement européen a repris les techniques du *Question Time*, des commissions d'enquête parlementaires, des *hearings* publics, par exemple, qui font souvent cruellement défaut sur le continent. Aux Parlements continentaux, en revanche, il a emprunté le système des commissions permanentes, les modes de votation, le droit de pétitions, le rôle de la présidence, et l'organisation administrative (la questure). Ainsi se crée au niveau européen ce parlementarisme neuf que tant de mouvements européens et d'universitaires, de Georges Vedel à R.-G. Schwartzenberg, ont appelé de leurs vœux.

Il est vrai que le nouveau Parlement, davantage encore que l'ancien, a eu tendance à privilégier les débats hautement politiques ou les débats sur les droits de l'homme, voire la défense européenne, au détriment de son activité « législative ». N'a-t-on pas assisté en avril dernier au report d'un débat sur l'importante proposition de directive relative aux produits défectueux au profit d'un débat sur les affaires iranienne et afghane, par exemple ?

Mais c'est peut-être parce qu'ils se sont aperçus qu'ils ne disposent pas du pouvoir législatif dans la Communauté, et qu'on leur demande seulement des avis, que les députés européens ont préféré parler de tout le reste. Le reste, c'est-à-dire la politique : ils ont vite perçu que leurs travaux ont au fond une plus grande efficacité puisqu'il n'est pas rare qu'un dissident soviétique ou un prisonnier politique uruguayen vienne remercier l'Assemblée pour une résolution qui a abouti à sa délivrance.

Comme il n'est pas rare que l'Assemblée prenne en matière de politique étrangère une position claire et nette avant le conseil, empêtré dans ses vieilles habitudes de chancellerie (*cf.* le boycottage des Jeux olympiques).

Enfin, depuis qu'il a rejeté le budget communautaire, le Parlement européen s'est définitivement affirmé comme le détenteur des cordons de la bourse européenne et l'interlocuteur privilégié non seulement du conseil de ministres mais même du conseil européen, depuis que ce dernier joue le rôle de « super conseil de ministres ». Et les agriculteurs ne s'y sont pas trompés, qui viennent désormais manifester à Strasbourg quand autrefois ils ignoraient superbement le Parlement européen.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que, contrairement à ce que d'aucuns avaient prédit, ceux des parlementaires européens qui détiennent également un mandat national et jugent cette double charge trop lourde à porter ont presque tous jusqu'à présent opté pour le mandat européen.

En vérité, une contradiction est en train d'éclater définitivement : celle qu'il y a à doter une Communauté économique européenne d'une Assemblée politique. Et qui plus est d'une assemblée politique élue au suffrage universel. Un député, surtout élu directement, est par définition un homme politique. C'était déjà le cas dans l'ancien Parlement, puisqu'il était sénateur ou député dans son propre pays. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à Strasbourg il se mette à parler « politique ».

En vérité, l'évolution à laquelle nous assistons est bien celle que les auteurs des traités de Rome avaient voulue. En dotant malicieusement la Communauté économique européenne d'une Assemblée parlementaire, ils espéraient qu'un jour elle ferait basculer cette Communauté économique vers une Communauté politique européenne. Ce jour est, semble-t-il, arrivé.

(*) Chargé de cours à la Faculté de droit de Metz.

(1) *Le Monde* du 6 mars.
(2) Professeur Charles Morand, Actes du colloque de Liège, mars 1976, p. 86.

L'HEURE DES RÉVISIONS DÉCHIRANTES

par RENÉ FOCH (*)

EN anglais, lorsqu'on ne peut résoudre un problème, on le « balaye sous le tapis ». C'est une assez bonne description du dernier compromis communautaire. La crise ouverte par le gonflement démesuré de la contribution britannique a été esquivée en gagnant du temps, c'est-à-dire en repoussant les vraies solutions au moment où l'épuisement des ressources communautaires contraindra les gouvernements à des révisions déchirantes.

Le budget est alimenté par ce que l'on appelle les ressources propres de la Communauté : divers prélèvements agricoles, les droits de douane communautaires, un certain pourcentage des recettes que procure la T.V.A. Ce pourcentage ne peut dépasser 1 % sans modification des traités en vigueur... et ratifications parlementaires. Aussi nos gouvernements jurent-ils avec une belle unanimité qu'ils ont la ferme intention de ne pas élever ce plafond. Il n'empêche qu'au cours des cinq dernières années, on a observé que les ressources propres augmentaient de 10 % par an tandis que le budget augmentait de 20 % et les dépenses agricoles de 22 %. En 1982, au plus tard, les deux courbes se croiseront.

M. Den Uyl, ancien premier ministre des Pays-Bas, qui ont su largement profiter de la politique agricole commune, a pu dire le 9 mai dernier qu'au train où vont les choses la Communauté économique européenne allait se réduire à une communauté agricole, avant de disparaître ensuite faute de ressources. Si l'on ne fait rien, d'ici deux ans, la politique agricole commune va crever comme la grenouille de la fable.

Pour 1982, la Communauté s'est engagée *« à résoudre le problème par des modifications structurelles »* et la Commission européenne, qui doit être renouvelée en janvier 1981, aura six mois pour faire ses propositions *« sans mettre en question ni la responsabilité financière commune pour ces politiques qui sont financées par des ressources propres à la Communauté, ni les principes de base de la politique agricole commune »*, tout cela sans dépasser la limite de 1 % de ressources propres T.V.A. En somme, la quadrature du cercle.

On peut sortir de la difficulté « par en haut » comme disent les montagnards. La voie est claire et a été encore rappelée récemment par l'AFEUR (1) : il s'agit d'établir, à côté de la politique agricole commune qui pour des raisons structurelles ne peut être que coûteuse pour la Grande-Bretagne, d'autres politiques communes dans les domaines où il apparaît qu'elles seraient plus efficaces que des politiques nationales isolées : recherche, technologie, politique sociale, développement régional, aide au tiers-monde. Ces politiques existent déjà. C'était l'approfondissement de la Communauté dont parlait Pompidou. Mais elles n'ont jamais disposé de moyens suffisants pour être significatives, sauf la politique d'aide au tiers-monde,

Tout cela implique augmentation des ressources propres, modification des traités et ratifications parlementaires. Ce qui suppose qu'une fois une politique commune décidée à l'unanimité, elle soit, pour d'évidentes raisons d'efficacité, gérée à la majorité. L'alternative qui consiste à donner une extension abusive au compromis de Luxembourg et à vouloir tout régler à l'unanimité aboutit à ce qu'un parti politique a justement comparé à une prise d'otage : les agriculteurs français ont servi d'otages du gouvernement britannique jusqu'à ce qu'il obtienne la diminution de sa contribution. L'unanimité fonctionnait cahin-caha à six. On a vu ce qu'elle donnait à neuf. Elle est inconcevable à douze.

Le jour où les gouvernements, qui ont créé le système monétaire européen et qui ont tout lieu de se féliciter de la stabilité relative ainsi obtenue, voudront, comme ils en avaient pris l'engagement, passer à un véritable Fonds monétaire européen, ils auront à trancher des problèmes de prise de décision du même ordre et aussi explosifs.

La voie est donc tracée mais les obstacles ne sont pas minces : résistances des ministères des finances décidés à éviter la croissance — normale — du budget communautaire en l'enfermant dans la camisole de force du 1 % de T.V.A., résistances prévisibles de Parlements qui tiennent d'autant plus au mythe de leur pouvoir budgétaire qu'il tend à leur échapper dans les faits, réticences des gouvernements qui savent bien qu'aucun conseil municipal ne pourrait fonctionner à l'unanimité mais qui prétendent faire l'Europe avec les méthodes éprouvées de la Diète polonaise : le *liberum veto* (2).

Trouver une solution à l'intérieur de l'enveloppe globale définie par les ressources propres de la Communauté telles qu'elles sont actuellement déterminées suppose non seulement que l'on stoppe la croissance des dépenses agricoles, mais que l'on renverse brutalement la tendance. Or on a vu le tollé qu'a provoqué la Commission lorsque, prenant au sérieux l'intention déclarée de nos gouvernements de freiner la hausse des dépenses agricoles, elle a innocemment proposé une augmentation de 2,5 % des prix agricoles...

On imagine le concert de lamentations agricoles si la Commission propose de plafonner arbitrairement par exemple à 50 % du budget européen les dépenses affectées à l'agriculture. Quelles que soient les techniques retenues, cela reviendrait à renationaliser les politiques agricoles, dès lors que l'on respecte le plafond de 1 % de T.V.A. C'est inévitable si l'on veut développer à côté de la politique agricole commune d'autres politiques communes où ils puissent trouver leur intérêt.

Le problème est encore compliqué par la perspective des adhésions grecque, espagnole et portugaise pour la raison que ces pays qui ont encore une forte population agricole ont vocation évidente à bénéficier de la politique agricole comme telle qu'on l'a pratiquée jusqu'à maintenant. Si l'on a soutenu la production d'huile d'olive italienne, il faudra soutenir les productions grecque, espagnole et portugaise. Il y a plus, les nouveaux venus pourront soutenir à bon droit que la politique agricole commune qui a favorisé jusqu'ici les produits de l'Europe du Nord doit s'étendre à ceux de l'Europe méridionale, augmentant à proportion les dépenses communautaires dans le secteur agricole et rendant encore plus insoluble le problème de l'équilibre entre la politique agricole commune et les autres au sein du budget européen.

L'ensemble de ces considérations éclaire la démarche du chef de l'Etat qui, partisan de l'entrée de l'Espagne, dans la Communauté estime néanmoins souhaitable de trancher d'abord ces problèmes. Il est douteux que Madrid ait intérêt à participer à une politique agricole commune en ruine ou à une communauté paralysée par un processus de décision inadapté au nombre croissant de ses membres.

Il n'est pas douteux, en revanche, qu'un trop long délai risquerait de causer un tort grave à la jeune démocratie espagnole. Peut-être les pays européens pourraient-ils en attendant faire le geste politique d'inviter l'Espagne à rejoindre l'union de l'Europe occidentale.

Peut-être pourraient-ils donner un nouveau souffle à cette organisation.

(*) Ancien fonctionnaire européen.

(1) Association française d'étude pour l'union européenne.
(2) Disposition qui donnait à chaque membre de la Diète un droit de veto sur les décisions de celle-ci.



Le Monde

étranger

LES DÉCLARATIONS DE M. CARTER ET LA SITUATION EN AFGHANISTAN

« UN AMÉNAGEMENT TRANSITOIRE » AVEC MOSCOU

(Suite de la première page.)

Dans le toast qu'il a prononcé, mardi soir 24 juin, au dîner offert en son honneur par la direction yougoslave au Palais de la fédération, il a réitéré la demande de « *retrait inconditionnel* » des troupes soviétiques de ce pays. Mais il a précisé : « *Nous serions prêts à examiner un arrangement transitoire qui serait appliqué parallèlement à un retrait rapide de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan, afin de rétablir la paix et la tranquillité dans ce pays qui souffre.* »

Les Yougoslaves ont franchement exposé leur point de vue sur les événements du Proche-Orient. Tout règlement juste et durable dans cette région doit comporter la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris le droit à un Etat national indépendant.

Pour de bonnes relations entre les grandes puissances

D'accord avec la partie américaine sur la gravité de la situation internationale et la condamnation de toute ingérence dans les affaires intérieures des pays indépendants, les Yougoslaves ont défendu fermement la cause de la détente. Sa consolidation, toutefois, serait « *difficilement imaginable sans les bonnes relations entre les grandes puissances* ». Cette formule est interprétée comme une allusion au vœu exprimé ici à maintes reprises de voir s'améliorer les rapports soviéto-américains et soviéto-chinois.

Le président Carter s'est déclaré lui-même partisan de la détente, mais celle-ci, a-t-il dit, doit reposer sur la « *réciprocité* ». Les Yougoslaves ont donné des précisions sur la politique de non-alignement ; elle ne repose pas sur des « préjugés » à l'égard d'aucun bloc ; il faut apprécier dans chaque cas concret la réalité de leur contribution à la paix et à la sécurité. Le président américain a informé ses interlocuteurs des résultats de la conférence de Venise et mentionné les difficultés suscitées par le problème de l'énergie. Les Yougoslaves en ont profité pour développer leur thèse sur une aide substantielle à accorder aux pays en voie de développement. Leur vœu est de voir les pays nantis faire preuve d'une plus grande « *compréhension et flexibilité* » dans les négociations Nord-Sud. Il a également été question, comme prévu, du terrorisme antiyougoslave aux Etats-Unis. Le président américain a déclaré que son administration ne tolérera aucune activité contre les représentants officiels de la Yougoslavie dans son pays, contre son unité ou intégrité territoriale.

Dans l'après-midi, lors de la visite de la vieille forteresse de Kalemegdan, qui abrite également l'un des plus beaux parcs de la capitale, le président Carter a eu droit à un accueil spontané et chaleureux de la foule présente sur les lieux. Le service d'ordre a été débordé, et c'est avec une vingtaine de minutes de retard sur le programme officiel qu'il a quitté Kalemegdan.

PAUL YANKOVITCH.

● *M. Georges Marchais* a prononcé, mardi soir à Pau, devant plusieurs milliers de personnes, un discours dans lequel il a déclaré que la décision de l'Union soviétique de retirer d'Afghanistan une partie de ses troupes « *constitue, à l'évidence, un geste de bonne volonté d'une grande portée* » et « *fait la démonstration de la possibilité d'une solution politique à la situation en Afghanistan* ». Evoquant le sommet de Venise, M. Marchais a déclaré : « *La volonté des dirigeants occidentaux de minimiser la signification du retrait partiel des troupes soviétiques montre bien qu'ils entendent continuer d'utiliser l'Afghanistan pour justifier leur volonté d'accélérer la course aux armements* ».

● *M. Bernard Stasi*, président délégué du Centre des démocrates sociaux, membre du conseil national de l'U.D.F., a déclaré, mardi 24 juin à Annecy : « *Nous nous réjouissons que les participants au sommet de Venise ne soient pas tombés dans le piège de Moscou. Il est bon de maintenir le dialogue et que celui-ci passe par la France. Mais le dialogue doit se poursuivre sans faiblesse et sans illusion. Le message de Brejnev était une manœuvre destinée à mettre à mal la cohésion du bloc occidental. Retirer des troupes qui ne sont pas indispensables à la poursuite d'objectifs militaires ne veut pas dire que l'U.R.S.S. renonce à imposer à l'Afghanistan un régime contraire à la volonté du peuple afghan.* »

La nouvelle prise de position du président provoque la perplexité à Washington

De notre envoyé spécial

Washington. — La déclaration de M. Carter, à Belgrade, sur l'Afghanistan, a provoqué ici une perplexité certaine. Avant le départ du président pour l'Europe, le ton, à Washington, était à la fermeté : M. Carter devait remettre au pas des Européens trop enclins à se laisser intimider ou séduire par les Soviétiques. Aujourd'hui, il tend la main au Kremlin, ou presque. D'ailleurs, à peine eut-il parlé que son entourage multipliait les mises au point : ce qu'il avait dit n'était vraiment pas nouveau. Déjà, en février, il avait tenu un langage accommodant... etc. La mise au point fait désormais partie de la routine américaine. Le président, condamné à faire de la corde raide jusqu'aux élections, se croit obligé de rectifier chaque jour la position exprimée la veille... Pourtant, ce qui est dit est dit.

L'idée d'un « *arrangement transitoire* » mis en œuvre *(implemented)* en même temps que *(along with)* le retrait rapide *(prompt)* de toutes les « *troupes soviétiques* » conduisant à un *gouvernement acceptable pour le* peuple afghan n'est pas, en effet, vraiment nouvelle, puisque M. Giscard d'Estaing l'a suggérée à M. Brejnev, à Varsovie (*le Monde* du 24 mai). Le président des Etats-Unis ne s'était cependant jamais, quant à lui, fait l'avocat d'un arrangement transitoire d'une façon aussi précise.

A cet égard, le *New York Times* a publié, mardi 24 juin, un éditorial remarqué qui va dans le même sens. Ce quotidien souligne qu'un retrait soviétique « *authentique* » ne peut être que « *progressif* » et souhaite que le « *marécage* » afghan où s'enfonce l'U.R.S.S. incite à la négociation plutôt qu'à une « *confrontation aveugle* ». L'éditorialiste, tout en demandant à l'Union soviétique d'observer des règles de bonne conduite avec l'Occident, ajoute : « *En retour, il y a trois choses que l'Ouest, et en particulier la Maison Blanche, doit faire savoir aux Russes : 1) que les Américains aideront à aménager la neutralité de l'Afghanistan si Moscou renonce à la force ; 2) que les Etats-Unis sont prêts à négocier les conditions d'une modération mutuelle de la compétition soviéto-américaine partout dans le monde ; 3) que les négociations sur le contrôle des armes nucléaires et sur la sécurité de l'Europe peuvent reprendre en même temps que les autres conversations sur les sujets ci-dessus.* »

Bien entendu — et sur ce point M. Carter a l'appui des tous ses alliés européens, — l'« arrangement » ne peut être « transitoire » que s'il fait partie intégrante d'une *solution complète* comprenant le retrait total des troupes soviétiques et non ce qu'un caricaturiste du *Washington Star* met dans la bouche d'un *ours* énorme terrorisant un minuscule afghan : l'annonce d'un « retrait partiel total ». Il appartient à d'éventuels négociateurs de mettre au point les diverses phases de la *solution* définitive.

Qu'est-ce qui a pu inciter M. Carter à prendre ce qui, quelles que soient les mises au point, a jusqu'ici toute l'apparence d'un nouveau virage ?

Vérifier une hypothèse

L'unanimité qu'il a trouvée chez les Européens, à Venise, y est sans doute pour quelque chose. Dès le début de l'année, les Neuf de la C.E.E. ont estimé, lors de leur réunion à Rome, qu'il était utile de ménager à l'U.R.S.S. une porte de sortie honorable, sous la forme d'un Afghanistan neutre. En outre, malgré les dénégations officielles, les Américains ont pu penser que l'annonce du retrait de quelques unités soviétiques révélait un état d'esprit au Kremlin qui valait la peine d'être exploré.

Du point de vue militaire, ce retrait n'est pas pris au sérieux. Le département d'Etat comme le Pentagone évaluent à 5 000 ou 6 000 hommes les forces qui ont été évacuées d'Afghanistan au cours de la semaine. 80.000 Soviétiques resteraient massés aux frontières afghanes. Même si les Soviétiques ont retiré 108 chars, comme ils le disent, il en reste sept ou huit fois plus en Afghanistan. Les Américains semblent penser que les Soviétiques évacuent tout au plus des unités lourdes pour les remplacer par des unités légères plus aptes à la guérilla. Politiquement, en revanche, la publicité donnée au retrait pourrait indiquer que le Kremlin affecte de se présenter en vainqueur pour négocier un arrangement satisfaisant. Après tout, ce n'est pas la première fois qu'une armée proclame que la bataille est gagnée pour pouvoir plier bagage en bon ordre. L'hypothèse vaut en tout cas d'être vérifiée.

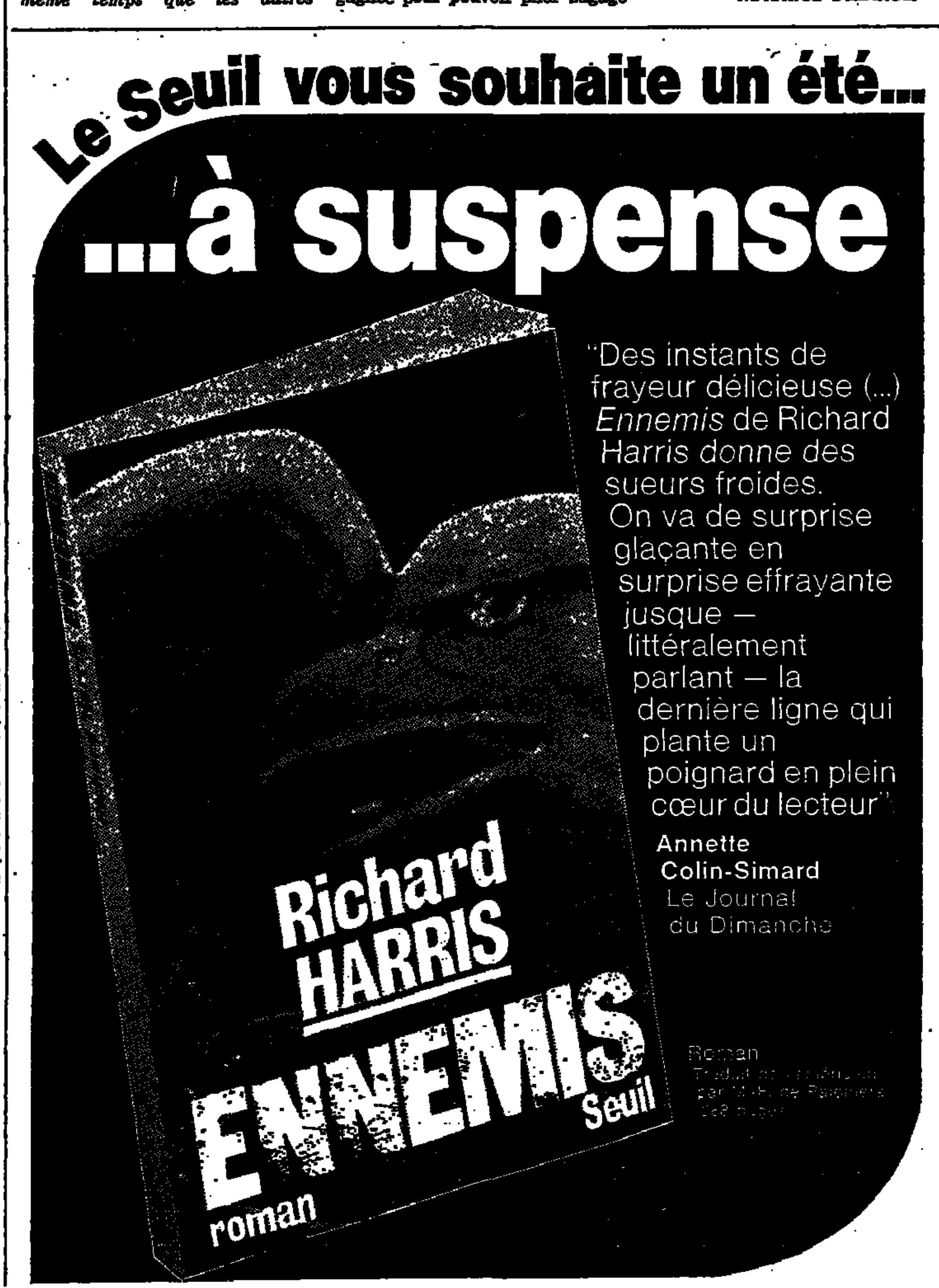
Les suites du sommet de Venise sur l'énergie provoquent, dans l'immédiat, moins de remous. La politique du président, qui dans ce domaine fait preuve de constance, n'en rencontre pas moins des résistances sérieuses.

Au moment où M. Carter se proposait avec ses six partenaires à réduire la consommation du pétrole par le développement du charbon et de l'énergie nucléaire, ses partisans au sein du comité qui définit le programme du parti démocrate s'engageaient dans la voie opposée. Jusqu'alors, les amis de M. Carter l'avaient facilement emporté au sein du comité. Quand, lundi, les amis du sénateur Kennedy semblèrent sur le point de faire adopter un moratoire nucléaire et le principe de la démolition des centrales nucléaires, les partisans de M. Carter jugèrent alors plus politique de négocier un compromis qui déclare : « *A mesure que les combustibles de remplacement deviennent disponibles, nous supprimerons les réacteurs d'une façon ordonnée.* » Cette formule n'est pas très contraignante ; elle n'en indique pas moins que la voie nucléaire acceptée à Venise n'est pas jugée électoralement payante.

Quant au doublement de la production du charbon en dix ans, il soulève beaucoup de scepticisme. « *C'est un vieux refrain* », remarquait, lundi, le *New York Times*, en rappelant qu'il date du « *projet Indépendance* » de M. Nixon, resté lettre morte depuis six ans. L'objectif est cependant considéré comme tout à fait réalisable techniquement, en ce qui concerne les Etats-Unis, mais, économiquement et politiquement, beaucoup d'obstacles devront être franchis. Les compagnies électriques ne pourront pas modifier les centrales au pétrole, les compagnies charbonnières chercheront à profiter de l'occasion pour modifier la législation sur les mines et l'utilisation du charbon, les écologistes redoutent la pollution, etc. « *Si la demande existe réellement,* a cependant déclaré Mme Holmes, vice-présidente de l'association des producteurs de charbon, *nous pourrons doubler la production.* »

Actuellement, la capacité des mines américaines est de 900 millions de tonnes par an, et la production ne sera, en 1980, que de 800 millions de tonnes au plus.

MAURICE DELARUE.



La présence militaire soviétique demeure importante en dehors de Kaboul

Une nouvelle unité soviétique a quitté l'Afghanistan, a annoncé, mardi 24 juin, le correspondant à Kaboul de l'agence de presse est-allemande A.D.N. Les troupes étaient stationnées à Kheirkharna, à 10 kilomètres de la capitale ; la cérémonie de départ a eu lieu en présence des généraux afghans Babarjan et Golaka, qui les ont remerciées de leur « aide ». L'envoyé spécial de l'A.F.P., Dilip Ganguly, écrit que des élèves ont été conduits en autobus pour un « *pique-nique* », lundi, à environ 10 kilomètres au nord de Kaboul, le long de la route conduisant en U.R.S.S. Ils ont été invités à saluer de la main les soldats soviétiques regagnant leur pays.

Afin que le retrait revête l'apparence d'un événement pittoresque, les autorités afghanes, pour la première fois depuis décembre, avaient assoupli les restrictions sur les allées et venues et la population était autorisée à se déplacer dans une limite de 20 kilomètres, après vérification qu'aucun résistant ne se trouvait parmi eux. Le correspondant de l'A.F.P., qui avait loué un taxi pour se rendre sur les lieux, *a été arrêté à la sortie de la ville ;* sa voiture et lui-même ont fait l'objet d'une fouille serrée, puis ordre lui a été donné de s'arrêter sur le bord de la route.

Une jeep soviétique arborant un drapeau rouge, suivie d'un camion transportant quelques Soviétiques ainsi que des journalistes et des cameramen d'Europe de l'Est est alors passée, ouvrant la voie à un convoi militaire de 200 camions et 108 porte-chars. Les soldats soviétiques chantaient des airs martiaux mais étaient apparemment ravis de partir. Au passage du dernier véhicule, un jeune Afghan a crié : « *Les Russes dehors !* » Il a été immédiatement interpellé et entraîné par l'armée afghane.

A Kaboul, la population, écrit encore l'A.F.P., demande « *pourquoi des hélicoptères survolent-ils la ville et pourquoi les soldats tirent-ils à la moindre provocation puisque les Soviétiques annoncent leur intention de partir* ». Cependant tous les Afghans interrogés semblent unanimes : « *Il s'agit d'une victoire des moudjahidin, des combattants de la liberté* ». En revanche, une « psychose de peur » semble s'emparer des membres du Parcham, l'une des factions du parti au pouvoir.

L'envoyé spécial de l'A.F.P., qui a emprunté la route Kaboul-Jallalabad conduisant au Pakistan, déclare, d'autre part, qu'au-delà d'une vingtaine de kilomètres la présence soviétique dans le pays reste importante. « *Ils sont partout : sur la chaussée, dans les taillis, sur les hauteurs, dans les casemates qui bordent la route et même, pour les plus courageux d'entre eux, en train de se bronzer.* » A mi-chemin de Jalallabad, le chauffeur afghan du taxi proposa de faire demi-tour car un hélicoptère survolait la voiture ; il la surveilla jusqu'au retour à Kaboul.

L'armée afghane a mis fin, brutalement, lundi 23 juin, à la grève des commerçants de Kaboul. Des soldats ont usé de la force pour ouvrir les boutiques qui étaient restées fermées, a-t-on appris à Islamabad, de source diplomatique. Deux officiers auraient été tués au cours de ces opérations, selon des sources « *généralement crédibles* ». Mardi, la situation était redevenue « *normale* ».

Six cent cinquante prisonniers politiques selon « l'Humanité »

L'envoyé spécial de *l'Humanité*, Jacques Coubard, qui a visité la prison de Pouli-Charki, indique qu'il a pu s'entretenir avec des prisonniers politiques dans leurs cellules. « *Tous m'ont affirmé,* écrit-il *(l'Humanité du 25 juin), qu'ils n'avaient jamais subi de sévices ni de tortures. Jamais, non plus, ils n'ont été interrogés en présence de conseillers soviétiques. Tout ce qui a été dit à ce sujet par la presse occidentale est faux.* » Le journaliste rapporte le témoignage du directeur de la prison, qui fut détenu quatorze mois sous l'ancien gouvernement le commandant Zaher, qui lui a déclaré : « *J'invite toute personne honnête à venir vérifier sur place les conditions de détention, à venir interroger les prisonniers pour connaître la vérité. Nous n'avons rien à cacher.* »

« *A Pouli-Charki,* écrit encore Jacques Coubard, *je peux en témoigner, il n'y a plus aujourd'hui aucun soldat soviétique. Ils en sont partis samedi dernier.* » « *Ils n'étaient là que pour garder la prison* », a précisé le commandant Zaher, qui a ajouté : « *Ils n'avaient rien à voir avec nos affaires intérieures. Ils étaient là seulement pour assurer la sécurité à un moment où nous supportions le plus grand choc de l'agression nourrie de l'étranger. Je vous jure sur mon honneur que jamais ils n'ont interrogé un détenu. Il est entièrement faux que des enfants aient pu être maltraités ici, devant leurs mères.* »

Le journaliste a dénombré soixante-dix détenus « *accusés de crimes commis sous le gouvernement précédent* » et cinq cent quatre-vingts « *condamnés ou accusés attendant d'être jugés pour activités contre-révolutionnaires, membres de commandos terroristes infiltrés au Pakistan, auteurs d'attentats ou de menaces...* »

Le retrait de certaines unités est « un nouvel indice de l'intention sérieuse de l'U.R.S.S. d'obtenir un règlement politique »

écrit la « Pravda »

De notre correspondant

Moscou. — La *Pravda*, dans un article signé A. Petrov — ce pseudonyme indique que le texte vient directement du comité central, — propose, ce mercredi 25 juin, l'exégèse de la décision soviétique de retirer « *certaines unités* » d'Afghanistan. Même si ce n'était pas là le seul but de l'opération, le journal note tout d'abord que cette initiative a « *mis en lumière les particularités des positions des différents pays* » au premier rang desquels il cite la France.

D'autre part, l'agence Tass fait grand cas des déclarations de M. Giscard d'Estaing sur la rencontre de Varsovie qui « *dans une certaine mesure* » a ouvert la voie à une réduction des troupes soviétiques en Afghanistan, sur le fait qu'il n'y avait pas eu, ces derniers temps, de renforcement de la présence soviétique dans ce pays, sur le « contingent important » qui aurait été retiré.

Selon A. Petrov, l'initiative de Moscou apporte trois éclaircissements : 1) C'est « *un nouvel indice de l'intention sérieuse de l'U.R.S.S. d'obtenir un règlement politique des problèmes en suspens ;* c'est « *un pas dans le bon sens* » ; 2) Elle montre que « *dès le début* » l'aide soviétique à l'Afghanistan était un acte « *défensif* » ; 3) Elle est « *au profit des contacts d'Etat à Etat entre l'Est et l'Ouest, au profit du règlement de tous les désaccords et problèmes autour de la table de négociation* ».

La *Pravda* tente à nouveau de justifier la décision prise à Moscou par la « *normalisation progressive* » de la vie en Afghanistan et les défaites subies par les bandes de contre-révolutionnaires, mais elle indique que les Etats-Unis accroissent de leur côté leur aide militaire aux « mercenaires », non seulement à partir du Pakistan mais aussi de l'Iran.

Les critiques contre ce pays et ses dirigeants deviennent de plus en plus fréquentes et dures dans la presse soviétique. A mots couverts certes, la *Pravda* accuse les autorités de Téhéran de tolérer les agissements de la C.I.A. sur leur territoire. « *Un grand centre régional de lutte armée contre l'Afghanistan* » aurait été créé dans la ville iranienne de Meched et il serait dirigé par des hommes des services secrets américains : « *Il est peu probable,* ajoute le journal du P.C. soviétique, *que ce ce centre puisse fonctionner à l'insu des autorités locales.* ».

« *Tout porte à croire que les ennemis du peuple afghan n'ont pas l'intention de déposer les armes, mais l'Afghanistan démocratique a des amis fidèles. Ceux-ci ont prouvé leur solidarité avec son peuple, ils continueront à aider l'Afghanistan, à défendre sa liberté et son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.* » L'objectif des Soviétiques est évident : il s'agit de montrer la « *bonne volonté* » de Moscou pour un « *dialogue sérieux et constructif* » et de rejeter la responsabilité de la poursuite des hostilités sur les Américains et leurs alliés. Si, malgré la « normalisation » de la situation en Afghanistan, l'Union soviétique y maintient des troupes, c'est parce que l'impérialisme poursuit, voire accroît, sa « *guerre non déclarée* » contre ce pays, alors que le Kremlin est disposé pour sa part à accepter un règlement politique qui « *tiendrait compte des réalités de l'Afghanistan révolutionnaire* ».

On notera à ce sujet que l'article de la *Pravda*, comme le discours de M. Brejnev devant le comité central, ne fait aucune mention des propositions avancées le 14 mai dernier par le gouvernement de Kaboul. Est-ce à dire que Moscou préfère ne pas se trouver lié par la formule de règlement contenue dans ces propositions ?

DANIEL VERNET.

DIPLOMATIE

La commission politique du Parlement européen préconise la participation à la conférence de Madrid

De notre correspondant

Bruxelles. — La commission politique du Parlement européen a organisé les 23 et 24 juin à Bruxelles un débat public sur la préparation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), qui doit s'ouvrir le 11 novembre prochain à Madrid. Les travaux de lundi et mardi vont donner lieu à la rédaction d'un rapport qui sera soumis au vote de l'Assemblée de Strasbourg lors de la session d'octobre. Les élus européens devraient recommander aux gouvernements nationaux de la C.E.E. de se rendre dans la capitale espagnole avec la détermination d'obtenir de l'Union soviétique le respect de ses engagements sur les droits de l'homme contractés dans l'Acte final d'Helsinki. Telle est la position commune qui s'est dégagée au cours des discussions de Bruxelles.

Seuls les communistes français, contestant le choix des experts internationaux invités à prendre la parole, se sont désolidarisés de leurs collègues. M. Denis a quitté la salle dès le début de la réunion, après avoir déclaré que l'initiative de la commission politique est *« une opération de guerre froide »*.

« La Communauté et ses partenaires occidentaux ne doivent pas renouveler l'erreur d'Helsinki et de Belgrade. Les Neuf ne peuvent plus se laisser entraîner sur le terrain qui intéresse les Soviétiques, à savoir la coopération économique, sans demander des contreparties sur les autres volets de la coopération, c'est-à-dire la sécurité et les droits de l'homme. »

C'est ainsi que M. Estier (socialiste français), vice-président de la commission politique, a résumé les débats.

Toutes les interventions sont allées dans le même sens : les trois volets de la C.S.C.E. — sécurité, économie et commerce, droits de l'homme — doivent être étroitement liés. Mais, malgré l'Afghanistan, malgré le sort réservé aux dissidents de l'Union soviétique et des pays de l'Est, il n'a jamais été question de préconiser le boycottage de la conférence de Madrid. Seul Vladimir Boukovski a estimé qu'il était nécessaire de poser une condition préalable. Selon l'écrivain soviétique, *« avant de se rendre à Madrid, les pays occidentaux doivent exiger du Kremlin qu'il honore intégralement les huit points concernant les droits de l'homme inscrits dans l'Acte d'Helsinki »*. — M. S.

A Ankara

OUVERTURE DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OTAN

Le conseil ministériel de l'OTAN a ouvert, le mercredi 25 juin, sa session de printemps, à Ankara. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN, qui se réunissent pour la première fois en Turquie depuis vingt ans, vont notamment faire le point sur l'affaire afghane et ses implications pour la détente, et particulièrement pour la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) de novembre prochain.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Edmund Muskie, qui a prononcé le discours d'ouverture, a réaffirmé la nécessité du *« retrait total de toutes les forces soviétiques d'Afghanistan »*, ajoutant que l'Ouest *« était disposé à soutenir un Afghanistan véritablement indépendant et non aligné, dirigé par un gouvernement acceptable pour l'ensemble du peuple afghan »*.

M. Muskie a dit aussi : *« Il faut que les Occidentaux fassent comprendre clairement à l'U.R.S.S. que l'agression ne sera pas tolérée. Ils maintiendront ouverts les canaux de communication avec Moscou pour rendre parfaitement claire leur détermination et poursuivre les efforts qui peuvent contribuer véritablement à la stabilité. »*

Le secrétaire d'Etat américain a exclu que l'OTAN puisse revenir sur sa décision de décembre dernier de déployer dès 1983 des euro-missiles comme l'exige l'U.R.S.S. pour engager des négociations. *« Les alliés sont prêts à négocier des réductions équilibrées pour ce qui concerne les euro-missiles, tout en mettant en œuvre les décisions de décembre de modernisation, mais nous ne pouvons accepter la position soviétique actuelle »*, a-t-il dit.

OUTRE-MER

Aux Nouvelles-Hébrides

LA MAJORITÉ REFUSE TOUTE IDÉE DE COALITION AVEC L'OPPOSITION

Port-Vila *(A.F.P.)*. — M. Walter Lini, premier ministre, a rejeté l'éventualité de constituer un gouvernement de coalition avec les partis de l'opposition pour résoudre le conflit politique du Condominium. La majorité n'envisage pas davantage de soutenir la candidature d'un représentant de l'opposition à la présidence de la République, après l'indépendance, mais elle accepterait de laisser le poste de président de l'Assemblée nationale.

Cette prise de position tend à prévenir les éventuelles propositions de MM. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat français aux DOM-TOM, et Peter Blaker, ministre adjoint au Foreign Office britannique, qui devaient se rencontrer à Londres le 25 juin pour chercher les solutions propres à faire passer les Nouvelles-Hébrides au statut d'Etat indépendant sans sécession d'une île de l'archipel.

EUROPE

AU LENDEMAIN DE SON ARRIVÉE A VIENNE

M. Vladimir Borissov nous déclare : le mécontentement grandit chez les ouvriers soviétiques

Arrivé à Vienne le dimanche 22 juin, après son expulsion d'Union soviétique, M. Vladimir Borissov, fondateur de l'Association interprofessionnelle libre des travailleurs (SMOT), a déclaré qu'il envisageait de s'établir pour un temps dans la capitale autrichienne.

A trente-six ans, M. Vladimir Borissov, électricien, militant des droits de l'homme, a passé plus de neuf années en hôpital psychiatrique et en prison pour « crime d'opposition délibérée ». Il a tenté jusqu'au dernier moment de s'opposer à son expulsion, comme il avait refusé, en 1977, l'émigration vers Israël que lui proposaient les autorités soviétiques. Au lendemain de son arrivée à Vienne, le dissident a répondu aux questions de notre correspondant en Europe centrale.

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — *« Comment un ouvrier, fils d'un petit ingénieur et d'une employée, devient-il dissident ?*

— Je n'avais que douze ans au moment du XX[e] congrès, mais, même à cet âge, le choc a été violent pour moi. L'homme qui avait été, pour la plupart des Soviétiques, un demi-dieu devenait soudain un criminel. Je ne pouvais pas comprendre ce retournement, car, à l'école, on m'avait toujours appris à croire ce que disaient la presse et les slogans. J'étais parti pour être un komsomol modèle. Il m'est resté la certitude que la vérité des journaux n'était pas la vérité tout court.

» Je travaillais déjà quand, un peu plus tard, j'ai été témoin, dans le Kamchatka, d'une grève de dockers. Il s'agissait de saisonniers sans travail fixe, très souvent d'anciens prisonniers, à la merci de la milice et de l'encadrement. On leur payait des salaires largement en dessous des normes et un matin ils ont refusé de décharger un navire. Au bout d'un jour et demi de grève, ils ont obtenu une petite augmentation. Ensuite, dans la centrale électrique où je travaillais, on nous a refusé une prime à laquelle nous avions droit. Nous avons débrayé aussi, et, au bout d'une demi-journée, nous avons obtenu gain de cause. Comme j'avais été l'un des meneurs, j'ai bientôt été mis à la porte pour raison de compression d'effectif. J'avais à peine dix-huit ans. »

— La milice n'était intervenue dans aucun des deux cas ?

— Les autorités soviétiques craignent énormément les mouvements ouvriers organisés. En général, elles cèdent aussitôt, et, quand il s'agit d'un mouvement d'ampleur, il arrive souvent qu'un membre du bureau politique vienne immédiatement sur place pour satisfaire les revendications — le temps que le mouvement s'arrête. Après tout, redevient comme avant, et quand la mobilisation est passée, on commence à frapper les organisateurs. Ils sont arrêtés ou, au minimum, licenciés, et, comme il est illégal de ne pas travailler, cela revient vite au même !

— Vous parlez de grèves en Union soviétique comme de phénomènes courants ?

— C'est qu'il y en a beaucoup, mais comme, évidemment, aucun journal n'en parle, seules des rumeurs circulent. Il est très difficile d'aller les vérifier sur place et c'est pourquoi très peu de mouvements sont connus avec certitude même s'ils sont véritablement nombreux.

— Croyez-vous, par exemple, qu'il y en ait récemment eu à Togliattigrad et à Gorki ?

— Je n'ai pas d'informations particulières mais je le crois. Il y a un groupe du S.M.O.T. à Togliattigrad, et je sais que le mécontentement était très fort là-bas en raison de la dureté du travail, des baisses de salaires et surtout du très mauvais approvisionnement.

— Comment s'est organisé le SMOT ?

— Au départ grâce à l'action de quelques personnes, notamment Vladimir Skvirsky, qui voulait sauver les restes du « Syndicat libre » fondé en 1977 par Vladimir Klebanov (1) et qui avait été démantelé par l'arrestation de ses responsables.

» Actuellement, nous sommes environ deux cents, répartis en une dizaine de groupes formés soit de gens qui se connaissent, soit de gens réunis autour d'un ami commun. Chaque groupe élit un représentant qui participe à des conférences régulières. C'est en allant à l'une d'elles à Moscou, la huitième, que j'ai été arrêté pour la dernière fois. Aujourd'hui, une dizaine de membres ont été soit licenciés, soit arrêtés.

« La dissidence est un mouvement libéral »

— Et vous pensez, malgré tout, qu'une organisation ouvrière indépendante pourrait se développer en U.R.S.S. ?

— Pour l'instant, il ne s'agit que d'embryon. Mais le SMOT relève d'un processus qui ne pourra plus être freiné. Le mécontentement grandit chez les ouvriers qui commencent à prendre conscience de la force qu'ils représenteraient une fois organisés. C'est là une chose essentielle.

— Autour de quelles revendications pourrait s'organiser un tel mouvement ?

— D'abord les salaires, puisqu'un ouvrier moyen, d'après nos calculs, reçoit environ 1/15[e] des biens qu'il produit ; puis la sécurité du travail, car les accidents sont très nombreux faute de réglementations ; l'approvisionnement aussi qui permet à peu près de vivre *dans les grandes villes*, mais qui est inexistant dans les provinces. Là-bas, on fait la queue dès cinq heures du matin devant les boulangeries sans être sûr d'avoir du pain ; on ne trouve pas de lait et les cartes de rationnement ne donnent droit qu'à deux kilos de viande par mois et par membre salarié de la famille. Et, enfin, le chômage. Il n'existe pas officiellement puisqu'il n'y a ni bureaux où s'inscrire ni indemnités. Mais des centaines de milliers de gens se trouvent dans les camps, uniquement parce qu'ils n'ont plus de travail depuis plus de quatre mois !

— Pourquoi l'opposition organisée est-elle surtout le fait d'intellectuels ?

— Je ne suis pas d'accord. Je n'ai encore jamais vu d'intellectuels faire de grève. Ce qui est vrai, c'est que les ouvriers sont moins instruits et savent moins bien utiliser les lois pour se défendre. Leurs mouvements restent donc spontanés et ponctuels. Mais les ouvriers ont beaucoup moins peur que les intellectuels. Ils n'ont pas de carrière à faire, ils resteront toujours ouvriers, et s'ils perdent un poste, *ils* peuvent espérer en retrouver un autre.

» En plus, comme le parti doit être prolétarien, on demande aux ouvriers d'y adhérer, alors que les intellectuels doivent s'inscrire sur des listes d'attente, et le font, parce que, *s'ils ne sont pas membres*, ils ne feront pas carrière. Pour les ouvriers, adhérer n'a que des inconvénients : la cotisation à payer et les réunions auxquelles il faut assister en dehors des heures de travail. Et ceux qui montent dans l'appareil sont méprisés par leurs anciens camarades.

— Vous êtes assez critique sur l'opposition intellectuelle. Pourquoi ?

— Je le suis, et sceptique aussi, mais je voudrais m'exprimer avec prudence, car ces problèmes n'ont pas encore été débattus au sein de l'opposition. Disons que les principes moraux interdisent à un individu de ne pas défendre un ami en danger à cause de ses opinions. Moyennant quoi, la dissidence est une sorte de mouvement d'entraide entre gens de même milieu et de même culture dans lequel quelqu'un ne sachant pas, par exemple qui est Anna Akhmatova ne trouve pas sa place. Même s'il veut défendre les droits de l'homme ou les travailleurs. Il y a là une forme de racisme. La dissidence est beaucoup plus un mouvement libéral luttant pour *les libertés de l'individu* qu'un mouvement démocratique. Moi, je suis démocrate, c'est-à-dire partisan du pouvoir pour le peuple. »

Propos recueillis par
BERNARD GUETTA.

(1) Vladimir Klebanov est actuellement incarcéré en hôpital psychiatrique.

Espagne

La « guerre des vacances » de l'ETA

DEUX BOMBES ONT EXPLOSÉ DANS LA RÉGION D'ALICANTE

De notre correspondant

Madrid. — La « guerre des vacances a commencé. L'organisation séparatiste basque ETA politico-militaire (ETA) a demandé l'évacuation, mercredi 25 juin, de cinq quartiers de villas destinés aux touristes à Javea, dans la province d'Alicante, entre 10 et 17 heures, dans un appel téléphonique à une radio de Bilbao. Deux bombes dont l'ETA avait annoncé l'explosion sur la côte méditerranéenne ont bien explosé ce mercredi dans un hôtel d'Alicante, à 10 heures du matin, sans faire de victimes, l'autre quinze minutes plus tard à Javea. Les autorités avaient, dès mardi soir, fait évacuer les hôtels et les zones des villes d'Alicante et de Javea, signalées par l'ETA. Plus d'un demi-millier de personnes ont *ainsi passé toute la nuit dans la* rue à Alicante. Parmi elles, des touristes étrangers promettant que *« c'était la dernière fois qu'ils passaient des vacances en Espagne »*.

Devant les menaces renouvelées de l'ETA le gouvernement a nettement durci sa position : *« Nous ne sommes pas prêts à céder au chantage »*, a déclaré le chef du gouvernement, M. Adolfo Suarez.

Le ministre de l'intérieur a précisé que les militants de l'ETA politico-militaire dont l'organisation exige la libération n'ont pas été relâchés mais transférés dans des établissements pénitentiaires encore plus éloignés du Pays basque. Sur les dix-neuf détenus que mentionne l'ETA (elle a par la suite rajouté un nom à la liste des dix-huit figurant dans son premier communiqué), douze sont en prison à Soria, dans le nord de la Castille, trois à Madrid, un à Saint-Sébastien et deux dans des centres hospitaliers. Une Française, Mme Françoise Marhuenda, se trouve dans un lieu non précisé.

Le ministre a affirmé catégoriquement que le gouvernement ne négociera pas mais prendra toutes les mesures nécessaires, aussi draconiennes soient-elles, contre l'ETA. La sécurité, indique-t-il, a été renforcée dans toutes les zones touristiques et les lieux publics (gares, aéroports, consignes de bagages, plages, casinos et hôtels), qui font l'objet d'une surveillance particulière. Il semble que des artificiers et des hommes-grenouilles aient été dépêchés dans toutes les zones touristiques, mais selon le ministre de l'intérieur, M. Juan Jose Roson, les forces de l'ordre sont à la limite de leurs possibilités. Il a indiqué, en outre, que l'Espagne a demandé au gouvernement français de renforcer les mesures de contrôle à l'égard des dirigeants de l'ETA, qui, affirme-t-il, *« jouissent de leur liberté de mouvement sur le territoire français »*.

Il a demandé, en outre, à toutes les forces politiques et syndicales de prendre clairement position contre l'ETA. Les Commissions ouvrières, liées au P.C., et le parti socialiste ouvrier ont *devancé ses désirs*, les premières en qualifiant les activités de l'organisation basque *d'« assassinat et de gangstérisme »*, le second en faisant adopter aux Cortès une motion demandant au gouvernement de ne pas négocier et de faire face à l'ETA avec fermeté.

(Intérim.)

Turquie

UNE MOTION DE CENSURE EST DÉPOSÉE CONTRE LE GOUVERNEMENT DE M. DEMIREL

Ankara *(A.F.P.)*. — L'Assemblée nationale turque a décidé, le 24 juin, par 407 voix contre 6, d'inscrire à son ordre du jour une motion de censure déposée contre le gouvernement minoritaire de M. Suleyman Demirel par M. Bulent Ecevit, président du Parti républicain du peuple d'opposition (P.R.P., social-démocrate).

Le débat commencera le 29 juin. Le porte-parole du P.R.P. a indiqué qu'en sept mois le gouvernement avait battu les records de hausse des prix, que les *« menées anarchiques »* avaient quadruplé et que sa politique économique facilitait les bénéfices excessifs des milieux capitalistes dans et hors du pays.

Le Parti de salut national (islamiste), qui, jusqu'à présent, a soutenu, alors qu'il est dans l'opposition, le gouvernement Demirel, a voté pour l'inscription de la motion à l'ordre du jour.

D'autre part, à Istanbul, le responsable d'un parti d'extrême droite a été assassiné par quatre terroristes. Sa femme et sa fille ont elles aussi été tuées.

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● LA FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME a publié à Paris un communiqué signalant que cinq élèves-officiers de l'Ecole interarmes de Cherchell et au moins deux civils sont *« détenus au secret depuis novembre 1978 à la prison militaire de Blida, pour avoir été trouvés en possession de journaux d'extrême gauche français »*. La FIDH ne cite que six noms, ceux de MM. Rabah Benkhellat, Abdelmalek Kendour, Slimane Ikhlef, Mokhtar Benkhada, Sid Ali Akkache et Mohamed Naaman, en précisant que *« ces démarches pour obtenir des informations sur les faits... et acquérir la certitude que les jeunes bénéficiaient des garanties judiciaires universellement admises, n'ayant pas abouti à ce jour »*, elle a décidé d'alerter l'opinion publique.

● LE COMITE CONTRE LA REPRESSION EN ALGERIE (L'Eglantine, 24, rue de la Chine, 75020 Paris) a fait circuler une pétition qui a recueilli quelque cinq mille signatures d'écrivains, de professeurs, de chercheurs, d'avocats, de syndicalistes, d'étudiants... Dénonçant *« la répression brutale et la campagne d'arrestations qui ont suivi les diverses manifestations pour la reconnaissance de la langue berbère »*, le texte rappelle que la défense des droits de l'homme est *« un combat universel et ne peut être considérée comme un acte d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Algérie »*. En conséquence, *« les signataires demandent aux autorités algériennes de se conformer à la lettre et à l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme à laquelle elles ont solennellement souscrit, en libérant toutes les personnes encore détenues et en cessant toutes les poursuites engagées »*.

Angola

● SIX ANGOLAIS ont été arrêtés à la suite d'une série d'attentats à la bombe survenus au cours des derniers mois à Luanda et qui ont fait plusieurs morts, indique-t-on officiellement mardi 24 juin à Luanda. Les six prévenus sont accusés d'être les auteurs d'au moins six attentats à la bombe dans la capitale angolaise. Cent vingt-quatre personnes ont été interpellées dans le cadre de cette enquête. — *(A.F.P.)*

Cambodge

● LE MOUVEMENT SOLIDARITE CAMBODGE, qui regroupe différentes associations de Khmers en France, a affirmé lors de sa rencontre nationale, qui vient de se tenir, *« la nécessité de soutenir la lutte contre l'occupant vietnamien pour que le peuple cambodgien recouvre la paix, l'indépendance et son droit à l'autodétermination par l'application des résolutions de l'ONU »*. Le Mouvement lance un appel en vue de recueillir des fonds, des médicaments contre le paludisme, des antibiotiques et des instruments chirurgicaux. Les dons doivent être adressés à : M.S.C., Mme Lamiral, B.P. 22, 94800 Villejuif.

25 août-20 sept. Ne manquez pas la dernière préparation au
CAPA
avant modification de l'examen.
CEPES enseignement supérieur privé 57, r. Ch.-Laffitte. 92 Neuilly.
722.94.94-745.09.19

Colombie

● DIX-HUIT GUERILLEROS DU M-19 ont pris pendant deux heures, mardi 24 juin, le contrôle du village d'Icononzo, à 250 kilomètres au sud de Bogota, tuant un policier et forçant les coffres-forts des deux banques de la localité pour ensuite distribuer l'argent (65 000 dollars) à la population. Les assaillants ont pris la fuite à bord de deux autocars. — *(Reuter.)*

Corée du Sud

● LA RENCONTRE A PANMUNJOM de deux délégations chargées d'étudier les modalités du dialogue entre Séoul et *Pyongyang*, mardi 24 juin, n'a pas eu de résultats, indique-t-on du côté sud-coréen. Les émissaires du Nord ont refusé de discuter la proposition sud-coréenne de conférence entre les premiers ministres, en septembre. Les deux parties se sont toutefois mises d'accord pour une nouvelle rencontre le 26 août — *(Reuter)*.

Grenade

● UNE VINGTAINE DE SUSPECTS ont été arrêtés par les forces de sécurité de Grenade à la suite de l'attaque à la bombe perpétrée, le 19 juin, à Saint-George's, lors d'une réunion politique, a-t-on indiqué officiellement le madri 24. L'explosion de l'engin, qui avait été placé près de la tribune officielle où se trouvait notamment M. Maurice Bishop, premier ministre, avait fait deux morts — deux enfants déchiquetés — et une quinzaine de blessés. Un suspect avait été abattu par les forces de sécurité peu après l'attentat. M. Bishop avait immédiatement accusé la C.I.A. américaine d'être impliquée dans l'affaire. — *(Reuter.)*

Guatemala

● LE CADAVRE D'UN JOURNALISTE, M. Emilio Villatoro, a été découvert le mardi 24 juin à Guatemala. Le corps portait des marques de coups et de strangulation. Certaines sources estiment qu'il pourrait s'agir d'une « exécution » perpétrée par l'Armée secrète anticommuniste (ESA), organisation clandestine d'extrême droite.

● UNE REUNION D'INFORMATION, organisée par le collectif Guatemala (67, rue du Théâtre, 75015 Paris) aura lieu le vendredi 27 juin, à 19 h. 30, au foyer Grenelle, 17, rue de Grenelle, à Paris 15[e], sur le thème : « l'évolution des luttes ».

Inde

● LE CORPS DE SANJAY GANDHI, fils du premier ministre, mort le 23 juin dans un accident d'avion, a été incinéré le 24 juin à Shantivana, sur le bord de la rivière Yamuna, où l'avait déjà été, en 1964, son grand-père Jawahrlal Nehru. Plus de cent mille Indiens venus de différentes régions ont assisté au passage du cortège funèbre. — *(Reuter.)*

Irlande du Nord

● LE DUC ET LA DUCHESSE DE KENT sont arrivés le mardi 24 juin à Belfast pour une visite officielle de deux jours en Irlande du Nord. C'est *la première fois que des membres de la famille royale britannique se rendent en Ulster depuis l'assassinat de lord Mounbatten en République d'Irlande, au mois d'août.* — *(A.F.P.)*

Japon

● L'U.R.S.S. A FAIT SAVOIR mardi 24 juin au Japon qu'elle allait remettre en liberté trois membres d'équipage d'un chalutier japonais arraisonné en avril dernier pour violation des eaux territoriales soviétiques. Le capitaine du navire sera gardé en prison par les Russes. Le navire avait été intercepté au nord du Japon, dans le détroit qui sépare l'île de Shikotan, occupée par les Soviétiques, de l'île japonaise de Hokkaido. — *(A.F.P.)*

Zimbabwe

● LE GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE a annoncé mardi 24 juin les premières nominations d'Africains à des postes de responsabilité de la fonction publique, jusque-là demeurée le quasi-monopole de la minorité blanche. Dans le cadre de l'« africanisation » progressive des cadres de la nation, M. Robert Mugabe, premier ministre, a notamment nommé M. Isack Mudenge, diplômé d'histoire de plusieurs universités anglaises et actuel directeur de l'Institut des études d'Afrique australe de l'université du Lesotho, secrétaire général du ministère des affaires étrangères. — *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Israël

L'opposition va s'efforcer de provoquer des élections anticipées

De notre correspondant

Jérusalem. — Dans l'état de survie où se trouvent le cabinet de M. Bégin et la coalition parlementaire qui le soutient, une crise chasse l'autre. Le ministre des finances, M. Ygaël Horowitz, ne menace plus de démissionner. Il se déclare presque satisfait, ayant à peu près obtenu de ses collègues du gouvernement, le mardi 24 juin, les coupes budgétaires qu'il réclamait pour réduire les dépenses de l'Etat et tenter de freiner ainsi une inflation *« galopant »* au rythme de 133 % pour les douze derniers mois. Mais à peine ce résultat acquis, un nouveau danger apparaissait : l'opposition a annoncé, mardi, qu'elle livrerait le combat, la semaine prochaine, à la Knesset pour essayer de provoquer des élections anticipées. Elle pourrait cette fois avoir quelques chances de réussir. Il s'agira au moins de la première tentative sérieuse menée au Parlement pour entraîner la chute du gouvernement depuis l'arrivée au pouvoir de M. Begin, en 1977.

Le parti de centre gauche Changement et Initiative (Shaï) projetait de déposer, ce mercredi, une proposition de loi pour la dissolution du Parlement. Mais le parti travailliste a demandé un report d'une semaine afin d'être en mesure de mobiliser les députés de l'ensemble de l'opposition et de tenter de convaincre ceux qui, dernièrement, se sont placés, en marge de la majorité actuelle et peuvent faire la décision.

Après la défection de deux députés du Mouvement démocratique, qui viennent de quitter la coalition *(le Monde* du 25 juin), celle-ci ne compte plus que soixante-trois membres — contre soixante-seize il y a trois ans, lors de la victoire du Likoud aux élections. L'avenir immédiat du gouvernement dépendra de l'attitude de cinq députés jugés *« peu sûrs »* ou qui ont fait savoir leur intention de reprendre leur liberté. C'est le cas notamment de deux anciens ministres, MM. Moshe Dayan et Ezer Weizman.

Le premier n'a pas caché son penchant en déclarant, mardi : *« Il est temps de revenir devant les électeurs. »* Le second, en voyage aux Etats-Unis, a déclaré qu'il n'avait pas changé d'opinion depuis sa démission, le mois dernier : *« C'était la raison de son départ ; il reste en faveur d'élections anticipées. »* Trois députés du Likoud, aujourd'hui en rupture de ban, semblent moins prêts à sauter le pas. Et l'un d'eux a déclaré, lundi soir, à M. Begin, que malgré ses réticences, il ne voulait pas être responsable si le sort de la coalition devait se jouer à une voie près.

Il apparaît qu'il pourrait en être ainsi, disent les dirigeants du parti travailliste, mais ces derniers reconnaissent qu'il suffit que les *« hésitants »* s'abstiennent pour que la proposition de loi commandant la dissolution ne recueille pas la majorité simple requise. L'alerte est cependant assez grave pour amener le ministre de l'intérieur, M. Yossef Burg, chef de la délégation israélienne, aux négociations sur l'autonomie à envisager l'ajournedment de son voyage, les 2 et 3 juillet, à Washington où il devait, avec ses interlocuteurs égyptiens et américains, préparer la reprise des pourparlers. La voix de M. Burg à la Knesset sera indispensable.

N'étant pas sûr d'obtenir la dissolution au cours de ce prochain débat, le parti travailliste prépare une nouvelle tactique de harcèlement, qu'il devrait mettre en œuvre d'ici aux vacances parlementaires, fin juillet. Certains dirigeants du parti déclarent vouloir essayer de prendre la majorité *« par surprise »* en déposant à l'improviste des motions de censure, et en espérant qu'au moins une fois, la coalition n'aura pas le temps de mobiliser ses troupes. L'opposition, pour affirmer sa volonté de renverser le gouvernement, s'appuie, d'autre part, sur les données des derniers sondages d'opinion.

L'un d'eux, publié le 23 juin, par le quotidien *Haaretz*, indique que près de 63 % des personnes interrogées (contre 22 %) estime que le gouvernement de M. Begin n'est plus *« représentatif »* et que 50 % des Israéliens seraient favorables à des élections anticipées (contre 38 %).

Ces menaces et ces dangers pour la majorité ont eu pour effet de resserrer les rangs du gouvernement. Le ministre des finances vient d'imposer de nouvells restrictions budgétaires : 5,4 milliards de livres israéliennes (soit environ 115 millions de dollars) *pour l'ensemble des portefeuilles* ministériels, ce qui s'ajoute aux 7 milliards déjà retranchés, la semaine précédente, du budget de la défense *(le Monde* du 20 juin). M. Horowitz a vaincu le mécontentement de ses collègues. Cependant, beaucoup d'entre eux restent très sceptiques à propos du résultat de ces mesures. En effet, la moitié de ces réductions repose sur un projet de compression de personnel dans le secteur public d'environ 3 %. Or, fait-on remarquer, tous les efforts dans ce sens, au cours de ces dernières années, ont rarement été couronnés de succès.

FRANCIS CORNU.

Les deux maires cisjordaniens expulsés par les autorités israéliennes ont été reçus au Quai d'Orsay

Les deux maires expulsés de Cisjordanie en mai dernier, MM. Fahd Kawasmeh et Mohamed Milhem, poursuivent leur mission d'information à travers le monde *« pour mobiliser l'opinion internationale sur l'injustice des mesures prises à leur encontre par les autorités israéliennes et attirer l'attention sur la situation en Cisjordanie »*. Accompagnés du cheikh Tamimi, juge islamique d'Hébron, également expulsé, ils viennent d'effectuer une tournée aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suisse, en Hollande et doivent se rendre, vendredi, à Vienne pour y rencontrer le chancelier autrichien Bruno Kreisky.

A Paris, *où ils se trouvent* depuis quelques jours, les deux maires ont été reçus, mardi, au Quai d'Orsay par M. Serge Boisdevaix, directeur du bureau de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient, en compagnie de M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. à Paris. A ce propos, M. Souss a déclaré que la rencontre avait été *« constructive »*.

« Nous avons eu nettement l'impression, a-t-il dit au cours d'une conférence de presse, tenue mardi soir en compagnie des trois personnalités cisjordaniennes, que le *« gouvernement français est fermement opposé à tout changement dans les territoires, qu'il estime que la convention de Genève de 1949 doit être scrupuleusement respectée et que toute solution du problème doit commencer par l'évacuation complète des territoires occupés et être fondée sur le respect du principe de l'autodétermination »*. Les trois personnalités cisjordaniennes ont pour leur part affirmé qu'ils avaient demandé à leurs interlocuteurs français d'intervenir en leur faveur auprès des autorités israéliennes pour qu'ils puissent retourner dans leur pays. Ils ont également demandé que la France reconnaisse l'O.L.P. comme seul représentant légitime du peuple palestinien.

Lundi après-midi, les trois expulsés cisjordaniens avaient été reçus par M. Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, qui leur a promis de faire tout son possible pour qu'ils puissent rentrer chez eux. M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., pour sa part, après avoir rencontré les trois personnalités de Cisjordanie, a adressé, mardi, une lettre au président de la République pour lui demander d'intervenir auprès des autorités israéliennes.

(Publicité)

شماره ۲ مجله بنش‌اسلام
نشریه دفتر دائمی رهبر شیعان
اروپا (اية الله روحاني) در
دوزبان فارسي – فرانسه انتشار
یافت از کلیه روزنامه فروشیها
خصوصا کیاسک ۱۴۷ بولـوار
سنجرمن مطالبه نمائید .

« CONNAISSANCE DE L'ISLAM » Organe de liaison entre les Musulmans et Islamo-Chrétiens, vient de publier, sur l'initiative de l'Ayatollah Mehdi ROUHANI, son deuxième numéro. Il est distribué dans tous les kiosques parisiens, en particulier, 147, boulevard Saint-Germain.

Iran

LA CAMPAGNE POUR L'« ISLAMISATION DES MŒURS »

Les autorités ordonnent la fermeture des salles de cinéma

Après la musique, la danse, le jeu, l'alcool et les stations balnéaires, la purification des mœurs en Iran atteint les salles de cinéma, dont la fermeture a été *ordonnée lundi 23 juin*.

Mais cette fois la révolte couve contre cette dernière conséquence de l'islamisation, décidée pour *« lutter contre la dépendance culturelle vis-à-vis de l'étranger »*. Synonyme d'Occident, *« l'étranger »* n'offrait que des films *« présentant surtout la violence et non la culture »*, a expliqué le Bureau des affaires cinématographiques.

La fermeture de toutes les salles jusqu'à nouvel ordre doit, selon les explications officielles, *« bloquer les agissements des ennemis de la Constitution et de la République islamique »*. Elle devrait aussi permettre le démarrage d'une production nationale conforme aux nouveaux canons culturels.

La Fondation des déshérités, qui gère les biens des collaborateurs de l'ancien régime condamnés ou en exil, a fait savoir mardi qu'elle ne fermerait pas ses salles, car il s'agit pour elle d'une mesure *« déviationniste »*.

Mardi, les dix salles exploitées par la Fondation à Téhéran sont restées ouvertes. Les propriétaires des vingt-sept autres cinémas de la capitale ont obtempéré aux ordres officiels.

Certains voient dans l'épreuve de force entre le ministère de la culture et la Fondation des déshérités une nouvelle *manifestation* des luttes d'influence entre clans au pouvoir. Cependant, pour la majorité des Iraniens, il ne s'agit que d'une contrainte supplémentaire exercée sur leur vie quotidienne.

En effet, cette affaire fait suite aux ultimatums successifs du Bureau de lutte contre la corruption aux marchands de cassettes enregistrées. Depuis des mois, cet *organisme tente d'interdire la* vente de *« musique triviale »* sans parvenir à endiguer un marché florissant. Les inspirateurs de tous ces interdits au nom de l'islam ont cependant trouvé plus *« révolutionnaires »* qu'eux et de nombreux Iraniens les soupçonnent de favoriser l'impérialisme en exaspérant la population.

D'autre part, l'épuration à l'université se poursuit. Cent professeurs, étudiants et fonctionnaires ont été expulsés ou mis à la retraite mardi *« pour avoir collaboré avec la Savak et l'ancien régime »*, ce qui porte à plus de cinq cents le total des victimes des purges islamiques depuis samedi dernier. L'épuration est conduite par un conseil de cinq membres constitué l'an dernier dans le but d'examiner les activités passées des étudiants, professeurs et fonctionnaires de l'université. Celle-ci, qui compte de dix-huit mille à vingt mille étudiants inscrits et un personnel académique d'environ deux mille professeurs et assistants, a fermé ses portes le 5 juin *sine die*, un mois avant le début normal des vacances d'été, afin de permettre l' *« islamisation de l'enseignement universitaire »*.

● *A Ahwaz*, au Khouzistan, neuf personnes ont été tuées mardi par l'explosion d'une bombe placée dans une voiture en stationnement dans le centre de la ville. Cinquante autres passants ont été blessés. — *(A.F.P., Reuter.)*



nouveauté inlingua 80
sos inlingua langues
quelques leçons d'Anglais, d'Allemand, etc.
horaires fixés sur appel téléphonique
763 89 72 et 622 45 85
ouvert tout l'été : cours intensifs et plusieurs formules de cours, individuels et entreprises.

inlingua : 10 années de succès dans l'enseignement des Langues
inlingua rive droite
172, rue de COURCELLES 75017
Autre école inlingua : Paris-13e tél. 587.18.28

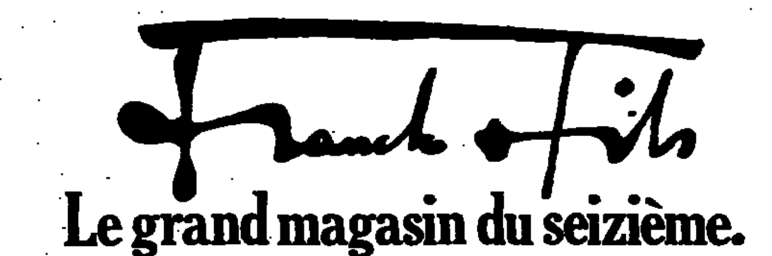


Un sourire raccourcit les distances

Austrian Airlines et Air France vous offrent un choix de 16 vols par semaine entre Paris et Vienne. Choisissez votre départ, le matin, en milieu ou en fin de journée.
Vous pourrez, dans tous les cas, bénéficier du nouveau tarif "visite" : 1.390 F l'aller retour Paris-Vienne en classe économique.
Et vous redécouvrirez Vienne !

AUSTRIAN AIRLINES
Lignes Aériennes d'Autriche
12, rue Auber Paris - Réservations : 266.34.66 ou votre agent de voyages.
Renseignements touristiques par l'Office National Autrichien du Tourisme : 742.78.57

Jeudi 26 juin.
Le grand jour des soldes.



Le grand magasin du seizième.

Franck et Fils. 80, rue de Passy. Paris 16e. (Parking). Franck et Fils au Forum des Halles, à Parly II, à Maine Montparnasse.

HEMISPHERES
SOLDES
DU MARDI 24 JUIN AU SAMEDI 28 JUIN DE 11 H A 19 H
22 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE PARIS 17e 7556186

AMÉRIQUES

El Salvador

La grève de l'extrême gauche a paralysé la capitale

San-Salvador (A.F.P., A.P.). — San-Salvador a été paralysée, le mardi 24 juin, à la suite de l'appel à la grève lancé par l'extrême gauche afin de réclamer la fin de l'état de siège proclamé il y a quatre mois.

On estime que les activités de la capitale ont été arrêtées à 85 %. Toute la journée, l'armée a patrouillé dans les rues à bord de véhicules blindés.

C'est surtout l'industrie qui était touchée par l'ordre de grève, mais les transports publics ont été totalement paralysés, et la peur régnait dans la population. Seuls quelques commerçants se sont hasardés à ouvrir leurs portes. Des travailleurs qui cherchaient à se rendre à leur emploi à bord de camionnettes en ont été dissuadés par des groupes d'extrême gauche, qui, à bord de voitures roulant à vive allure, tiraient des rafales en l'air.

Le colonel Majano, membre de la junte de gouvernement, a lancé un appel à la population lui demandant de se présenter à son travail et de ne pas se laisser intimider par les menaces de la gauche. L'armée salvadonienne, a-t-il souligné, ne restera pas les bras croisés face aux provocations. De façon encore plus véhémente, le colonel Gutierrez, l'autre officier membre de la junte, a déclaré que si les groupes révolutionnaires *« veulent la guerre ils l'auront »*. L'officier, qui est le commandant en chef des forces armées, a accusé l'extrême gauche d'obéir à *« des directives de l'étranger »*. Selon lui, le Salvador *« a été choisi comme cible d'une conspiration internationale »*.

La violence politique empire. Selon les autorités, de quinze à vingt personnes meurent chaque jour, et quatre fois davantage selon des sources non officielles.

La veille de la grève, le lundi 23, des affrontements entre groupes armés de gauche et patrouilles militaires ont fait, selon un porte-parole des forces de l'ordre, vingt-sept morts et quatre blessés. Quinze militants ont été tués et deux soldats blessés lors d'un échange de coups de feu à Sonsonate, à 80 kilomètres de la capitale. A Santa Ana, un faubourg de San-Salvador, huit personnes, dont trois médecins et deux infirmières, ont, toujours de source officielle, également été tuées dans un échange de tirs entre une patrouille et des militants qui montaient la garde devant un hôpital clandestin de la guérilla. Enfin, quatre autres personnes ont été tuées et deux soldats blessés à proximité de l'université de San-Salvador, après que des militants armés eurent ouvert le feu sur une patrouille.

Cependant, de nouvelles menaces ont été formulées à l'encontre de journalistes, salvadoriens et étrangers. Les Forces armées de la résistance nationale (FARN, extrême gauche) ont annoncé qu'elles exécuteraient deux cent quinze personnalités salvadoriennes, dont trois anciens présidents, les deux membres démocrates-chrétiens de la junte, MM. Duarte et Morales, des industriels et quinze journalistes accusés d'être *« dévoués à l'oligarchie »*. Des correspondants locaux d'agences internationales de presse figurent parmi eux.

En février dernier, l'extrême droite avait kidnappé, pendant quelques heures, un journaliste mexicain et l'avait forcé à prendre le premier avion quittant le pays. Aujourd'hui, le ministre salvadorien de la défense, le colonel José Guillermo Garcia, a accusé la gauche de chercher à ternir l'image du Salvador en abusant de l'attention que les agences internationales lui donnent. Enfin, le gouvernement salvadorien avait expulsé en avril un correspondant de l'agence américaine U.P.I., l'accusant de diffuser de fausses nouvelles. Ce dernier a néanmoins pu regagner récemment le pays.

Enfin, le ministère salvadorien de la défense a démenti, mardi, qu'un massacre de quelque trois mille personnes ait été perpétré par les forces armées. C'est un quotidien du Nicaragua qui avait, la veille, donné cette information. Le journal nicaraguayen faisait état du récit de deux réfugiés salvadoriens, selon lesquels trois mille personnes fuyant la violence, avaient été exterminées par l'armée au lieu-dit Cara Sucia, près de la frontière avec le Guatemala.

Les observateurs notent néanmoins que les forces armées, appuyées d'hélicoptères, multiplient, depuis deux mois, leurs opérations de « nettoyage », dans les campagnes, contre les guérilleros de l'extrême gauche.

LE HONDURAS DÉMENT AVOIR ÉTÉ LE COMPLICE DU MASSACRE PERPÉTRÉ PAR L'ARMÉE SALVADORIENNE

Tegucigalpa (A.F.P.). — Le gouvernement du Honduras a démenti, mardi 24 juin, avoir été complice du massacre de six cents personnes par l'armée salvadorienne, qui aurait eu lieu le 14 mai.

Dans un document publié lundi (*le Monde* du 25 juin), *les religieux de* Santa-Rosa-de-Copan (localité de l'ouest du Honduras) ont affirmé que l'armée salvadorienne avait massacré le 14 mai au moins six cents personnes qui voulaient se réfugier au Honduras. Ils avaient d'autre part accusé le gouvernement hondurien de s'être rendu complice du massacre, en faisant repousser par l'armée hondurienne les Salvadoriens qui tentaient d'échapper à la tuerie en passant la frontière.

Le gouvernement souligne le fait que la plupart des religieux qui ont signé le document relatant le massacre sont d'origine étrangère.

Nicaragua

Les sandinistes à l'assaut de la dictature

(Suite de la première page.)

Ces discussions se déroulent fréquemment au fond d'une tranchée, entre deux coups de main ou deux bombardements des « perros », les « chiens » de la garde nationale, dans les ruines d'une position récemment conquise, sur le bord d'un lit de fortune installé dans un P.C. provisoire, ou au volant de la cammionette zigzaguant sous les balles de l'aviation somoziste. Du jour où il quitte le Honduras pour se joindre à un groupe armé, qui entre clandestinement au Nicaragua, jusqu'au 19 juillet, qui marque le triomphe de la rébellion sandiniste, Francis Pisani suit et écoute ces jeunes qui sont l'âme et le bras de cette *« lutte populaire aux racines balivariennes »*.

De la cohorte de ces « enfants de Sandino », dont le souvenir ne cesse d'habiter les mémoires, Pisani dégage des visages, des silhouettes, des attitudes : Gato, le chef du groupe, échappant aux « guardias » après une incroyable équipée ; Bayardo Arce, militant au sein de la tendance Guerre populaire prolongée, puis membre de la direction nationale du F.S.L.N. ; Juan, l'ancien « guardias » de Somoza ; Camilo, l'Indien, « un pur, un intransigeant, un Saint-Just », huit fois arrêté, blessé, torturé, mais reprenant la lutte dès qu'il pouvait s'échapper.

Parallèlement à ces récits-confessions, qui donnent au livre son poids de profondeur humaine, Francis Pisani s'attache à restituer l'atmosphère et l'état des villages et des villes qu'il traverse dans sa marche vers Managua, à travers la partie nord du pays où l'opposition au somozisme constitue une tradition. On touche du doigt la misère et le dénuement du peuple ; le drame des petits paysans expulsés de leurs terres par l'extension de la culture du café, du coton et des cultures industrielles ; l'analphabétisme qui atteint plus de 50 % de la population ; la détresse physiologique des paysans et des citadins ; les massacres systématiques perpétrés par la garde nationale (douze mille morts lors de la dernière insurrection de Managua) ; le bombardement aveugle d'Esteli ; mais aussi les incroyables problèmes d'armement et d'approvisionnement que le Front doit surmonter, les difficultés de la coordination des opérations militaires à l'échelon national, les luttes de tendances.

A tout cela s'ajoute la distance entre les générations, entre des aînés qui vivent « dans l'horreur et dans un régime de répression armée depuis la mort de Sandino », et des jeunes qui ont « perdu la peur » parce qu'ils ont compris que seule la lutte armée pourrait bouleverser l'équilibre de la terreur.

Dans ce combat d'un peuple pour sa survie, certains épisodes se détachent : les exploits de l'aviation rebelle, qui rappelle certains passages de « l'Espoir » ; la prise de l'hôpital de Matagalpa ; la retraite des sandinistes de Managua à Masaya, en juin 1979 ; l'énorme explosion de la joie populaire sur la place de la cathédrale de Leon, le 17 juillet ; la visite du bunker de Somoza après sa fuite.

Chaque journée s'achève sur une ou plusieurs déclarations des principaux responsables de la Junte de gouvernement, qui sont aussi pour la plupart d'entre eux membres de la direction nationale du F.S.L.N. (Thomas Borge, Daniel Ortega, Jaime Wheelock, Humberto Ortega, Luis Carrion), ainsi que de Lea Guido, ministre du bien-être social.

C'est par l'utilisation conjointe de trois formes de guerre (la guérilla, l'insurrection et la guerre classique) que le Front a triomphé. Comme le souligne Jaime Wheelock, ministre de l'agriculture, le sandinisme a évolué et il est aujourd'hui « plus celui du F.S.L.N. que celui de Sandino », même si les références à son créateur restent constantes. « La guérilla des campagnes a gravité autour des villes, au lieu du contraire », et, loin d'être des modèles stéréotypés, c'est la « compréhension du processus historique national qui a donné sa couleur propre à l'insurrection nicaraguayenne ». Il apparaît qu'il faut conserver le contenu de la politique révolutionnaire vis-à-vis des masses, « tout en attirant, sur la même base programmatique, les secteurs non révolutionnaires ». D'autres impératifs se sont imposés : éviter à tout prix de substituer aux anciennes luttes de tendances des antagonisme régionaux et enfin se montrer, comme le rappelle Thomas Borge, « implacables dans le combat, généreux dans la victoire ».

CLAUDE FELL.

★ *Muchachos. Nicaragua : Journal d'un témoin de la révolution sandiniste.* Paris, Encre Editions, 1980, 366 p., environ 67 F.

préparations d'été ou annuelles
MEDECINE
7 centres : saints-peres, acuilly, nation, bichat, creteil, orsay, châtenay
CEPES 57, r. Ch.-Laffitte. 92 Neuilly. 722.94.94 - 745.09.19
enseignement supérieur privé

Chili

Un nouveau tissu social

L'une des conséquences les plus visibles de bientôt sept années de dictature du général Pinochet au Chili est l'atomisation du mouvement populaire. Très perceptible au plan politique — l'éclatement du parti socialiste en est la manifestation la plus spectaculaire, — elle est aussi très nette au niveau syndical : il existe désormais cinq « groupes » de représentants des travailleurs — quatre d'opposition et un favorable au régime. M. Carlos Frez, président du Front uni des travailleurs (FUT), l'un des quatre regroupements syndicaux hostiles au régime, de passage à Paris à son retour de la réunion annuelle de l'O.I.T. (Organisation internationale du travail) à Genève, nous a brossé, de son point de vue, un panorama de la situation dans ce domaine.

L'originalité du FUT, par rapport aux autres regroupements de fait, la Coordination nationale et les « Dix » (1), est de revendiquer une totale autonomie syndicale par rapport aux partis politiques — P.C., P.S., courants chrétiens progressistes ou démocratie chrétienne. Une telle attitude, très nouvelle dans un pays où le mouvement ouvrier plonge, de longue date, de profondes racines dans le terreau politique, est sans doute un signe des temps : la propagande inlassablement menée par le gouvernement militaire contre la politique et les politiciens de naguère, tout comme l'incapacité des opposants au régime à s'unir, ont pu lasser certains jeunes leaders syndicaux, formés sur le tas, dans les circonstances difficiles du Chili d'aujourd'hui.

M. Frez réfute l'étiquette d'« anarcho-syndicaliste », qui pourrait lui être accolée, estimant que ce courant n'a aucune tradition dans son pays. Il situe plutôt son mouvement dans la ligne de ce « pouvoir social », multiforme, qui renaît sur cette « table rase » politique qu'est devenu le Chili après le coup d'Etat du 11 septembre 1973. Privée, par la force, de ses organisations traditionnelles — partis, syndicats, associations, — une société naturellement très « conviviale » en sécrète de nouvelles, produits des nécessités, et qui assument des formes différentes de celles de naguère : mouvements pour les droits de l'homme, coopératives « commando » de défense des droits syndicaux, etc.

Il ressort de tout cela une image du Chili déjà différente de celle qui « colle à la peau » du pays depuis les années noires de la répression. Non que celle-ci ait totalement cessé. A la suite des manifestations organisées le 1er mai par le FUT, trente-sept personnes ont été reléguées en différents points du pays. Durant notre entretien, on informera M. Frez de la relégation de vingt-trois autres personnes, détenues à l'occasion d'une manifestation culturelle à Santiago, le 20 juin. Plus de cent personnes purgent des peines de prison pour des motifs politiques. Malgré un sensible mouvement de retour au pays, de nombreux citoyens sont encore privés du droit de vivre dans leur patrie. Enfin, le FUT lui-même fait actuellement l'objet de poursuites judiciaires, visant à sa dissolution.

Mais la dictature n'a pu, pour autant, empêcher la reconstitution du tissu social. Elle ne peut plus interdire la manifestation publique d'opinions diamétralement opposées à celles pour la défense desquelles elle a été instaurée. Ainsi a récemment eu lieu à Santiago un séminaire de deux cent cinquante dirigeants syndicaux au cours duquel plusieurs intervenants ont réclamé l'abolition au Chili de toute propriété privée — y compris d'usage, comme le logement...

Le FUT ne se prétend pas la plus représentative des organisations syndicales chiliennes. La Coordination nationale, appuyée par d'anciens partis de l'Unité populaire, est très forte. Les « Dix » ont de solides sympathies dans la démocratie chrétienne. Né de la démocratie chrétienne, le FUT vole à présent de ses propres ailes : ceci, qui fait sa force auprès d'une génération de travailleurs, qui étaient encore à l'école lors du coup d'Etat, mais aussi sa faiblesse. Mais le Front compte avec le soutien d'organisations traditionnellement importantes au Chili, comme le syndicat des travailleurs portuaires, municipaux, bancaires, des travaux publics, du bois, du sel, etc. La presse conservatrice l'attaque régulièrement pour vouloir favoriser l'avènement d'un « gouvernement de travailleurs », façon *Nicaragua*.

Par-delà les querelles de boutique, il reste la réalité quotidienne : le chômage, qui frappe, selon les chiffres officiels, 14 % de la main-d'œuvre du Grand-Santiago, et, de sources syndicales, de 30 à 40 % selon les provinces ; la difficulté de vivre avec une inflation supérieure à 50 % l'an, alors que les réajustements de salaires n'ont lieu que tous les trois mois, que le droit de grève est sévèrement réglementé et la protection de l'emploi nulle.

Et, tout aussi gravement, cette crainte qui s'installe sournoisement : que le général Pinochet est peut-être là pour longtemps encore, peut-être pour aussi longtemps que le général Franco en Espagne. S'il a la santé !

J.-P. C.

(1) Le quatrième groupement d'opposition, la Fédération des employés du Chili, a la personnalité juridique.

AFRIQUE

LE CONFLIT SAHARIEN

La République sahraouie demande son admission à l'O.U.A.

Le Front Polisario a officiellement demandé, lundi soir 23 juin, à l'Organisation de l'unité africaine de reconnaître la République arabe sahraouie démocratique et de l'admettre en son sein. Aux termes de l'article 28 de la charte de l'O.U.A., l'admission d'un pays n'est pas liée au nombre de reconnaissances — la R.A.S.D. a déjà été reconnue par 39 Etats, dont 22 africains, — mais nécessite un vote favorable à la majorité simple, soit 26 voix sur 51 (une fois admis le Zimbabwe). La procédure consiste à interroger le représentant de chaque pays qui se prononce pour ou contre l'adhésion. Le secrétaire général de l'organisation, M. Edem Kodjo, a entamé un sondage auprès des délégations.

Dès mardi, le ministre marocain des affaires étrangères, M. Boucetta, s'est opposé à l'admission de la R.A.S.D. et a demandé que les chefs d'Etat précisent les critères d'adhésion. *« La charte prévoit que pour être membre de l'O.U.A., il faut être un Etat indépendant et souverain et nous estimons qu'aucun de ces critères n'est rempli par le candidat et que dès lors sa demande n'est pas recevable. »* Soulignant que l'entrée de la R.A.S.D. dans l'organisation panafricaine serait un *« précédent dangereux »*, il a affirmé que le Maroc prendrait *« toutes les mesures nécessaires pour y faire obstacle, même éventuellement quitter l'O.U.A. ou même y rester »*.

Dans le même temps, le premier ministre marocain, M. Maati Bouabid, a convoqué à Rabat l'ambassadeur de Mauritanie au Maroc, M. Baham Ould Mohamed Laghdaf, pour protester contre le fait que les forces sahraouies qui avaient attaqué une garnison royale samedi à Guelta Zemmour (*le Monde* des 24 et 25 juin) étaient venues du territoire mauritanien. Il a souligné que *« les importants moyens en hommes et en matériel utilisés dans cette agression ne pouvaient se mouvoir sans l'assistance et l'aide de certains cercles mauritaniens déterminés »*. L'agence mauritanienne de presse a aussitôt démenti que le Front Polisario soit passé par la Mauritanie.

Déjà samedi, nous signale notre correspondant à Rabat, l'ambassadeur de Mauritanie avait été convoqué au ministère des affaires étrangères. Des éclaircissements lui ont été demandés au sujet des déclarations faites par son ministre des affaires étrangères, M. Ould Zamel, à notre envoyé spécial (*le Monde* du 20 juin) concernant l'attitude de Nouakchott à l'égard de la R.A.S.D. Un haut fonctionnaire marocain a même déclaré que *« la neutralité mauritanienne commence à se vider de son contenu et que le Maroc devra la faire respecter »*. C'est sans doute pour apaiser cette tension que le président Ould Haidalla a dépêché mardi soir au Maroc, M. Diagana Youssouf, ministre de la santé, porteur d'un message pour le roi Hassan II.

Le matin même, un troisième groupe mobile marocain de 3.000 hommes a défilé à Marrakech devant le souverain avant de partir pour Smara ce groupe s'ajoute aux deux unités mobiles Ohoud et Zellaka, stationnées respectivement à Dakhla et dans la région de l'Ouarkziz.

De son côté le Front Polisario a annoncé qu'au terme de la bataille de Guelta Zemmour, les Marocains ont eu 222 tués, 125 blessés et 15 prisonniers. Des dizaines de véhicules et d'armes lourdes ont été capturés ou détruits. D'autre part, on indique à Alger dans les milieux proches du Front Polisario que les quinze pêcheurs portugais capturés le 4 juin dernier au large des côtes du Sahara occidental, seraient libérés dans quelques jours après la reconnaissance de la R.A.S.D. par Lisbonne. — (A.F.P.)

● *Le comité de défense des Sahraouis au Maroc et au Sahara occupé* (27, avenue de Choisy, 75013 Paris) vient de publier un communiqué rappelant que quatorze détenus *« revendiquant leur appartenance au peuple sahraoui »* ont entamé une grève de la faim illimitée le 15 mai dernier à la prison de Kenitra, et révélant que certains d'entre eux sont actuellement dans un état grave. L'un d'eux ne pèserait plus que 35 kilos. Selon le communiqué, les détenus sahraouis qui se trouvaient à l'origine à Meknès ont été dispersés dans plusieurs prisons à Rabat, Agadir, Settat et Marrakech; ils estiment être privés *« des droits les plus élémentaires des inculpés »*, notamment celui d'avoir des avocats et celui de se défendre *« la parole leur ayant été retirée au procès »*. Plus d'une vingtaine d'entre eux ont été condamnés à des peines de cinq ans de prison. Le comité signale, enfin, qu'on est toujours sans nouvelles de quelque cent cinquante sahraouis qui auraient disparu dans le sud marocain au début du conflit saharien, en 1975-1976.

DANS UNE CONFÉRENCE DE PRESSE A PARIS

Le ministre des affaires étrangères du Zaïre rejette les accusations d'Amnesty International

A l'occasion d'un voyage en France, M. Nguza Karl I Bond, commissaire d'État zaïrois aux affaires étrangères et à la coopération internationale, a tenu, mardi 24 juin, une conférence de presse à l'ambassade du Zaïre à Paris.

Le ministre zaïrois a d'abord déclaré qu'il souhaitait donner le point de vue de son gouvernement à la suite de la publication par Amnesty International d'un rapport sur le Zaïre (*le Monde* du 22 mai). Selon M. Nguza Karl I Bond, le rapport d'Amnesty International ne tient aucun compte de la réponse officielle adressée par le gouvernement zaïrois avant la publication de ce document.

D'autre part, le ministre a affirmé que de nombreuses personnes dont les noms figurent dans le rapport n'ont jamais été emprisonnées pour certaines, pour d'autres se trouvent actuellement en liberté.

En ce qui concerne certains points précis, le ministre des affaires étrangères a pris la presse à témoin, notamment au sujet de l'arrestation d'étudiants libérés à l'occasion de la visite de Jean-Paul II au Zaïre. Il a invité sur ce point les journalistes à vérifier ses affirmations auprès de Mgr Tshibangu, recteur de l'université du Zaïre.

A propos des méthodes de la police zaïroise, le ministre a déclaré qu'elles étaient *« comparables à la plupart de celles des principaux pays du monde »*. En conclusion, le ministre a reconnu que, comme dans de nombreux pays, il pouvait certainement encore être apporté des améliorations au respect des droits de l'homme au Zaïre, mais que son pays ne méritait pas d'être désigné à la vindicte populaire, notamment par une campagne reposant essentiellement sur un rapport *« truffé d'inexactitudes »*.

De son côté, la section française d'Amnesty International vient de rendre publique la lettre ouverte qu'elle a envoyée au président Mobutu à l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance de son pays, qui sera célébré le 30 juin. Dans ce message, Amnesty International fait état d'informations selon lesquelles *« un grand nombre de prisonniers d'opinion sont actuellement détenus au Zaïre et de nombreuses personnes arrêtées pour des motifs politiques sont en détention sans avoir été inculpées ni jugées. Les conditions de détention sont telles que des centaines de prisonniers non jugés ont péri en raison des privations qu'ils ont subies. »* Amnesty International accuse les forces armées zaïroises d'avoir *« réprimé des manifestations pacifiques avec une brutalité inutile entraînant la mort de dizaines de personnes »*.

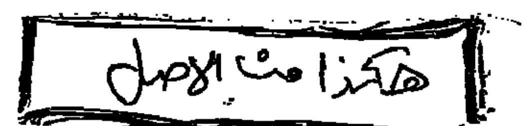
UN RESPONSABLE DE N'DJAMENA ACCUSE LE COLONEL KADHAFI DE VOULOIR FAIRE DU TCHAD « UN ÉTAT MUSULMAN ET ARABE ».

Président du conseil démocratique révolutionnaire, une des onze tendances politico-militaires représentées au sein du Gouvernement d'union nationale transitoire (G.U.N.T.), M. Chaibo Bichara a vivement critiqué, mardi 24 juin à TF 1, la politique africaine du président Kadhafi, affirmant : *« Les ambitions du colonel libyen, c'est de faire du Tchad un Etat musulman et arabe... A l'heure où je vous parle, il y a une armée islamique qui a été constituée et qui a envahi le Tchad ; et non seulement le Tchad, mais qui va se diriger à un moment très opportun vers le Sénégal. Les militaires de cette armée s'entraînent à Bengazi, à Sirt et à Djedel... Ils sont composés de Nigériens, de Tchadiens et de Maliens... Ils sont au nombre de cinq mille »*.

Selon M. Chaibo Bichara, cette armée aura pour mission de contrôler *« dans les cinq années qui arrivent, la République islamique saharienne qui serait créée par la domination du Tchad, du Niger, du Mali et du Sénégal »*.

M. Chaibo Bichara a également affirmé que le président, qui l'a reçu avec l'épaule droite bandée, avait récemment été victime d'un attentat perpétré par un officier appartenant à sa garde personnelle.

Enfin, en ce qui concerne la disparition, en 1978, de trois Français à bord d'un avion transportant des armes (*Le Monde* du 30 août 1978), M. Bichara a déclaré que les trois hommes devaient participer à une mission libyenne consistant à détruire des Jaguar français sur l'aéroport de N'Djamena. La mission a échoué du fait du mauvais temps, et les trois ressortissants français ont alors été placés sous surveillance en Libye.



ASIE

Thaïlande

APRÈS L'INCURSION VIETNAMIENNE

Bangkok demande le soutien politique de ses partenaires de l'ASEAN contre Hanoï

La tension qui était brusquement montée, lundi 23 juin, à la frontière khméro-thaïlandaise à la suite de l'intervention de l'armée vietnamienne contre plusieurs camps de réfugiés est retombée mercredi malgré quelques duels intermittents d'artillerie et la forte pression que continuent à exercer le long de la ligne de démarcation les troupes de Hanoï. On apprenait, mercredi, à Genève, au Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), que le gouvernement thaïlandais avait décidé l'interdiction d'exporter toute marchandise à destination du Cambodge. Les organisations humanitaires se trouvent donc dans l'impossibilité de faire parvenir des secours aux sinistrés du Kampuchea.

De source américaine, on estime que les Vietnamiens ont engagé au cours des opérations de lundi et mardi *« des éléments de deux régiments »*, soit entre deux et trois mille hommes. Un régiment vietnamien est évalué à environ 1 500 hommes. Mercredi matin, on indiquait de source militaire thaïlandaise que Hanoï concentrait quelque dix mille hommes, appuyés par des chars T-54, le long de la frontière, et on redoutait que ces troupes ne soient utilisées pour une nouvelle action de « nettoyage ».

Le bilan des affrontements des deux derniers jours est lourd, surtout parmi les civils. Environ un millier de réfugiés auraient été tués dans le feu des combats. Officiellement, l'armée thaïlandaise a perdu vingt-huit hommes et les Vietnamiens auraient laissé une cinquantaine de cadavres sur le terrain.

L'action de Hanoï a incité les Etats-Unis à accélérer la livraison à l'armée de Bangkok de 35 chars M-48, qui était prévue depuis plusieurs mois. Ces chars, cependant, ne pourront pas être livrés avant septembre. L'armée thaïlandaise est équipée de 170 chars de tonnage moyen, alors que les Vietnamiens disposent de 1 400 à 1 500 blindés.

Tout en réagissant avec fermeté à l'intervention vietnamienne, les Etats-Unis ne se sont pas départis d'une certaine prudence. Le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré, mardi, que les Etats-Unis étaient *« profondément inquiets »* de la situation, ajoutant que Washington *« respectera ses engagements »* concernant l'intégrité territoriale de la Thaïlande face à la *« nouvelle agression vietnamienne »*.

La Thaïlande, qui a protesté pour sa part auprès de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a demandé à ses partenaires de l'Association des pays du Sud-Est asiatique (ASEAN) de *« condamner le Vietnam pour son agression et son incursion dans le territoire thaïlandais »*. M. Sitthi Sawetsila, ministre thaïlandais des affaires étrangères, a déclaré à Kuala-Lumpur, où s'est ouvert mercredi la conférence annuelle de l'ASEAN, que son pays recherchait une aide politique et morale, mais non militaire, de ses partenaires. Il a annoncé qu'il ne ferait pas à Hanoï la visite prévue.

La Chine, pour sa part, a condamné « fermement » l'incursion vietnamienne en territoire thaïlandais, dont Hanoï a rejeté mercredi la responsabilité sur les autorités de Bangkok et les *« débris de l'armée khmère rouge »*. — *(A.F.P., U.P.I., Reuter, A.P.)*

Le Comité Vietnam pour sauver les réfugiés de la mer réclame une lutte accrue contre la piraterie

Le drame des *boat people* vietnamiens ne fait plus la « une » de la presse internationale. L'exode n'en continue pas moins. En mai, le nombre de ces réfugiés s'élèverait à quelque dix-sept mille.

Si le rythme des départs s'est beaucoup ralenti, les conditions dans lesquelles s'effectuent ces odyssées sont toujours aussi périlleuses ou atroces. Avant d'être pris en charge par des représentants du haut commissariat pour les réfugiés des Nations unies, les fugitifs doivent souvent affronter en mer ou sur les îles où ils échouent les pirates thaïlandais qui se livrent en toute impunité sur leurs personnes aux exactions et aux sévices les plus sordides.

Les témoignages communiqués, lundi 23 juin à Paris, par le Comité Vietnam pour sauver les réfugiés de la mer (1), en présence du bâtonnier Pettiti et de Mᵉ Jacoby, montrent, une fois de plus de façon terrifiante, l'ampleur des souffrances que vivent, aujourd'hui encore, dans le golfe de Siam des milliers d'êtres humains sans défense. Mais certains de ces hommes et de ces femmes humiliés, surmontant leur peur, commencent à dénoncer les coupables.

Les récits sont insoutenables : vieillards torturés, hommes sauvagement battus, femmes, jeunes filles et même fillettes (huit à onze ans) violées jusqu'à l'épuisement ou la mort. De temps à autre un pirate reconnu par ses victimes est arrêté. Généralement, il ne reste que quelques jours en prison. La justice thaïlandaise fait traîner l'instruction, menaces et pressions se multiplient sur les réfugiés pour les obliger à retirer leurs plaintes.

La législation internationale définit la piraterie en haute mer comme un crime international. Elle fait obligation aux Etats côtiers de réprimer de semblables actes criminels quand ceux-ci sont commis dans leurs eaux territoriales. A l'appel du Comité Vietnam pour sauver les réfugiés de la mer, un collectif d'avocats, animé par Mᵉ Pettiti, Mᵉ Jacoby, Mᵉ Colette Auger, Mᵉ Francine Lepany et Mᵉ Nguyen Duy Toan, a été créé pour assurer la défense des plaignants.

Le Comité a demandé lundi, en particulier à la Thaïlande et à la Malaisie, de respecter leurs obligations internationales et a réclamé la tenue d'une conférence sur le problème de la piraterie en mer.

(1) 25, rue Jaffeux, 92230 Gennevilliers, tél. 793-10-81.

Chine

PÉKIN AUTORISE LE COMMERCE FRONTALIER ENTRE LE TIBET ET LES PAYS VOISINS

Pékin *(A.F.P.)*. — Les autorités chinoises ont officiellement rouvert le commerce frontalier entre le Tibet et tous les pays limitrophes, dont l'Inde.

Cette décision, annoncée lundi 23 juin par le *Quotidien du peuple*, est entrée en vigueur vendredi dernier. Elle fait partie d'un ensemble de mesures de libéralisation conférant au Tibet un régime économique considérablement assoupli, qui prévoit notamment la liberté du commerce individuel itinérant et de l'artisanat (*le Monde* du 13 juin). La circulaire du gouvernement régional annule tous les règlements antérieurs entravant les échanges commerciaux entre le Tibet et les pays qui lui sont frontaliers.

Non seulement les marchands de ces pays sont autorisés à se rendre au Tibet pour y faire du commerce, mais les Tibétains des zones frontalières eux-mêmes sont autorisés à sortir du territoire chinois pour se rendre dans ces pays. Cette dernière mesure procède d'une libéralisation d'autant plus remarquable qu'elle ouvre les frontières du Tibet à des pays qui ne sont pas placés sous un régime socialiste.

Une tolérance récente des autorités chinoises permettait seulement aux ressortissants des pays limitrophes de pénétrer au Tibet pour y commercer.

Parmi les autres mesures prévues par la circulaire du gouvernement régional, on relève encore l'exemption d'impôts pour deux ans sur l'ensemble de la production agricole. Les membres des communes populaires sont seulement « encouragés » à vendre leurs surplus à l'Etat. Tous les quotas de production fixés par l'Etat sont abandonnés et doivent être désormais fixés par les villages et les familles.

Les paysans ont toute latitude de décider eux-mêmes des cultures et de l'élevage qu'ils entendent pratiquer. La surface des terres distribuées en lopins privés sera accrue dans une proportion pouvant aller jusqu'à 10 % des terres cultivées. Les activités des artisans et commerçants itinérants à l'intérieur du Tibet sont « encouragées ».

Les autorités chinoises ont déclaré récemment vouloir relever l'économie tibétaine. En même temps, elles ont assoupli leur contrôle politique sur le Tibet tout en le mettant en garde contre d'éventuels *« abus »* de son droit à l'*« autonomie régionale »*.

Selon le secrétaire général du P.C.

Le rôle de Mao Tse-toung pendant la révolution culturelle va être réexaminé

Le parti communiste chinois rendra public d'ici à la fin de l'année un document portant sur *« le rôle de Mao Tse-toung »* durant la révolution culturelle. C'est ce qu'a déclaré, il y a quelques jours, à des journalistes yougoslaves de passage à Pékin, l'un des personnages les plus influents du régime, M. Hu Yaobang, qui exerce depuis la réunion du cinquième plénum du comité central, en février dernier, la fonction de secrétaire général du parti.

Si l'on en juge par les autres propos tenus par M. Hu Yaobang à ses hôtes, ce document devrait marquer une nouvelle étape vers *une démaoïsation* plus accentuée et contenir certaines critiques, voire une condamnation, au moins partielle, de l'action de Mao au cours des dix dernières années de sa vie (1966-1976). Parlant du « Grand Timonier » à ses interlocuteurs yougoslaves, M. Hu n'a guère pris de précautions de langage. *« Ses erreurs*, leur aurait-il dit, *ont suscité des calamités pour le parti et pour le peuple chinois. »*

Le secrétaire général du P.C.C., qui passe pour être un proche de M. Deng Xiaoping, paraît ainsi revenir sur le point de vue officiellement tenu jusqu'à présent à propos de l'attitude de Mao durant la révolution culturelle. Selon cette thèse, le dirigeant suprême du parti aurait été alors induit en erreur par la « bande des quatre ». M. Hu, pour sa part, indique l'A.F.P., a franchement dit qu'à son avis Mao *« avait manqué d'énergie dans les dernières années de sa vie »*.

Ce n'est pas tout à fait la première fois que le rôle de Mao à partir de 1966, voire de 1957 avec la répression du mouvement des « cent fleurs », est examiné d'un œil critique. Dès le mois de juillet 1968, l'idée d'une révision de la pensée de Mao Tse-toung était lancée. Et l'on prête à M. Deng Xiaoping une formule particulièrement frappante à propos de l'ancien président du parti : *« Avant la libération, de grands mérites ; après la libération, des erreurs ; après la révolution culturelle, des crimes. »*

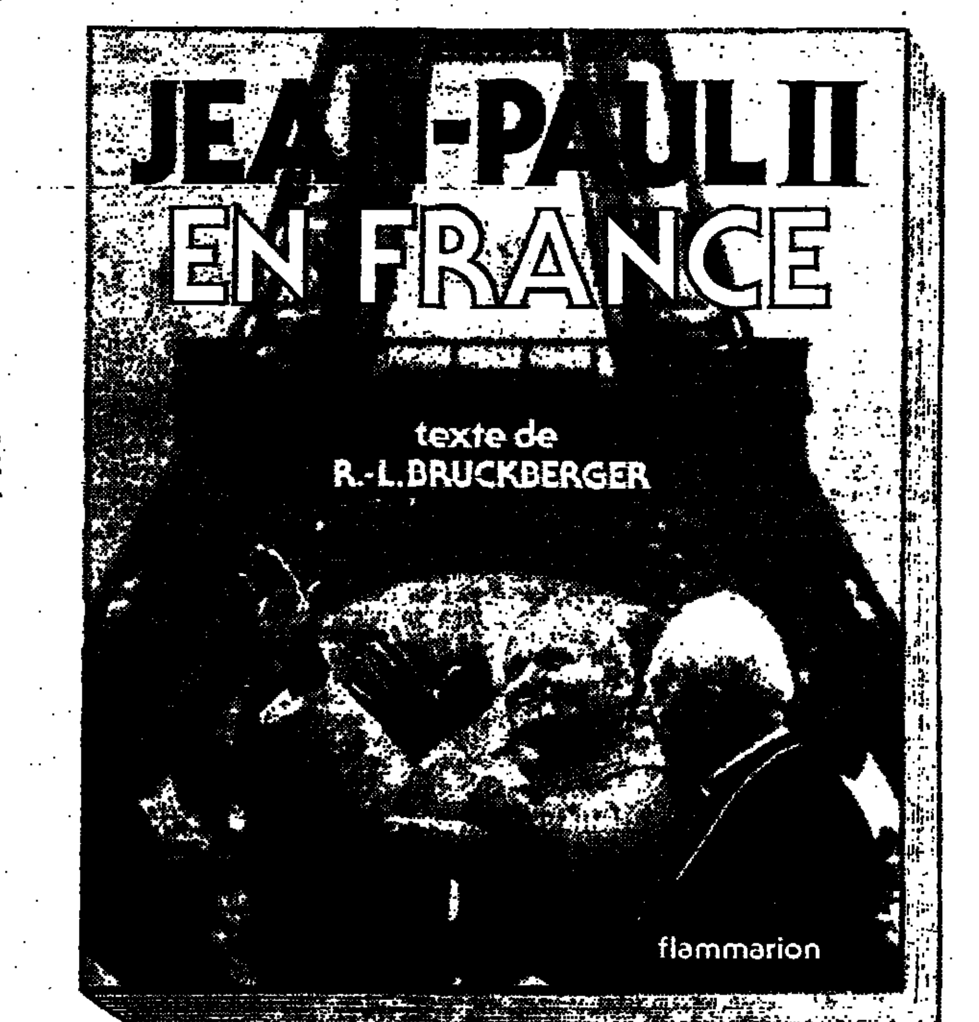
L'attaque portée par M. Hu Yaobang prend cependant un relief nouveau dans la mesure où il faut sans doute la situer dans la perspective de la réunion, cet été, de l'Assemblée nationale populaire et de la tenue vers la fin de l'année du douzième congrès du parti. A l'approche de ces deux dates importantes, le débat sur la réévaluation historique du rôle de Mao devrait naturellement prendre une forme plus aiguë, car ses conclusions conditionneront pour une part le choix des hommes et les orientations qui seront adoptées.

Le débat sur la gestion de l'économie

C'est ce qui ressort clairement des critiques portées par M. Hu Yaobang contre les principes maoïstes, notamment, en matière économique. Tout en estimant que la pensée de Mao conservait un caractère *« directeur »*, M. Hu a affirmé que ses théories économiques n'étaient *« pas acceptables dans les nouvelles conditions historiques »* que traverse la Chine.

La remarque doit être notée, car la direction du parti est toujours aussi tiraillée entre des nécessités contradictoires quant aux méthodes de gestion économique. Les critiques de M. Hu Yaobang pourraient bien d'ailleurs viser indirectement M. Hua Guofeng, l'actuel chef du parti et du gouvernement, qui avait pris récemment le contrepied des positions défendues par M. Deng Xiaoping à propos de l'intéressement matériel des travailleurs. En annonçant que le comité central allait réviser le cinquième volume des *Œuvres choisies* de Mao, dont la publication, en 1977, avait été supervisée par M. Hua Guofeng, le secrétaire général du parti a clairement indiqué que la position du numéro un du P.C. n'était pas à l'abri de toute remise en cause.

Ces déclarations coïncident avec la préparation du procès de la « bande des quatre », dont M. Hu Yaobang a précisé qu'il se tiendrait devant la Cour suprême *« en septembre au plus tard »*. Il a révélé qu'un autre procès se déroulerait bientôt à titre posthume devant un tribunal militaire cette fois : celui de Lin Biao, disparu en 1971, et de ses partisans. Selon M. Hu, le nombre des Chinois, victimes de la révolution culturelle et d'épurations antérieures, qui ont été réhabilités ces dernières années s'élèverait à quelque cent millions. Lui-même, a-t-il dit, a été contraint pendant cette période troublée de travailler au nettoyage d'étables avant d'être interné pendant deux ans et demi dans un « centre de rééducation ». — M. L.



Un somptueux album souvenir 108 photos en noir et en couleur. FLAMMARION

Prenez un vol Air Lanka jusqu'à Singapour

...et savourez, en route, une escale au Paradis.

Laissez-nous vous faire découvrir une manière plus relax pour aller à Singapour. Prenez l'un de nos vols, de Paris à Sri Lanka, tous les mardis ou les samedis après-midi. Profitez d'une escale délassante dans notre Ile de Paradis. Puis poursuivez votre voyage, avec nous, tous les mercredis, vendredis ou dimanches, jusqu'à Singapour. Durant le vol, vous serez choyé dans le style chaleureux et privilégié que vous pouvez attendre de la compagnie aérienne d'un pays considéré, par les voyageurs de tous temps, comme un Paradis.

AIRLANKA *Un avant-goût du Paradis.*

Pour toute réservation et tout renseignement complémentaire, veuillez appeler l'Agent général de vente d'Air Lanka, Singapore Airlines, 35 av. de l'Opéra, Paris 75009. Tél: 261 5309.

AL53

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PREMIER SECRÉTAIRE

M. Mitterrand se comporte en candidat potentiel et dresse un réquisitoire

Les propos qu'a tenus M. François Mitterrand mardi 24 juin, à Paris, au cours d'une conférence de presse, ont été empreints d'une certaine nostalgie : comme pour mieux souligner de quel avenir la gauche s'est privée en se brisant au mois de septembre 1977, le premier secrétaire du P.S. a évoqué l'« appel solennel » à une candidature unique de la gauche qu'il aurait pu lancer si...

Nostalgie affectée, certes, car il s'agissait de souligner que ce sont les autres — le P.C., le P.S.U. et le M.R.G. — qui ont hypothéqué les chances d'une telle candidature. Le P.S., lui, ne désignera son candidat que contraint et forcé.

Mais profond et sincère regret aussi : comme pour mieux exorciser le mauvais sort qui fut celui du candidat des « républicains » en 1965, comme celui du candidat de l'union de la gauche en 1974, M. Mitterrand a refusé de « revêtir l'uniforme de celui qui est toujours candidat ».

C'est pourtant revêtu de l'uniforme d'un candidat potentiel qu'il s'est présenté aux journalistes. L'obligation de renoncer à une candidature unique — « à quoi servirait-il d'insister ? », a-t-il demandé — ne signifie pas que M. Mitterrand écarte l'idée de ne représenter cette fois qu'un seul parti. Il professe, en effet, que ce parti a vocation à rassembler la gauche, et donc que son candidat peut incarner au second tour l'aspiration unitaire de l'électorat.

Face à cette aspiration, les appareils sont peu de chose : c'est pourquoi il a récusé toute idée de négociation avec les autres partis de gauche, répondant ainsi par une fin de non-recevoir au M.R.G. et au P.S.U. qui, tous deux, caressaient l'espoir d'une telle négociation.

De même, s'il a jugé inutile « d'insister » auprès du P.C., il ne désespère pas de ses électeurs : aussi n'a-t-il formulé à l'encontre de cette formation aucune critique. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le langage du premier secrétaire du P.S. s'est rapproché de celui de M. Michel Rocard. Sans doute est-ce parce que, lorsqu'on se place en position de gouvernant potentiel, la marge de manœuvre se rétrécit.

S'il ne se différencie plus du député des Yvelines sur la question essentielle de l'union de la gauche, comme il l'avait fait lors du congrès de Metz, M. Mitterrand cherche désormais à marquer une différence de comportement. De ce point de vue, l'actualité l'a servi : la gravité des événements de politique étrangère lui a permis de centrer sa rencontre avec la presse sur ces questions et de montrer ainsi que, sur chacune d'elle, il est à même de parler en homme d'Etat.

Dans la concurrence qui l'oppose à M. Rocard, il convient en effet de distinguer les actes et les paroles du premier secrétaire.

Les actes, et en premier lieu cette conférence de presse de style présidentiel, s'inscrivent dans une stratégie de reconquête de l'opinion (« le Monde » du 14 juin). Celle-ci est axée autour de deux thèmes : renforcer sa prééminence sur le P.S. — il est celui qui « incarne la démarche socialiste en France » — et accréditer l'idée qu'il est candidat. Il s'agit d'obtenir un redressement de la cote de M. Mitterrand dans les sondages, de réduire l'écart qui le sépare de M. Rocard dans les intentions de vote afin d'obtenir au moment de la décision, c'est-à-dire à la fin de l'année, un verdict favorable de ces sondages.

Les paroles du premier secrétaire tiennent compte précisément des incertitudes d'une telle stratégie, car l'avantage, sur ce terrain, reste pour le moment au député des Yvelines.

M. Mitterrand continue donc de ménager toutes les possibilités, notamment celle — « hy-

L'inflation, le chômage, le déficit du commerce extérieur, la « *protestation* » des salariés, le « *malaise* » des cadres, ont amené M. François Mitterrand à constater : « *C'est là le tableau du mauvais choix.* » Il a poursuivi : « *Cette situation n'est pas fatale. Les difficultés viennent de la politique choisie : dure pour les faibles, complaisante pour les forts, orientée vers le profit. Le changement est nécessaire. Il est possible à trois conditions : un projet mobilisateur pour la France (le projet socialiste) ; l'amplification du rassemblement populaire autour du P.S. (les polémiques à l'intérieur de la gauche sont stériles, j'en appelle à tous les Français !) ; le développement de l'action et de l'unité du P.S. : pas de victoire sans unité, celle-ci est ma première tâche, elle passe avant toute autre.* »

S'agissant plus précisément du président de la République, M. Mitterrand a indiqué : « *Je le verrais assez bien baron du chômage, marquis des inégalités, comte de la hausse des prix, duc de la technocratie, prince de l'électoralisme et roi de l'anesthésie.* »

En ce qui concerne l'évolution des institutions, il a souligné que le président de la République « *tient lieu de tout : de l'exécutif, du législatif, du judiciaire et de l'informateur* ». « *Il n'y a pas de période comparable depuis le Second Empire*, a-t-il ajouté ; *il faudra réformer cet usage par le changement politique puisque la majorité se soumet à la déviation des institutions.* »

M. Mitterrand a tracé les lignes de force d'une politique étrangère de la France telle qu'il la conçoit. Ces lignes de force sont les suivantes :

1. « *La France doit rester libre de ses décisions dans le cadre des contrats auxquels elle souscrit librement, c'est-à-dire l'alliance atlantique et la Communauté européenne ;*

2. *La France, puissance européenne continentale, est le partenaire obligé de l'Allemagne et de la Russie ;*

3. *La France, puissance méditerranéenne, doit prendre l'initiative d'une conférence régionale pour une approche des problèmes propres à cette zone ;*

4. *La France, qui n'est pas une puissance régionale, doit assurer sa présence partout où sont ses intérêts, où l'équilibre mondial est en jeu, où elle peut contribuer à l'établissement d'une société internationale de droit ;*

5. *Il n'y a pas seulement l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, mais aussi les frontières entre les régimes de liberté et les régimes d'oppression : la France doit témoigner et, le cas échéant, agir là où sont bafoués les droits de l'homme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.* »

Le premier secrétaire du P.S. a ensuite réaffirmé les objectifs constants du socialisme : arbitrage, sécurité et désarmement. La priorité doit être donnée, selon lui, à la préparation de la conférence de Madrid. M. Mitterrand a d'ailleurs renouvelé la demande formulée par le P.S. d'une réunion d'une conférence européenne de réduction des forces et des tensions, conférence où il serait débattu notamment des « *mesures de confiance et d'information mutuelles* » nécessaires à la défense de la paix.

« *Je ne connais pas la moitié des ministres français. Je les connais moins bien que la composition des équipes pour le prochain Tour de France. C'est dire l'abaissement de l'exécutif* », a déclaré le premier secrétaire, avant de rappeler qu'il est favorable à la réduction à cinq ans de la durée du mandat présidentiel.

Le premier secrétaire du P.S. a repris un thème qu'il développe avec insistance, notamment depuis la convention nationale du P.S. consacrée aux questions internationales au mois d'avril dernier, à savoir qu'il est urgent de redéfinir la portée et les limites de l'alliance atlantique ainsi que ses mécanismes et les obligations mutuelles de ses membres.

M. Mitterrand a réaffirmé qu'il refuse « *toute forme directe ou indirecte de neutralisme* » et qu'il ne saurait être question de « *payer la sécurité de la France du neutralisme.* »

En ce qui concerne l'arme neutronique, M. Mitterrand s'est prononcé contre une arme susceptible, si elle est produite en grande quantité, de transformer la stratégie française ; mais il a ajouté : « *Cette arme doit rester en réserve parmi les ressources technologiques françaises.* »

En ce qui concerne l'annonce faite par l'U.R.S.S. d'un retrait partiel de ses troupes d'Afghanistan, M. Mitterrand a indiqué : « *J'attends de l'Union soviétique d'autres dispositions avant de croire que ce qui n'était pas possible hier l'est devenu aujourd'hui. (...) Lorsque nous saurons ce qu'il advient du retrait des troupes soviétiques, nous pourrons conclure. Maintenant, c'est trop tôt.* » Le premier secrétaire a demandé un retrait sans condition de ces troupes : il a donc refusé toute idée de calendrier d'évacuation, au motif qu'un tel calendrier permettrait à M. Brejnev de parler d'autre chose, notamment de l'implantation par l'OTAN de nouveaux missiles en Europe.

M. Mitterrand a en effet émis l'hypothèse suivante : selon lui, Moscou redoute une nouvelle course aux armements et s'efforce, à travers les événements d'Afghanistan, d'empêcher l'implantation de missiles Pershing et Cruize en Europe. Si tel est bien l'objectif de M. Brejnev, a expliqué le premier secrétaire, il convient de négocier sur ce point avec lui, étant entendu que les socialistes ne conçoivent cette négociation que si elle englobe également la question de l'implantation de missiles SS 20 et des bombardiers Backfire soviétiques.

Reconnaître la résistance afghane

M. Mitterrand n'a cependant pas exclu que l'U.R.S.S. ait des visées stratégiques sur les pays producteurs de pétrole. Il n'est pas exclu non plus qu'elle puisse chercher à consolider l'avancée territoriale que constitue pour elle l'occupation de l'Afghanistan. Sur ce point, le leader socialiste a jugé que « *tout commentaire assuré comme celui de M. Giscard d'Estaing, soucieux avant tout de justifier la conversation de Varsovie risque d'égarer l'opinion publique* ». Il a estimé que le rôle de la France dans cette affaire devra être « *éclairci* ». La question, selon lui, n'est pas encore tranchée de savoir si l'on considère, à Moscou, M. Giscard d'Estaing « *comme le plus souple ou comme le plus faible des partenaires possibles* ». M. Mitterrand a également déclaré que le maintien d'une situation de guerre en Afghanistan doit conduire à la reconnaissance, sur le plan international, de la résistance afghane si celle-ci parvient à s'unir.

Malgré l'armement dont dispose le pays, la France n'est pas, selon lui, en état de conduire une politique de dissuasion crédible. « *Si l'antagoniste éventuel doute, non pas de la qualité de nos armes mais du caractère de celui qui doit s'en servir au nom du pays, alors, il n'y a pas de dissuasion (...) La manière dont est conduite notre politique extérieure et même certains aspects de notre politique militaire permettent de penser que tout n'est pas fait pour que la France soit en état d'assurer sa propre dissuasion.* »

Au cours de cette rencontre avec la presse, M. Mitterrand a également dénoncé « *les variations du discours présidentiel* » en ce qui concerne l'élargissement du Marché commun à l'Espagne et au Portugal.

Ces « *variations* », ainsi que « *la contradiction entre le discours et la politique effectivement suivie* » ne peuvent que nuire, selon lui, à la crédibilité de la France et aux agriculteurs français.

Evoquant la déclaration faite à ce sujet par le chef de l'Etat, le 5 juin — « *il convient que la Communauté s'attache par priorité à parachever le premier élargissement avant d'être en état d'entreprendre le deuxième* », — M. Mitterrand s'est demandé pourquoi, dans ces conditions, la France ne propose pas un projet de réglementation européenne des fruits et légumes en cette période de crise. « *Pourquoi*, a-t-il ajouté, *si le gouvernement français souhaite véritablement une pause dans la négociation de l'élargissement, ne le fait-il pas savoir à la Commission des Communautés, qui continue la négociation comme si le président de la République n'avait rien dit ?* »

Le premier secrétaire du P.S. a évoqué la crise sociale en soulignant que la négociation entre les partenaires sociaux devrait aujourd'hui porter sur deux priorités : le relèvement des bas salaires et la réduction de la durée du travail. Il a demandé que le gouvernement propose sans délai au Parlement le vote d'une loi généralisant la cinquième semaine de congés payés.

Flou artistique sur le « recyclage »

M. Mitterrand n'a pas de chances avec les problèmes monétaires. Il y a deux mois (*le Monde* du 22 avril), il expliquait que le franc prenait du retard sur le deutschemark, au moment même où la monnaie française se trouvait en haut du « serpent » et le deutschemark en bas. Mardi, il a accusé les sept chefs d'Etat ou de gouvernement des pays industrialisés d'avoir, à Venise, « *enterré les problèmes monétaires* », alors que les propositions qu'il avançait lui-même reprenaient, pour l'essentiel, le dispositif de « recyclage » des pétrodollars suggéré par ceux qu'il fustigeait.

On ignore donc toujours en quoi le premier secrétaire du parti socialiste entend se distinguer dans la tâche — majeure aujourd'hui, — qui consiste à employer utilement l'énorme masse de devises obtenue par les pays producteurs de pétrole grâce aux hausses répétées de l'« or noir ». Comme les Sept à Venise, le député de la Nièvre attend des institutions monétaires internationales qu'elles prennent les moyens de maîtriser ce flux qui alimente la spéculation et menace les politiques nationales des paiements. Il parle d'emprunts en ECU pour stabiliser les fonds disponibles : l'affaire a déjà été largement débattue à Bruxelles et à Washington.

La nuance — si nuance il y a — porte sur la distribution des rôles en la matière. Les Sept réaffirment le « *rôle principal* » du marché des capitaux. M. Mitterrand verrait, lui, les institutions publiques mondiales (mais le Fonds monétaire et la Banque mondiale ne sont-ils pas dominés en fait, et sans doute pour longtemps, vu les délais de négociation de toute réforme statutaire de ces établissements, par les Etats-Unis ?) et les banques centrales servir d'« *agents régulateurs* » en l'affaire.

Sur l'autre thème économique abordé mardi, celui des choix alternatifs à la politique gouvernementale durant les prochaines années, M. Mitterrand s'est montré beaucoup plus négatif qu'on ne l'imaginait. Alors que les récents « scénarios du commissariat du Plan », élaborés à la demande des syndicats (*le Monde* du 14 juin), permettent d'entrevoir d'autres politiques possibles que celle de M. Barre, afin d'enrayer la progression du chômage notamment — mais au prix de certaines compensations, sur le pouvoir d'achat en particulier, — le leader socialiste s'est contenté de répondre que « *la cohérence du P.S.* » n'est pas celle des fonctionnaires du Plan.

N'eût-il pas mieux valu accepter *le débat sur les contraintes* économiques et proposer que les institutions publiques que sont le Plan et l'INSEE chiffrent d'autres hypothèses de développement, conformes cette fois aux choix du P.S., avec les exigences qu'impliquent tout souci de cohérence ? Le risque existe, en traitant à la légère des travaux économiques parmi les plus sérieux que l'on ait faits jusqu'ici en France, de paraître penser que « *la République n'a pas besoin de savants* ».

G. M.

Pas de négociation à gauche

M. Mitterrand a ensuite abordé la question de l'échéance présidentielle. « *Je pourrais aujourd'hui, de façon solennelle, en appeler un fois de plus à une candidature unique de la gauche*, a-t-il précisé ; *je n'y renonce pas sans regret ; mais à quoi servirait-il d'insister ?* » Après avoir rappelé que le P.C., le P.S.U. et le M.R.G. ont déjà fait connaître leur intention de présenter leur propre candidat au scrutin de 1981, le premier secrétaire a affirmé que le candidat socialiste « *exprimera* » le projet du P.S. Il a ajouté : « *Ce candidat ne négociera pas le ralliement des groupes ou des personnes qui souhaitent présenter un candidat : pas de négociation, sauf désignation d'un candidat commun. Le candidat socialiste s'efforcera de représenter la gauche au deuxième tour de scrutin.* »

S'agissant de l'éventualité de sa propre candidature, M. Mitterrand a rappelé que la procédure de désignation du candidat socialiste doit s'ouvrir le 19 octobre prochain. « *Il est bon que le P.S. dispose de plusieurs personnes capables de gouverner la France* », a-t-il indiqué avant d'affirmer qu'il n'est pas « *en posture de candidat* » et que « *c'est le choix des socialistes, le mouvement même émanant du P.S.* » qui décidera. Il a rappelé que, premier secrétaire, il a « *qualité pour intervenir, pour proposer en toutes circonstances* ». « *De même*, a-t-il ajouté, *le premier secrétaire aura encore qualité lorsqu'aura été désigné le candidat : il n'y aura pas deux pouvoirs au sein du P.S., il y aura double circonstance.* » Evoquant « *l'hypothèse sérieuse* » selon laquelle le candidat ne serait pas lui-même, il serait le premier à « *être solidaire* ».

M. Mitterrand a précisé : « *Quand je dis que je ne suis pas candidat, c'est parce que je n'en ai pas besoin pour parler, pour incarner la démarche socialiste en France. (...) Je reste à la disposition du choix que fera le P.S. (...) Mon vœu est de pouvoir assurer encore un peu de temps la responsabilité qui permettra au P.S. de franchir les passes prochaines, de porter au niveau de l'Etat son projet et de rassembler les Français.* »

Après avoir indiqué qu'il traitera ce sujet « *en temps voulu* », M. Mitterrand a rappelé les conditions dans lesquelles il avait, en 1965, « *relevé un impossible défi* » contre le général de Gaulle, puis, en 1974, menacé M. Giscard d'Estaing. « *Je n'aimerais pas être revêtu de l'uniforme de celui qui se présente toujours*, a-t-il ajouté ; *le problème qui se pose à moi est altéré par la communication des sondages. Mais en face de cela, il reste la résolution. Je vous la ferai connaître un jour certainement.* »

« Pas de solution économique durable sans organisation des rapports sociaux »

En matière sociale, M. Mitterrand a regretté qu'« *au lieu d'ouvrir un dialogue sincère avec les organisations syndicales le gouvernement louvoie le plus souvent à la remorque du C.N.P.F., quand il n'adopte pas une attitude résolument provocatrice comme cela a été le cas lors du dernier conflit de l'E.D.F. qui aurait pu être évité si l'on avait pris la peine de discuter avec les syndicats, depuis toujours soucieux de la sécurité dans les centrales nucléaires* ». Dénonçant la baisse du pouvoir d'achat des salariés, l'aggravation du chômage, les atteintes portées à la Sécurité sociale, il a ajouté : « *Il n'y a pas de solution durable aux problèmes économiques auxquels la France est confrontée si les rapports sociaux ne sont pas organisés.* »

Puis le premier secrétaire du P.S. a rappelé trois propositions de son parti :

— Relèvement des bas salaires et, en priorité, du SMIC, « *accompagné d'une réforme du finance-*

« L'HUMANITÉ » : atlantisme flamboyant.

M. René Andrieu, directeur adjoint de *l'Humanité*, écrit, mercredi 25 juin, dans le quotidien du P.C.F., que les positions exprimées par M. Mitterrand en matière de politique internationale relèvent « *de plus en plus de l'atlantisme flamboyant, tournant délibérément le dos aux orientations du programme commun* ». M. Andrieu relève que le premier secrétaire du P.S. « *s'est bien gardé de se prononcer contre* » la bombe à neutrons, et qu'il s'est « *prononcé une fois de plus pour l'élargissement de la Communauté* [européenne] ».

M. Andrieu ajoute : « *Mais c'est peut-être sur l'Afghanistan que le premier secrétaire du parti socialiste a fait la démonstration qu'il tenait à être en quelque sorte aux avant-postes de cette bataille de l'avant contre les pays socialistes. (...)*

» *Mitterrand refuse d'envisager toute solution politique du problème afghan. (...) Lorsqu'il dénonce l'occupation d'un pays libre par plus puissant que lui, et qu'il évoque la nécessité de défendre « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », on peut regretter qu'il n'ait pas mis lui-même en pratique ces nobles principes lorsque, ministre du gouvernement français, il déclarait en 1954 : « Tous ceux qui soutiennent les » revendications nationales en » Algérie sont des ennemis à qui » nous devons faire la guerre. »*

» *Avec cette différence que les Soviétiques ne sont pas intervenus en Afghanistan pour préserver un système colonial mais pour appuyer un pouvoir révolutionnaire.* »

● *M. Marchais* a souligné, à Pau (à l'intention de ceux qui se seraient demandé, en 1978, s'il était, « *bien vrai (...) que le parti socialiste a renoncé au changement, qu'il a brisé l'union, qu'il a tourné le dos au programme commun* »), que « *la politique social-démocrate du parti de François Mitterrand n'a décidément plus rien à voir avec celle du programme commun* ».



(Publicité)

UNIVERSITÉ PARIS VAL-DE-MARNE

avenue du Général-de-Gaulle
94010 CRETEIL CEDEX

CENTRE DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Préparation aux Concours de catégorie A de la Fonction Publique

- Externes : étudiants titulaires d'un DEUG ou d'une licence ou d'un diplôme équivalent.
- Internes : candidats possédant une certaine ancienneté dans la Fonction Publique.

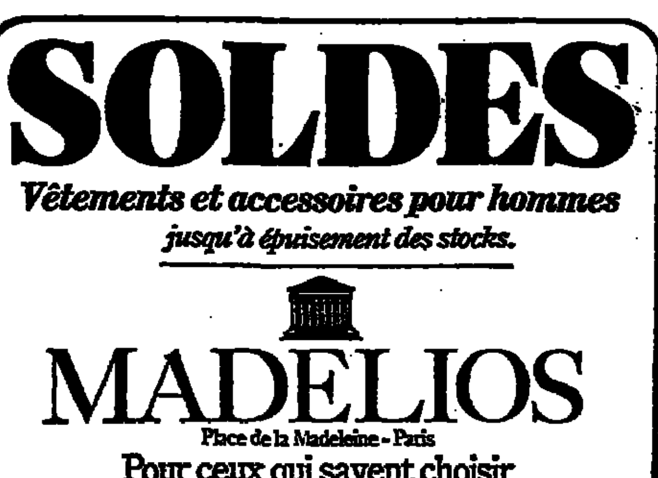
Pré-inscriptions : Secrétariat C.P.A.G. (bâtiment F)
1er juin - 1er octobre

DÉPARTEMENT ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DEUG AES commun à toutes les options
LICENCE et MAITRISE A.E.S. options :

- Administration publique (concours administratifs, collectivités locales).
- Administration des entreprises privées.
- Commerce International (anglais-français) ouvert aux étudiants titulaires d'un DEUG juridico-économique ou d'une licence d'anglais ou de LEA, après tests de niveau en anglais et culture générale : Pré-inscriptions : 15 juin-1er octobre. Section Sport-Etudes (convention avec l'INSEP).

Renseignements : 898-92-24, postes 406 ou 408



LE MONDE
met chaque jour à la disposition de ses lecteurs des rubriques d'Annonces Immobilières
Vous y trouverez peut-être
LA MAISON
que vous recherchez

DU PARTI SOCIALISTE

contre M. Giscard d'Estaing

pothèse sérieuse » — d'une candidature autre que la sienne, c'est-à-dire celle de M. Rocard.

Mais ce dernier serait alors tenu d'être ce que le P.S., et son premier secrétaire, souhaite qu'il soit. C'est le parti qui, selon une expression employée par M. Lionel Jospin, fixera la « trajectoire ».

M. Mitterrand a d'ailleurs esquissé lui-même quelques axes de la campagne du candidat socialiste : « il manquerait à lui-même s'il n'était pas le candidat des libertés à maintenir *et à conquérir* », *a-t-il dit.*

Par le contenu même de ses propos, il a ébauché une stratégie électorale : si, sur le terrain de la politique économique et sociale, il s'agit toujours de disputer le terrain au P.C., en matière de politique étrangère, M. Mitterrand a paru s'écarter de ce qui était redevable, dans le discours du P.S., de l'alliance avec le P.C. Il est vrai qu'entre-temps, l'intervention soviétique en Afghanistan aidant, le P.C. s'était lui-même écarté de la logique du programme commun, préférant celle de l'internationalisme. « L'Humanité » en profite pour dénoncer, mercredi, « l'atlantisme flamboyant » du premier secrétaire.

S'il est vrai que l'un des objectifs prioritaires de M. Mitterrand est de « redéfinir » l'alliance atlantique, les thèmes qu'il a développés — contre le neutralisme, pour une plus grande fermeté vis-à-vis de l'U.R.S.S., pour une défense prioritaire des droits de l'homme — étaient autant de moyens de dresser un réquisitoire contre M. Giscard d'Estaing et de séduire des électeurs centristes qui formulent des réserves analogues. Quant à l'évocation du rôle historique de la France, elle était aussi bien un appel aux électeurs gaullistes que l'affirmation de la vocation du *P.S.* à rassembler les Français.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

ment de la sécurité sociale et de dispositions fiscales permettant aux P.M.E. de faire face à l'augmentation de leurs charges. En particulier, l'assiette des cotisations patronales devait être changée progressivement de manière à prendre en compte la valeur ajoutée de l'entreprise » ;

— « *Modification des tranches de l'impôt sur le revenu et leur indexation sur l'inflation jusqu'à un certain taux* » ;

— Définition d'un nouvel indice du coût de la vie, par confrontation avec les partenaires sociaux et les organisations de consommateurs ;

— Réduction de la durée du travail à trente-cinq heures par semaine « *dans le cadre d'une négociation, branche par branche, afin que puissent être appréciées les disparités professionnelles et la situation économique des différents secteurs d'activité* » ;

— Enfin, le « *vote* [sans délai] *d'une loi généralisant la cinquième semaine de congés payés* ».

Invité à indiquer lequel des vingt-sept scénarios de développement économique jusqu'en 1985 mis au point par le commissariat du Plan à la demande des syndicats (« *le Monde* » du 14 juin) avait sa préférence — scénarios que M. Lionel Jospin, numéro deux du P.S. avait déclarés « *extrêmement importants* » (1) le 22 juin, au Club de la presse d'Europe 1, M. Mitterrand a répondu qu'aucun de ces schémas ne correspondait aux propositions du parti socialiste. « *Les fonctionnaires du Plan ne s'inspirent pas des options socialistes* ». Leurs scénarios ont « *la cohérence du Plan. Ce n'est pas la cohérence du P.S.* ».

(1) *Les « documents d'experts officiels du Plan,* avait déclaré M. Jospin, *justifient pleinement les propositions économiques et politiques du parti socialiste. Un document de cette nature est extrêmement important, car il dénonce la fatalité de la crise ou la fatalité du chômage que les experts gouvernementaux essaient de faire partager à l'opinion... On a découvert qu'avec une diminution de la durée du travail, avec une politique d'investissements, alors que l'investissement stagne depuis 1974, avec une plus grande justice fiscale, on pourra créer d'ici à cinq ans 1 200 000 emplois supplémentaires* ».

Le sommet de Venise a « enterré les problèmes monétaires »

A propos du désordre monétaire international et de ses conséquences sur le tiers-monde, M. Mitterrand a préconisé : « *Une politique de propositions pour les échanges Nord-Sud, les relations avec le tiers-monde, les relations avec le quart-monde, l'établissement d'un système monétaire équitable, la lutte contre la faim, doivent marquer la présence de la France dans le concert international.* » Il a déploré qu'au sommet de Venise il y avait eu, selon lui, « *enterrement des problèmes monétaires* » et que le pétrole ait dominé les débats. « *Les Occidentaux ont choisi d'accroître les inégalités sociales et l'austérité pour les travailleurs. Ils font de moins en moins référence au chômage, comme si le sous-emploi était pour eux une stratégie* », a-t-il ajouté.

Invité à préciser ses choix sur la politique d'utilisation des devises gagnées par les pays vendeurs de pétrole — problème baptisé « recyclage des pétro-dollars ». — M. Mitterrand a préconisé trois mesures afin que « *cesse la poursuite infernale entre la hausse des produits pétroliers, la hausse des biens manufacturés et la baisse du dollar* :

» *1) Associer pleinement les pays pétroliers à la gestion du système monétaire existant, Fonds monétaire international, Banque mondiale. Ces pays n'ont aujourd'hui qu'une arme : la hausse du pétrole ;*

» *2) Par voie de conséquence, on ne verra plus d'un côté les pays producteurs discuter entre eux des prix de référence du pétrole et, de l'autre, les pays consommateurs s'efforcer de suivre le train, tandis que la monnaie de l'un d'eux détermine, à elle seule, la valeur de l'échange. Les pays producteurs agissent en détenteurs d'un monopole et en usent comme on use de tout monopole. Il faut un lieu où s'organisera le débat ;*

» *3) Plutôt que de laisser le recyclage des euro-dollars s'opérer par les banques privées, il est urgent de charger les banques centrales et les institutions publiques mondiales — certaines sont à créer — d'intervenir comme les agents régulateurs d'un flux et d'un reflux qui, abandonnés aux spéculations présentes, détraqueront définitivement l'économie des pays industriels tout en étouffant toute forme de développement du tiers-monde non producteur.* »

Le député de la Nièvre s'est prononcé en faveur d'une indexation d'un prix-plancher du pétrole « *qui doit être débattue* » et de l'« *émission d'emprunts en ECU par les pays européens* ». Comme il lui était indiqué que, pour l'essentiel, les mesures monétaires qu'il proposait correspondaient à celles qu'avaient retenues les Sept à Venise, M. Mitterrand n'a pas contesté cette remarque.

Du 14 Juin au 31 Juillet 80.

L'événement de l'été : l'ensemble Rolleiflex

2.500 F*

Prix minimum constaté

(valeur réelle 4.500 F)

A l'occasion de son 50e anniversaire, Rollei fait l'événement.
Soyez les premiers à profiter de l'offre exceptionnelle :
• le prestigieux boîtier Rolleiflex SL 35 E entièrement automatique
• 3 objectifs traités multicouches
• une sacoche luxueuse, anti-choc.
Composé à seulement 1000 exemplaires, cet ensemble, d'une valeur réelle de 4.500 F, est vendu chez les meilleurs spécialistes photo-ciné à 2.500 F. On n'a pas tous les jours 50 ans. Profitez-en !

*Offre valable pour toute la France.

Rollei
Rollei invente

Objectif Télé Rolleinar
2,8/105 avec parasoleil incorporé ou 2,8/85 traité multicouches.

Sac de transport
anti-choc avec compartiment amovible.

Rolleiflex SL 35 E

Objectif grand angulaire Rolleinar
2,8/35, traité multicouches.

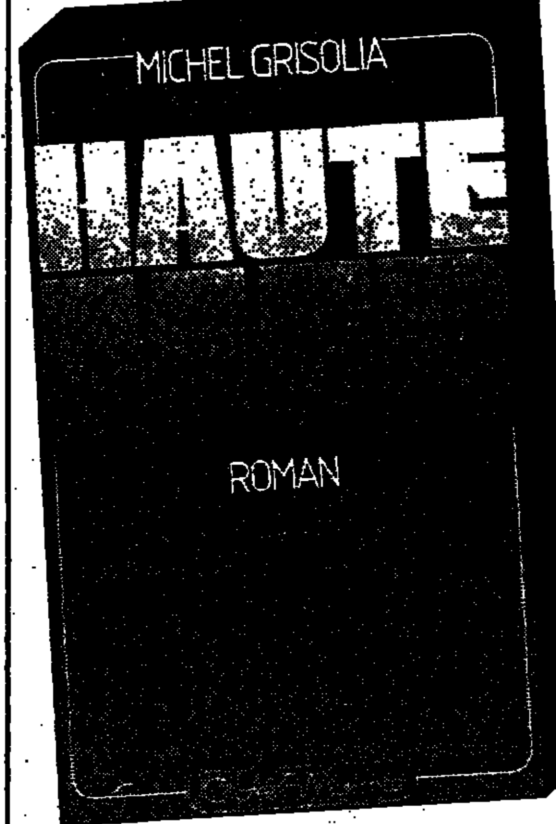
J.C. Lattès
Publie

"UNE PROUESSE DANS LE ROMAN FRANÇAIS D'AUJOURD'HUI"

Georges Conchon (le Nouvel Observateur)

HAUTE MER
de Michel Grisolia

Douze hommes et femmes, sur un yacht somptueux. Ce devait être la croisière du plaisir. Ce fut la croisière infernale...



"Le scalpel de Michel Grisolia décortique un huis clos qui se partage entre haines et tempêtes... On retient son souffle. Quel voyage !"
François Gonnet, **France-Inter**

"Des portraits au burin... Un suspense efficace... Au talent du conteur s'ajoute celui du metteur en scène. Pas une fausse note. Pas une erreur".
Jérôme Garcin, **Les Nouvelles Littéraires**

"Quand la peur est un effet de l'art... Le lecteur, fasciné, se trouve incapable de lâcher le livre avant le point final".
Jean-Pierre Enard, **V.S.D.**

"Un roman mené avec un cynisme magistral (et un esprit très anglo-saxon), une tension qui monte jusqu'au paroxysme de la perversité".
Michel Cyprien, **Le Quotidien de Paris**



(Publicité)

L'A.D.U.V. communique :

JEUNES BACHELIERS
L'UNIVERSITÉ DE
PARIS-VIII
VINCENNES
continue

- ELLE RESTE OUVERTE A LA CONNAISSANCE du MONDE CONTEMPORAIN, saisi dans son contexte INTERNATIONAL; elle reçoit, nombreux, les étudiants et les enseignants, tant **français** qu'**étrangers.**

- ELLE ACCUEILLE TOUJOURS L'ENSEMBLE du MONDE du TRAVAIL : **travailleurs salariés, mères de famille, chômeurs en recherche de formation, travailleurs migrants,** qu'ils soient

BACHELIERS
ou NON-BACHELIERS

- ELLE POURSUIT SA RÉFLEXION CRITIQUE SUR SA PROPRE EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE, notamment dans le secteur des **adultes** et des **jeunes d'âge post-scolaire.**

DIPLOMES : l'Université de Paris-VIII prépare et délivre les diplômes d'Etat : **DEUG, Licence Maîtrise, diplômes d'études avancées** (DEA), **Doctorat de 3e cycle et Doctorat d'Etat.**

U.E.R. et DÉPARTEMENTS

- Départements d'allemand, d'anglais, des études slaves, d'arabe, de chinois, d'hébreu, d'italien ; institut d'études hispaniques et hispano-américaines, d'études des pays de langue portugaise, de langues étrangères appliquées.
- Départements d'histoire, de sociologie, de psychologie, de sciences de l'éducation, d'économie politique, de sciences politiques, d'administration économique et sociale, de droit et sciences juridiques, de mathématiques, d'informatique, de mathématiques appliquées aux sciences sociales ; Institut de philosophie ; département de psychanalyse, de linguistique générale, de littérature générale, de littérature française, de littérature anglaise, de français langue étrangère ; Institut de linguistique appliquée et de didactique des langues. Institut de géographie, d'urbanisme de l'Académie de Paris. Départements de musique, d'arts plastiques, de théâtre, d'études cinématographiques et de l'audiovisuel. Filières de formation pour la documentation, les sciences sociales appliquées au travail et l'animation socio-culturelle.

- **SERVICE DE LA RECHERCHE,** 35 centres et laboratoires pluridisciplinaires.

- **BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE :** 100.000 ouvrages, 1.100 périodiques de tous pays. Médiathèque centrale.

- **FORMATION PERMANENTE :** Stages à la demande d'une entreprise, d'un organisme ou d'un comité d'entreprise — Stages d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, à l'initiative de l'Université.

- **SERVICE AUDIO-VISUEL :** Studios, régies, laboratoires, médiathèque, etc.

ACCUEIL - INFORMATION INSCRIPTION :

du 1er au 31 juillet 1980, date de rigueur ; **à Paris-VIII, Rte de la Tourelle, Paris, 12e arr., 75571 Cedex 12 (métro : Château-de-Vincennes, navette R.A.T.P., métro Université). Tél. 374-12-50.**

LES ENSEIGNEMENTS :

auront lieu à partir de l'année universitaire 1980-1981 dans les nouveaux bâtiments de Paris-VIII, actuellement en cours d'achèvement, rue de la Liberté, à Saint-Denis, 93200 (métro ligne 13, station Saint-Denis-Basilique)

POLITIQUE

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le mandat des conseillers généraux de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mardi 24 juin, l'Assemblée nationale examine le projet de loi prorogeant le mandat des conseillers généraux de Saint-Pierre-et-Miquelon.

M. SEGUIN (R.P.R.), rapporteur de la commission des lois, indique que le conseil général de ce département, qui a été élu le 21 septembre 1975 pour une durée de cinq ans, par scrutin de liste majoritaire à deux tours, devrait normalement être renouvelé en septembre 1980. Afin d'éviter un autre renouvellement en mars 1982 — date à laquelle sont renouvelés la moitié des cantons métropolitains — le texte vise à proroger de dix-huit mois le mandat de l'assemblée locale, dans le but de permettre une harmonisation des dates de renouvellement avec celles qui sont en vigueur en métropole. La commission a approuvé le projet, mais son rapporteur exprime des réserves à titre personnel.

Après que M. Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, eut donné l'assurance à l'Assemblée que le conseil général sera consulté sur le mode de scrutin qui sera choisi pour le département, l'ensemble du projet est adopté, l'opposition votant contre.

La preuve des actes juridiques

L'Assemblée examine une proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la preuve des actes juridiques.

Ce texte répond à la nécessité d'adapter les règles de preuve civile, fixées par le code civil, à la situation nouvelle résultant des progrès de la technique. Il vise à reconnaître une force probante aux nouveaux supports d'information (bandes magnétiques, microfilms, enregistrements sur disque, photocopies, etc.) et à actualiser le seuil, fixé par le code civil, à partir duquel un acte devant notaire est imposé pour toute chose excédant la somme ou la valeur de 50 francs.

M. CELLARD (P.S.), rapporteur de la commission des lois, explique que dans le cas d'un chèque, c'est l'original qui constitue la preuve que le tireur a rempli les obligations. Le problème des microfilms, ajoute-t-il, est celui de leur altération. Aujourd'hui, assure-t-il pourtant, les microfilms dits « *de sécurité* » présentent suffisamment de garanties. La commission, indique le rapporteur, « *propose d'admettre en preuve ces procédés modernes dans des termes qui dépassent le cas particulier des microfilms et en précisant dans quelles conditions des garanties de sécurité suffisantes sont offertes* ».

M. MOUROT, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, indique notamment : « *L'écrit proprement dit cède de plus en plus la place à des informations apparaissant sur d'autres supports que le papier et les entreprises attendent, pour régler leur roblème d'archivage, qu'on en tire les conséquences sur le plan juridique.* »

La proposition de loi est adoptée avec quelques modifications mineures.

Le statut de la magistrature

L'Assemblée examine, en troisième lecture, le projet de loi relatif au statut de la magistrature. Ce texte tend à faciliter le recrutement des magistrats par l'introduction de concours exceptionnels et prévoit la prorogation des mesures permettant d'intégrer directement des magistrats aux échelons moyens du corps judiciaire.

M. FOYER (R.P.R.), président de la commission des lois, rappelle que la commission mixte paritaire n'a pu se mettre d'accord sur un texte commun entre l'Assemblée nationale et le Sénat. L'Assemblée est notamment favorable au système prévoyant que le gouvernement désigne les membres de la commission d'avancement parmi les magistrats figurant sur une liste élue par leurs pairs, et le Sénat s'est prononcé pour l'élection directe des magistrats par leurs pairs.

L'Assemblée adopte un amendement du rapporteur tendant à limiter aux magistrats du siège les dispositions, introduites par le Sénat, qui précisent que, sauf consentement de leur part à un changement d'affectation, ces magistrats demeurent en fonction jusqu'au retour du magistrat dont ils assurent le remplacement. Elle adopte un second amendement du rapporteur supprimant les dispositions relatives à l'exercice des fonctions du ministère public près la Cour de cassation, et supprime les conditions de nomination imposées aux magistrats pour un emploi hors hiérarchie à la Cour de cassation.

Examinant l'article 14, qui concerne la composition de la commission d'avancement, l'Assemblée repousse un amendement de M. MASSOT (app. P.S., Alpes-de-Haute-Provence) tendant à supprimer au sein de cette commission la présence du directeur des affaires civiles et du directeur des affaires criminelles ; après que M. FORNI (P.S., Territoire de Belfort) eut déclaré que M. Bétellie, directeur des affaires criminelles, a pris « *dans la presse, des positions incompatibles avec le fait de siéger dans une commission chargée de statuer sur la nomination des magistrats* ».

Par 276 voix contre 195, l'Assemblée adopte un amendement de M. FOYER tendant à revenir au texte adopté en seconde lecture par les députés en ce qui concerne la composition de la commission d'avancement.

A l'article 13, qui concerne la composition de la commission d'intégration, les députés adoptent un amendement du rapporteur tendant à supprimer la présence de personnalités qualifiées au sein de cet organisme.

A l'article 21 bis relatif à la participation des auditeurs de justice à l'activité des barreaux, l'Assemblée adopte, contre l'avis du gouvernement, un amendement de M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise) tendant à revenir au texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

A l'article 24 (concours exceptionnels), l'Assemblée adopte un amendement de la commission rétablissant les concours de recrutement pour l'accès au poste du second groupe du second grade en limitant toutefois leur nombre à deux et, d'autre part, imposant un stage aux candidats admis à ces concours.

A l'article 25, les députés décident, à l'initiative de M. Foyer, que le nombre de places offertes aux concours exceptionnels sera calculé par référence au nombre de places de magistrats créées au budget de l'année d'ouverture du cincours au lieu de celle du recrutement.

Dans les explications de vote, M. GARCIN (P.C., Bouches-du-Rhône) réaffirme son opposition à un projet « *qui renforce la mainmise du gouvernement sur l'autorité judiciaire* » et M. FORNI (P.S., Territoire de Belfort) estime que le projet « *ouvre toutes grandes les portes de la magistrature, dans des conditions inadmissibles* » et jette « *la suspicion sur les magistrats* ».

L'ensemble du projet de loi est adopté, l'opposition votant contre.

La répression du « crime de viol »

L'Assemblée examine en deuxième lecture le projet de loi relatif à la répression du viol et de certains attentats aux mœurs.

Elle décide de revenir à la définition du viol adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, ce qui tend à réintroduire la notion de « *crime* » de viol.

L'Assemblée examine un amendement de la commission et de M. ABOUT (U.D.F., Yvelines) visant à rétablir la disposition selon laquelle un viol commis sur une femme « *en état de grossesse* » constitue une circonstance aggravante, punissable de la réclusion criminelle à perpétuité. M. FORNI (P.S.) remarque qu'il suffirait qu'une femme, victime d'un viol, produise un certificat prouvant qu'au moment où elle a été violée, elle était enceinte de dix jours pour que son agresseur soit passible d'une peine à perpétuité. Après un long débat l'Assemblée adopte l'amendement de la commission.

Elle adopte ensuite, à une faible majorité, sur proposition de M. ABOUT, un amendement qui stipule : « *Sans préjudice de peines plus graves (...) sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 60 F à 20 000 F, quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu mineur du même sexe.* »

L'Assemblée repousse, par 283 voix contre 201, un amendement de Mme CONSTANS (P.C.) (voté par l'Assemblée en première lecture), stipulant que dans chaque hôpital « *une équipe médico-sociale assurera l'accueil des victimes d'agressions sexuelles et notamment de viols* ».

L'ensemble de la proposition est ensuite adopté.

La validation de décisions du ministère des universités

L'Assemblée examine une proposition de loi de MM. FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire) et ALPHANDERY (U.D.F., Maine-et-Loire) portant validation d'actes administratifs.

M. Foyer, président et rapporteur de la commission des lois, rappelle que des décrets du 10 juin 1976 ont rendu obligatoire, dans tous les ministères et services, la constitution d'un comité technique paritaire dont la consultation est obligatoire pour l'élaboration de toutes les règles statutaires concernant les personnels. Ce comité fut rendu également obligatoire pour les personnels de l'enseignement supérieur par un décret en date du 29 juin 1977. « *Il était hors de question*, indique M. Foyer, *de décider que les représentants des personels seraient — comme c'est le cas pour le reste de la fonction publique — désignés par les syndicats les plus représentatifs. La représentation syndicale va à l'encontre de l'indépendance qui est de règle pour les personnels de l'enseignement supérieur, et il fut décidé que les représentants des personnels seraient élus par les membres élus du comité consultatif.* » Après avoir rappelé que le Conseil d'Etat a déclaré (le 18 avril 1980) ce décret irrégulier, le rapporteur déclare que cet arrêt « *entache de précarité tous les décrets* [ultérieurs] *pris sur la base du décret du 18 avril 1980* ». Il ajoute : « *C'est la seule raison pour laquelle une loi de validation permettra d'éviter les injustices et de sauvegarder, dans leur propre intérêt, la situation des personnels qui ont fait l'objet de nominations ou de promotions.* »

Défendant une question préalable (dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer), Mme PRIVAT (P.C., Seine-Maritime) déclare que la proposition vise, « *en réalité, à faire valider l'ensemble des réformes régressives des carrières universitaires édictées avec l'estampille d'un comité illégal et croupion. M. Foyer se garde bien, d'ailleurs, de demander la validation de ce comité, car il sait qu'elle risquerait d'être déclarée inconstitutionnelle. Il préfère contourner l'obstacle pour rendre légaux les textes adoptés en conséquence d'un acte illégal* ». Evoquant l'annulation, par le Conseil d'Etat, du comité technique, elle ajoute que celui-ci avait été constitué « *par un véritable coup de force, au mépris des règles de la fonction publique et de l'avis du conseil supérieur de la fonction publique, en refusant la représentation en tant que telles des organisations syndicales et en excluant toute représentation des seize mille assistants* ».

Mise aux voix, la question préalable est repoussée par 284 voix contre 199, sur 489 votants et 483 suffrages exprimés.

Dans la discussion générale, M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise) observe : « *La primauté de la loi ne comporte pas d'exception constitutionnelle en faveur du ministère des universités !* » Qualifiant de « *feinte de balayeur* » la procédure « *qui permet d'éluder le contrôle du Conseil d'Etat* », il ajoute : « *Avec une opération de ce type, nous nous acheminons vers la couverture automatique par un législateur de complaisance des erreurs de droit commises par le gouvernement.* » S'adressant à M. FOYER, M. RICHARD lance : « *Quand on enseigne la primauté du droit et qu'on a pour mission de la faire valoir au Parlement, on ne manipule pas le droit public français !* »

Mme SAUNIER-SEITE, ministre des universités, affirme : « *L'annulation frappe de précarité des mesures réglementaires qui concernent mille trois cent cinquante promotions de maîtres assistants au grade de professeur et trois mille cent cinquante promotions d'assistants au grade de maître assistant.* »

Après avoir repoussé par 280 voix contre 201 un amendement de M. RICHARD visant à faire valider les actes non réglementaires pris après consultation du comité technique institué par le décret du 29 juin 1977, l'Assemblée repousse un second amendement de M. Richard limitant à six mois les effets de la validation.

Elle adopte l'article unique de la proposition, qui stipule : « *Sont validés les décrets pris après consultation du comité technique paritaire central des personnels enseignants de statut universitaire institué par le décret n° 77-579 du 29 juin 1977, ainsi que les actes réglementaires et non réglementaires pris sur la base de ces décrets.* »

L'article unique de la proposition de loi est ensuite adopté, l'opposition votant contre.

La parade

La méthode est déjà connue. Elle a été de nombreuses fois pratiquées par le même M. Jean Foyer. Lorsqu'un arrêté ou un décret du ministre des universités est annulé par le Conseil d'Etat M. Foyer dépose un amendement qui permet de valider les décisions prises par le ministre. L'explication de ce scénario est d'ailleurs décrite par M. Jean Choffel dans son livre *Seule une femme*, portrait-hommage à Mme Alice Saunier-Seïté.

Parlant de la possible annulation, en juin 1977, par le Conseil d'Etat de l'arrêté relatif à la réforme du second cycle il écrit :

« *La parade fut trouvée par le biais d'un amendement de M. Foyer, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, à l'occasion d'un débat sur la réforme de la profession d'avocat. Référence expresse était faite, dans le texte en question, à la maîtrise en droit qui avait été créée, entre autres, par l'arrêté du 16 janvier 1976. Ce dernier prenait du coup force de loi et se trouvait automatiquement validé.* »

C'est une opération semblable que M. Foyer a réalisée le mardi 24 juin à l'Assemblée nationale. Le 18 avril le Conseil d'Etat, par une décision d'assemblée, jugeait irrégulière la composition du comité technique paritaire central des personnels enseignants de statut universitaire créé par un décret du 29 juin 1977.

L'arrêt rendu par le Conseil d'Etat répondait à des recours déposés par le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) et le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup, FEN). Ces syndicats d'enseignants reprochaient entre autres à ce comité, obligatoirement consulté lors de l'élaboration ou de la modification des règles statutaires régissant les corps de personnels, de ne comporter aucun représentant élu de quelques catégories de personnels titulaires (*le Monde* du 23 avril).

Cet arrêt du Conseil d'Etat mettait en cause tous les textes sur lesquels s'était prononcé ce comité et en particulier les décrets du 24 août 1977 sur les commissions de spécialistes et du 9 août 1979 portant statut du corps des professeurs. C'est pour éviter au Conseil de se prononcer sur des décrets promulgués entre 1977 et 1979 et contre lesquels des syndicats d'enseignants avaient déposé des recours que M. Foyer a fait sa proposition de loi.

Selon le SGEN ce texte « *vise purement et simplement à interrompre la procédure actuellement en cours* ». Pour ce syndicat il s'agit là « *d'une entrave délibérée de la part d'un parlementaire au bon fonctionnement de la juridiction administrative suprême qu'es le Conseil d'Etat* ».

SERGE BOLLOCH.

La protection des intérêts économiques

L'Assemblée examine un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la communication de documents et renseignements d'ordre économique, commercial ou technique à des personnes physiques ou morales étrangères.

M. MAYOUD (U.D.F.), rapporteur de la commission de la production et des échanges, explique que ce texte a essentiellement pour objet de trouver « *une riposte juridique aux actions abusives de certains Etats, notamment les Etats-Unis. Il s'avère en effet indispensable*, observe-t-il, *de protéger les entreprises françaises contre la volonté des Etats-Unis d'étendre au reste du monde leur législation, y compris leur droit procédural* ».

Le rapporteur indique que le projet tend à étendre le champ d'application de la loi du 26 juillet 1968 relative à la communication de documents et renseignements à des autorités étrangères dans le domaine du commerce maritime à l'ensemble des actes économiques. Il déclare que les documents ou renseignements visés par le projet sont définis en fonction de l'effet que pourrait avoir leur communication — atteinte à la souveraineté, à la sécurité, aux intérêts économiques de la France — et de leur nature : économique, commerciale, industrielle, financière ou technique.

M. LE THEULE, ministre des transports, souligne que l'article 1 *bis* du projet « *fait obligation de respecter les traités ou accords internationaux, ainsi que les lois et règlements en vigueur en France pour la recherche et la communication de preuves, en vue ou dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives utilisées à l'étranger* ».

L'ensemble du projet est ensuite adopté à l'unanimité.

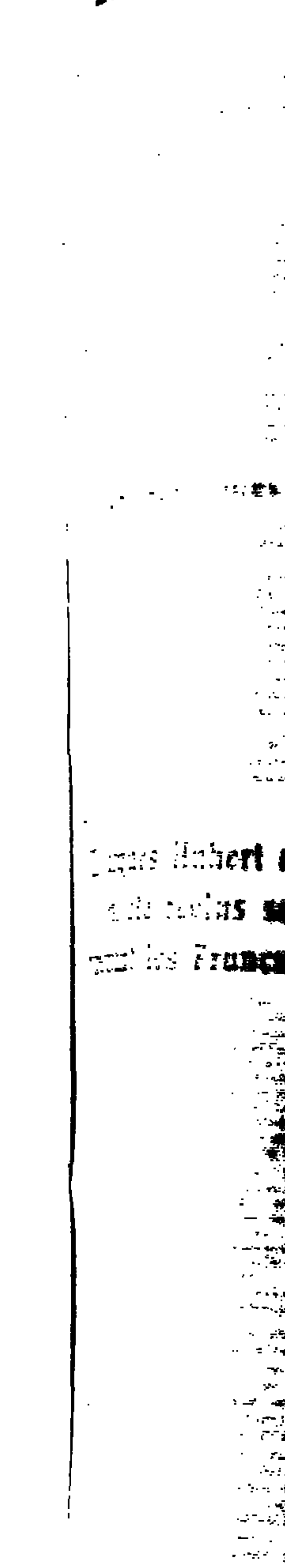
***

L'Assemblée a également adopté, mercredi 25 juin, en deuxième lecture, le projet de loi portant diverses dispositions en faveur de certaines catégories de femmes et de personnes chargées de famille. Ce texte vise essentiellement à étendre aux mères de famille ayant élevé au moins un enfant les différentes facilités d'accès aux universités déjà offertes par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur aux personnes engagées dans la vie active.

L'Assemblée a adopté, mercredi 25 juin, en deuxième lecture, le projet de loi instituant l'Agence pour la qualité de l'air et modifiant la loi du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs.

La séance est levée mercredi 15 juin à 1 h. 45.

LAURE[illegible]INI.





POLITIQUE

L'INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS

Le Sénat repousse toute amorce de cogestion

A minuit, mardi 24 juin, le Sénat a adopté par 127 voix contre 93 (P.C., P.S., rad. g.) sur 288 votants, l'ensemble de la proposition de loi sur l'intéressement des travailleurs au capital et aux fruits de l'expansion des entreprises.

C'est un texte profondément modifié qui sera soumis cette semaine aux délibérations d'une commission mixte paritaire. Si profondément modifié même que le groupe R.P.R. s'est abstenu dans le scrutin final d'une proposition dont son parti avait pourtant été l'initiateur. « *Le rejet du titre III*, a déclaré le président du groupe, M. MARC JACQUET, *ne nous permet pas d'apporter notre suffrage.* » En effet, la proposition a été amputée de toutes les dispositions assimilables à un commencement de cogestion ou de cosurveillance du personnel ; en particulier, à l'entrée des cadres et des agents de maîtrise dans les conseils d'administration ou de surveillance.

M. DAILLY (Gauche dém., Seine-et-Marne), rapporteur de la commission des lois, s'est félicité, en revanche, des modifications apportées par le Sénat (généralement sur son initiative) et a demandé à ses collègues « *surtout s'ils sont décidés à voter contre à l'issue de la navette, de voter pour, ce soir, afin de donner à leurs représentants au sein de la C.M.P. toute l'autorité du Sénat* ».

De même, M. BOURGINE (CNIP, Paris), qui avait vainement tenté d'envoyer le texte « *aux oubliettes* » (un texte déjà amputé de son titre 3) en lui opposant l' « *exception d'irrecevabilité* » (*le Monde* du 25 juin) a estimé que la proposition était devenue « *acceptable* ».

Les économies d'énergie

Les sénateurs avaient auparavant adopté, en deuxième lecture, par 174 voix contre 106, le projet de loi relatif aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur. L'examen de ce texte avait été interrompu la nuit précédente à la suite de la demande, par le ministre de l'industrie d'un vote bloqué destiné à écarter plusieurs dispositions en faveur des logements sociaux ; dispositions proposées par MM. PINTAT (R.I., Gironde) et LAUCOURNET (P.S., Haute-Vienne) au nom de la commission des affaires économiques. « *Nous proposons*, a souligné M. CHAUTY (R.P.R., Loire-Atlantique) président de cette commission, *une formule qui fait bénéficier les locataires d'une partie des économies de chaleur réalisées, compte tenu des troubles de jouissance que les travaux leur auraient imposés. L'Assemblée nationale n'a fixé aucune limite aux charges une fois les installations amorties.* »

M. Laucournet : « *Prenons un exemple. Un logement de quatre pièces, avec un loyer annuel de 7 200 F, on réalise 10 000 F de travaux, avec diverses aides. Dans quatre ans, le loyer devra couvrir l'équivalent du loyer actuel, actualisé, le remboursement des caisses d'épargne, des diverses contributions etc. : le loyer final sera de 13 620 F, ce qui représente une hausse de 72 % ! Et ce n'est pas là un cas extrême. Beaucoup de travaux seront d'un montant inférieur à 10 000 F, et l'impact sur les loyers sera le plus fort.* »

Successivement, MM. GIRAUD et D'ORNANO, respectivement ministres de l'industrie et de l'environnement, plaident pour ces dispositions, qu'ils opposent à celles de la commission, et soulignent les avantages que leur texte comporte pour les propriétaires comme pour les locataires. M. D'ORNANO : « *Quand 10 000 francs de travaux sont faits, l'Etat apporte 30 %, l'organisme H.L.M. 10 % ; restent 60 % à répartir entre les locataires. Le gouvernement entend que cette répartition avantage les moins favorisés, moyennant quoi, avec le système du conventionnement, l'Etat apporte une contribution supplémentaire. Si vous supprimez le conventionnement, vous augmentez la charge des locataires, et ce en fonction uniquement des mètres carrés occupés. Les loyers augmenteront, les charges diminueront, mais le résultat sera une augmentation globale, au moins pour les logements modestes. En revanche, pour les logements plus coûteux, la charge globale diminuera immédiatement. Ce sera le contraire avec le conventionnement : pour un ménage qui a un revenu mensuel de 7 000 francs, l'augmentation, minime, sera de 50 francs ; pour un revenu de 4 000 francs, la diminution atteindra 1600 F.* »

Un débat technique s'engage ensuite entre MM. CHAUTY, PILLET (Un. centr., Loire), PONCELET (R.P.R., Vosges) et les deux ministres au sujet de l'attribution de la prime de 400 francs par tonne d'équivalent de pétrole économisé. Sera-t-elle attribuée sans condition à tout organisme H.L.M. ou autre ? « *Oui* », répond M. D'ORNANO. Et M. GIRAUD précise : « *Le gouvernement s'inspirera de vos débats dans la conduite des travaux administratifs.* »

Par 169 voix contre 106, le gouvernement obtient alors satisfaction et l'article litigieux (15 *ter*) est voté dans la rédaction souhaitée par lui. L'ensemble du projet est ensuite adopté par 147 voix contre 106, et renvoyé devant une C.M.P.

La crise des industries textiles

Au cours de la séance de la matinée, le Sénat avait débattu des questions orales de MM. SCHUMANN (R.P.R., Nord) et PONCELET sur la crise des industries textiles. Ces deux sénateurs, comme après eux l'ensemble des orateurs qui s'étaient exprimés, avaient souligné « *l'extrême gravité* » de cette crise et réclamé, « *à l'exemple de ce qui se passe aux Etats-Unis* », une aide puissante de l'Etat et un renforcement de la protection douanière. M. DENIAU, ministre du commerce extérieur, s'était montré moins pessimiste que les orateurs. M. GIRAUD, ministre de l'industrie, avait justifié la suppression des « *visas techniques* », suppression vivement critiquée par MM. Schumann et Poncelet. Les deux ministres avaient accepté de convoquer une « table ronde » pour étudier les meilleurs moyens d'une solution à la crise des industries textiles.

Les sénateurs ont ensuite débattu des questions orales de MM. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne) et PALMERO (Union cent., Alpes-Maritimes) sur les radios libres et la protection de la chanson française. (*Voir notre compte rendu page 28.*)

A. G.

MM. Jacques Habert et Pierre Croze ont été réélus sénateurs représentant les Français à l'étranger

MM. Jacques Habert (N.I.) et Pierre Croze (P.R.) ont été réélus, le mardi 24 juin, sénateurs représentant les Français à l'étranger. Une procédure particulière est, en effet, prévue pour la désignation des six représentants des Français de l'étranger au Sénat : ils sont élus par le Conseil supérieur des Français de l'étranger, organisme de cent vingt membres, créé en 1948, qui a pour mission de fournir au ministre des affaires étrangères des avis sur les problèmes intéressant les Français expatriés, ainsi que sur les projets qui lui sont soumis par le ministre.

Ce Conseil, réuni pour sa session annuelle à Paris, depuis le lundi 23 juin, procède tous les trois ans, à la veille du renouvellement partiel du Sénat, au renouvellement de deux sièges de sénateurs.

Si la réélection de M. Jacques Habert pour la section « Europe-Amérique-Asie » semblait assurée, en l'absence de tout autre candidat, M. Pierre Croze, en revanche, affrontait pour le siège de la section « Afrique », trois autres candidats : Mme Brisepierre de Lafontaine, ancien expert du Conseil économique et social, représentant les Français du Maroc, M. Bertrand, directeur du centre de cardiologie d'Abidjan, et M. Jacques Raphaël-Leygues, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire de 1963 à 1979.

[M. Jacques Habert, soixante ans, est président-directeur général des Tricolor Publications à New-York. Il a dirigé, de 1953 à 1972, le journal *France-Amérique*, édité en langue française aux Etats-Unis. Il est actuellement président de l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger et représente au Sénat les Français établis hors de France depuis 1969.]

[M. Pierre Croze, âgé de cinquante-neuf ans, a été (de 1962 à 1967) président de la chambre française de commerce et d'industrie du Maroc. Il a représenté la France à l'assemblée du Conseil de l'Europe en 1976 et 1977 et a été élu au Parlement européen en mars 1978. Il est sénateur pour les Français de l'étranger depuis octobre 1971.]

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Olivier Stirn, qui assistait à la deuxième journée de session du Conseil supérieur des Français de l'étranger, a relevé la « *profonde mutation* » des Français de l'étranger, qui sont aujourd'hui, sur un total d'un million trois cent mille personnes environ, « *aux deux tiers des coopérants et techniciens expatriés pour une courte période* ». Il a estimé qu'était devenu indispensable « *un réexamen en profondeur de l'implantation consulaire française, afin de faire face aux besoins nouveaux et prioritaires nés de l'évolution de nos intérêts économiques et commerciaux, tout particulièrement dans le tiers-monde* ».

le journal mensuel de documentation politique
après-demain
(non vendu dans les kiosques)

Offre un dossier complet sur :
L'INFORMATIQUE

Envoyer 20 francs (timbres à 1 F ou chèques) à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 60 F pour abonnement annuel (60 % d'économie) qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

Pour progresser en ski dans une ambiance de vacances au soleil



les stages d'été à VAL D'ISERE
(Juillet-Août)

La clé des neiges
Stages Philippe et Gérard Mattis

Leçons, démonstrations. Remontées illimitées.
Contrôle quotidien au vidéoscope. Test.
Essais gratuits des matériels — L'après-midi
Tennis. Volley-ball. Vélo (prêt gratuit).
Randonnée en peau de phoque...

Forfait complet stage et pension
7 jours de 1 890 à 2 395 F.
Forfait ski seulement 975 F.

Renseignements :

P. et G. Mattis - La Clé des Neiges
B.P. 73150 VAL D'ISERE
Tél. : (79) 06.01.49 et 06.00.72

Viasa, la compagnie aérienne du Venezuela entreprend, dans les années 80, une planification réaliste au bénéfice de ses passagers.



• *HOSPITALITÉ :*
Un plan d'amélioration de nos différents services au sol et à bord est une réalité.
Nous souhaitons réaffirmer la chaleureuse hospitalité vénézuélienne.

• *PONCTUALITÉ :*
Nous n'épargnons aucun effort pour assurer la ponctualité de nos vols.
Un plan horaire ingénieux, soigneusement élaboré, permet une plus grande souplesse de correspondance entre les différentes villes de notre réseau.

"Nous nous devons d'être aussi bons au sol que dans nos vols"

VIASA 80
des idées nouvelles dans l'air...

CEIA

KLM Agent Général pour la France, 36bis, avenue de l'Opéra - 75002 Paris Réservation passage, Tél. : 266.57.19 / Fret, Tél. : 535.78.00



VOTRE MICROPROFESSEUR.

LA CARTE UNIVERSITE MICROPROCESSEUR TM990/189.

Etre spécialiste microprocesseur n'est plus un privilège, c'est une nécessité. La connaissance du microprocesseur devient une obligation. Cet ordinateur intégré a trouvé sa place dans toutes les activités professionnelles.
Vous devez participer à cette révolution industrielle et vous familiariser avec les nouveaux concepts de la microélectronique.
Pour vous aider dans cette approche, Texas Instruments a développé le programme "Carte Université microprocesseur TM990/189": - un cours complet, en Français, de 600 pages sur les microprocesseurs - une carte micro ordinateur - un manuel d'utilisation, en Français, de 300 pages - un support technique local.
La carte Université TM990/189 de Texas Instruments, votre outil d'initiation.

50 années d'innovation

TEXAS INSTRUMENTS
L'électronique qui vous fait progresser.

Pour recevoir la liste de nos distributeurs, retournez ce coupon à Texas Instruments, Division Semiconducteurs, B.P.05, 06270 Villeneuve Loubet.
Nom ....
Prénom ....
N° ...... Rue ....
....
Code postal .... Ville ....

TI Central Creative Services

POLITIQUE

Charbonnages, logement, radios libres

Sur tous les dossiers régionaux les communistes du Nord-Pas-de-Calais s'opposent aux socialistes

De notre correspondant

Lille. — Le programme triennal « habitat-bâtiment » du Nord-Pas-de-Calais n'a pas fait l'unanimité au conseil régional autant qu'on l'espérait. Ce programme, à l'étude depuis près d'un an, a pour objectif la construction de cinq mille deux cents logements sociaux locatifs et la remise en état de quelque vingt mille habitations. Il suppose des investissements très importants auxquels l'établissement public régional participerait grâce à un emprunt de 200 millions de francs. On voit dans ce grand projet non seulement la possibilité d'améliorer les conditions de vie de nombreuses familles, mais aussi de donner le coup de pouce opportun à l'industrie du bâtiment.

En janvier dernier, tous les conseillers avaient approuvé ce dossier, y compris les communistes, qui, d'ailleurs, jusqu'à une date récente, en réunion de commission, n'avaient soulevé aucune opposition. Mais M. Georges Marchais est venu dans la région la semaine dernière. A Lille, le 19 juin, il déclarait : *« Le parti socialiste prépare un plan qui s'inscrit dans la politique giscardienne de conventionnement et d'augmentation des loyers... »* Les conseillers régionaux communistes ont tiré les conclusions de cette déclaration et ils ont été les seuls à ne pas voter le programme. Ce qui a fait dire à M. André Delelis (P.S.), député et maire de Lens : *« C'est M. Marchais qui le premier a voté contre notre programme, de même que M. Brejnev est le premier à avoir voté pour M. Giscard d'Estaing... »*

Au cours de cette session de deux jours, les 23 et 24 juin à Lille, on a donc assisté à un nouvel affrontement entre les deux partis de gauche. Il n'est pas de dossier qui ne soit prétexte à relancer une querelle de plus en plus aigre.

Pour les charbonnages, les communistes ont demandé l'inscription d'un crédit de 20 millions de francs, dont une partie serait utilisée à sauver le puits Sabatier, dans le Valenciennois, fermé depuis le début du mois de mai. *« Mais,* déclarent les orateurs socialistes, *peut-on se lancer dans une telle opération sans garanties ? Faut-il voter des crédits qui ne seront pas utilisés, car les Houillères en refuseront l'emploi ? »* Le cas s'est d'ailleurs présenté récemment dans le Languedoc-Roussillon. M. Pierre Mauroy (P.S.), qui préside le conseil régional, a rappelé qu'une action était en cours auprès du gouvernement et des Houillères et que la région devait consacrer une session à ce problème.

La résolution communiste n'a pas été retenue, mais on a voté le texte socialiste *sur le maintien du volume* d'extraction du charbon, la poursuite des activités de certains puits condamnés et le financement des recherches sur la gazéification.

Yalta

Autre sujet d'affrontement : les radios libres et le monopole d'Etat. Mais le conflit, cette fois, prend une tournure assez singulière. Au parti communiste, qui se plaint constamment d'être mal traité sur les ondes, les socialistes font remarquer sèchement que Radio-Quinquin a pu émettre pendant plus de six mois tranquillement, alors que Radio-Riposte du P.S. était aussitôt bâillonnée. On a parlé *« d'un étrange Yalta entre le parti communiste et le pouvoir... »*, ce qui a provoqué un beau tumulte et une suspension de séance. Mais les socialistes ont fait les comptes à partir d'enregistrement sur magnétoscope des émissions de FR 3 Lille pendant plusieurs mois : *« Le P.C. a été scandaleusement avantagé, et cela ne peut pas durer... »* Une commission va d'ailleurs se pencher sur ce dossier et effectuer d'autres vérifications...

Les élus ont aussi étudié le bilan d'exécution du VII[e] Plan. Pour le rapporteur général M. Jacques Piette (P.S.), ce bilan est celui d'un échec : *« Pouvait-il y avoir d'ailleurs un bilan,* dit-il, *puisqu'il n'y avait pas de plan ! »* On a souligné surtout le « désengagement » de l'Etat et les lenteurs de l'administration qui aggravent les effets de l'inflation pour les collectivités locales.

GEORGES SUEUR.

Un colloque de l'Association des maires de France

La participation dans les communes

En application de la résolution adoptée lors de son soixante-deuxième congrès, en novembre 1979, l'Association des maires de France avait organisé mardi 24 juin au Sénat une journée d'étude sur le thème « La participation dans les communes », à laquelle étaient invités les élus des communes de trente mille habitants et plus.

Ouvrant les débats, M. FRANCK SERUSCLAT, sénateur socialiste, maire de Saint-Fons (Rhône), a estimé que, *« face aux nouvelles aspirations de la population, les dispositions légales actuelles sont très ou trop limitées »*, ce qui a conduit, a-t-il dit, certains élus municipaux à prendre *« des initiatives pour faciliter la participation »*.

Pour M. Sérusclat, les responsables municipaux, *« d'une part, sont pressés de satisfaire les aspirations de ceux qui souhaitent vivement participer à la vie de leur commune, et, en même temps, ils déplorent très souvent le manque d'intérêt d'une large proportion de leurs concitoyens pour les affaires locales »*.

Organisé dans le but de confronter certaines expériences de participation communale, ce colloque a permis d'entendre un exposé de M. FRANÇOIS LEOTARD, député U.D.F.-P.R., maire de Fréjus (Var), qui, depuis 1977, donne la parole aux jeunes de sa commune âgés de moins de dix-huit ans en sollicitant leur avis sur les dossiers soumis au conseil municipal. M. LAURENT CATHALA, maire socialiste de Créteil (Val-de-Marne), a évoqué la création et le fonctionnement de l'atelier municipal d'urbanisme, dont la municipalité a pris l'initiative et dont les techniciens sont à la disposition et des élus et des habitants.

Adjointe au maire de Grenoble (Isère), Mme DESCHAMPS a axé son intervention sur les unions de quartier, nombreuses dans cette ville, et la décentralisation des services techniques. Le bureau d'information municipale et la pratique de la vidéo à Montreuil (Seine-Saint-Denis) ont fait l'objet d'une communication de M. MERLE (P.C.), adjoint au maire.

Cette réunion devrait permettre l'organisation d'un second colloque, au cours duquel élus et représentants d'associations confronteraient leurs points de vue et établiraient une sorte de règle du jeu de la participation.

La démocratie bien tempérée

(Suite de la première page.)

Les Britanniques, l'an dernier, ont voté beaucoup plus pour Mme Thatcher que pour le parti conservateur, au sein duquel elle est loin, au demeurant, de n'avoir que des admirateurs et des amis. Les élections ouest-allemandes de l'automne seront bien davantage un duel entre MM. Helmut Schmidt et Franz Josef Strauss qu'entre le S.P.D. et la C.D.U. Les Américains, à moins que, par une sorte de miracle, M. Anderson parvienne à écrire un *remake* de *l'Huître et les Plaideurs*, vont se prononcer, en novembre, entre MM. Carter et Reagan, et non pas entre l'âne démocrate et l'éléphant républicain. M. Kreisky doit moins d'être depuis dix ans à la tête de l'Autriche à ses convictions social-démocrates qu'à son charisme personnel. C'est la même raison qui a ramené au pouvoir M. Trudeau, après une éclipse qui a surtout permis à ses compatriotes de constater l'insignifiance de son éphémère remplaçant.

Dans tous ces cas-là, la démocratie n'est plus que le paravent de la monocratie, le moyen de la surveiller et de confirmer de temps à autre sa légitimité. Car, si le peuple choisit *entre* les candidats, il ne choisit pas, le plus souvent, *les candidats* : ce sont les états-majors des partis qui s'en chargent, même s'ils tiennent compte, pour ce faire, des sondages d'opinion. Reste que l'électeur français « lambda » n'a pas eu à dire, en 1974, s'il préférait M. Messmer ou M. Chaban-Delmas comme candidat gaulliste, ni son jumeau britannique à déterminer s'il préférait Mme Thatcher ou M. Heath comme *leader* conservateur, M. Callaghan, M. Healey ou M. Tony Benn comme porte-drapeau du Labour. Il n'y a guère qu'aux Etats-Unis que la pratique compliquée des « primaires » associe, dans une certaine mesure, l'électeur de base au choix des candidats : on ne jurerait pas, au vu des résultats, que ce système soit vraiment le meilleur.

A plus forte raison lorsque la pluralité des partis introduit la nécessité des coalitions : la réélection ou la non-réélection de M. Giscard d'Estaing dépend moins, en fin de compte, de ses vertus propres que de l'aptitude à s'entendre — apparemment très faible, heureusement pour lui — de MM. Mitterrand et Marchais. On peut faire des constatations analogues à propos des pays, nombreux au nord de l'Europe, où le fractionnement des partis est tel que les assises parlementaires des gouvernements dépendent bien davantage, en définitive, des combinaisons des partis que de l'orientation donnée par le peuple souverain. Il n'est pas jusqu'à la R.F.A. où, en dernière analyse, c'est le parti libéral qui décide, suivant qu'il s'allie au S.P.D. ou à la C.D.U., lequel des deux exercera le pouvoir.

Pas de vertu sans vertu

Peut-il en aller autrement ? Churchill a dit, une fois pour toutes, que la démocratie est le pire des systèmes, à part les autres, et on se lasse pas de le répéter. Lui conférer une vertu mythique et superlative serait oublier que Montesquieu a montré qu'elle n'était pas praticable sans ce qu'il appelait, précisément, au sens romain du terme, *vertu*, et qu'on traduirait mieux par *civisme*. Or celui-ci, par les temps qui courent, se fait plutôt rare. Il faut donc prendre la démocratie pour ce qu'elle est : un moyen de désa[illegible] violence des luttes politiques en les institutionnalisant, d'organiser des contrepoids à la tendance naturelle du pouvoir à abuser de lui-même, bien campé sur ces trois formidables piliers que sont la bureaucratie, la technocratie et l'*establishment* militaire et policier.

La démocratie n'est pas une panacée, et rien n'est plus dangereux que de transférer au peuple souverain, comme on le fait, ici ou là, le soin de trancher des choix les plus difficiles, comme ceux qui concernent le nucléaire, civil ou militaire, et la peine de mort. C'est aux gouvernements qu'il appartient de gouverner, sous le contrôle des Parlements, et gouverner veut dire prendre ses responsabilités. L'électeur ne peut prétendre se substituer à lui, quand ce ne serait que parce qu'il n'a ni la connaissance de dossiers souvent très techniques ni celle de leurs implications.

Tout ce qu'il peut faire, c'est exprimer sa confiance : dans un homme, des idées, des orientations. Tant qu'il garde la possibilité de retirer cette confiance, la démocratie existe : c'est ce qui fait, quelques atténuations qu'on doive lui faire subir pour la rendre praticable, son immense supériorité sur les autres systèmes, où il n'est pas d'autre moyen de contrer, et à plus forte raison de renverser, le pouvoir que le recours à la force.

ANDRÉ FONTAINE.

● RECTIFICATIF. — Dans le compte rendu des débats parlementaires sur l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi *« renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes »* (*le Monde* du 24 juin), une erreur de transmission a déformé le sens des dispositions relatives aux mandats de dépôt. Il aurait fallu lire : *« D'autre part, elle* [l'Assemblée nationale] *adopte un article additionnel visant à préciser que la mise en liberté peut être refusée lorsqu'elle peut avoir pour effet de faire pression sur les victimes. »*

après-vente Miele
8673360
en région parisienne
Société MDS

LES ÉCOLOGISTES ET L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le MEP entend contrôler la campagne de M. Lalonde

Le conseil national du Mouvement d'écologie politique (MEP), réuni le samedi 21 juin à Paris, a décidé de proposer à M. Brice Lalonde, candidat des écologistes à l'élection présidentielle, la constitution d'une *« commission d'animation et d'orientation »* de la campagne électorale, qui comprendrait quatre membres nommés par le Réseau des Amis de la Terre (RAT), dont M. Lalonde est l'animateur, et quatre membres nommés par le MEP, qui aurait la présidence de la commission. Celle-ci serait chargée de définir les positions des écologistes sur les questions qui n'avaient pas été tranchées ou même évoquées lors des assises nationales de Lyon, au début du mois de mai, et de contrôler la conformité des déclarations du candidat aux positions arrêtées par ces assises.

Le conseil national du MEP a, d'autre part, mandaté le bureau national pour qu'il effectue une démarche auprès de M. Jacques-Yves Cousteau, afin de lui expliquer que M. Lalonde est le seul candidat écologiste légitime et afin d'inviter l'océanologue à apporter son soutien à l'animateur du RAT.

Fête champêtre pour le candidat

Après discussion, en effet, les vingt-sept membres du conseil national du MEP se sont trouvés d'accord pour affirmer la validité du scrutin régional du 15 juin, qui avait vu la victoire de M. Lalonde sur M. Philippe Lebreton, président du MEP, pour la désignation du candidat à l'élection présidentielle. Le MEP a de nouveau condamné la démarche de M. Jean-Claude Delarue, président de S.O.S.-Environnement, qui maintient sa candidature contre celle de M. Lalonde.

M. Brice Lalonde, candidat à l'élection présidentielle, a commencé, dimanche 22 juin, lors d'une fête champêtre à Givarlais (Allier), sa campagne électorale. Prenant la parole devant quelques centaines de personnes rassemblées par diverses associations écologistes du Bourbonnais, M. Lalonde a vivement critiqué les atteintes à la démocratie *« en matière de choix de consommation »*. *« Nous avons un pays à défendre »*, a-t-il dit, après avoir dénoncé le cycle de besoins artificiels aboutissant à la pollution, au choix de l'énergie nucléaire et à des *« Chicago invivables »*. Le candidat a cité en exemple la tour Montparnasse et le quartier de la Défense, dans la région parisienne, réalisations *« en faillite et désertées »*.

Interrogé sur les perspectives électorales de sa candidature, M. Lalonde a exprimé l'espoir de *« battre l'un des quatre »* grands partis et a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de désistement au second tour.

● *Le comité directeur du Centre national des indépendants et paysans*, réuni mardi 24 juin, a jugé prématurée la prise de position de M. Philippe Malaud, président du C.N.I.P., en faveur de la participation de ce parti à l'élection présidentielle. Dans un éditorial du *Journal des indépendants* (*le Monde* du 24 juin), M. Malaud avait envisagé comme *« une décision inéluctable »* la désignation prochaine d'un candidat. Cette initiative n'a pas fait l'unanimité au sein du comité directeur (où se côtoient des partisans de M. Giscard d'Estaing et des amis de M. Chirac) qui a décidé mardi *« de ne pas se prononcer sur l'élection présidentielle avant la rentrée parlementaire »*.

DÉFENSE

M. BOURGES EN VISITE OFFICIELLE DE QUATRE JOURS EN POLOGNE

Varsovie (*A.F.P.*). — Pour la première fois dans l'histoire des relations franco-polonaises, les ministres de la défense des deux pays se rencontreront du mercredi 25 au dimanche 29 juin en Pologne. Le ministre français, M. Yvon Bourges, est attendu à Varsovie pour une visite officielle de quatre jours, sur l'invitation du général d'armée Woscjech Jaruzelski, son homologue polonais.

Cette visite, indique-t-on de source française, revêt un caractère essentiellement symbolique. Il n'existe, en effet, aucune coopération militaire entre la France et la Pologne, pas plus qu'il n'existe de perspectives d'une telle coopération, les Polonais ayant, de choix délibéré, misé entièrement sur l'Union soviétique pour la réalisation de leur programme de défense.

M. Bourges se rendra jeudi à Gdansk, où il visitera une unité navale, et vendredi, à Cracovie, où il assistera à une brève démonstration de l'armée de terre.

LE GÉNÉRAL FORRAY EST NOMMÉ COMMANDANT DES ÉCOLES DE SAINT-CYR

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres de ce mercredi 25 juin a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● TERRE. — Sont nommés : gouverneur militaire de Marseille et commandant la 53[e] division militaire territoriale, le général de brigade Gilbert Pascual ; commandant la 9[e] division d'infanterie de marine, le général de brigade Raoul Bredèche ; adjoint au commandant de la 1[re] armée et gouverneur militaire de Strasbourg, le général de division Alain Bizard ; commandant la 42[e] division militaire territoriale, le général de brigade Gilles Lévy ; commandant la 8[e] division d'infanterie et la 22[e] division militaire territoriale, le général de brigade Bernard Philipponnat ; commandant et directeur du génie de la 5[e] région militaire, le général de brigade Pierre Georges ; commandant les écoles de Saint-Cyr-Coetquidan, le général de brigade Gilbert Forray ; commandant la 31[e] division militaire territoriale, le général de brigade Henri de Broca.

● AIR. — Sont nommés : adjoint à l'inspecteur technique de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Paul Simonet ; chef de la division « forces nucléaires » à l'état-major des armées, le général de brigade aérienne François Mermet ; directeur technique de la force aérienne tactique et de la 1[re] région aérienne, le général de brigade aérienne Marcel Sandillon.

Est promu commissaire général de brigade aérienne, le commissaire colonel Marcel Monney.

L'UNION SOVIÉTIQUE MET AU POINT UN NOUVEAU TYPE DE SOUS-MARIN

Washington (*A.F.P.*). — L'Union soviétique a mis en chantier depuis un an un sous-marin qui pourrait être équipé de douze à vingt missiles de croisière particulièrement redoutables pour les porte-avions américains, a-t-on appris mardi 24 juin au Pentagone.

Ce sous-marin, dont l'existence avait été révélée au mois de mai, inquiète les responsables de la marine américaine. *« Il s'agit du plus grand sous-marin nucléaire jamais construit par l'U.R.S.S. »*, a déclaré l'amiral Thomas Hayward, commandant en chef la marine américaine.

Découvert grâce à des photos de satellite d'espionnage aux chantiers navals de Severodvinsk, sur la mer Blanche, ce sous-marin de 146 mètres de long sur plus de 17 mètres de diamètre, a un volume global plus important que le nouveau submersible américain, lance-missiles stratégiques balistiques de la classe « *Trident* » aux Etats-Unis.

[Toutes les grandes puissances militaires dans le monde étudient actuellement la possibilité d'embarquer des missiles de croisière — sortes d'avions sans pilote volant à vitesse subsonique et à basse altitude — à bord de sous-marins à propulsion nucléaire dont les missions seraient à la fois la destruction de cibles sur le sol adverse et la neutralisation d'objectifs navals.]

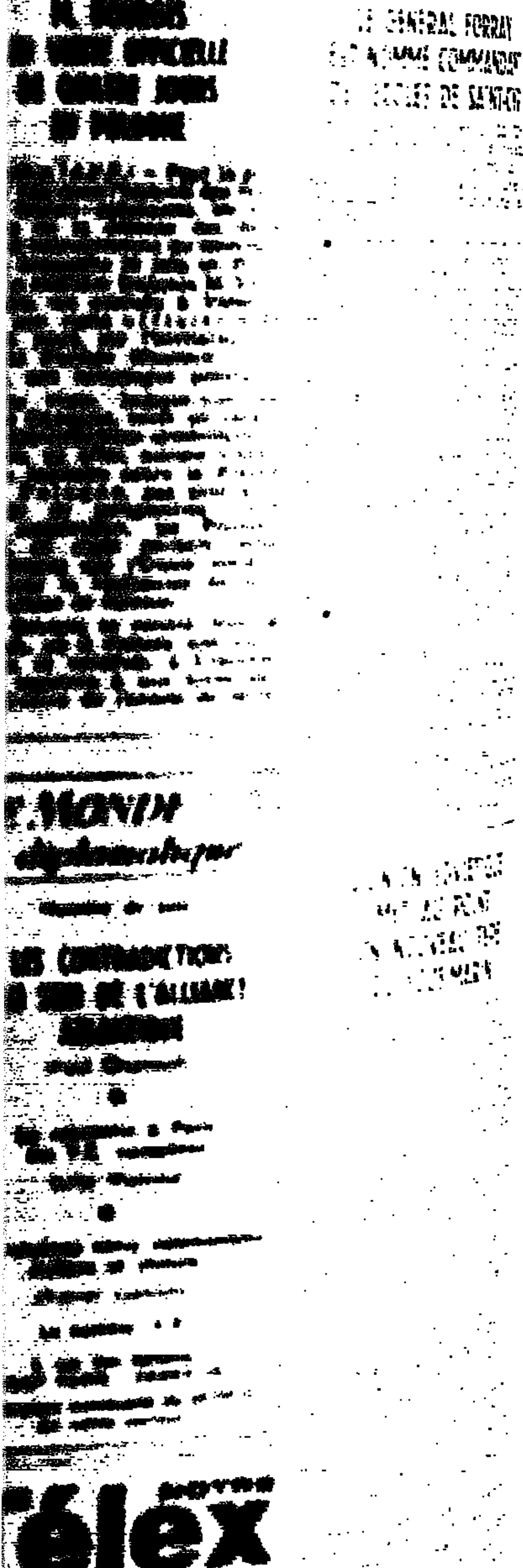
LE MONDE diplomatique
Numéro de juin
LES CONTRADICTIONS AU SEIN DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE
(Paul Chamsol)
●
La rencontre à Paris des P.C. européens
(Lilly Marcou)
●
Les relations entre communistes italiens et chinois
(Xavier Luccioni)
Le numéro : 7 F.
5, rue des Italiens, 75427 PARIS - CEDEX 09.
Publication mensuelle du MONDE. En vente partout.

contre le vol
il y a quelque chose à faire
ALARME 2000
la solution d'aujourd'hui en pensant à demain
Le DI 60 ME
radar hyperfréquence autonome et sans installation
Une protection simple, efficace, immédiatement opérationnelle.
Téléphonez au 525.44.32.
à votre service sur toute la France.
Ne vivez pas vos vacances avec l'angoisse du retour. N'hésitez pas : pour connaître les possibilités du DI 60 ME remplir et retourner le bon ci-dessous à ALARME 2000
8, rue Gudin, 75016 PARIS
Nom ....
Prénom ....
rue ....
n°...... code postal ....
Ville ....

1350 emplois stables en 1981 dans la fonction publique
préparation aux concours administratifs de l'État (cours du soir). Avec le niveau bac ou bac + 2
ISTEG
établissement d'enseignement privé
107 rue de Reuilly 75012 Paris
Tél. 380 56 46

CEBORA, une importante société de l'Italie du nord, productrice d'une très grande gamme de roues destinées à l'industrie manufacturière (meubles, chariots industriels et beaucoup d'autres secteurs commerciaux) recherche des
V.R.P. pour la FRANCE
Prions les candidats de répondre par lettre expresse en donnant un detaillé curriculum adressé à :
CEBORA
DEPARTEMENT ROUES
VIA DEL TUSCOLANO 17/2
40129 BOLOGNA - ITALY
TEL. 051-323754
325430
TELEX 511070
CEBORA I

NOTRE Télex
POUR VOS COMMUNICATIONS
Vous nous téléphonez vos messages. Nous les télexons. Vos correspondants nous répondent par télex : nous vous téléphonons.
étrave
SERVICE TELEX
345.21.62 + 346.80.26
38, Avenue Daumesnil, 75012 PARIS



Le Monde

société

Le « petit défaut »

Alors que l'Assemblée nationale a rétabli, mardi 24 juin, la discrimination existant à l'égard des homosexuels ayant des relations avec des mineurs (article 331, alinéa 3 du code pénal), qu'avait abolie le Sénat, M. Marc Croissant s'est vu signifier, le 18 juin (nos dernières éditions), *son licenciement des services communaux l'Ivry (Val-de-Marne). Une manifestation en sa faveur est organisée ce mercredi 25 juin devant le centre culturel d'Ivry, à l'appel notamment de la C.F.D.T., de la section du P.S., et du comité d'urgence anti-répression homosexuelle (C.U.A.R.H.).*

par PHILIPPE BOUCHER

Etre ou ne pas être homosexuel, avoir ou ne pas avoir le « *petit défaut* » dont une dame faisait reproche à Astolphe de Custine ; Astolphe, l'écrivain, le journaliste-voyageur, l'immortel auteur du *Voyage en Russie.*

La question est une nouvelle fois posée, banalement pourrait-on dire, si la réponse qui y est maintenant apportée n'aboutissait à priver un homme de son salaire, après l'avoir privé de son emploi, parce qu'il est ce qu'il est et ne l'a pas caché. Mais ce que révèle le caractère public des démêlés de M. Marc Croissant avec la municipalité communiste d'Ivry est symbolique aussi du silence que s'impose l'énorme majorité de ses semblables.

Etre homosexuel, c'est d'abord une censure que l'on s'impose à soi-même, et que ne peuvent contredire les « folles », les « hurlantes », qui se cherchent un bouclier par l'excès de leurs gesticulations. Et l'on ne voit qu'eux. On ne veut voir qu'eux. Ce silence, cette honte imposée, sont si forts qu'un sondage déjà ancien nous montrait une énorme majorité de Français affirmant ne jamais côtoyer d'homosexuels. On les dénombre *pourtant par centaines de milliers* dans la seule société française.

Si ce n'est pas l'ignorance née du silence, lui-même né de la crainte, c'est l'abominable tolérance, qui voit celui-ci ou celui-là s'accorder certificat de libéralisme en se prévalant d'un ami homosexuel, comme on a son juif ou son nègre. Le rapprochement n'est pas excessif : il n'y a pas si longtemps que les sodomites (du nom qui leur était autrefois accolé) portaient étoile rose au milieu de la marée des étoiles jaunes, dans des camps identiques, pour d'identiques motifs de prétendue pureté des races et des mœurs.

Quand ce n'est pas la tolérance, par hypothèse concédée, c'est l'insupportable révérence rendue à la « sensibilité exceptionnelle », au « génie artistique », qui est le double faux, et si malveillant profondément, de l'« intelligence juive ». Comme s'il fallait compenser un état *naturel* par la démonstration de qualités presque surnaturelles ; être Michel-Ange ou s'éclipser par l'exil de soi, étouffer ce qui vient à être essentiel, tant cela est réprouvé.

Oh ! certes, il y a les homosexuels plus ou moins « autorisés », ceux qui coiffent les dames, ou les habillent ; ou encore les « artistes », parce qu'ils relèvent d'un monde demeuré mystérieux et pas tout à fait affranchi de l'excommunication que lançait, contre les comédiens, l'Eglise.

Mais les autres, qui ne sont ni ceci ni cela, qui réparent nos voitures ou construisent nos maisons, qui règlent la circulation, soignent enfants et adultes, enseignent l'histoire ou les mathématiques, qui plaident pour nous, ou bien nous jugent, assurent nos déménagements, conduisent trains ou avions ; tous ceux-là qui forment la réalité homosexuelle invisible, inconnue, ne sont-ils pas, pour conserver métier et considération, *ou plus simplement la paix,* autant de visages muets sur une part essentielle de leur existence : la manière dont ils aiment, désirent, espèrent ou s'affligent ?

S'ils sont découverts, si quelqu'un, comme à la chasse, sonne « la vue », ne sont-ils pas autant de proies déjà piégées, si la peur les prend, pour les chantages privés ou publics : des dénicheurs d'argent, dans le premier cas ; dans le second, d'une quelconque autorité pour orienter une *décision, un vote, pour écarter* d'un poste, d'une promotion. Ceux là, qui ne sont pas en mesure de composer ou de se battre, ne peuvent pas non plus se voiler d'une homosexualité tenue pour *excusable.*

Ce n'est donc pas tout à fait étonnant si la réprobation qui pèse sur l'homosexualité-que-le-génie-n'excuse-pas est du même ordre, encore aujourd'hui, que l'effroi, et la honte parfois, causés par le suicide d'un proche. On déguise l'homosexualité en « *goût prononcé pour le célibat* », si l'on ne s'invente une vocation religieuse, au même titre que les médecins de famille maquillent en mort naturelle ce suicide qu'ils nomment entre eux autolyse. Et les Grecs ne sont pour rien dans ce néologisme contemporain inventé par ces médecins pour ne pas heurter la pudeur et le qu'en-dira-t-on.

C'est aussi, peut-on supposer, ce qu'en-dira-t-on qui est à l'origine des décisions de la municipalité d'Ivry : afin que rien ne puisse entacher l'image du vertueux parti communiste. Mais le schéma s'est grippé parce que la victime potentielle a refusé de l'être en termes de contrition et de s'en aller en silence ; parce que M. Marc Croissant a refusé un jeu dans lequel la logique voulait qu'il fût perdant, au titre de l'expiation. M. Croissant a considéré qu'il avait d'autant moins à expier qu'il ne se voyait pas pécheur.

Assurément, son emploi est perdu — tout n'est plus probablement qu'affaires d'indemnités — mais cette perte était acquise et il gagne, en revanche, contre le P.C., d'avoir dit pourquoi, incitant ainsi les esprits non prévenus à réfléchir sur la réalité homosexuelle. Avec ou sans le parti communiste.

Un peuple stérile

Si le souci de la vertu — ou de l'hypocrisie, c'est selon, — n'est pas le motif du licenciement qui vient d'être signifié à M. Croissant, après son exclusion de « cellule », que faudrait-il envisager ? Que l'homosexualité est, en soi, un *état* condamnable ? Que l'homosexuel n'a donc place nulle part, si un parti qui prétend, à terme, résumer une société en prend la tête ? Voilà qui serait bien... bourgeois.

Il n'y a pas lieu en l'espèce de *créditer le parti communiste, fût-ce* d'un sourire. Car l'homosexuel est ici lui-même et symbole. Lui-même, en ce qu'il est rejeté comme objet de dégoût, comme la création répugnante d'une nature égarée. L'homosexuel composant par essence un peuple stérile, il faut mettre fin à cette image de stérilité, plus vite que ne le prévoient la nature et les lois (encore que ces dernières, en France, n'énoncent que des condamnations, mais nulle protection, *à la différence d'autres pays) ; le* rejeter au-delà des bornes de la cité, faire en sorte que son nom même soit effacé. La démarche a ses précédents, qui ne remontent pas tous à l'aube des temps.

L'homosexuel est aussi symbole, en ce qu'on voit en lui un désordre. Son existence est niée, comme l'est l'auteur d'une opinion divergente, pour ne pas dire dissidente, l'épithète ayant, paraît-il, sa place derrière d'autres frontières. Autant que nié, il est interdit, comme autrefois le prêtre accusé d'avoir fauté contre la religion, ou plutôt le dogme.

Si symbole de désordre il doit y avoir, c'est celui d'une société qui se reconnaîtrait également dans ses diversités, et non seulement dans le respect des similitudes. Le désordre que porte en lui l'homosexuel, si la politique l'atteignait, implique une vision sociale neuve, non pas la suppression de toute l'image sociale. En ce sens, si désordre il y a, c'est dans la mesure où il est la préface d'un progrès.

Sans doute est-ce l'une des raisons pour laquelle Bismarck condamnait l'homosexualité, qui, disait-il, abolissait les classes. L'étrange convergence, dans le maintien de l'Ordre, que celle du chancelier de Fer et du parti communiste.

UN AN DE PRISON POUR REFUS D'OBÉISSANCE

Metz. — Le tribunal permanent des forces armées de la VIe région militaire, à Metz, a condamné, mardi 24 juin, M. Dominique Rols, vingt-quatre ans, à un an d'emprisonnement pour refus d'obéissance. Le 30 janvier, le même tribunal l'avait condamné, pour le même motif, à trois mois d'emprisonnement avec sursis.

En 1978, M. Rols avait demandé à bénéficier du statut d'objecteur de conscience, acceptant de travailler pendant deux ans pour les Eaux et forêts. Ses motivations étant jugées insuffisantes, sa requête avait été rejetée et il avait été appelé au deuxième régiment de génie à Metz. Refusant de porter l'uniforme, il était inculpé de refus d'obéissance et incarcéré, avant d'être condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis. Après ce jugement, il était libre, mais, immédiatement, on le reconduisait à la caserne. Refusant toujours de porter l'uniforme, il était de nouveau incarcéré. Au bout d'un mois, après une grève de la faim, il était mis en liberté.

M. Rols répondait, mardi, de ce second refus d'obéissance. Le commissaire du gouvernement réclamait contre lui dix mois d'emprisonnement, dont six ferme, indiquant que le jeune homme « ne pouvait être quitte de tout service public alors que chaque citoyen doit accomplir un an de service militaire ». La défense faisait remarquer que l'affaire avait déjà été jugée et que l'autorité militaire, déplorant la clémence de la première décision, mettait M. Rols dans l'obligation de commettre une nouvelle fois l'infraction.

M. Rols, qui peut faire un pourvoi en cassation, n'a pas été arrêté à la fin de l'audience. — (Corresp.)

APRÈS LE VOTE DU PROJET « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ »

Les principaux syndicats de policiers critiquent sévèrement le texte sur les contrôles d'identité

La décision de l'Assemblée nationale de légaliser les contrôles d'identité dits de police administrative (« le Monde » du 24 juin) suscite de vives critiques de la part des syndicats de police. M. Henri Buch, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, parle d'« une décision extrêmement dangereuse, qui porte gravement atteinte aux libertés individuelles », et évoque « les méthodes de Vichy ». Son homologue de la Fédération des syndicats C.G.T. de la police nationale doute de l'efficacité d'une telle mesure et s'inquiète des dangers qu'elle fait courir aux libertés. La Fédération des personnels du ministère de l'intérieur (C.F.D.T.) la juge « irréaliste » et « dangereuse » et souligne que de telles pratiques ont cours « à Moscou comme à Santiago ».

Il n'y a que M. Jean-Claude Riquois, secrétaire général du Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale, qui se félicite du texte adopté par les députés, tout en soulignant son opposition aux contrôles d'identité systématiques.

La police des citoyens

« Il n'y a pas de délit à se promener sans papiers », *a affirmé, mardi 24 juin, à Europe 1, M. Alain Peyrefitte. Pas de délit sûrement, mais il y a un risque de se retrouver au commissariat, le temps pour les policiers de procéder aux vérifications nécessaires. Deux heures, trois jours ? Le texte adopté samedi 21 juin, à la demande de quatre députés R.P.R., ne le dit pas* (le Monde *du 24 juin).*

Résumons : la possession d'une carte d'identité, rendue obligatoire par une loi de Vichy (27 octobre 1940), ne l'est plus, depuis un décret du 22 octobre 1955. Le citoyen qui se promène dans la rue est non seulement dans son droit s'il n'a pas de papiers sur lui, mais il peut, s'il les a, refuser de les montrer.

En pratique, il est prudent d'obtempérer. Cela pour deux raisons : d'une part les contrôles d'identité sont légaux s'il y a flagrant délit ou lorsque les policiers procèdent à une enquête préliminaire, ou encore s'ils agissent en vertu d'un mandat de justice (commission rogatoire, par exemple). D'autre part, les tribunaux condamnent souvent les récalcitrants, même ceux qui sont dans leur droit, cela en vertu d'un arrêt Friedel de la Cour de cassation du 5 janvier 1973, qui tolère les contrôles d'identité dits de police administrative lorsque les « circonstances particulières l'exigent ».

Si l'on ajoute que les gendarmes ont, à la différence des policiers, dans tous les cas, le droit de procéder à ces contrôles, on comprend pourquoi le passant pris en flagrant délit de cheveux longs ou de peau basanée, hésite à discuter. Un geste d'impatience peut vite être interprété comme une rébellion.

Pour les députés R.P.R., la mince chance qu'on avait encore de s'opposer à ces contrôles, était de trop. Aux termes des amendements à la loi Peyrefitte adoptés samedi non seulement les contrôles d'identité, quels qu'ils soient, seront légaux, mais le quidam qui ne pourra justifier de son identité pourra être conduit au poste. S'il ne se prête pas à cette formalité, il sera passible d'un emprisonnement de dix jours à trois mois et d'une amende de 1 200 à 2 000 francs.

Certes, explique M. Peyrefitte, « il n'y a pas de délit à se promener sans papiers », *mais le refus de les présenter ou plus exactement de* « justifier de son identité » *— comment, sinon par ce moyen ? — sera passible d'une garde à vue qui ne dit pas son nom et pourra se prolonger au-delà des quarante-huit heures légales, puisque le texte adopté par les députés ne fixe aucun délai. Ce texte dit seulement :* « La rétention doit être limitée au temps strictement nécessaire aux opérations de vérification d'identité. »

On s'étonne que M. Peyrefitte ait laissé passer un texte aussi extravagant, en totale opposition avec l'article 66 de la Constitution, qui prévoit que « nul ne peut être retenu arbitrairement ». *Ce texte est, en outre, en contradiction formelle avec l'*habeas corpus *qu'on prétend, parallèlement, introduire dans le code.*

M. Peyrefitte affirme qu'il est prêt à accepter au Sénat un amendement précisant que les policiers doivent agir avec « courtoisie », *référence directe à une loi du 20 mai 1903, qui recommande aux gendarmes de vérifier l'identité avec* « politesse ».

Le feu vert du ministre

Cette recommandation n'est pas superflue, mais le garde des sceaux ne peut feindre l'étonnement. Voici comment les choses se sont passées : l'Assemblée a d'abord repoussé, après un scrutin public, un amendement communiste interdisant sans ambiguïté les contrôles d'identité dits de police administrative. Puis, M. Pierre-Charles Krieg s'est levé pour défendre, au nom de ses collègues R.P.R., le texte adopté. Ce texte n'a, semble-t-il, recueilli l'approbation de l'Assemblée que parce que M. Peyrefitte l'y a encouragée, insistant pour que les députés en séance écartent un amendement défendu par le président de la commission des lois, M. Jean Foyer (R.P.R.). Celui-ci penchait pour une formule intermédiaire légalisant les contrôles d'identité auxquels procèdent les policiers en cas d'enquête préliminaire. Actuellement seuls les policiers ayant rang d'officier de police judiciaire peuvent réaliser ces contrôles.

M. Peyrefitte a justifié ce feu vert, à Europe 1, en affirmant que « à chaque fois que les contrôles d'identité ont cessé, la criminalité a augmenté ». *M. Peyrefitte ne va pas assez loin : la criminalité ne baissera vraiment que lorsqu'on aura placé un policier derrière chaque citoyen.*

BERTRAND LE GENDRE.

M. PEYREFITTE : la meilleure des préventions

Interrogé, mardi 24 juin, à Europe 1 par Ivan Levaï, M. Alain Peyrefitte a déclaré : « *C'est assez amusant. La campagne de presse s'est à peine tue à propos du texte du projet de loi du gouvernement qu'elle repart sur les chapeaux de roue à propos de cet amendement d'origine parlementaire, qui a été voté à l'improviste et que j'ai accepté.* »

Le garde des sceaux a poursuivi : « *Il ne faut pas dramatiser (...). Il n'y a pas de délit à se promener sans papiers. Et vous vous exposerez tout au plus à une vérification un peu plus longue. Et puis, je suis persuadé que vous avez des papiers ! Enfin, tout le monde a des papiers. Je suis sûr que vous avez sur vous votre permis de conduire. C'est suffisant (...). Si vous l'oubliez, vous expliquerez que vous l'avez oublié. Et comme vous avez une bonne figure, une bonne tête, on vous laissera passer, voyons.* »

Pour M. Peyrefitte, « *ce texte n'est pas fait pour inquiéter les gens qui n'ont pas de papiers* », mais « *pour permettre aux policiers de demander aux gens leurs papiers* ». Le ministre a indiqué qu'il était prêt « *à accepter au Sénat un amendement qui précisera que cela doit être fait avec courtoisie* ».

Le garde des sceaux a conclu : « *De toute façon, on nous demande de la prévention et non pas de la répression. Eh bien, la meilleure des préventions, c'est celle-là. Vous savez bien que chaque fois qu'on arrête de faire des contrôles d'identité, la criminalité augmente. Et chaque fois qu'on en fait, au contraire, la criminalité baisse. Vous vous souvenez, (...) par exemple, quand le baron Empain avait été pris en otage et que Maupetit avait fait des crimes épouvantables, il y avait eu des contrôles d'identité systématiques à la sortie de Paris, les gens avaient accepté et pendant une dizaine de jours la criminalité et la délinquance ont baissé. Alors, la meilleure des préventions, c'est cela.* »

● *M. François Le Douarec* (R.P.R., Ille-et-Vilaine), qui avait été compté parmi les députés qui ont approuvé le projet de loi « sécurité et liberté », déclare qu'il a voulu voter contre ce texte.

JUSTICE

Le procès des proxénètes grenoblois

« Moi, faire du mal à une femme ? Jamais ! »

De notre envoyé spécial

Grenoble. — « *Début septembre 1976, Dino et Félix vont chercher Nadia pour l'enlever à Aldo. Arrivés près d'un lac, à Saint-Egrève, Dino s'empare de Nadia. Félix assiste à la scène en fumant. Nadia est brutalisée, déshabillée. On lui trempe la tête dans l'eau. On l'attache à un arbre. Dino s'empare d'un gros bâton. On écarte les cuisses de Nadia. Félix entend ce qu'il appellera lui-même un « hurlement de souffrance » et intervient pour arrêter le cauchemar.* »

Le procès de Grenoble, où douze personnes sont poursuivies pour proxénétisme (*le Monde* du 25 juin), fait jaillir des haut-le-cœur. Heure après heure, on pense avoir atteint le fond de l'horreur. Et pourtant, non. Nadia la prostituée, devenue la chose *d'abjects maquereaux, a bien subi* ces traitements évoqués d'une voix émue par M. Francis Morin, le président de la cinquième chambre correctionnelle de Grenoble. Dino Zaccaria et Félix Piccarretta, deux des inculpés, se défendent, bien sûr, mais les faits sont là. Les détails effroyables s'accumulent. Ce même jour de septembre 1976, Nadia se fait brûler le sein gauche à la cigarette, une autre fois, avec une de ses compagnes de misère, Fabienne, *elle est battue à coups de baguette. « Félix n'était pas trop méchant ce jour-là »*, commente-t-elle.

La première fois que Félix l'a emmenée « *faire les chantiers* », alors que, poignets et chevilles entravés, elle devait subir les assauts de multiples travailleurs immigrés, Félix se voyait offrir un café, qu'il refusait, trouvant la tasse trop sale. Un grand délicat ce Félix, qui, le micro bien calé près des lèvres tel un chanteur de l'Olympia, répond avec superbe et agressivité au président : « *Oui, bien sûr, pour supporter quelques dizaines de passes par jour, Nadia lavait son sexe à l'eau de javel ; mais je lui avais recommandé l'achat d'une poire spéciale avec tube genre crème à raser* », fait remarquer Félix. Quant au coup de serpette qui, un jour de colère, a fendu la jambe de Nadia, et malgré la cicatrice bien réelle : « *C'est archi-faux, elle est complètement folle, j'avais même demandé qu'elle soit examinée par un psychiatre, je ne l'ai pas obtenu* », reproche Félix. Il ne réclame pas de médaille, mais quand même...

Tandis que le président dénonce « *ces scènes sordides qui en rappellent d'autres que notre génération a connues* », Félix Piccarretta va jusqu'au bout de sa logique : comment Nadia est-elle devenue une « pute » ? Mais par elle-même, bien sûr. « *Quand je l'ai connue, elle m'a tout de suite fait des propositions sexuelles* » (sic). C'est cette fille, imaginez-vous, qui d'elle-même a proposé de se prostituer pour les beaux yeux d'Aldo. Alors, comment résister ? Comme cette Fabienne « *qui m'a dit qu'elle préférait faire le trottoir plutôt que de travailler comme hôtesse* ».

Quoi, un proxénète, lui, qui, après quelques années d'école, a toujours travaillé — on ne sait pas trop où, car il est, officiellement, répertorié « sans profession » ? Bien propre, dans un costume ajusté, chemise savamment ouverte, cheveux soigneusement bouclés, il ne demande que le Bon Dieu sans confession.

Et Pierre Busi, au profil de boxeur, tenancier du Vrai Dauphin, une maison d'abattage du centre-ville, où Nadia et quelques-unes de ses amies ont opéré : « *Moi, faire du mal à une femme ? Jamais ! La mienne, peut-être...* » Et Dino Zaccaria, dont on a fait — certes un peu vite — le « parrain » du proxénétisme grenoblois, quasiment un bienfaiteur de l'humanité ? Il préfère ne pas se souvenir de la signification des chiffres figurant sur certaines fiches trouvées chez lui et qui semblent jouer malicieusement sur les multiples de cinquante francs.

Zaccaria, c'est le *self made man.* Orphelin à quatorze ans, devenu à force de travail un important artisan de travaux publics, doublé d'un pizzaïolo coté, puisque son restaurant de Saint-Martin-le-Vinoux « marchait » bien, jusqu'au jour où Nadia la plongeuse osa dire que son patron l'obligeait sous les combles à des activités sans rapport avec les plaisirs de la table.

Alors la défense de ce malheureux Zaccaria est simple : « *Je suis complètement écœuré par ces mensonges. Cette pièce montée contre moi, je me demande comment « ils » l'ont montée !* » Son indignation explose : « *Comment voulez-vous que je sache ce qui se passe dans ma pizzeria, moi je suis aux fourneaux.* » Sa fille, Marie-Laure, viendra même expliquer que, si son père avait fait quoi que ce soit, elle serait la première à le lui reprocher. « *Or, je n'ai jamais rien vu des agissements imputés à mon père.* »

Les juges de Grenoble parviendront-ils à dégager quelques certitudes dans cet écheveau d'intérêts et de mensonges ? Comment ne pas être ébranlé par cette constatation que le proxénétisme qu'on prétend combattre à travers ce procès se révèle aussi sordide, aussi minable en définitive, et malgré les sommes brassées, que la prostitution qu'il exploite ? Peut-être parce que, au milieu de ces carrefours de fatalité où l'on voit s'agiter des créatures insaisissables, il apparaît que tortionnaires et victimes sont issus du même monde.

JAMES SARAZIN.

Faits et jugements

L'affaire de la Sopegros : jugement le 8 juillet.

La onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, devant laquelle s'était ouvert le 17 juin le procès de MM. Roger Durand, président-directeur général de la centrale d'achats Sopegros ; Michel Dusserre-Telmon, directeur des services financiers, et de Mme Nathalie Durand, secrétaire générale de la société, poursuivis pour abus de blancs-seings (*le Monde* du 20 juin), a mis, le 24 juin, l'affaire en délibéré et rendra son jugement le 8 juillet.

Les deux dernières journées ont été occupées par les plaidoiries de la défense. Elles ont mis de nouveau en évidence les oppositions entre M. Dusserre-Telmon qui, tout en se déclarant coupable de ce tirage de 39 millions de francs de traites sans cause, affirme qu'il agissait en accord avec M. Durand, et ce dernier, qui soutient au contraire avoir tout ignoré des agissements d'un collaborateur auquel il faisait confiance et contre lequel il fut en fin de compte le premier à porter plainte.

Me Jean-Marie Aucuy, avocat de M. Dusserre-Telmon, a insisté sur le fait que M. Durand, « *qui ne fut jamais un président potiche, mais un homme qui supervisait tout* », n'avait pas pu ignorer le système frauduleux auquel on avait eu recours pour renflouer une trésorerie en perdition.

A l'inverse, Me Jean-Louis Cocusse, pour Mme Nathalie Durand, le bâtonnier Francis Mollet-Vieville et Me Jean Goust, pour M. Roger Durand, se sont attachés à démontrer que rien *dans le dossier ne faisait apparaître* contre leurs clients le moindre « *acte positif susceptible de prouver une complicité* », et que l'un et l'autre avaient été en définitive les victimes d'un subordonné « *qui sut habilement tirer parti du concours qu'il apportait non pas à la vérité, mais uniquement à l'accusation* ».

Les fraudes du casino de Dieppe

Le tribunal de grande instance de Dieppe a rendu, mardi 24 juin, son jugement dans l'affaire des fraudes au casino de Dieppe qui avait été examiné du 19 au 21 mai. Vingt-neuf croupiers et « barons » (clients complices) poursuivis pour vols et escroqueries ont été condamnés à des peines d'emprisonnement toutes assorties du sursis.

Le cas de trois inculpés a été disjoint et une relaxe a été prononcée. Le préjudice subi par le casino a été évalué à 776 750 F que devront payer solidairement les personnes condamnées. En revanche le tribunal a débouté le casino de sa demande de réparation pour le « *préjudice moral* » estimant que la direction de l'établissement de jeux avait « *fait preuve d'un certain laxisme et donné le mauvais exemple à ses employés en facilitant la fraude dont aujourd'hui elle se plaint* ». Les constitutions de partie civile de la ville de Dieppe et du Trésor public ont d'autre part été déclarées irrecevables.

● *Huit tonnes de cigarettes saisies à Hendaye.* — Les douaniers français du poste-frontière franco-espagnol d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) ont interpellé le lundi 23 juin le chauffeur d'un semi-remorque appartenant à une entreprise de Suisse et se dirigeait vers l'Espagne.

Officiellement chargé de cartons d'emballages vides et d'éléments de béton, le véhicule transportait en réalité 8 tonnes de cigarettes blondes représentant une valeur de 1 600 000 francs. Le conducteur du camion, qui roulait sous une fausse immatriculation, a été présenté au parquet de Bayonne et placé sous mandat de dépôt, tandis que le véhicule et sa cargaison étaient saisis. — *(Corresp.)*

JUSTICE

Trois nationalistes corses devant la Cour de sûreté de l'État

La légalité de la garde à vue prolongée

« Association de malfaiteurs, atteinte à l'intégrité du territoire national, destruction volontaire de tout ou partie d'édifices par l'effet de mines ou d'explosifs... » C'est encore « une affaire corse » et encore devant la Cour de sûreté de l'État. Ceux qui sont jugés cette fois et dont le procès s'est ouvert, mardi 24 juin, sous la présidence de M. Claude Allaer, ont à répondre personnellement de vingt-quatre attentats tous commis à Paris dans la nuit du 30 au 31 mai 1979, où furent visés pêle-mêle des banques, des édifices publics, des agences de voyages, des compagnies aériennes.

Il leur est reproché soit d'y avoir participé personnellement, soit d'avoir fourni à d'autres, qui ne sont pas là ou seront jugés plus tard, les engins nécessaires. Ces trois là sont M. Antoine Graziani, étudiant de vingt-trois ans, qui avait constitué à Paris une « antenne » du Front national de libération de la Corse (F.N.L.C.), et qui se trouve aujourd'hui le seul à être encore détenu, et MM. Antoine Mariani, employé de trente ans, et Jean Gueguen, étudiant de vingt ans, de père breton mais de mère corse. Le temps n'est pas encore venu d'écouter leurs explications. Ce sera pour jeudi, à moins que la Cour de sûreté ne fasse droit aux conclusions qu'ont déposées dès l'ouverture des débats les défenseurs et que Mᵉ Francis Teitgen avait la charge de développer.

Elles ne sont pas inédites, ces conclusions qui tendent de nouveau à faire déclarer la procédure de garde à vue fixée par la loi du 15 janvier 1963, qui institua la Cour de sûreté de l'État, contraire aux principes généraux des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elles furent d'ailleurs déjà rejetées à maintes reprises. Cependant, cette fois elles ont été affinées. Mᵉ Teitgen invoque, pour les soutenir, un arrêt rendu le 4 décembre 1979 par la Cour européenne de justice, et dont il n'avait pas encore été fait état jusqu'à présent dans des débats de ce genre. Cet arrêt arrivera-t-il à modifier une jurisprudence établie ?

En fait, il s'agit toujours de savoir si une garde à vue, dont la durée peut atteindre six jours, est compatible avec l'article 5, paragraphe 3, de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés individuelles, selon lequel toute personne arrêtée doit être aussitôt déférée à un juge en vue d'être traduite devant un tribunal impartial et indépendant. Que faut-il entendre par « *aussitôt* » ? Mᵉ Teitgen admet volontiers que le mot n'implique pas la suppression de l'enquête préliminaire de police. Mais lorsque celle-ci entraîne une garde à vue de six jours, n'y a-t-il pas violation de l'article 5, paragraphe 3, de la Convention européenne ? Certes, pour en arriver à cette extrémité, il faut que soit renouvelé à deux reprises le délai initial de quarante-huit heures, mais ce renouvellement n'est pas accordé par un juge du siège. Il l'est par un magistrat du parquet. Une telle intervention peut-elle être tenue pour satisfaisante ?

Un arrêt de la Cour européenne de justice

Sur ce chapitre, l'arrêt du 4 décembre 1979 de la Cour européenne de justice, qui se trouvait saisie du recours d'un ressortissant suisse, semble avoir fixé les choses. Il précise, en effet, que la personne détenue doit être présentée « *à un juge ou à un magistrat indépendant du pouvoir exécutif et des parties* ». Et pour Mᵉ Teitgen, un magistrat du parquet ne présente assurément pas ces qualités et ces caractéristiques. Alors ?

Alors, l'avocat général, M. Pierre Baechlin, qui devait complimenter Mᵉ Teitgen pour « *la clarté et la mesure de son exposé* », a demandé, avant de lui répondre, un délai de réflexion. C'est ce mercredi 25 juin qu'il expose donc son point de vue, étant déjà entendu que la Cour de sûreté ne rendra pas, en cette matière, son arrêt incident avant jeudi matin.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

TÉLEX PARTAGÉ
ETRAVE SERVICE TELEX / PARIS ☎ 345.21.62

La commission spéciale de l'Assemblée entend les deux magistrats instructeurs de l'affaire de Broglie

La commission spéciale chargée de se prononcer sur la demande de mise en accusation de M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice a entendu ce mercredi matin 25 juin, M. Guy Floch, conseiller à la cour d'appel de Paris, et Mlle Martine Anzani, juge d'instruction, qui ont instruit le dossier de l'affaire de Broglie.

M. Floch a déclaré qu'il avait reconnu, dans les documents publiés le 18 juin par le Canard enchaîné *les termes de sa déposition devant M. André Chevalier, chargé du supplément d'information, à la suite du meurtre de Jean de Broglie* (le Monde du *19 juin*).

M. Floch a admis que ses déclarations à M. Chevalier sont « aux antipodes » *de celles qu'a faites M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire. M. Floch, invoquant le secret de l'instruction, n'a répondu à aucune des questions de la commission.*

Pour sa part, Mlle Anzani n'a fait aucune déclaration, en raison du caractère sans précédent de son audition, elle avait adressé une lettre au président du conseil supérieur de la magistrature, c'est-à-dire le chef de l'État.

Ne recevant aucune réponse, elle s'est alors adressée à son supérieur hiérarchique, Mme Simone Rozès, présidente du tribunal de grande instance de Paris. M. Floch qui, lui, n'a pas écrit au conseil supérieur de la magistrature, en a également référé à son supérieur hiérarchique, M. Jean Vassogne, premier président de la cour d'appel. Un entretien a eu lieu entre les quatre magistrats, vendredi 20 juin, au cours duquel il a été procédé à un examen juridique de la procédure inhabituelle à laquelle les deux juges d'instruction sont conviés, d'autant que ceux-ci ont déjà été entendus par M. André Chevalier.

Au cours de cette entrevue, il a notamment été examiné quelles conséquences pourraient avoir les dépositions de Mlle Anzani et de M. Floch au regard du secret de l'instruction. Rappelons à ce propos que M. Paul-André Sadon, procureur général, a refusé de communiquer le dossier d'instruction à la commission spéciale (le Monde du *21 juin*). *Mais en aucun cas cet entretien n'était destiné à mettre en garde les deux magistrats ni à leur donner des consignes.*

Dans l'attente d'une réponse du C.S.M. à Mlle Anzani, les commissaires de la majorité ont décidé de surseoir à toutes nouvelles auditions.

La demande socialiste d'audition de l'inspecteur Michel Roux a été repoussée par 9 voix contre 6 (3 P.C., 3 P.S.). M. Roux est l'auteur des rapports de la 10ᵉ B.T. dont l'un faisant état de menaces d'assassinat contre Jean de Broglie.

Cascade de mensonges

A quoi bon tergiverser ? Les choses sont maintenant claires. La police savait que Jean de Broglie allait être assassiné. C'est aujourd'hui prouvé. Dans ces conditions, l'important est de savoir ce qu'elle a fait pour empêcher ce meurtre. Jusqu'à preuve du contraire, rien. S'agissait-il donc d'une volonté délibérée de laisser s'accomplir ce crime ou bien d'une négligence coupable, d'une bavure énorme qu'on a ensuite tenté de dissimuler par des mensonges, des mensonges inacceptables, d'autant qu'ils ont été prononcés — à son insu ? — par le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, et par le directeur de la police judiciaire, M. Jean Ducret. Le premier en déclarant, sur son honneur, le 9 avril à l'Assemblée nationale, qu'aucun des hauts responsables de la police n'était au courant du projet d'assassinat de Jean de Broglie et que deux commissaires (MM. Cancès et Dufour) avaient informé M. Guy Floch « verbalement de la totalité des renseignements fournis » *par M. Albert Leyris, l'informateur de la 10ᵉ brigade territoriale. Le second en affirmant haut et fort au même magistrat — sous la foi du serment — le 20 décembre 1977, soit un an après les faits, qu'il* « n'avait jamais été mis au courant d'un projet d'attentat contre Jean de Broglie antérieurement à son meurtre ».

Or, on sait que tout cela est faux, complètement faux, depuis que l'on a appris que les commissaires Dufour et Cancès n'ont rien dit au juge d'instruction, le 26 janvier 1977, lorsqu'ils lui ont amené Albert Leyris, et que le projet de meurtre était connu de M. Jean Ducret dès le 24 septembre 1976, date à laquelle il a pris connaissance du deuxième rapport de la 10ᵉ brigade territoriale. Aujourd'hui encore, le directeur de la police judiciaire tente de justifier son attitude d'alors en expliquant qu'il ne voulait pas « introduire dans le dossier la possibilité de mettre en cause un informateur, ni des fonctionnaires qui recevaient ces confidences » *et aussi, et surtout, parce qu'il savait que le magistrat était au courant. Mais M. Floch avait été averti grâce à Leyris et il avait eu les rapports par un informateur* « qui n'agissait pas pour le compte de la direction de la police judiciaire ». *Et M. Ducret, bien qu'il le prétende, ne le savait pas. Il a trompé le magistrat et lui a caché la vérité. Pis, il a laissé entendre que celui-ci avait joué un double jeu pour protéger son propre informateur alors que cela est faux.*

Trois tentatives

Il y a encore plus grave. Non seulement les renseignements communiqués par l'inspecteur Michel Roux, de la 10ᵉ B.T., n'avaient rien de « fantaisistes » *(on en eut la preuve le 24 décembre 1976), mais les noms de tous les protagonistes de ce fait divers politico-policier, à l'exception de celui de l'assassin, étaient déjà connus. En transmettant son rapport, cet inspecteur, ancien parachutiste engagé en Indochine, a communiqué oralement les noms de Bernard André et de Simon Kolkowicz comme ceux d'assassins possibles. M. Ducret en a été averti. De plus, Albert Leyris, qui côtoyait tous les futurs acteurs du drame, tenait régulièrement informé l'inspecteur Roux. Il était même sur place lors de certaines des trois tentatives d'assassinat répertoriées.*

M. Floch, qui sait peser ses mots, est parfaitement net à ce sujet lorsqu'il déclare à M. André Chevalier, chargé du supplément d'instruction : « Il s'était trouvé présent sur les lieux parfois. En certaines occasions, le futur meurtrier était à pied d'œuvre, sans que celui-ci passe pourtant à l'action. A chacune de ces occasions, il avait lui-même rendu compte à son correspondant. »

Ces trois tentatives ont eu lieu les 26 novembre, 8 et 10 décembre 1976. Lors de l'une d'elles, selon Gérard Frèche, Albert Leyris était « susceptible de l'arracher » *— c'est-à-dire de l'aider dans sa fuite, — avec sa voiture après le crime. Que faut-il ajouter de plus sinon que lorsque dans le mois qui précède le meurtre, alors que M. Michel Roux n'a plus de nouvelles de Leyris, la B.R.I.* (« antigang ») *relance l'inspecteur de la 10ᵉ B.T. pour savoir ce qu'il en est de ce qui deviendra plus tard l'affaire de Broglie.*

La récompense de l'inspecteur

On voit mal, dans ces conditions, comment les hommes du groupe Plouy de la B.R.I., laquelle contrôle toute l'enquête, peuvent ignorer, en prenant en filature André et Kolkowicz, qu'ils se préparaient à tuer Jean de Broglie. S'il en était besoin, les écoutes téléphoniques permettaient aux policiers de savoir à quoi s'en tenir. Les contacts entre le commissaire Marcel Leclerc, chef de la B.R.I. à l'époque, et le commissaire Dufour, patron de la 10ᵉ B.T., étaient fréquents.

Les responsables de la police ne pouvaient qu'être amplement informés. A la lumière de ces éléments, l'analyse de leur rôle dans le réquisitoire définitif rédigé avant la publication par le Canard enchaîné *des deux rapports de la 10ᵉ brigade territoriale prend une résonance prémonitoire quand son rédacteur, le substitut, M. Sylvain Amarger, écrit :* « L'accusation *[selon laquelle la police était au courant]* est d'une extrême gravité puisqu'elle signifie que la police a laissé s'accomplir le crime, ce qui implique nécessairement l'accord des plus hautes autorités de l'État. » *Tout est dit ou presque, car reste le mobile.*

A commencer par l'affaire des faux bons du Trésor, à propos de laquelle M. Ducret s'est évertué à démontrer qu'elle n'avait jamais vu le jour, alors que l'inspecteur Roux précise qu'il « a eu entre les mains quelques échantillons de faux bons du Trésor ». « Des ébauches de mauvaise qualité », *certes, mais qui lui avaient été remises par Leyris et qui provenaient d'une imprimerie itinérante qui sera localisée — mais trop tard — à un moment donné boulevard de Ménilmontant, à Paris, une imprimerie qui a également fabriqué de faux billets de 500 francs et de faux travellers-chèques. Pourquoi feint-on, aujourd'hui, de n'avoir pas pris au sérieux ce policier à qui, en guise de récompense, on avait promis un titre d'inspecteur principal qu'il attend toujours et qui, de dépit, a demandé à devenir secrétaire administratif, ce qu'il est devenu ?*

Cet inspecteur, dont le témoignage capital ne sera pas entendu par la commission spéciale chargée d'examiner la demande de comparution de M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice et qui, dès le 24 septembre 1976, révélait que M. Jean de Broglie « devrait » *être tué* « à la suite d'une indélicatesse commise dans une affaire précédente », *une affaire portant sur une somme de 120 millions de francs, très vraisemblablement liée à un trafic d'armes avec le Moyen-Orient, sans doute le Liban. La piste n'a cependant guère été fouillée. Les commissions rogatoires à l'étranger ont été mollement exécutées et l'instruction de l'affaire n'a jamais permis d'avancer sur le chemin de la vérité. Elle avait été, le 29 décembre 1976, cinq jours après l'assassinat, prématurément close par le ministre de l'intérieur lui-même, lors d'une conférence de presse où il était flanqué de MM. Ducret et Ottavioli.*

MICHEL BOLE-RICHARD.

M. LONGUET (U.D.F.) : les seigneurs sont au quai des Orfèvres.

M. Gérard Longuet, député (U.D.F.) de la Meuse et rapporteur de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner la proposition socialiste de mise en accusation de M. Poniatowski devant la Haute cour de justice, met en cause le fonctionnement de la police parisienne dans un entretient publié par *l'Est républicain du 25 juin.*

M. Longuet déclare notamment : « *L'affaire de Broglie a mis en lumière les pouvoirs exorbitants dont dispose la police parisienne. Rien de tel ne se serait produit à Bar-le-Duc, où le juge est plus puissant que le commissaire. Mais à Paris il y a inversion des valeurs et les seigneurs sont au quai des Orfèvres.* »

Le député ajoute :

« *Avant de demander la mise en accusation de M. Michel Poniatowski, il aurai fallu prouver que l'ancien ministre de l'intérieur était bien coupable du délit de non-assistance à personne en danger.* » La procédure utilisée par les socialistes lui paraît « *déshonorante* » et il juge « *normal que la note de l'inspecteur Roux faisant état des menaces pesant sur M. Jean de Broglie n'ait pas été versée au dossier de l'instruction* ».

● *Les peines de sept militants communistes confirmées en appel.* — La cour d'appel de Rennes a confirmé lundi 23 juin les amendes de 1 000 francs infligées à sept militants du parti communiste pour entraves à la circulation des trains, le 10 décembre 1979, par le tribunal de grande instance de Quimper (*le Monde* du 14 décembre 1979). Le 7 octobre 1979, lors d'une manifestation organisée par le parti communiste, le train Quimper-Toulouse avait été stoppé pendant trois minutes en gare de Bannalec (Finistère-Sud). La cour a confirmé le franc symbolique de dommages et intérêts accordé à la S.N.C.F. — *(Corresp.)*

● *Un règlement de comptes est*, vraisemblablement, à l'origine du meurtre, commis à Paris, dans la soirée du mardi 24 juin, de M. André Olivier, âgé de soixante-cinq ans. Selon les enquêteurs de la brigade criminelle, la victimes, connue des services de police, aurait été mêlée de longue date à diverses affaires d'escroquerie.

M. Olivier regardait la télévision, en compagnie de sa femme et de sa fille, dans son appartement au rez-de-chaussée d'un immeuble de la rue Charles-Gounod (17ᵉ). Peu avant 22 h. 30, une voiture stoppait devant l'immeuble, d'où sauta un homme qui, après avoir enjambé la fenêtre, fit feu à cinq reprises sur M. Olivier.

● *Le meurtre du notaire de la rue Saint-Fiacre.* — Après avoir fait écrouer, le 23 juin (*le Monde* du 25 juin), M. Jean Mawem, employé intérimaire de l'étude de Mᵉ Maurice Régent, le notaire de la rue Saint-Fiacre, tué à coups de marteau, le 3 juin, dans une cave de l'immeuble, Mlle Martine Anzani, juge d'instruction à Paris, a placé sous mandat de dépôt, mardi 24, une jeune fille de quinze ans et demi appartenant à l'entourage de M. Mawem, originaire comme lui du Cameroun, qu'elle a inculpée de complicité de meurtre. Selon un expert, elle aurait écrit une lettre exigeant une rançon.

L'ÉTÉ du Monde
DIMANCHE
Le Monde Dimanche présente sa nouvelle formule d'été. Un ensemble de textes et de dessins pour les vacances.

Une ville un écrivain. Chaque semaine, un grand écrivain propose sa vision d'une ville du monde : Istanbul par Juan Goytisolo, Bahia par Jorge Amado, Glasgow par Kenneth White...

« As-tu vu Montezuma ? » par Balthazar. Un roman-feuilleton héroï-comique de politique fiction.

« Ce fut une très belle apocalypse ». Une bande dessinée satirique de Gérard Mathieu.

« Trait libre ». Un dessinateur s'exprime librement sur une pleine page : Jacques Tardi, Cabu, Barbe, Henri Galeron, Nicole Claveloux...

« Jours d'été ». Chronique de la France des vacances.

« Sports de plein air ». Les sports de l'été tels qu'on les pratique. La planche à voile, le vol libre, la plongée, la pétanque, la randonnée...

Et toutes les rubriques habituelles du **Monde Dimanche** :
Aujourd'hui (les sociétés et les hommes en France et à l'étranger)
Demain (l'évolution des techniques et leurs conséquences)
Clefs (les sciences humaines, l'histoire, les livres étrangers)
et une nouvelle inédite
Les programmes commentés de la télévision et de la radio.

ÉDUCATION

La coopération franco-allemande piétine en matière d'échanges scolaires

Au cours de sa « visite d'Etat » en République fédérale d'Allemagne, M. Giscard d'Estaing ira à Bad-Honnef, près de Bonn, le 10 juillet, au siège de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Ce sera la première fois qu'un chef d'Etat rendra officiellement hommage à un organisme qui permet l'échange d'environ cent mille jeunes chaque année entre les deux pays.

Lors du dernier conseil d'administration de l'OFAJ, les 16 et 17 juin, à Paris, un nouveau bilan a été fait par M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, et son homologue allemand, Mme Antje Huber, ministre fédéral de la jeunesse, de la famille et de la santé.

Sur les quatre-vingt-seize mille cinq cents jeunes (cinquante mille Allemands et quarante-six mille cinq cents Français) échangés entre la France et la R.F.A. en 1979, plus de 37 % étaient des scolaires (moins de seize ans) et près de 36 % des jeunes travailleurs ou apprentis.

La contribution française au budget de l'OFAJ est passée de 23,6 millions de francs en 1977 à 32 millions en 1980 (de 13 millions de deutschemarks à 16 millions pour l'Allemagne). Si, comme le souhaite M. Soisson, la participation française est portée à 35,3 millions de francs en 1981, il en résultera « une augmentation de plus de 50 % en cinq ans ».

Alors que les échanges de jeunes travailleurs se multiplient entre la France et la République fédérale d'Allemagne (*le Monde* du 21 décembre 1979), les échanges proprement scolaires ou universitaires piétinent. Le ministère français de l'éducation — qui a certes d'autres chats à fouetter — se contente, aujourd'hui, de donner sa bénédiction aux échanges organisés par d'autres.

Au lycée des Fontenelles, de Louviers (Eure), une trentaine de lycéens de Seesen (Basse-Saxe) sont venus pour quinze jours en France, dans l'espoir de vivre deux semaines au milieu de lycéens français. Mais le séjour n'ayant pu être organisé en mai, lorsque les établissements scolaires français fonctionnent encore à peu près normalement, *il a dû être repoussé au mois de* juin, au moment précis où l'organisation des examens paralyse la vie scolaire. Résultat : les jeunes Allemands ont eu quartier libre un jour sur deux et ils connaissent mieux aujourd'hui les bistrots de Louviers ou les remparts de Château-Gaillard que la vie de leurs camarades français.

Les lycéens allemands, cependant, ne regrettent rien : ces deux semaines de tourisme et de loisirs auront agréablement marqué leur année scolaire, qui s'achève pour eux le 16 juillet, et reprendra le 27 août. Quant aux lycéens français, ils auront au moins appris une chose en hébergeant dans leur famille leurs camarades d'outre-Rhin : « *Avoir un Allemand chez soi*, explique l'un d'eux, *cela permet de mieux connaître la France* ». « *On découvre son propre pays* », ajoute une lycéenne qui n'est encore jamais allée en Allemagne.

De moins en moins précoce

A Mantes-la-Ville (Yvelines), une expérience d'enseignement précoce de l'allemand (dès la maternelle) avait été lancée en 1969. Il y eut jusqu'à neuf institutrices allemandes dans les écoles de la ville (en 1977). Mais une circulaire de mai 1973 (préconisant la mise en sommeil de l'expérience) a brisé l'élan. Il n'y a plus aujourd'hui que quatre institutrices allemandes à Mantes-la-Ville pour « maintenir la flamme » au cours moyen (C.M. 1 et C.M. 2).

Au groupe scolaire Armand-Gaillard, par exemple, les élèves de CM 1 ont, chaque semaine, deux séances d'allemand de quarante-cinq minutes. C'est peu pour « entrer » véritablement dans une langue totalement étrangère. Et c'est un peu tard, car, à neuf ans, l'enfant réfléchit déjà sur sa propre langue et refuse de « jouer en allemand », comme le font volontiers des élèves de maternelle.

Point n'est besoin d'être grand clerc pour noter que ces garçons de neuf ou dix ans, à qui l'on fait répéter des phrases élémentaires (« *Je ne suis pas un gros rat* ») ou chanter des comptines pour tout-petits, préféreraient pratiquer l'allemand de leur âge. L'institutrice s'en rend bien compte, mais comment aborder une langue nouvelle avec des élèves qui n'ont plus tout à fait l'âge de l'apprentissage automatique et pas encore l'âge des études secondaires ?

ROGER CANS.

« COMME DIEU EN FRANCE »

La France est « *un pays où l'on attache plus d'importance aux plaisirs qu'aux devoirs* », explique une Allemande de quatorze ans. « *Les Français sont un peuple qui aime les grèves et les révolutions* », dit un garçon de seize ans qui a l'art du raccourci. D'autres ne s'embarrassent pas de formules. Les Français sont « *vantards* », « *vaniteux* » ou « *prétentieux* ». « *La France est aussi sale que la Turquie.* »

Ces jugements sont extraits d'une enquête menée en 1979 par l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) auprès de quinze mille jeunes Allemands (de huit à vingt et un ans) pour connaître l'image que se fait de la France la jeunesse d'outre-Rhin. L'étude fait suite à une enquête symétrique menée en France en 1978 (*le Monde* du 23 mai 1979).

On y apprend, naturellement, que la France représente pour les jeunes Allemands le « *pays du raffinement* », cette terre bénie où l'on trouve « *de belles plages, de jolies femmes et de la bonne cuisine* », bref, on peut « *vivre comme Dieu en France* », c'est-à-dire comme un coq en pâte, selon le proverbe allemand.

Mais attention ! Pour les lycéens de 1980, la France est aussi le pays de la bombe atomique, de la guillotine, des « *voitures cabossées* »... et des toilettes à la turque. Le « *pays de la démocratie* » connaît aussi un « *système électoral injuste* ». Quant à *l'histoire, elle prouve* que les Français sont aussi capables de barbarie (la Saint-Barthélemy) et prêts à toutes les aventures (« *Napoléon, dictateur français* »).

Les conseils d'université APRÈS LE VOTE DU SÉNAT

Après l'adoption par le Sénat d'un amendement modifiant la composition des conseils d'université et augmentant la représentation des professeurs dans ces instances (*le Monde* du 25 juin), le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) condamne ce qu'il estime être une « *modification réactionnaire de la loi d'orientation* ».

Le Collectif des étudiants libéraux de France (CELF, proche des jeunes giscardiens) (1) qui déclare avoir pris connaissance « *avec attention et intérêt* » du nouveau texte adopté par le Sénat, vient d'écrire aux députés pour leur demander de voter la proposition « *résolument porteuse d'avenir* ». Pour l'organisation étudiante ce texte doit « *permettre un réel pluralisme et non la transformation par quelques groupes politisés de l'idée de participation de tous en un monopole de quelques-uns* ».

Enfin les Cercles universitaires (mouvement d'enseignants du supérieur et de chercheurs proche de la majorité présidentielle (2) se félicitent « *que le Sénat ait adopté un certain nombre adopté un certain nombre d'amendements qui, sans remettre en cause l'esprit de participation, renforcent le pouvoir et l'autorité des professeurs dans les conseils d'université* ».

(1) CELF, 11, rue Gît-le-Cœur - 75006 Paris. Tél. : 326-16-14.
(2) Cercles universitaires, 1 bis, rue Vaneau - 75007 Paris. Tél. : 555-86-17.

● RECTIFICATIF. — Notre titre sur le débat au Sénat (*le Monde* du 25 juin) était erroné. Nous aurions dû imprimer : « Les professeurs disposeront de la moitié des sièges dans les conseils d'université » et non dans « leur collège électoral ».

AU CONGRÈS DE DIJON

M. Bougreau reste à la direction du Syndicat des agents de l'éducation nationale

De notre envoyé spécial

Dijon. — Le vingt-huitième congrès du Syndicat national des agents de l'éducation nationale (SNAEN) s'est ouvert le mardi 24 juin à Dijon. Un seul problème a dominé la première journée des débats auxquels participent deux cent cinquante délégués : la polémique autour du secrétaire général et de sa gestion des fonds du syndicat.

Depuis un an, le SNAEN, qui recrute ses trente-deux mille *adhérents parmi le personnel* technique et administratif des collèges et des lycées, est secoué par un conflit très vif. Son enjeu est la succession du secrétaire général, M. André Bougreau, en place depuis 1955. Les armes du combat sont l'utilisation qu'a faite l'équipe dirigeante des fonds du syndicat (*le Monde* du 23 février et du 21 juin). Cinq anciens responsables, dont certains permanents, accusent M. Bougreau d'avoir pratiqué une comptabilité où les fonds de réserve dissimulés le disputent à des dépenses inconsidérées.

Comme il l'a dit lui-même devant le congrès, M. André Bougreau a voulu, mardi, « *balayer devant la porte* » avant de passer la main. Un nettoyage sans douceur. La veille, une commission administrative du syndicat avait décidé l'exclusion « *à vie* » des cinq opposants. En un discours improvisé de trois heures, M. Bougreau a fait justice des arguments repris le matin par des délégués de Nice, Grenoble, Aix-Marseille. Un discours sans aménité, où se mêlaient le drame et l'ironie. « *Vous êtes des pleutres, des lavettes, des saboteurs (...). Tu es un super-lâche.* »

Le répertoire illimité de M. Bougreau s'est débondé, appuyé par *une photocopie rappelant qu'un de* ses accusateurs lui avait autrefois demandé une intervention, une autre montrant que la participation de M. Bougreau à telle société commerciale était close depuis plusieurs mois. Discours efficace en tout cas : le vote qui a suivi a donné 91 % des mandats en faveur du rapport d'activité. M. Bougreau, qui abandonne ses fonctions de secrétaire général, mais reste pendant un an encore au sein de l'équipe dirigeante, a prévenu ses détracteurs : « *Je ne resterai pas la bouche close si demain vous recommencez.* »

CHARLES VIAL.

RELIGION

● *Le Père Frédéric Deblock*, franciscain, provincial de France, vient d'être élu président de l'Union des supérieurs majeurs de France et du comité permanent des religieux. Il succède au Père Venard, eudiste, arrivé au terme de son mandat.

Ecole Nouvelle d'Organisation Economique et Sociale
Etablissement privé d'enseignement Technique et Supérieur

COURS D'ETE
28 juillet - 14 août

Préparation intensive au
CERTIFICAT D'ETUDES COMPTABLES DU D.E.C.S.

Inscriptions et renseignements :
ENOES
62 r. Miromesnil 75008 Paris
562.87.60 (lignes groupées)

Une histoire de Vélosolex. A LA MANIÈRE DE COURTELINE.

(La scène se passe sur le bord de la départementale 387 de nos jours. Le brigadier est installé au fond de son estafette de campagne, derrière une tablette métallique recouverte d'un monceau de paperasses diverses. Dans un coin, un talkie-walkie émet des lambeaux de phrase du style "Tango appelle Zoulou 3" que le brigadier écoute d'un air pénétré. Le gendarme Moudebœuf fait son entrée. C'est un homme heureux. Son visage rubicond rayonne. Il affiche l'expression épanouie du serviteur de la loi qui justifie l'argent dépensé par le contribuable : il en a épinglé un).

LE GENDARME MOUDEBŒUF. Brigadier, nous en tenons encore un. Nous lui avons donné l'ordre de garer son véhicule sur l'accotement. Le quidam attend.

LE BRIGADIER *avec majesté.* Qu'il entre.

Le quidam à son tour pénètre dans l'estafette. Sa mise est sobre. Il porte un veston de ville et des pinces à vélo. Son expression amène et ouverte lui fait la tête, insupportable au gendarme, de l'innocent embarqué à son corps défendant dans une erreur judiciaire.

LE BRIGADIER *sec.* Vos papiers.

LE QUIDAM *aimablement.* Les voici, mais permettez-moi de vous demander...

LE BRIGADIER. C'est moi qui pose les questions. Reconnaissez-vous les faits?

LE QUIDAM. Encore eut-il fallu que vous me les exposâtes.

LE GENDARME MOUDEBŒUF *grondant.* Soyez poli.

LE BRIGADIER *magnanime.* Laissez Moudebœuf, laissez. Les faits, cher monsieur, les voici dans leur nue simplicité. Vous vous êtes rendu coupable d'excès de vitesse. *Vous n'ignorez pas que* la vitesse est limitée à 90 km à l'heure. Le préposé au radar, posté à 200 m de nous, derrière le transformateur électrique, a constaté l'infraction et l'a transmise dans les plus brefs délais par l'intermédiaire du talkie-walkie que voici. Vous rouliez à 91,4 km à l'heure exactement.

LE QUIDAM *in petto.* Je suis abasourdi.

LE BRIGADIER. Aussi, cher monsieur, vous reposé-je la question. Reconnaissez-vous les faits?

LE QUIDAM. Non.

LE BRIGADIER. Comment cela, non?

LE QUIDAM. Non, je ne reconnais pas les faits. Et pour être plus clair, je conteste tout à fait votre version des événements.

LE BRIGADIER *prenant le gendarme Moudebœuf à témoin.* Vous entendez, Moudebœuf? Monsieur ne reconnait pas son délit. Une faute, dûment constatée par un gendarme assermenté. De là à traiter notre corps tout entier de parc à moules, il n'y a qu'un pas...

LE QUIDAM *arrangeant.* Que je ne franchirai pas! Cependant...

LE GENDARME MOUDEBŒUF. Attention monsieur, n'insultez pas cet uniforme.

LE QUIDAM. Permettez-moi de présenter à votre perspicacité la circonstance suivante : je conduisais un Vélosolex.

LES GENDARMES. Ah... et alors?

LE QUIDAM. Et alors, comme vous le savez, le moteur de 49 cm³ de ce modeste cycle ne lui permet guère de dépasser les 35 km/heure. C'est d'ailleurs ce qui, pour moi, en fait l'agrément. Cette vitesse modérée, mais à mon goût bien suffisante à notre époque de grande précipitation me permet de me livrer à ma distraction favorite : observer la campagne. "O fortunatos nimium, sua si bona norint, Agricolas!" comme le disait si justement le bon Virgile. Et le train de sénateur que j'adopte volontiers au guidon de mon véhicule me laisse le loisir d'admirer les ânes, les vaches et les poulets qui se rencontrent si fréquemment aux détours de nos chemins et d'en tirer nombre d'observations intéressantes. Savez-vous par exemple que les vaches, que l'on qualifie si volontiers d'animaux stupides ont la particularité de...

LE BRIGADIER *impatienté.* Suffit. Vos digressions ne sont pas de mon goût. Ne me prenez pas pour une bête. Si nous avons installé notre dispositif à proximité du transformateur, ce n'est pas par hasard. Il y a là une grande descente. De plus, vous aviez le vent dans le dos. Le cas est clair. Emporté par la pente vous vous êtes mis en contravention. Veuillez signer le procès-verbal et n'en parlons plus.

LE QUIDAM *indigné.* Pardon! Mon Vélosolex, comme tous les Vélosolex, est muni d'un puissant frein à tambour. La déclivité était somme toute très moyenne et je ne vois pas que...

LE BRIGADIER *raide comme la justice.* Signez, vous dis-je. Vous êtes bon.

LE QUIDAM *voyant qu'il n'en sortira pas.* C'est entendu, j'accepte. Mais je vous demande d'y porter les observations suivantes : à savoir que le radar était posé à proximité immédiate d'un transformateur, *et que c'est un gendarme* différent de celui qui a constaté l'infraction qui a rempli le procès-verbal. C'est-à-dire vous-même.

LE BRIGADIER *haussant les épaules.* Qu'est-ce que c'est que cette histoire? Enfin! si ça vous amuse. Voilà qui est fait.

LE QUIDAM. Tout est en règle. Je signe donc et je vous remercie.

LE GENDARME MOUDEBŒUF *farce.* De rien, tout le plaisir est pour nous.

LE QUIDAM. Si, si, je vous remercie. J'ai justement lu dans le journal d'hier la relation d'un jugement sur un cas semblable qui fera jurisprudence. Tout dispositif radar posé à proximité d'un appareil qui produit un champ électromagnétique important, et c'est le cas de votre transformateur, est susceptible de donner de faux résultats. D'autre part, la loi est formelle : c'est la même personne qui doit constater et verbaliser l'infraction, sinon le procès-verbal est nul. Voilà pourquoi je vous remercie. Messieurs, au plaisir.

Le quidam et le gendarme Moudebœuf sortent. Le brigadier reste seul. Il pousse un grand soupir et commence à déchirer mélancoliquement le procès-verbal en petits morceaux. On entend côté jardin le ronronnement du Vélosolex qui démarre au quart de tour et s'éloigne. Un peu de temps s'écoule. Le gendarme Moudebœuf surgit de nouveau.

LE GENDARME MOUDEBŒUF *essouflé.* Chef, chef, j'en tiens un autre. C'est encore un Vélosolex et sa plaque d'immatriculation n'est pas visible!

Camel filtre. Paquet rigide et paquet souple.

HONEY-DELAPORTE & ASSOCIÉS



Camel filtre. Paquet rigide et paquet souple.

APPRENEZ L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

COURS SPECIAUX D'ETE

- ★ Hôtel confortable et école dans le même bâtiment.
- ★ 5 heures de cours par jour, pas de limite d'âge.
- ★ Petits groupes (moyenne 9 étudiants).
- ★ Ecouteurs dans toutes les chambres.
- ★ Laboratoire de langues modernes.
- ★ Ecole reconnue par le ministre de l'Education anglais.
- ★ Piscine intérieure chauffée, sauna, etc. Situation tranquille bord de mer 100 km. de Londres.

Ecrivez au :
REGENCY RAMSGATE
KENT, G.-B.
Tél. : THANET 512-12
Ou : Mme Bouillon,
4, rue de la Persévérance,
95 - EAUBONNE.
Tél. : 959-26-33 (soir).

COURS MINERVA SAINT-LAZARE

Enseignement privé
à 100 mètres de la gare Saint-Lazare
75, rue d'Anjou,
75008 PARIS
Tél. : 387-34-63.

3e, 2e, 1res, terminales
Classes à petits effectifs

Laboratoires physique sciences naturelles

Brochure sur simple demande



Vous vous destinez à la gestion des entreprises:

Informez-vous!

Vous cherchez une vraie "business school": une école qui vous fasse vivre la réalité du monde des affaires.

Vous devez nous contacter!

Parce que la formation à la vie pratique des affaires est... notre affaire depuis bientôt 20 ans! Nous vous proposerons notre programme "Administration de l'Entreprise". Il est destiné à des gens comme vous: de futurs cadres, disposant déjà d'une solide formation de base. En 9 mois d'études intensives, *"Administration de l'Entreprise"* vous apportera ce qui vous manque encore pour aborder avec succes votre carrière de manager: la dimension pratique ou, si vous préférez, les clés de la vie réelle d'entreprise. Vous y gagnerez d'être véritablement opérationnel!

"Administration de l'Entreprise" ne ressemble pas aux études classiques. Court, concret, polyvalent, il vise la plus grande efficacité. C'est pourquoi *il est animé exclusivement par des praticiens*, tous cadres, conseils ou dirigeants d'entreprises. On y parle ressources humaines, secrétariat général, finances, production, marketing, politique générale *uniquement à l'aide de cas réels*. On y travaille beaucoup, en petit groupe, dans une atmosphère d'entreprise et un climat international. Enfin, on y pratique un contrôle continu et systematique des connaissances et performances. A la clé: un diplôme de gestion déjà porté par plus d'un millier de "managers ECL" dans 67 pays du globe!

La prochaine session débute en octobre 1980 et s'achève en juin 1981. Le coût total du programme est de FS 18'500.—. Il y a 30 places disponibles. Pour ne pas manquer la vôtre, retournez sans tarder le coupon ci-dessous. Vous recevrez gracieusement une documentation complète et un dossier d'admission, sans aucun engagement de votre part.

Ecole de Cadres de Lausanne
Centre international de formation et perfectionnement en administration d'entreprise
Rue du Bugnon 4, CH-1005 Lausanne (Suisse), tél. 021/22 15 11

Au Secrétariat de l'Ecole de Cadres de Lausanne (adresse ci-dessus)
Faites-moi parvenir sans engagement une documentation complète sur le programme "Administration de l'Entreprise" 80/81.



ENSEIGNEMENT PRIVÉ

PRÉPARATION AU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN G1 G3 F8

PRÉPARATION AU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE DISTRIBUTION ET GESTION COMMERCIALE B.T.S.D.

PRÉPARATION AU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE SECRÉTARIAT B.T.S.S.

FORMATIONS ACCÉLÉRÉES DE SECRÉTARIAT

——— *bon à découper et à retourner* ———

ESM 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 PARIS
Demande de documentation sans engagement
Tel : 548 42 31

NOM ....
Adresse ....

ÉDUCATION

LE DÉBAT SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Une nation d'amnésiques

par MAURICE DUVERGER

Un colloque sur « L'enseignement de l'histoire nationale à la jeunesse » est organisé ce 25 juin à 14 h 30, à *Paris, salle Chaillot-Galliera*, sous le patronage des revues Historia, Historiens et géographes et de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie. M. Michel Debré devait assister à ce colloque, présidé par M. Jean-Baptiste Duroselle, membre de l'Institut.

Le colloque organisé par Michel Debré sur « L'enseignement de l'histoire nationale à la jeunesse » va prolonger celui tenu voici quelques mois sous l'impulsion de la revue *Historia* et la présidence d'Alain Decaux. Entre-temps, le débat n'a guère cessé. Il dépasse largement le cadre des revendications corporatives, bien que l'Association des professeurs d'histoire et de géographie participe aux deux manifestations précédentes. Malgré l'apparence, il concerne toutes les familles spirituelles. Jean-Pierre Chevènement figurait parmi les rapporteurs à la réunion de mars, et des hommes de gauche seront à celle du 25 juin. Dans l'intervalle, le parti communiste a tenu conclave des historiens marxistes. En 1975 déjà, la revue *Politique aujourd'hui*, plutôt gauchiste, dénonçait « *l'agonie d'un enseignement* (1) ».

Au niveau de l'école élémentaire, il ne s'agit plus d'une agonie, mais de décès. Depuis 1969, le mot histoire n'apparait même plus dans les *programmes. Avec la géographie*, la discipline est englobée dans les sciences sociales, qui forment l'un des six groupes constituant les « activités d'éveil », lesquelles disposent de six heures hebdomadaires en tout. Les maîtres peuvent librement choisir de privilégier tel groupe ou de laisser tel autre de côté. Dans les premières années, il s'agit seulement de donner « *une première sensibilisation au passé, au niveau de la comparaison passé récent - réalités actuelles* », à travers des témoignages de personnes âgées, d'objets d'autrefois, de photographies anciennes, etc.

Le manuel est proscrit. L'enfant doit rassembler et conserver des documents. Pour les cours moyens, les instructions ne sont pas encore publiées. L'avant-projet ne prévoit « *l'intervention délibérée du maître* » qu'en cinquième position, et encore « *sans verser dans la leçon magistrale* ». A part des bribes éparses et *confuses, les enfants du primaire* n'apprennent donc plus rien sur l'histoire de France, dont la IIIe République avait fait la base de la culture populaire et de la formation civique.

Dans les collèges, l'« histoire et géographie » s'est vu ajouter l'économie pendant que ses horaires étaient réduits en sixième et en cinquième. *Dans ces deux classes, on ne* l'aborde qu'après avoir reçu « *une première sensibilisation à la vie civique, économique et sociale, à partir d'exemples locaux concrets (la mairie, les institutions municipales, les services publics ; une entreprise de type simple, agricole, artisanale ou industrielle, un magasin ou le marché local, le bureau de poste, une succursale de banque, etc...)* ». D'autre part, les élèves doivent étudier un thème correspondant à une coupe *verticale à travers l'évolution de* l'humanité, des origines à nos jours, telle l'évolution de l'agriculture depuis la préhistoire; celle de l'architecture, celle de l'écriture. Dans le temps qui reste, compte tenu de celui consacré à la géographie des « milieux » (polaire, méditerranéen, désertique et inter-tropical), on traite *de la préhistoire, de l'Egypte pharaonique*, des Hébreux, d'Athènes au cinquième siècle avant Jésus-Christ, de l'Empire romain au deuxième siècle après, des débuts du christianisme et de la dislocation du monde antique. Pas moins ! Pas moins !

Un trou de trente-cinq ans

En cinquième, on passe des institutions de la commune à celles du *département, on fait encore quelques* « coupes » des origines à nos jours, essentiellement sur les transports et les échanges, et l'on étudie l'islam, la civilisation occidentale du onzième siècle au treizième siècle, l'Inde, la Chine, l'Amérique pré-colombienne, les grandes découvertes et l'expansion européenne, leurs conséquences en Europe et hors d'Europe. En quatrième, on centre sur l'Occident, en le survolant du seizième au dix-neuvième siècle. En troisième, on *étudie l'histoire du monde de 1914* à nos jours. Quant au second cycle, on attend, depuis quinze ans, la publication des programmes le concernant. En leur absence, on continue à enseigner la période 1789-1848 en seconde, celle 1848-1914 en première, et celle 1914-1945 en terminale, ce qui établit un trou de trente-cinq ans entre les études et le temps actuel.

On voit que le défaut essentiel porte sur l'enseignement élémentaire et les premières années du secondaire. Dans celles-ci, il faudrait être un petit génie pour se retrouver dans le pot-pourri de programmes dont les manuels aggravent le défaut. La gratuité a conduit à imposer à ces derniers des restrictions draconiennes, qui les réduisent au rang d'aide-mémoire, inutilisables. En cinquième, les quatre plus répandus se bornent à 104-120 pages, sur lesquelles de une à six sont consacrées à la France (elles traitent du pouvoir royal), plus quatre à dix prenant dans notre pays des exemples relatifs à l'histoire de l'art. En quatrième, les choses vont un peu moins mal : la France *bénéficiant* à peu près du tiers des 160-180 pages ! Si les dernières années du secondaire ne présentent pas les même défauts, *c'est qu'elles continuent à vivre dans* l'ancien système, reprenant les dernières tranches d'une chronologie qui se déroulait régulièrement depuis la sixième.

Pourquoi l'enseignement de l'histoire, et singulièrement de l'histoire nationale, a-t-il été assassiné de cette manière (le mot n'est pas trop fort pour l'école élémentaire et les premières années du secondaire) ? Curieusement, la droite et la gauche proposent des explications convergentes. Michel Debré invoquera sans doute le cosmopolitisme de gouvernants qui pensent en termes *d'échanges économiques internationaux* ou de Communauté européenne, au lieu de penser en termes français. En 1975, un colloque organisé par le Forum Histoire de l'université de Paris-VII, proclamait : « *La place que le passé tient dans notre société est chaque jour plus restreinte : c'est un phénomène qui est produit objectivement par le capitalisme et qui sert au mieux ses buts et ses intérêts.* » Il qualifiait la société néo-capitaliste de « *société de l'amnésie organisée* », qui tend à déraciner les hommes.

On aurait tort de négliger cependant *des facteurs techniques*, très importants au niveau des institutions qui contrôlent les programmes en France : inspection générale et organismes pédagogiques. La destruction de l'histoire dans l'école primaire et les débuts du secondaire tient beaucoup au concept d'« activités d'éveil » qui récupère plus ou moins les mythes de 1968 sur la spontanéité. Elle est aussi la conséquence d'une vision abstraite du développement de l'intérêt et de l'intelligence chez l'enfant. Le Roy Ladurie notait au colloque d'*Historia* que les plus jeunes sont passionnés par l'histoire de l'Antiquité, qui leur donne le même dépaysement que les bandes dessinées. Il faudrait ajouter : mais un dépaysement moins débile. Une recherche dans les écoles primaires, menée en 1972 à l'université de Vincennes, montre que les élèves s'intéressent avant tout (par ordre décroissant) aux hommes préhistoriques, à *Napoléon Ier, à la Révolution, aux deux* guerres mondiales, à Louis XIV, au Moyen Age, à Henri IV, aux Gaulois, à Jeanne d'Arc et à Charlemagne, ce qui situe l'« éveil » autre part que dans les nouveaux programmes (2).

Décider et choisir

Leurs goûts s'opposent aussi à la nouvelle histoire, celle des civilisations, des mentalités, de la vie quotidienne, dont le prestige contribue à désagréger des programmes fondés sur l'histoire traditionnelle, événementielle et politique, plus attachée *aux grands hommes qu'aux* humbles citoyens. Il était naturel qu'on veuille faire profiter les *générations nouvelles des progrès de la discipline qu'on leur enseigne*. Il l'est moins quand est confondue la recherche scientifique de haut niveau avec l'enseignement de jeunes enfants. On a commis la même erreur avec les mathématiques modernes. On peut intégrer l'existence et les luttes des peuples dans l'histoire élémentaire, à côté de celle des grands hommes, lesquels ont aussi contribué à l'évolution de l'humanité. Nul ne propose de revenir à Lavisse, encore que ses manuels semblent supérieurs à tous ceux qu'on répand aujourd'hui.

Aucun des facteurs précédents n'est essentiel. Le déclin de l'enseignement historique tient avant tout à l'affaiblissement de l'idée nationale qu'il tend en même temps à accentuer. L'histoire n'est pas seulement « *un élément essentiel de la culture d'un pays* », comme le dit Duroselle dans son rapport au colloque Debré. Elle est un élément *essentiel de l'identité d'une nation*. Comme un homme sans mémoire, un peuple sans histoire n'a plus de personnalité. Au dix-neuvième siècle, les nationalités d'Europe ont reconquis leur passé, avant de conquérir l'indépendance. En Afrique et en Asie, les nouveaux Etats se donnent rétrospectivement une histoire. Si l'Europe veut se construire, elle devra forger la sienne, inséparable des histoires de chacune de ces nations, dans une diversité qui constitue l'essence même de notre Vieux Monde.

L'enseignement de l'histoire exige un choix conscient et délibéré dans *le fouillis des faits historiques, pour l'ordonner* en architecture tournée vers le présent et le futur. Ce choix n'implique pas qu'on déforme l'ensemble en tranchant avec lui, mais qu'on privilégie l'une des significations multiples qu'il peut revêtir. L'histoire n'est jamais totalement scientifique parce qu'elle reste toujours susceptible de plusieurs interprétations. Dans un tableau d'Arcimboldo, on peut voir soit un visage humain, soit un agencement de *fleurs, de feuilles et de fruits. L'un* n'est pas plus vrai que l'autre. Les deux le sont également. Notre œil choisit. Il voit ce qu'il a décidé de voir. Pour établir des programmes d'histoire valables, il faut décider et choisir, comme l'avaient fait Jules Ferry et ses successeurs. Mais ils pouvaient le faire parce qu'ils *avaient une certaine idée de la* France et de la République. Ne jetons pas la pierre aux inspecteurs généraux et aux pédagogues. Ils dissimulent derrière des vues techniques et des concepts à la mode l'impuissance de la nation à définir son destin.

(1) Dans son numéro spécial « *Histoires et historiens* » novembre-décembre 1975.

(2) Jean Le Gall (*L'histoire à l'école primaire* dans *Politique aujourd'hui*, novembre-décembre 1975.

CORRESPONDANCE

Malthus et nous

Nous avons reçu les lettres suivantes à la suite de l'article d'Emmanuel Todd : « Pourquoi la France déteste-t-elle Malthus ? », publié dans « le Monde » du 12 juin.

J'ai, dans *Histoire et Imagination*, rapproché les courbes et les projections économiques, utilisé, entre autres, la remarquable analyse de Loubergé et Giarini sur la chute des rendements et des investissements dans le R.D., et j'ai comparé ces données aux fluctuations de la fécondité dans les pays industriels et dans une partie du tiers-monde. J'ai été amené, en outre, à proposer une critique scientifique serrée du modèle Odyssée. De tout cela, des quarante pages de graphiques originaux qui accompagnent mon essai, le lecteur du *Monde ne* risque guère d'être informé. Il aura retenu « *nataliste* » et « *fanatique* ». Emmanuel Le Roy Ladurie, à propos d'*Histoire quantitative, histoire sérielle*, a fait justice, voici dix-huit mois, dans les colonnes du *Monde*, de ce prétendu populationnisme fanatique de Chaunu. Je suis nataliste comme Sauvy *et Malthus et tous ceux qui désirent* qu'il y ait une suite à l'histoire, car « *la stérilité n'est pas héréditaire* », s'il faut entendre par là que je souhaite l'équi*libre entre les générations qui* n'est plus assuré et en période de mutation une faible croissance sans laquelle tout s'effondre.

J'ai employé le mot « génocide » à propos des campagnes de stérilisation forcée et des avortements à la chaine à partir des pourcentages fournis par Jean-Paul Sardon dans *Population* qui sont encore plus catastrophiques que ceux que j'avais calculés dans un *Futur sans avenir* (Calmann-Lévy, 1979)

Recourant au procédé classique de l'amalgame, Emmanuel Todd a fait suivre deux expressions coupées de leur contexte d'une longue citation de textes staliniens.

PIERRE CHAUNU.

[L'accusation d'« amalgame » permet de rejeter, a priori, toute comparaison. Or, il me parait légitime de comparer (et non d'amalgamer) certaines des expressions de Pierre Chaunu et certains textes de l'époque stalinienne concernant les questions démographiques, et dont la violence a pour but une déformation de la réalité. Ainsi, l'interruption volontaire de grossesse, autorisée dans certaines conditions définies par la loi française, n'est pas *un génocide, terme dont l'usage* est réservé à des phénomènes d'extermination de peuples, de type nazi par exemple. Ces interruptions de grossesse ne se font pas « à la chaine » mais sont le résultat de décisions individuelles.

Quant aux campagns de stérilisation forcée, elles ont lieu dans certains pays du tiers-monde, comme l'Inde, et nullement dans les pays occidentaux où s'effondre le taux de natalité. La chute de la fécondité posera, dans un futur qui n'est pas immédiat, des problèmes graves aux sociétés occidentales : mais les méthodes actuelles de contrôle des naissances — incluant la plus importante, la pilule — ne portent nul*lement atteinte, contrairement* à ce que suggère le vocabulaire de Pierre Chaunu, aux droits de la personne privée. — E. T.]

∴

Je crois qu'il convient d'avoir une vue lucide du problème démographique, c'est-à-dire de l'étude du remplacement des générations. L'état d'équilibre, ou plutôt assez voisin de l'équilibre, a été rompu depuis une dizaine d'années dans la plupart du quart-monde développé (depuis la fin de 1974 en France).

La situation de la France, si elle restait ce qu'elle est (1,87 enfant par femme), aboutirait à un vieillissement excessif et à un bilan de 15 cercueils pour 10 berceaux (le cas du Limousin d'aujourd'hui) dans cinquante ans, celle de la R.F.A. (1,4 enfant par femme) mènerait à 30 cercueils pour 10 berceaux et deux fois plus de personnes du troisième âge que de moins de 20 ans, et dans ce dernier pays, la situation de certaines villes comme Munich, où la fécondité des femmes allemandes n'est plus que de 0,8 enfant par femme, conduirait à 19 cercueils pour un seul berceau à l'horizon 2040... et à Munich !

La France qui s'est singularisée dès le dix-neuvième siècle en diminuant *trop vite sa fécondité* a subi les trois rudes épreuves de 1870, 1914, 1939 en attisant les convoitises de ses voisins devenus plus puissants qu'elle. C'est pour *cette raison* qu'elle comprend aujourd'hui mieux que ses voisins les terribles risques d'une situation en déséquilibre important. Ce ne sont pas les jeunes qui sont les vrais responsables de l'actuelle dénatalité, mais les adultes qui les ont orientés sur cette voie sans issue qui consiste à prévenir la grossesse au même titre que la tuberculose...

Chez nous, les naissances de *rang égal ou supérieur à trois ne* représentent plus qu'une naissance sur 6 (17 %) alors que le retour au juste équilibre (2,10 enfants par femme) en nécessiterait une sur *3 (30 % environ)*, soit à peu près le taux chinois actuel.

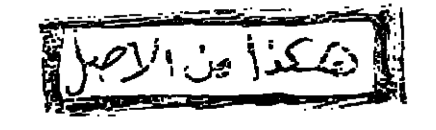
Au contraire de nos pays, une *partie du tiers-monde prolifère*, mais une autre partie a déjà freiné. Le Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) compte plus de 2 millions de naissances chaque année (*6 à 7 enfants par femme*), soit trois fois plus que notre pays pour une population qui ne dépassera la nôtre qu'en 1986 mais atteindra les 100 millions dans trente ans.

La Chine, angoissée par sa densité élevée dans les zones utiles, a déjà trop freiné puisque ses *grandes villes ont la même fécondité* que la République fédérale d'Allemagne. Le but à atteindre dans ce contexte est d'œuvrer en sorte de rétablir partout une *situation proche de l'équilibre*. Freiner, mais intelligemment là (l'exemple chinois est excessif), accélérer chez nous. Accélérer est toujours plus difficile que freiner.

L'Etat se doit de léguer aux générations futures un pays bien portant et la liberté du pays ne pourrait être que compromise si la jeunesse avait le même *poids* que le troisième âge.

JEAN LEGRAND
co-auteur de la France ridée.

[Les techniques actuelles de l'analyse démographique ne reconnaissent pas les concepts de « cercueil » et de « berceau ». Le Maghreb n'a pas d'unité démographique puisque le taux de natalité tunisien est inférieur de 30 % aux taux algérien et marocain. Tous les spécialistes savent que les chiffres chinois ne sont pas assez fiables pour être utilisables. La structure par âge du Limousin est l'effet local de flux migratoires non compensés ; symétriquement, l'Essonne est un département sans vieillards. L'analyse des situations française et allemande par les indices de fécondité ne fait pas apparaitre une différence fondamentale : aujourd'hui, la population allemande décroit, la population française augmente, et continuera d'augmenter — en l'état actuel des paramètres démographiques — jusque vers l'an 2050 (projection récente proposée par l'Institut national d'études démographiques). La situation allemande est dramatique ; celle de la France, seulement préoccupante à long terme. — E. T.]



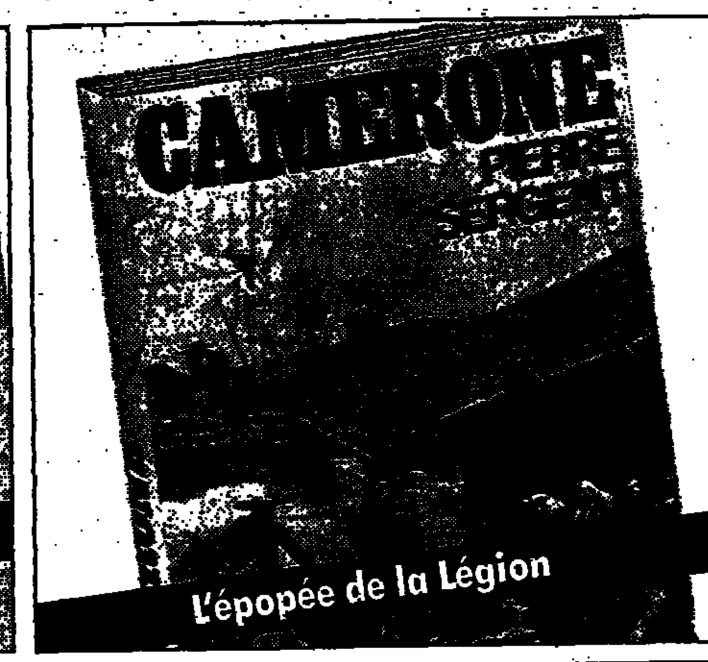
…EMENT DE L'HISTOIRE

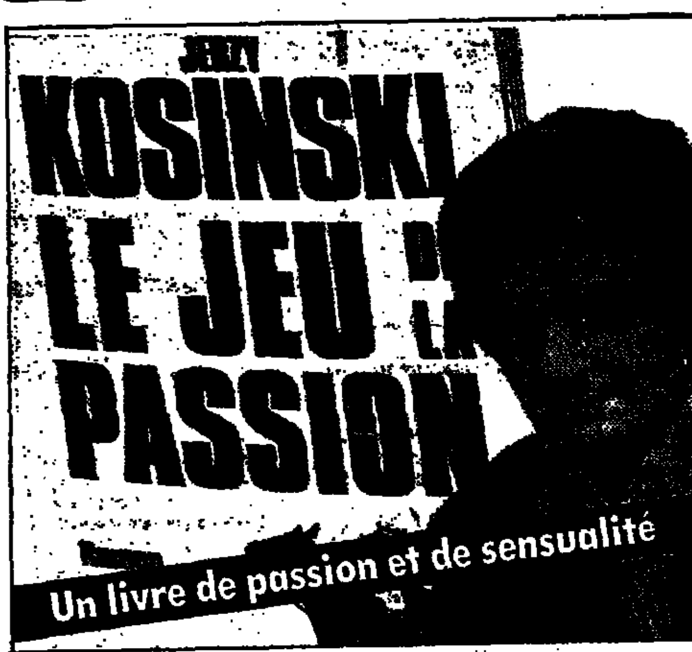
amnésiques

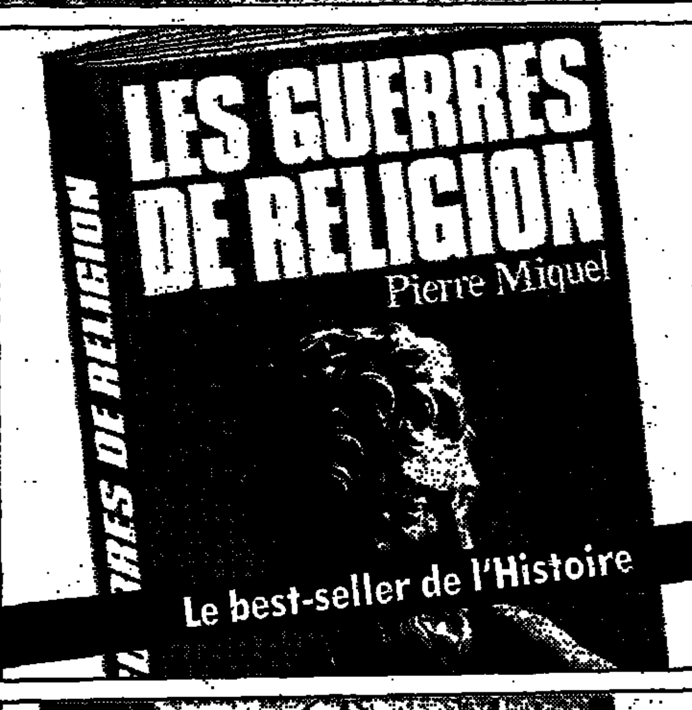
…t nous

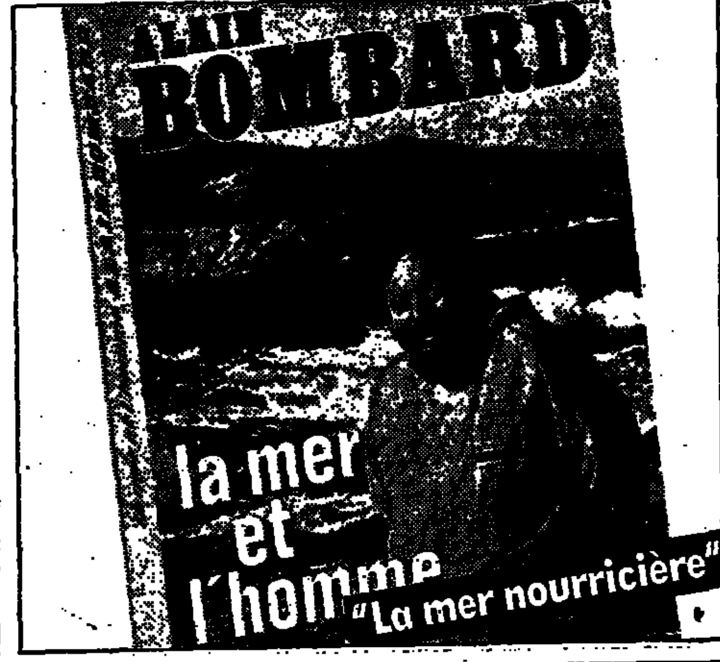
L'ÉTÉ FAYARD

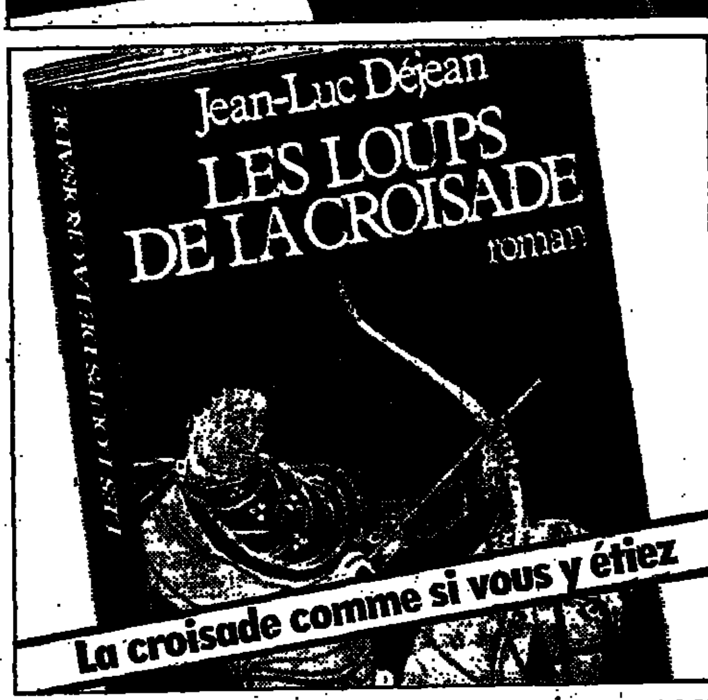


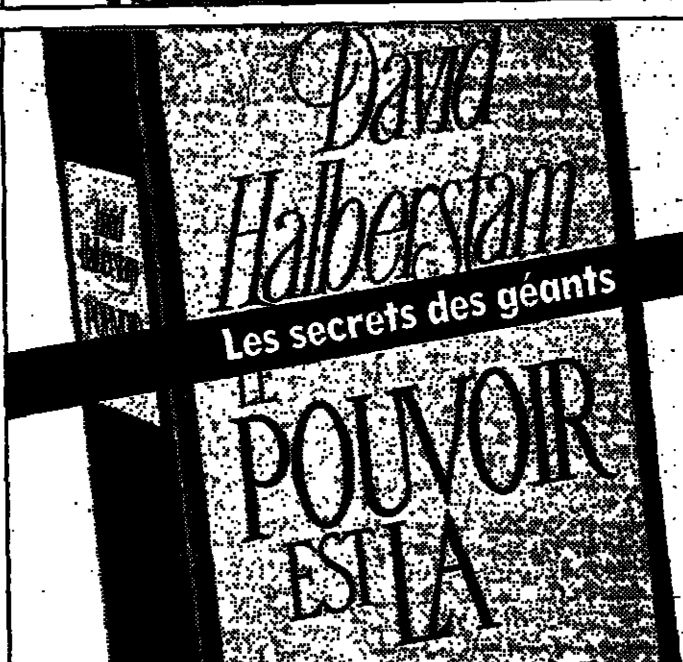


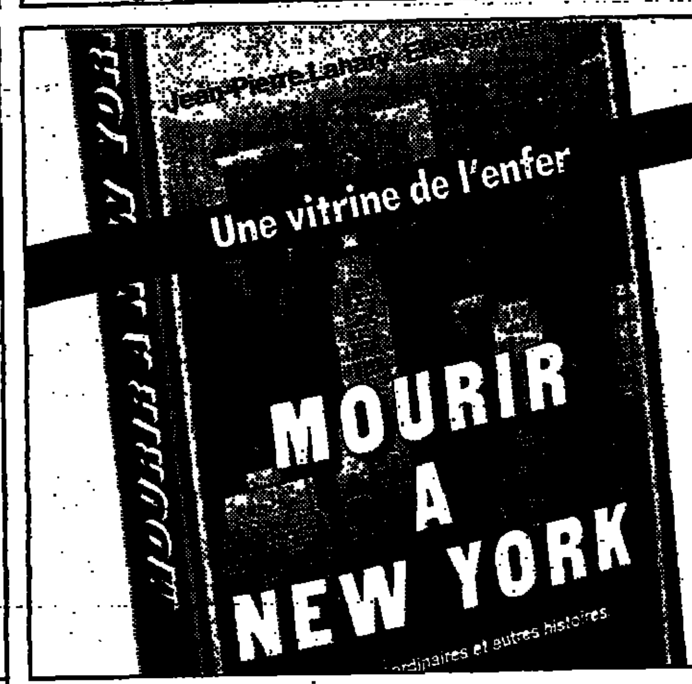


















INFORMATIONS « SERVICES »

TOURISME

Le coût de la vie à l'étranger pour un Français

Le groupe du Crédit industriel et commercial publie dans sa dernière lettre d'information un tableau rappelant l'évolution depuis l'année dernière du coût de la vie, pour un Français, dans les principaux pays touristiques étrangers.

Ce tableau combine l'évolution, depuis un an, de l'indice des prix dans le pays considéré et la variation des cours de change. Il permet à ceux qui se rendent pour la seconde année consécutive dans un pays donné de se faire une idée relativement précise du budget à prévoir. Il permet à tous de déterminer si un pays réputé cher l'est devenu un peu moins et si, à l'inverse, certains pays considérés comme bon marché méritent toujours leur réputation.

Les hausses mentionnées sont à comparer avec la hausse des prix en France, où l'indice officiel a progressé de 13,7 % de mars à mars. Elles n'ont toutefois qu'une valeur indicative :

— D'une part les évolutions annuelles prises en compte s'arrêtent au printemps, voire au début de l'année, en raison des délais d'établissement des renseignements statistiques.

— D'autre part, les indices reflètent l'évolution de l'ensemble des prix et pas seulement de ceux qui concernent les touristes.

Pays	Evolution du cours de la devise (%)	Augmentation des prix (%)	Variation du coût en francs (1) (%)
Algérie	— 1,41	+ 12,5	+ 10,91
R.F.A.	+ 1,45	+ 5,8	+ 7,33
Autriche	+ 4,54	+ 5,5	+ 10,29
Belgique - Luxembourg	— 0,85	+ 6,6	+ 5,69
		+ 6,3	+ 5,40
Canada	— 7	+ 9,3	+ 1,65
Danemark	— 9	+ 13,9	+ 3,65
Espagne	— 10,28	+ 16,3	+ 4,34
Etats-Unis	— 3,30	+ 14,7	+ 10,91
Grande-Bretagne	+ 5,96	+ 19,8	+ 26,94
Grèce	— 8,36	+ 23,8	+ 13,45
Israël	— 47,25	+ 120,3	+ 68,96
Italie	— 3,80	+ 20,5	+ 15,92
Japon	— 9,03	+ 8	— 1,75
Maroc	— 0,54	+ 8,5	+ 7,91
Mexique	— 2,50	+ 18,2	+ 15,25
Norvège	+ 1,04	+ 8,6	+ 9,73
Pays-Bas	— 0,40	+ 5,7	+ 5,28
Portugal	— 3,98	+ 22,2	+ 17,34
Suède	+ 0,64	+ 13,5	+ 14,23
Suisse	— 0,82	+ 3,9	+ 3,05
Tunisie	— 2,24	+ 8,46	+ 6,03
Turquie	— 64,70	+ 96,2	— 30,74
Yougoslavie	— 7,15	+ 25,2	+ 16,25
Irlande	— 1,64	+ 15,5	+ 13,61
Finlande	+ 2,94	+ 9,6	+ 12,82

(1) Calculée par la prise en compte des variations de change et de prix.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 25 juin 1980 :

UN DECRET

● Fixant les conditions d'application de l'article 79-111 de la loi de finances pour 1980 instituant une déduction fiscale en faveur de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer.

UN ARRETE

● Relatif aux taux d'intérêt de certains prêts à moyen terme bonifiés des caisses du Crédit agricole mutuel.

DES LISTES

● D'admission à l'école d'administration de la marine (concours interne) ;

● D'admissibilité aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1980 ;

● D'admissibilité au concours d'admission à l'école militaire interarmes en 1980.

OLYMPUS OM-10 : 1290 F

CE PRIX N'EST PAS NOTRE SEUL ARGUMENT.

Chez Images vous êtes considéré.

Nous avons le temps de vous écouter. Alors asseyez-vous! Dites-nous tous vos désirs en photo, le budget dont vous disposez. Les vendeurs d'Images, photographes eux-mêmes, savent écouter aussi bien les professionnels que les amateurs débutants. Ils sauront définir avec vous l'appareil le mieux adapté à vos besoins. Et vous en faire une démonstration détaillée.

Tous les grands systèmes immédiatement disponibles.

Images dispose en stock permanent de toutes les grandes marques avec leurs optiques et leurs accessoires d'origine.

Profitez des prix "discount" les plus actuels

Pour un appareil simple comme pour un modèle très perfectionné, Images vous assure des prix "discount" au cours du jour (boîtiers, objectifs, accessoires).

OLYMPUS OM-10 (obj. f 1,8/50 mm) Compact. Automatique sur les vitesses (débrayable). Obturateur électronique. Double système d'exposition. Contrôle 12 diodes. Motorisable.

Vendez-nous votre ancien matériel.

Images reprend votre ancien équipement. Au meilleur cours. En déduction d'un nouvel achat ou du versement comptant pour un achat à crédit.

Payez en douceur.

Chez Images, de nombreuses facilités de paiement: Carte Bleue, Compte Permanent, Leasing (sans apport personnel) et Crédit "sur mesures".

Tenez-nous au courant.

Chez Images tous les photographes nous sont fidèles..., jusqu'aux développements et tirages dont ils apprécient la qualité. Il est vrai que vos progrès nous intéressent.

images

31, rue Saint-Augustin - 75002 Paris (entre l'Opéra et la Bourse Métro 4-Septembre)
24, rue Saint-Augustin - 75002 Paris (matériel cinéma, labo)
Tél. : 742.42.42.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 JUIN 1980 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 26-VI DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 26 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 noeuds, 10 noeuds, 50 noeuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 25 juin à 0 heure et le jeudi 26 juin à 24 heures :

Les perturbations qui ont touché la France mardi et mercredi finiront de s'évacuer vers le sud-est. La zone dépressionnaire de l'Europe du Nord se maintiendra et de nouvelles masses d'air frais instable envahiront notre pays.

Jeudi 26 juin, il y aura encore des pluies résiduelles le matin sur les Alpes, les régions voisines des Pyrénées et la Corse. Ailleurs, de belles éclaircies se produiront en début de matinée. Ces éclaircies seront durables dans les régions méditerranéennes, où le mistral et la tramontane se lèveront. Dans les autres régions des nuages se développeront en cours de journée. Ils pourront donner des passages pluvieux dans la moitié nord du pays. Les températures minimales resteront stationnaires, mais les maxima seront en hausse dans la moitié sud.

Le mercredi 25 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 010,1 millibars, soit 757,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 juin ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25) : Ajaccio, 23 et 14 degrés ; Biarritz, 18 et 13 ; Bordeaux, 18 et 12 ; Bourges, 14 et 10 ; Brest, 16 et 10 ; Caen, 16 et 8 ; Cherbourg, 14 et 9 ; Clermont-Ferrand, 18 et 10 ; Dijon, 18 et 10 ; Grenoble, 19 et 11 ; Lille, 15 et 10 ; Lyon, 18 et 11 ; Marseille, 21 et 15 ; Nancy, 17 et 10 ; Nantes, 18 et 9 ; Nice, 23 et 14 ; Paris-Le Bourget, 14 et 8 ; Pau, 19 et 12 ; Perpignan, 23 et 17 ; Rennes, 18 et 10 ; Strasbourg, 19 et 11 ; Tours, 17 et 11 ; Toulouse, 20 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 15 degrés ; Amsterdam, 15 et 10 ; Athènes, 32 et 22 ; Berlin, 20 et 11 ; Bonn, 16 et 11 ; Bruxelles, 14 et 11 ; Le Caire, 38 et 21 ; Iles Canaries, 23 et 20 ; Copenhague, 18 et 13 ; Genève, 16 et 9 ; Lisbonne, 24 et 15 ; Londres, 17 et 7 ; Madrid, 28 et 17 ; Moscou, 27 et 18 ; Nairobi, 20 et 14 ; New-York, 32 et 26 ; Palma-de-Majorque, 26 et 16 ; Rome, 25 et 15 ; Stockholm, 20 et 9 ; Téhéran, 30 et 25.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	202 F	351 F	461 F	590 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	367 F	651 F	958 F	1 250 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	224 F	396 F	556 F	720 F
II. — SUISSE - TUNISIE	289 F	506 F	723 F	940 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

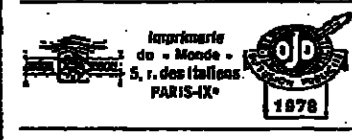
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

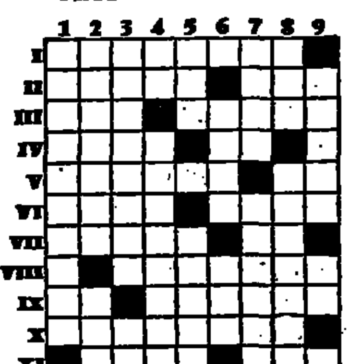
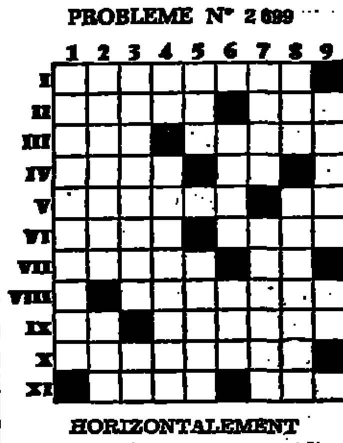


Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire n° 57 437.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 699

HORIZONTALEMENT

I. Des hommes souvent tout noirs. — II. Cherchée par ceux qui aiment les affaires ; Peut marcher sur la tête. — III. Récites ; Evoquent une chute qui peut offrir une belle vue. — IV. Peut démolir un bâtiment ; Donné par le chef. — V. Aiment bien vivre quand ils sont joyeux ; Cri d'horreur. — VI. Fleur ; Victime d'un jaloux. — VII. En face de Gibraltar ; Abréviation donnant une indication sur le courant. — VIII. Etait utilisé pour mettre des morceaux de pain. — IX. Possessif ; Nom qu'on peut donner à tout ce qui est garni. — X. Qui vient donc de loin. — XI. Peut évoquer un bonbon ; Direction.

VERTICALEMENT

1. Susceptibles de piquer. — 2. Nom qu'on pouvait donner à la belle jardinière ; Peut nous faire mal quand il arrive en courant. — 3. Plus on rit et plus il travaille ; Note. — 4. Difficulté ; Sont tout à fait complets quand il y a trois pièces. — 5. Pic des Pyrénées ; Qui peut donc percer. — 6. Prénom ; Fit l'âne. — 7. Essaya de pincer ; Utile pour ceux qui veulent passer. — 8. Peut percer quand il est aigu ; Qui sont donc comme de bons briquets. — 9. Abîmais ; Note.

Solution du problème n° 2 698

Horizontalement

I. Plombier. — II. Auteurs. — III. Rés ; Si ; Ti. — IV. Turc ; Sara. — V. Uriel ; Non. — VI. Elingue. — VII. Is ; Elues. — VIII. Etable ; Su. — IX. Nacre ; Net. — X. Té ; Oô. — XI. Elisabeth.

Verticalement

1. Parturiente. — 2. Lueur ; Stael. — 3. Otarie ; AC. — 4. Me ; Célèbres. — 5. Bus ; Lille. — 6. Iris ; Nue ; Ob. — 7. Es ; Ange ; Noé. — 8. Trousse. — 9. Liane ; Utah.

GUY BROUTY.

MODE

LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR SONT-ILS DES ARCHITECTES ? — Les architectes d'intérieur estiment que l'ordre national des architectes, en engageant une action judiciaire contre eux, porte atteinte au droit d'exercice de leur profession. L'ordre les a, en effet, mis en demeure de modifier leur titre, qui, selon eux, prête à confusion.

Les architectes d'intérieur (deux mille cinq cents professionnels en France actuellement) ajoutent que, « essentiellement organisateurs d'espaces et ne participant pas à l'acte de construire », ils ne peuvent gêner les architectes sur le plan professionnel.

CIRCULATION

Casques non conformes

DEUX FABRICANTS SE SONT MIS EN RÈGLE

Après la demande formulée au début du mois de juin par l'Institut national de la consommation (INC) auprès de trois fabricants français de casques pour motocyclistes, les priant de retirer du marché quatre modèles jugés non conformes aux normes de sécurité N.F. (*le Monde* daté 5-6 juin), deux des industriels mis en cause ont répondu favorablement.

En effet, les casques *Motobécane 2001*, *Levior Jet* et *Levior Turbo* (ancien modèle) ont été retirés de la vente. Quant au casque *Bayard 3003*, qui était aussi incriminé, son constructeur en a suspendu la fabrication le 19 avril mais l'a reprise le 18 juin après que l'Association française de normalisation (AFNOR) l'eut réhabilité et confirmé sa licence.

BREF

ENTRAIDE

LA FONDATION DE LA VOCATION. — Les candidats de la Fondation de la vocation peuvent écrire jusqu'au 31 juillet pour demander un dossier sur les vingt-cinq bourses de 20 000 F chacune, qui seront attribuées en décembre prochain.

En vingt ans, un jury composé de trente personnalités a permis à cinq cent dix jeunes gens et jeunes filles de bénéficier du soutien moral et financier de la Fondation.

★ **Fondation de la vocation, 20, avenue Mac-Mahon, 75017 Paris.**

JEUNESSE

CHAMBRES D'ÉTUDIANTS. — L'association des élèves de l'Ecole supérieure d'informatique d'électronique et d'automatique essaie de procurer des logements à ses nouveaux étudiants.

★ **Ecrire juin-juillet : ESIEA, 9, rue Vésale, 75005 Paris ; téléphoner août-septembre au 337-93-94 ou au 337-78-43.**

LOISIRS

PAS DE PERMIS VOILE. — Le directeur de cabinet du ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, M. Jean-Louis Berthet, a déclaré à La Rochelle : « Contrairement aux rumeurs qui circulent, aucun permis de voile ne sera institué, c'est certain. Nous demanderons seulement aux *clubs nautiques de former* les navigateurs. Une charte nationale de location de voiliers sera promulguée en juillet prochain. Elle constituera un code de déontologie de la profession et permettra de régulariser les relations commerciales entre propriétaires et locataires. » — (Corresp.)

VIVRE A PARIS

UNE UNIVERSITÉ D'ÉTÉ. — La Ville de Paris organise, du 1er juillet au 12 septembre, une université d'été ouverte à tous, et notamment aux personnes âgées. La plupart des universités parisiennes ont donné leur accord pour collaborer au cycle de conférences qui seront prononcées dans les locaux de l'université René-Descartes, 45, rue des Saints-Pères, dans le sixième arrondissement. Plus de cinquante conférences sont prévues, qui abordent tous les domaines de l'histoire de la littérature, de l'économie, du droit et de la recherche scientifique et médicale.

PARIS EN VISITES

JEUDI 26 JUIN

« Le musée de Meudon », 15 h., 11, rue des Pierres, Mme Bachelier.

« Musée des monuments français », 15 h., entrée, place du Trocadéro, Mme Garnier-Ahlberg.

« Le Marais », 15 h., 1 bis, place des Vosges, Mme Guillier (Caisse nationale des monuments historiques).

« De la tour de Jean-sans-Peur à l'enclos des Templiers », 15 h., métro Etienne-Marcel (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h., façade de l'église (Mme Hager).

« La vie à la cour de Louis XV », 15 h., 26, boulevard des Capucines (M. de La Roche).

« Le Marais », 21 h., métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

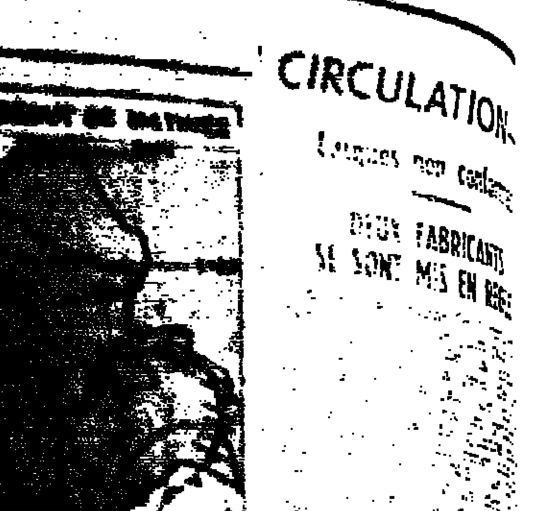
CONFÉRENCES

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, rez-de-chaussée, MM. G. Challand, J. Dresch, Y. Lacoste, P. Naville, M. Foucher : « La géographie, la stratégie ».

19 h. 30, Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, M. M. Bozetto : « Relations avec l'énergie universelle » (Université populaire de Paris).

20 h. 30, Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, M. Joël Askenazi : « Moses Mendelssohn : une exégèse critique de la Bible dans la ligne de la tradition ».

20 h. 45, Centre Saint-Merri-Beaubourg, 76, rue de la Verrerie, Me Taisen Deshimaru : « La pratique du zen » (Association zen d'Europe).



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Faïences françaises au Grand Palais

Le grand vent de Rouen et de Nevers

La dernière grande exposition de faïence française, qui ne comportait pas moins de 3 337 pièces au Musée des arts décoratifs remonte à 1932. Celle que présente actuellement le Grand Palais avec 476 pièces a voulu s'en tenir à une définition stricte qui exclut Bernard Palissy autant que les tardives « faïences fines », pour proposer exclusivement « une poterie émaillée à la manière de Faenza ». C'est-à-dire une faïence stannifère et poreuse à glaçure opaque, le plus souvent blanche, et pouvant être décorée au grand ou au petit feu. Dans le premier cas une seule cuisson entre 850 et 1 000 degrés permet d'utiliser des oxydes métalliques ne fournissant que cinq couleurs. Dans le second, d'autres cuissons, entre 750 et 800 degrés du feu de moufle, suivent celles de la pièce déjà cuite en blanc et offrent au décor une gamme de couleurs plus riches et plus nuancées.

Toute l'histoire de la faïence en France pendant les trois siècles actifs, qui démarre dans le grand bain d'italianisme du seizième siècle, n'est que la juxtaposition de très nombreuses situations locales. Chaque centre céramique et presque chaque four adopte et adapte, copie et fonde, entre grand et petit feu, entre les larges décors historiés du début où, comme à son habitude, l'Italie a mis tout le poids de sa peinture, et les charmes de la fin luttant contre l'invention de la porcelaine et les créations de l'industrie anglaise.

L'exposition, qui est très belle, illustre moins l'ensemble de l'évolution d'un genre qu'une pléiade de destins individuels (ceux des faïenciers) étonnamment divers et fertiles : de Masséot Abaquesne, natif du Cotentin, à la Marseillaise veuve Perrin.

LA faïence française commence, au sens propre comme au figuré, par le monumental. En Normandie, elle est d'abord liée (au début du seizième siècle) à l'édifice, avec des carreaux de pavement d'églises et de châteaux. L'art de Masséot Abaquesne sait conserver aux panneaux du Déluge, sans doute conçus pour Ecouen, une noble ampleur. L'exposition propose le panneau de gauche, « La construction de l'Arche de Noé », de cet important triptyque, chef-d'œuvre incontesté et précoce (1550) du genre faïencier en général (musée d'Ecouen). Le Louvre a prêté l'intéressante marche d'autel de La Bastie-d'Urfé, dont la composition évoque une actualité qui fut retentissante : la découverte, à la fin du quinzième siècle, des fresques romaines de la *Domus Aurea* de Néron, d'où allaient naître les grotesques. Une chevrette, parmi des centaines de vases de pharmacie ornés de l'habituel buste de profil, et une gourde célèbre achèvent l'évocation vers 1545-1550 d'un des créateurs le plus puissants du genre.

Une inspiration naturelle

Le centre de Rouen, qui est capital, a su profiter de tout : de la concurrence de Nevers, de ses rapports avec Delft, des gravures créées par les ornemanistes, de la fonte de l'argenterie ordonnée par le roi en 1709, etc. D'où une brillante série de pièces toutes chargées, au fil du dix-huitième siècle, de nouveautés : plats en camaïeu bleu avec broderie, ou « lambrequins » (équerres en forme de casque) issus naturellement de l'orfèvrerie. Les motifs inédits fleurissent sans arrêt : la corbeille, le cartel à croisillons, très Régence, les coquilles, grenades et mascarons du style rocaille, les chèvrefeuilles, les échantillons et la chinoiserie, le sainfoin, la ferronnerie, etc. Notons les quatre bustes sur piédestal du Louvre (vers 1740). Ils ne passent pas inaperçus et marquent une ambition sculpturale, d'ailleurs justifiée à l'heure où l'imitation de la menaçante porcelaine risque de conduire à une miniaturisation du décor.

La production de Nevers a su éviter cet écueil. C'est pourtant une des plus longues puisqu'elle s'est prolongée pendant le dix-neuvième siècle. C'est peut-être la plus fidèle à l'esprit profond de la faïence : elle n'a jamais adopté le feu de moufle et a préféré finir dans l'art populaire. Elle a cependant eu très tôt un goût prononcé pour les effets fastueux. A son siècle de gloire, le dix-septième siècle, la pratique de la grandeur et des audaces semble chez elle issue d'une inspiration naturelle : les pièces sont simplement saisissantes, comme cette grosse vasque à pieds griffus du musée de Sèvres, comme les deux superbes vases couverts à fonds ondés (début du dix-septième siècle), ou les grands plats qui illustrent avec la même ampleur *l'Astrée*, une chasse quelconque ou les ébats des déesses antiques nues et des « putti ». C'est le triomphe de la couleur.

A Nevers, on a simplement compris à fond certaines lois. Par exemple, qu'en matière de vraie faïence les couleurs foncées sont translucides (d'où le plus beau bleu du temps), et que les couleurs claires sont opaques (le blanc, le jaune et l'ocre plus ou moins orangé). Ainsi peu de tons puissamment agencés, après les leçons quasi directes de Florence et d'Urbino, assurent à la production un style classique assez isolé. Le niveau reste haut et exceptionnel et sera soutenu longtemps. Les motifs dits chinois ne viendront pas troubler l'unité du style. Ces apports de formes, par une ignorance sincère qui caractérise le « décor à la palette », sont peut-être dus simplement à une malicieuse ironie.

Une comparaison entre Nevers et Lyon, les deux points chauds de l'influence italienne au seizième siècle, fait admirer le très beau développement linéaire, dru, presque solitaire, de l'exemplaire faïence nivernaise. Plus fourni au départ, l'italianisme qui a touché Lyon et venait en plus de Gênes et de la Vénétie, a tourné court assez rapidement.

Le charme est à Marseille. Mais aussi à Strasbourg, centre important plus tardif que ne néglige pas l'exposition. Un sort est fait aux pièces monumentales et aux intrépides roses des célèbres Hannong. Le charme est aussi à Lille, où la production est très soignée, parfois jusqu'à l'exploit (pot trompeur) et où la spécialité est aux « magots chinois » en série, dans leur version jésuite. Il est aussi à Sceaux, où l'on fabrique d'amusants trompe-l'œil, à Niderviller, qui fait des « faux bois », et du reste un peu partout où règne le feu de moufle, secret délicat du paradis des collectionneurs.

Le cas du Moustiers, qui devient si furieusement à la mode à la fin du dix-huitième siècle avec ses médaillons, ses guirlandes, ses grotesques et son décor à la « fleur de pomme de terre » (devenu peut-être depuis 1960 à la « fleur de jasmin »), montre que le grand feu manié en style léger peut tout de même plaire aussi.

Mais revenons à Marseille, le troisième grand centre important avec Rouen et Nevers, pour y trouver les vertus de l'imagination. Certaines œuvres anciennes y sont proches de celles de Nevers, et tout commence à Saint-Jean-du-Désert. Plus tard, avec les Clerissy, on fait à Marseille un peu de tout avec aisance, vases, drageoirs, plats, porte-perruque, etc. Il y aura un style Fauchier et un style Leroy plus personnels. Enfin, arrive la fameuse Veuve Perrin, qui n'est guère qu'un consortium et règne de 1748 à 1793. Mais voilà que l'imagination a bel et bien pris le pouvoir. Tout est transfiguré, de la terrine à la théière. Partout la brebis ou le crustacé, l'artichaut ou la moule font merveille. Nul ne se doutait de rien, et les fontaines sont devenues des moments poétiques. Les fleurs ont ici de très longues tiges, tandis que le palmier et la rocaille entrent dans des compositions à jamais fraîches. Compositions finalement délicates et agréables, plus chaudes et vivantes que celles du décor rival de la porcelaine. Tant mieux.

Mais tout de même le grand vent de Rouen et de Nevers ne souffle pas dans les salles finales de cette très brillante exposition assortie d'un excellent catalogue.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Faïences françaises du seizième au dix-huitième siècle. Grand Palais. Jusqu'au 25 août.

Tournant au P.C.F. ?

LE parti communiste est-il sur le point de modifier son attitude à l'égard de la création artistique ? Deux articles de Lucien Marest, collaborateur du comité central, sur la politique culturelle, publiés dans deux numéros de *Révolution* (datés 9-15 mai et 6-12 juin), suscitent apparemment quelques remous au sein du parti. La démission de François Hincker de sa fonction de rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire communiste après qu'on lui eut refusé la publication d'un texte répondant à ceux de Lucien Marest (*le Monde* des 20 et 24 juin) révèle aujourd'hui l'acuité du débat.

Que disait Lucien Marest dans son premier article ? Que les créateurs devraient s'intéresser un peu plus aux problèmes du monde du travail, que les organisateurs des fêtes communistes devraient, en composant leurs programmes artistiques, songer à défendre la politique du parti au lieu de servir « sur un plateau » les idées que celui-ci combat, que certaines œuvres plaisent plus que d'autres aux travailleurs. « *Nous ne voulons rien imposer, ni les sujets ni les manières de les aborder, mais quand même !* », ajoutait l'auteur.

Il faut croire que ce « quand même » a ému quelques lecteurs puisque, un mois plus tard, Lucien Marest précisait qu'il ne s'agissait pas d'enrégimenter l'art ni de retourner à un « dogmatisme stérilisant », mais qu'il n'y avait pas lieu, par exemple, d'inviter aux fêtes du parti « des chanteurs comme Renaud qui, dans la vie comme dans ses textes, insulte les travailleurs, leurs luttes, leurs organisations, leurs responsables ».

Sur le fond, Lucien Marest ne dit pas beaucoup plus que Jack Ralite au moment du conseil national sur les intellectuels (*le Monde* du 7 février). A l'époque, d'ailleurs, François Hincker protestait déjà contre « l'ouvriérisme » du P.C.F. Mais un glissement semble s'être produit, qui éloigne peu à peu les communistes, dans le domaine culturel aussi, de leur politique d'ouverture tous azimuts.

THOMAS FERENCZI.

UNE SELECTION

cinéma

CHINATOWN DE ROMAN POLANSKI

Un détective privé enquête sur un scandale politico-financier. Un « thriller » rétro dans le Los Angeles de l'entre-deux-guerres. Faye Dunaway superbe.

JULES ET JIM DE FRANÇOIS TRUFFAUT

Une femme hésite entre deux hommes pendant plus de vingt ans. Un hymne aux élans du cœur et à la vie. Jeanne Moreau sublime.

Enquête sur une passion, de Nicolas Roeg : les secrets de l'inconscient entre trois personnages. **American Gigolo**, de Paul Schrader : l'itinéraire du péché et de la rédemption pour un beau garçon qui vend ses charmes. **Le gang des frères James**, de Walter Hill : hors la légende hollywoodienne, la vie quotidienne des « brigands bien-aimés ». **Les Héritières**, de Marta Meszaros : résonances bergmaniennes et préciosité esthétique. **Que le spectacle commence**, de Bob Fosse : la comédie musicale et la mort. **Une semaine de vacances**, de Bertrand Tavernier : un nouveau regard sur Lyon à travers la dérive d'une enseignante déprimée.

théâtre

LE COCU MAGNIFIQUE FESTIVAL DE PAU

Les 26, 27, 28 juin, à 21 h 31, Corinne Le Poulain et Henri Tisot jouent la pièce de Crommelynck dans une mise en scène nouvelle de Roger Hanin, à la cour du château Henri IV.

LES BACCHANTES FESTIVAL D'ANJOU

Poursuivant son exploration du théâtre tragique, Henri Ronse monte **les Bacchantes**, le 28 juin, à 21 h 30 aux arènes de Doué, et une tragédie baroque, **Pyrame et Thisbé**, de Théophile de Viau, au mois de juillet les 9, 11 et 12 à 21 h 30 au château du Plessis-Bourré.

A Paris, derniers jours de **Giovanna Marini** aux Bouffes du Nord, des **Hauser Orkater** à Gémier, du **Magic Circus** à Chaillot. **Nijinski** continue au Lucernaire, les Mirabelles dans **Blanchisserie blanche** au Studio des Champs-Elysées.

musique

MUNCHINGER CHEZ GRUNEWALD

Jouer **l'Art de la fugue** et des **Cantates** de Bach devant le sublime retable d'Isenheim, Mozart et Haydn devant « la Vierge au buisson de roses » de Schongauer, telle fut l'impulsion qui guida Karl Munchinger pour la création de ce Festival de Cologne où il donnera, avec son Orchestre de chambre de Stuttgart, cinq concerts à l'église des Dominicains, dans le cloître et la chapelle des Unterlinden. La recontre de Bach et de Grünewald, un admirable dialogue mystique (du 26 au 29 juin ; renseignements : Théâtre municipal de Colmar, téléphone 89/41-29-82).

MESLAY ET MOUDON

Les amoureux de la Grange de Meslay retrouveront ce lieu d'un charme unique pour deux week-ends, avec deux grands artistes soviétiques, O. Kagan et N. Gutmann, l'Ensemble orchestral de Paris et Ruggero Raimondi, et Cl. Arrau (du 27 au 29 juin), puis l'Orchestre de chambre de l'académie de Budapest et Sviatoslav Richter, qui dédiera son récital à la mémoire de l'âme du festival, P.-L. Le Chevallier, récemment décédé (du 4 au 6 juillet). Musique à la campagne également à Moudon (entre Lausanne et Berne), où auront lieu deux pleines journées de « schubertiades » associant Schumann et Brahms à Schubert dans une exquise petite ville (les 28 et 29 juin ; renseignements : Mme Cottier, Lausanne, téléphone 021/21-71-11).

FESTIVAL DU MARAIS

Belle semaine variée au Festival du Marais avec l'Ensemble de G. de Machaut (Saint-Merri, le 25), du piano à quatre mains (E. Exerjean et P. Corre ; Blancs-Manteaux, le 26) ; un concert d'œuvres baroques sur instruments anciens dirigé par T. Pinnock (Blancs-Manteaux, le 27), des chants et percussions d'un poète arabe, A. Ben Dhiab (Saint-Merri, le 27), le Trio à cordes de Paris (Carnavalet, le 30) et des airs et duos de l'âge d'or du bel canto par B. Brewer et J. Castle (Carnavalet, le 1[er] juillet).

ORGUE A TOULOUSE ET EN FRANCHE-COMTÉ

A Toulouse débutent les « Semaines de l'orgue, du piano et du clavecin », session d'études animée par Xavier Darasse, avec de très beaux concerts inaugurés le 30 juin par L.-F. Tagliavini et les Sacqueboutiers (du 30 juin au 12 juillet ; renseignements : 54, rue des Sept-Troubadours ; tél. 61/23-11-44). En Franche-Comté, ce sont toutes les orgues magnifiques de la région que visitent actuellement les mélomanes. Prochains rendez-vous : Montbéliard (le 27), Pesmes (le 29, avec M. Chapuis), Bizot (le 29), Belfort (le 4), etc. (jusqu'au 28 septembre ; renseignements : 12, rue du Collège, 25204 Montbéliard).

Didon et Enée, de Purcell, par la Camerata de Boston (Théâtre de la Ville, jusqu'au 28, à 18 h. 30) ; Rencontres internationales de La Rochelle (jusqu'au 6 juillet) : la **Création**, de Haydn, dir. S. Cambreling (auditorium de Lyon, les 26, 27, 28) ; Mozart et Rossini, par R. Raimondi et l'Ensemble orchestral de Paris (Saint-Denis, le 28) ; cycle Stern : Lalo et Brahms, dir. A. Davis (Champs-Elysées, le 26) et Beethoven, dir. Cl. Abbado (Champs-Elysées, le 28) concert-promenade à l'Hôtel de Ville de Paris, avec l'Orchestre B. Thomas, G. Fumet, J.-M. Labylle (le 27, de 18 h. 30 à 22 h., entrée gratuite) ; Mozart et Schubert, par N. Lee et Ch. Ivaldi (Sully-sur-Loire, le 27) ; B.-L. Gelber (Nohant, le 27) ; carte blanche à L. Berio (Saint-Denis, le 28) ; **Aïda**, avec J. Norman, dir. A. Lombard (Palais des papes, Avignon, le 28) ; dernières représentations des **Noces de Figaro**, mise en scène de Strehler (Opéra de Paris, les 28, 1[er], 9, 12, 14 ; H. Szeryng (Sully, le 28) ; **Requiem** de Berlioz, par l'Opéra de Paris, dir. Colin Davis (cathédrale de Chartres, le 2 juillet, à 20 h.) ; **Requiem de Fauré et 3[e] Symphonie** de Saint-Saëns, par J. Norman, D. Fischer-Dieskau, Chœurs et Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Notre-Dame de Paris, le 2, à 21 h. 30) ; Festival d'Aix-les-Bains (du 1[er] au 12 juillet).

expositions

HIER POUR DEMAIN — ARTS, TRADITIONS ET PATRIMOINE AU GRAND PALAIS

Le Musée des arts et traditions populaires s'est déplacé au Grand Palais où il offre un panorama efficace et séduisant de l'ethnologie française de ses origines, peu connues, à nos jours, à demain...

GROMAIRE AU MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS

Cent vingt tableaux, des tapisseries, la totalité de l'œuvre gravé, des aquarelles, des dessins, des documents : la première rétrospective, depuis sa mort en 1971, de cet artiste reconnu entre les deux guerres, consacré après 1945, puis négligé. Qui fut préoccupé de géométrie, mais resta fidèle au sujet. Qu'il est bon de replacer dans l'histoire du réalisme au vingtième siècle.

BULGARIE MÉDIÉVALE ART ET CIVILISATION

Depuis la création de l'Empire bulgare, à la fin du septième siècle, jusqu'à sa chute sous les coups des Ottomans, à la fin du quatorzième siècle, des icônes, des relevés de fresques, des décors architecturaux, des céramiques, des bijoux, des manuscrits, pour témoigner de la richesse culturelle d'un pays ayant appartenu au monde byzantin.

CARTES ET FIGURES DE LA TERRE AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Lire nos articles en page 21.

Les frères Lumière à l'aurore de la couleur, au Petit Palais : les autochromes venus de Lyon. **Restauration des peintures au Louvre** : médecines picturales.

Maîtres de l'eau forte des seizième et dix-septième siècles, au Pavillon de Flore : un procédé de gravure à ses débuts et à son apogée, en cent soixante-dix estampes. **L'affiche en Belgique (1880-1930)**, au Musée de l'affiche : dans sa diversité, avec ses ténors d'hier et d'aujourd'hui (Folon est belge). **Horace Vernet**, à l'école des beaux-arts : l'art et la manière d'un peintre d'histoire.

danse

« La Belle au bois dormant » au Palais des congrès : quatorze représentations dansées par les étoiles de l'Opéra selon le principe de l'alternance (un ballet inusable) ; **Jean Gaudin au Théâtre Oblique** (danse contemporaine) ; **Amphidance à l'Espace Marais** ; **Jeunes chorégraphes au Festival d'Anjou** : le groupe Triangle et la compagnie Jean Gaudin à Fontevrault, Kaléidanse et la compagnie Jean-Marc Torès au Théâtre de Saumur.

rock

LOU REED

Douze ans après l'époque du Velvet Underground, Lou Reed est-il encore à la hauteur de la légende du rock new-yorkais ? (le 28 juin au Palais d'Hiver de Boulogne-Billancourt).

VAN MORRISON

L'ancien chanteur des Them perpétue l'esprit d'un blues-rock authentique avec une voix poignante (le 1[er] juillet, au Théâtre Mogador).

IAN MATTEWS AU BATACLAN

Un auteur-compositeur et interprète de rock anglais à l'humour subtil, parfois féroce (les 26 et 27 juin).

variétés

TUPAC TOSCO AU THÉATRE FONTAINE

La mémoire argentine évoquée par des comédiens, des chanteurs, des musiciens, des danseurs argentins.

MICHEL BERGER AU THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Pour la première fois, l'auteur-compositeur de **Starmania** affronte directement le public. Il est accompagné par son groupe mais aussi par un quatuor à cordes et les quarante musiciens des Concerts Colonne (à partir du 30 juin).

jazz

SENS MUSICS MEETING

Les Singuliers de l'improvisation collective, réunis en deux jours de festival, à la M.J.C. de Sens, qui avait pris l'initiative il y a deux ans de cette forme de rencontre : de Berrocal à Claude Parle, en passant par Tamia, Brötzmann, Letheule et Rutherford. (Maison des jeunes et de la culture de Sens, rue René-Binet 89100 Sens. Tél. : 65-00-65.)

Point de vue

La culture ? Il y a des maisons pour cela

par JEAN-PIERRE HARRIS (*)

L'ANNEE du patrimoine, succédant à l'Année de l'enfant, et à une année lointaine de la culture, associe notre pays à un effort mondial pour sauvegarder nos racines cuturelles ; mais celles-ci ne se comprennent que si nous prenons le temps d'admirer aussi les fleurs et les fruits. Et qui donc en parle ? Qui donc les voit ?

Il ne suffit pas de répertorier, de restaurer les grandes œuvres du passé, il faut maintenir la création en acte, dans sa vérité pratique et quotidienne ; il est d'ailleurs réconfortant d'apprendre que, selon une enquête récente, un Français sur quatre connaît l'existence des maisons de la culture, alors qu'il n'existe que quinze établissements de ce genre. Soixante-quatre devaient être construites, comme lieux de la culture vivante et donc de la création décentralisée si le plan de Malraux avait été suivi par le Parlement.

Certains prétendent un peu vite qu'il s'agit d'équipements trop lourds ; qu'ils sachent qu'il y a moins d'un siècle la construction de bâtiments de cet ordre était à la portée de toutes les villes moyennes. Les maisons de la culture auraient pu être les cathédrales du vingtième siècle, *« la religion en moins »*, selon Malraux, mais elles sont aujourd'hui des équipements inadaptés avec du matériel qui se périme, du fait du désengagement et du dégagement méthodique et insidieux du ministère responsable.

Equipements lourds ? Voilà qui correspond à Beaubourg, Chaillot, Orsay ou à l'Opéra de Paris, jacobinisme culturel qui rejoint le Parisien ou le provincial qui en a les moyens et l'humeur. Point de vaines querelles, ces réalisations sont nécessaires.

Vingt ans après, les maisons de la culture qui existent, et témoignent avec la foi des croisés, ont besoin d'un matériel à jour, compétitif, adapté à la lutte contre la tyrannie des médias, à la sophistication des techniques de diffusion de la culture en acte.

La loi-cadre jamais abrogée d'André Malraux, qui a présidé à l'implantation des maisons de la culture, même si elle a besoin d'être aménagée, correspond à un grand dessein qui ne peut être bradé ; elle traduit une double volonté nécessaire : *la priorité de la création proche de tous les publics, la décentralisation du privilège culturel.*

Or, que devient l'ATAC, qui devrait *valoriser la culture vivante par une information pour tous* ? Où en est l'école d'animateurs qui était censée, à Orléans, *permettre la formation d'un corps d'éducateurs, d'initiateurs à la beauté vécue* ? Aujourd'hui, le personnel des maisons de la culture et des centres d'action culturelle s'interroge, s'angoisse, se marginalise, car il ne bénéficie pas, malgré l'AFDAS, des stages qui lui permettraient de coller à la réalité et de se solidariser pour multiplier *l'effet de culture.*

Ainsi, c'est à une entreprise de démolition de la culture vivante que nous sommes conviés dans ce pays pourtant réputé le plus intelligent de cette planète ! Est-elle voulue, subie, concédée ?

Le répertoire des gens convenables

Les budgets, accordés pour moitié par l'Etat, pour moitié par les collectivités locales, du fait du refus du ministère de prendre en compte les augmentations proposées par les associations soutenues par les municipalités, ne permettent ni de suivre l'augmentation du coût de la vie pour les salaires ni d'assurer la qualité du spectacle, car les cachets s'envolent, ni de maintenir les équipes de création dans l'indépendance nécessaire.

Voilà où nous en sommes dans ce pays pourtant si avide, à tous les niveaux, de comprendre son art vivant.

L'écart entre l'action socio-culturelle et l'action culturelle s'est creusé, d'où un fossé propice à l'« américanisation » d'une consommation d'expressions sans poésie et sans vérité, qui n'ouvre le public qu'à l'indifférence ou à l'inconscience pour le plus grand profit des exploiteurs les plus méprisables, ceux qui avilissent l'âme des hommes. Ce fossé doit être réduit.

Des risques nous guettent si la volonté de tous ne s'affirme pas rapidement : *municipalisation* qui, avec la réforme des collectivités locales, nous conduirait au spectacle conformiste ; *étatisation* qui aboutirait à la fonctionnarisation et au programme officiel, *privatisation*, qui augmenterait encore le pouvoir des entreprises d'exploitation de l'homme par le spectacle.

La solution préconisée par Malraux, fidèle à la leçon des universités populaires : une maison de la culture par département, comme pour Jules Ferry une école normale par département, était digne de la France. Sait-on que les dépenses d'action culturelle par rapport aux dépenses d'enseignement sont dans ce pays, et de loin, les plus faibles de l'Europe des Neuf ? Sait-on aussi que l'éducation artistique, en général, dans les écoles, les collèges, les lycées, est inadaptée et inférieure aux besoins des jeunes ?

Entrons-nous dans une phase de sous-développement culturel ? Les musées, seuls, témoigneront-ils de notre gloire d'hier ? Les théâtres, seuls, aménagés tout confort, dispenseront-ils seulement le répertoire des gens convenables ?

Le ministère se doit d'engager un vrai dialogue, de créer une commission permanente, où doivent siéger aux côtés de tous les représentants de l'Etat concernés les élus locaux engagés ou intéressés, les associations en attente, les représentants du personnel dans l'angoisse.

Les maisons de la culture ont une valeur exemplaire, surtout reconnue à l'étranger ; elles peuvent s'adapter, elles le demandent et de toute urgence. Monsieur le président de la République, mesdames et messieurs les ministres et les parlementaires, serez-vous indifférents à ce qui est digne des Français, à ce qui fait encore la grandeur de la France ?

(*) Président de la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre, président de l'Union des maisons de la culture de France.

AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

« Instantanés »

La course angoissée à l'immédiateté

LE Polaroïd est une marque déposée, comme le Coca-Cola. La réussite de ce genre de produit repose d'abord sur un mystère : l'objet doit être magique, il doit nous épater, ne jamais tout à fait dévoiler son secret. On a mis très longtemps avant de savoir au juste ce que contenait le Coca-Cola, cette boisson noire et gazeuse qui nous seulement étanchait momentanément la soif, mais donnait un petit coup de fouet, discret, au corps : du caramel, de la caféine, certains disaient même de la cocaïne... Quand le docteur Land, en 1947, a présenté à l'Optical Society of America son projet d'une pellicule à développement instantané, il l'a bien dit : *« Le procédé doit rester caché, ou être non existant pour le photographe qui, par définition, devra penser seulement à l'art de prendre une photo, et non pas à la technique selon laquelle elle se forme. »*

Le Polaroïd a été lancé sur le marché comme un nouveau gadget de l'industrie photographique : ça se déploie de façon plutôt extravagante, en soufflet, comme les vieux appareils, mais ça ne tient pas de place, ça fait « bzzi... bzzi... » et il faut tirer sur la languette, secouer quelque temps, regarder sa montre et prendre bien garde en libérant l'image de sa gangue révélatrice de ne pas se mettre de cette confiture chimique sur les doigts. Ça ne fait pas de très bonnes photos, mais enfin quelle manipulation amusante. Ça coûte cher, mais on n'a pas à attendre, toute réalité peut vous être presque aussitôt retournée, en modèle réduit. Le Polaroïd a d'abord été lancé comme un jeu d'enfant, alors qu'il était un instrument pornographique : il libérait l'amateur de la contrainte du laboratoire. Il permettait une image libre, qui ne devait plus passer par des regards et des censures extérieures. Il délivrait l'amateur de sa paranoïa.

Le projet Polaroïd a alors été le perfectionnement, la couleur, puis le SX-70 qui simplifie au maximum la manipulation afin d'élargir le marché et de toucher d'autres consommateurs. Il a fallu abandonner le côté gadget, technique, dont la familiarité avait émoussé la fascination, pour aborder et assimiler un autre fantasme : l'art, faire de l'art avec cette technique simpliste. Mais comme la photo classique aussi faisait de l'art, il a fallu démontrer que le Polaroïd faisait son propre art, qu'il y avait un art Polaroïd distinct de l'art photographique, bien que les couleurs sortent pareilles, bien que le format soit bloqué (jusqu'à l'arrivée récente du 50 × 60)...

On a distribué des Polaroïd aux créateurs de l'art photographique : Walker Evans, Ansel Adams, André Kertész, Duane Michals, Helmut Newton, Ralph Gibson, et aussi des peintres, Andy Warhol, Richard Hamilton. A la fois on leur demandait leurs noms, et on leur demandait : *« Montrez-leur que vous pouvez faire aussi bien avec cet appareil qu'avec votre appareil habituel, ou, mieux encore, montrez-leur que vous pouvez faire autre chose avec cet appareil, mais n'abandonnez pas vos tics, on ne vous reconnaîtrait pas. »* Walker Evans, qui photographia des façades presque toute sa vie, photographia une ultime façade de maison. Helmut Newton photographia des jambes de femme plantées dans des chaussures vernies noires ; Duane Michals un dos d'homme qui s'étire. Chacun suivit ses fantasmes, recopia ses propres expressions. On proposa aussi aux photographes de travailler sur des thèmes, l'autoportrait, par exemple, parce que l'appareil se prête bien à cet exercice solitaire : pas de témoin, et un contrôle total de l'image et de ce qu'on veut laisser comme image. On jette généralement beaucoup de clichés Polaroïd, on en trouve beaucoup, à demi froissés, dans les caniveaux. Pas de négatif, pas de trace, pas de preuve. De même, il est souvent impossible de refaire une photo quand elle est ratée, car elle ne se révèle ratée qu'un ou deux jours plus tard, sur planches-contacts, une fois que la tension et le désir de cette photo se sont dégonflés : avec le Polaroïd, le photographe peut aussitôt se rectifier, jusqu'à satisfaction. Le Polaroïd peut lui servir de brouillon.

Avec l'arrivée de la chambre grand format 50 × 60 (peu maniable : il n'en existe que deux dans le monde à l'heure actuelle), le Polaroïd se rapproche de la photo dite normale, en gagnant sur la netteté et sur l'équivalence des couleurs alors qu'il sortait jusque-là des photos un peu trafiquées, et décalées du réel, par ses couleurs à la fois clinquantes et feutrées, filtrées comme par l'écran du rêve ou le passage d'une trame de reproduction, très proche aussi du pop'art.

Voilà que le Polaroïd entre au musée, au Centre Georges-Pompidou, ce qui est une sorte de consécration pour la firme française. Le catalogue de l'exposition, très séduisant, se divise en deux parties : le Polaroïd comme retranscription immédiate de la vue, l'instantané brut ; et le Polaroïd comme matériel malléable de transformation de la vue. Le magazine *Actuel* a présenté, il y a quelques mois, presque sous forme de fiche-cuisine, les différentes méthodes pour dénaturer ce matériel. On peut bien sûr griffonner la photo, la lacérer, la recouvrir d'écriture, mais on peut aussi la passer au four ou au congélateur, pour provoquer des accidents plus ou moins contrôlés : figer les couleurs juste afin qu'elles se fixent, mais aussi les contaminer, inséminer l'halogénure d'argent, le réactif bleu turquoise, le magenta.

Rudiger Vogler, le héros des films de Wim Wenders, fait souvent des Polaroïd (ou des Photomaton) dans le cours de ses désœuvrements et de ses errances, comme pour doubler sa solitude d'une trace, pour s'en détacher, et aussi pour accroître la distance qui le sépare du monde, en le mettant en boîte, et en le faisant tomber sous forme de vignettes dérisoires, comme la viande hachée à la sortie du hachoir.

Le Polaroïd, après la photo, veut accéder au statut d'art, et c'est son droit : on peut faire de l'art avec n'importe quoi, des bouts de ficelle, une main posée sur une paroi. Mais la beauté et la force de ce matériel ne sont pas là, elles sont dans son côté recraché, précipité, fragile, dans sa course angoissée à l'immédiateté, à reculons dans le temps. Agathe Gaillard revient de New-York, où elle a vu Kertész, et elle raconte que le vieux photographe, qui a maintenant quatre-vingt-cinq ans, ne peut plus sortir dans la rue avec son appareil : on le lui volerait aussitôt. Et puis sa main tremble. Il a d'abord fait des photos de sa fenêtre, au téléobjectif, avec un appareil sur pied. Maintenant il reste à l'intérieur et il photographie au Polaroïd l'intrusion de la lumière dans des petits objets en verre, des oiseaux posés au bord de sa fenêtre. Et s'il utilise le Polaroïd, c'est qu'il est à un âge où il ne peut plus attendre le temps du développement, dans la crainte que la mort lui ravisse l'image...

HERVÉ GUIBERT.

★ Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 14 juillet.

Trois hauts lieux d'Ile-de-France

D'UN CHATEAU L'AUTRE

LE Musée de l'Ile-de-France a voulu restituer l'image de trois monuments déchus de notre mémoire parce que défigurés, incendiés ou disparus. Trois hauts lieux de l'histoire, mais aussi trois projets de restauration prioritaires, au titre de l'Année du patrimoine : le château de Vincennes, transformé en prison (souvenez-vous du duc d'Enghien), puis en caserne, enlaidi par des casemates, est détruit par le feu en 1944 ; à Meudon, les deux palais, Château-Vieux et Château-Neuf, sont incendiés sous la Révolution et au cours du siège de Paris, en 1870. Quant à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, son sort était scellé depuis longtemps, puisqu'elle fut rasée par volonté royale au début du dix-huitième siècle.

L'orangerie du château de Sceaux édifiée par Mansart et les jardins du parc dessinés par Le Nôtre se prêtent avec bonheur à cette triple évocation dominée — voire écrasée — par la figure de Louis XIV. Peintres officiels tels que Franz Van der Meulen ou Charles Le Brun, graveurs de l'école d'Israël Silvestre, et surtout anonymes fascinés par les fastes de la Cour projettent une image inattendue de la monarchie à travers ses grands serviteurs et ses dissidents.

Vincennes permet de mettre un terme à une idée reçue, l'opposition jugée irréductible entre architecture gothique et les normes classiques du dix-septième siècle. Le Vau, chargé par Mazarin d'édifier un palais nouveau, illustre la complémentarité des deux conceptions. Certes, si les deux portiques insérant les pavillons du Roi et de la Reine semblent délimiter un lieu clos, le donjon et la Sainte-Chapelle du quatorzième siècle rythment toujours l'espace. Le Vau n'a-t-il pas volontairement intégré à ses bâtiments la « tour du Bois » et les deux tours d'angle de l'enceinte datant de Charles V ?

Le visiteur plus intéressé par la France rurale de l'Ancien Régime découvrira au détour des registres des feudistes, ces spécialistes du droit féodal, que Vincennes s'appelait La Pissote et qu'on vendangeait aux abords du château, sur les terres de l'ordre des hospitaliers. Mais le compromis architectural tenté à Vincennes par Le Vau ne pouvait satisfaire Louis XIV, d'autant qu'il portait la marque du cardinal, son trop puissant précepteur.

L'autre face de la monarchie

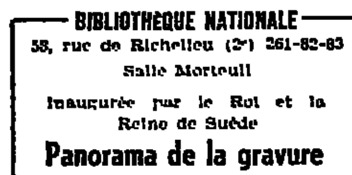
Une gravure de l'époque représentant le château de Meudon « sur une éminence, à mi-chemin de Paris et de Versailles quand on sort par le faubourg Saint-Germain », résume la géographie aristocratique de la fin du dix-septième siècle. Site stratégique, tout comme Sceaux ou Saint-Cloud, que sut apprécier Louvois, ministre d'Etat. Site ordonné par les soins de Le Nôtre, le ministre des parcs. La profusion des archives exposées montre que, si la noblesse a besoin de palais, elle ne saurait se passer de jardins : terrasses, perspectives et fontaines dessinent un nouvel espace de la représentation, essentiel à la civilisation de cour, domaine de l'apparence où le prince et ses serviteurs sont fascinés par leur propre image, que les bassins de Meudon ou les miroirs de la galerie des Glaces renvoient à l'infini...

Avec la crise du jansénisme se dessine l'envers du décor, l'autre face de la monarchie, répressive, destructrice. Louis XIV avait aussi ses dissidents en la personne des solitaires et des religieuses de Port-Royal. Cinquante années de conflit ont abouti, en 1709-1710, à la destruction pierre par pierre des bâtiments conventuels, à l'exception d'un colombier et d'une grange, objets de la campagne actuelle de restauration. Richelieu rasait citadelles et bastions ; Louis XIV s'acharne sur une abbaye. Signe des temps qui donne la mesure de l'absolutisme et souligne la fragilité de ce pouvoir, contraint d'éliminer jusqu'à la présence architecturale de ce qui témoignait d'une résistance.

Le jaillissement de Versailles et de Meudon, la destruction de Port-Royal, participent ainsi d'un même combat, la « mise au pas » des esprits.

B. P.

★ Trois hauts lieux d'Ile-de-France pour l'Année du patrimoine : Vincennes, Meudon et Port-Royal. Musée de l'Ile-de-France, orangerie du château de Sceaux. Jusqu'au 30 juin.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
58, rue de Richelieu (2e) 261-82-83
Salle Mortreuil
Inaugurée par le Roi et la Reine de Suède

Panorama de la gravure suédoise
Jusqu'au 31 juillet

Galerie de France
5 juin - 27 juillet
COURTIN
ALECHINSKY
MEURICE
PERICAUD
PINCEMIN
POLIAKOFF
SOULAGES
3, Fg Saint-Honoré Paris 8e

AMBASSADE D'AUSTRALIE
4, r. Jean-Rey, 15e, Mo Bir-Hakeim
Sandra LEVESON
Exposition de peintures
19 juin au 4 juillet

GRAND PALAIS
SALON DU DESSIN
& DE LA PEINTURE A L'EAU

TRIANON DU PARC DE BAGATELLE
Bois de Boulogne
LES ÉMAUX JAPONAIS CONTEMPORAINS
T.l.jrs sf lundi de 11 h. à 17 h. 30
Jusq. 3 juillet - Entrée gratuite

DERNIERS JOURS
GRAND PALAIS
COMPARAISONS
ART ACTUEL

MUSÉE RODIN
77, rue de Varenne, Paris (7e)
FENOSA
T.l.j. (sf mardi) 10-12 h et 14-18 h
11 juin - 29 septembre

1980, année du Patrimoine
Réunion des musées nationaux
Grand Palais
Faïences françaises
(XVIe-XVIIIe siècles)
Lyon, Nevers, Rouen, Marseille, Strasbourg, etc.
7 juin - 25 août 1980
Hier pour demain
Arts, Traditions et Patrimoine
à la découverte de l'art populaire français
14 juin - 1er septembre 1980
de 10 h à 20 h
le mercredi jusqu'à 22 h
fermeture le mardi

AU LANCASTER
7, rue de Berri - 75008 PARIS - Tél. 359-90-43
SIMONE BELLET
Peintures
Jusqu'au 2 juillet

Centre Georges Pompidou
THÉATRE GROUPE 4 LITRES 12
« CAUCHEMAR A 4 LITRES 12
LA VEILLE DE SES NOCES »
les 25, 27 et 28 juin à 20 h. 30
et les 26 et 30 juin à 19 h. 30
Grande Salle - Renseignements et Réservation : 278-79-95
entre 14 h. et 19 h. (caisse 1er sous-sol) et F.N.A.C.


CRÉATION EN FRANCE
LES TROYENS
VERSION INTÉGRALE
CONCERTS - CONFÉRENCES
LOCATION OUVERTE
envoi du Programme sur demande à :
AUDITORIUM MAURICE RAVEL
149 RUE GARIBALDI 69 LYON CEDEX 3
TÉL (7) 871 05 73
FESTIVAL BERLIOZ
LYON. LA COTE SAINT ANDRÉ. 15-26 SEPTEMBRE 1980

DERNIÈRES






« Cartes et figures de la Terre »

L'imagination vagabonde

Comment l'homme a su de mieux en mieux représenter la Terre pour s'y situer et s'y diriger, pour étudier, aménager et exploiter sa planète : tel est le thème de l'exposition « Cartes et figures de la Terre » que présente le Centre de création industrielle du Centre Georges-Pompidou. En outre, cette exposition a donné l'occasion de sortir enfin les deux globes de Coronelli des caisses où ils étaient enfermés depuis 1901.

BIEN avant d'avoir compris que la Terre n'était pas le *centre du monde, l'homme* a eu besoin de se tracer des itinéraires. La table de Peutinger, reproduction médiévale d'une carte du cinquième siècle, n'a guère de ressemblance avec la réalité. Comment, d'ailleurs, représenter fidèlement l'Europe et le Proche-Orient, de l'Espagne à l'Indus et au Nil, sur une bande longue de sept mètres et large de trente-cinq centimètres ? Pourtant cette table comporte déjà, comme nos cartes *touristiques*, de nombreux renseignements pratiques. Une petite maison à deux pignons montre où l'on peut trouver à se loger, les haltes, réservées aux personnages importants étant symbolisées par une construction plus imposante et les thermes, par une maison à cour centrale. On y trouve même les distances séparant deux étapes. L'itinaire maritime Tokyo-Kyoto, peint sur soie à l'aquarelle au dix-huitième siècle, est très poétique, à défaut peut-être d'être très pratique : il déroule ses paysages littoraux sur dix-neuf mètres de long.

Poétiques aussi, les cartes imaginaires et certaines cartes, *pourtant bien concrètes*. Comment ne pas rêver devant des représentations naïves de municipalités espagnoles *faites* au dix-huitième siècle, à la demande de l'administration centrale, par le *curé* ou un villageois du lieu ? Comment ne pas laisser vagabonder son imagination en contemplant un continent austral, inconnu, certes, mais que les géographes du seizième siècle n'hésitaient pas à dessiner ?

L'égocentrisme, inhérent à la nature humaine, est un sentiment universel : Jérusalem a été au centre du monde chrétien alors que La Mecque occupait une position analogue sur les anciennes cartes musulmanes, et que la Chine était bien l'Empire du Milieu sur les documents établis en Extrême-Orient. Sans être toujours aussi ambitieux, l'homme, très tôt, a voulu représenter le centre de son petit monde, c'est-à-dire son terroir : les gravures préhistoriques de Val-Camonica (Italie) pourraient être une sorte de cadastre.

Après tous ces documents anciens, l'exposition fait une très large place aux méthodes, aux techniques et aux utilisations modernes de la cartographie. Elle montre que la Terre n'est pas cette planète morte où les continents occupent une place immuable : la répartition des terres émergées change sans cesse au cours des âges géologiques. Les preuves de cette mobilité ont été acquises, pour la plupart, par l'étude des fonds océaniques, si bien que ceux-ci, pourtant totalement cachés sous des milliers de mètres d'eau, sont maintenant assez bien connus, avec leurs montagnes, leurs failles, leurs bassins.

Plus on s'éloigne de la surface terrestre, mieux on voit les structures, la géologie, la végétation et les ressources des continents, la circulation de l'atmosphère, la circulation et la pollution des océans. Depuis quelques années, les satellites et les techniques très sophistiquées de télédétection ont fait faire des progrès foudroyants à la connaissance de notre planète. Sans nul doute, les visiteurs de l'exposition trouveront là de quoi s'étonner et s'émerveiller.

Enfin, les cartes sont de plus en plus utilisées pour l'aménagement et la gestion de la surface terrestre. Et l'informatique permet de visualiser, sur écran ou sur table traçante, des phénomènes très divers beaucoup mieux que ne le font les résultats chiffrés d'enquêtes et de recensements.

YVONNE REBEYROL.

★ Grande galerie du 5e étage, jusqu'au 17 novembre. Entrée : 10 F. Les globes de Coronelli sont exposés au forum du centre jusqu'au 15 septembre. Entrée : 4 F.

★ Important catalogue, réunissant un ensemble très riche de textes et de documents, réalisé sous la direction de Jean-Loup Rivière.

Les globes de Coronelli

Pour se concilier les bonnes grâces de Louis XIV, le cardinal César d'Estrées offrit au Roi-Soleil, en 1684, deux globes, l'un terrestre, l'autre céleste, peints par Coronelli. Mesurant 3,90 mètres de diamètre et pesant chacun 1,750 tonne, ces deux globes sont les plus grosses représentations scientifiques qui aient été faites autrefois. Le cadeau était un peu encombrant, d'autant plus que le cardinal d'Estrées avait fait don des seuls globes sans les supports indispensables. Mansart fut chargé de concevoir ces supports de bronze, dont la réalisation fut confiée à l'ingénieur mécanicien Butterfield, spécialiste en instruments scientifiques. Mais il fallut attendre 1702 pour que les globes, montés, soient installés à Marly.

En 1715, les globes et leurs supports sont démontés, mis en caisses et entreposés au Louvre. En 1787, ils sont remontés à la Bibliothèque royale, dans un local occupant l'emplacement actuel de la Salle des périodiques de la Bibliothèque nationale. Celle-ci ayant besoin de place, les globes sont à nouveau démontés, mis en caisses en 1901. En 1915, les caisses sont transportées à l'Orangerie de Versailles. Pour les sortir de la Bibliothèque nationale, il avait fallu démolir une partie du mur bordant la rue Vivienne.

Après être restés dans leurs caisses pendant soixante-dix-neuf ans, les globes de Coronelli étaient en assez bon état. On a dû cependant nettoyer avec un mélange acide les bronzes qui étaient très oxydés et restaurer les peintures... avant même que les globes aient été sortis de leurs caisses.

Les globes sont faits de fuseaux de bois (assemblés un peu comme le sont les douves d'un tonneau) recouverts d'une couche de 3 centimètres de plâtre. Sur le plâtre, on a posé une première toile, puis un enduit et enfin la toile peinte. A l'intérieur a été ajoutée — probablement au dix-huitième siècle — une charpente en bois de consolidation.

Des bateaux à voiles

Le globe terrestre permet de faire le point sur les connaissances géographiques de l'époque : le sud-est de l'Australie, le nord-ouest de l'Amérique du Nord, le nord-est de l'Asie se dissolvent dans un flou qui, pour une fois, est réellement artistique. Des terres imaginaires — une île au sud-est du Groenland, la *« terre fesso ou leço »* entre le Japon et la Californie, entre autres — sont représentées. Mais, ce qui choque le plus M. Michel Morel, un ingénieur-géographe qui s'est fait une spécialité de la restauration des globes anciens, c'est la presqu'île de Californie, qui est dessinée comme une île alors que les cartes, faites au début du dix-septième siècle par le Hollandais Blaeu, montrent déjà qu'il s'agit d'une presqu'île.

Le globe terrestre est abondamment et superbement illustré : des bateaux à voiles dessinés avec la plus parfaite exactitude voguent sur les océans ; les « naturels » d'Amérique ou d'Afrique figurent dans des scènes de la vie courante, d'autant plus précises, d'ailleurs, que la région est moins connue... Des textes calligraphiés donnent une multitude d'informations fantaisistes ou judicieuses. Mais elles sont écrites en si petits caractères sur un globe si grand que l'on se demande comment *on peut les lire, à moins de grimper* sur une échelle et de se munir de jumelles de marine.

Y. R.

L'œil du profane

PRESENTER des notes d'idées sans les approfondir, sans les traiter vraiment, c'est peut-être suffisant pour le spécialiste, mais non pour le profane : on saisit mal ce qu'est une carte, une distance, un espace mesuré, repéré ; ce qui est plan et ce qui est carte : pourquoi le plan d'architecture, par exemple — cette carte qui précède la réalité, — reste absent dans cette exposition qui fait la part belle aux « frontières » de la notion de carte ; pourquoi les mètres de Duchamp sont en revanche présents (c'est un des éléments hasardeux apportés par le Musée d'art moderne) si, dans un contexte qui donne une large place aux sciences exactes, le mètre étalon du pavillon de Breteuil, à Sèvres, comme on l'apprend à l'école, cet objet étrange et séduisant, reste un mystère non révélé.

Pas ou peu d'explication ni des idées, ni des objets présentés, pas de guide ni de garde-fou : au visiteur de faire son chemin dans le flou et de tracer sa propre carte de l'exposition... Car c'est là sans doute la grande idée muséographique, quelque chose qui a sans doute voulu, selon les termes à la mode, *« faire prendre conscience, au niveau du vécu, du rapport du visiteur au terrain »*, l'associer à l'entreprise, lui faire comprendre la complexité du sujet en le plongeant dans un espace ludique, ou quelque chose comme ça. Peut-être, peut-être... Mais avant de passer à la complexité, on aurait aimé faire un *tour dans* la *simplicité*, et comprendre tout court.

La part ludique, en effet, est de taille. C'est plein de gadgets coûteux, pas très utiles mais amusants, ou même très amusants, ce qui peut consoler le profane de ne pas trop comprendre ce qu'on a voulu dire. Un grand mur-écran sur lequel quatre ou cinq caméras synchronisées projettent un montage fort spectaculaire et rigolo de cartes de toutes époques et de tous lieux ; des instruments de navigateur ou de géomètre qu'on peut toucher comme au Palais de la découverte, mais sans démonstrateur à blouse blanche ; un appareil à images, genre magnétoscope perfectionné, pour faire comme si on était pour de vrai dans le paysage, que nous avons finalement abandonné de peur de le casser, sans avoir compris ni comment ça marchait, ni à quoi ça servait. Mais c'était presque aussi chouette qu'à la Foire du Trône...

Beaucoup d'argent aussi a été dépensé, comme de coutume, à Beaubourg, *non pour bien* exposer les objets et les rendre lisibles, mais pour le plaisir simple et tonique de la présentation. Ainsi tel tee-shirt ou tel plan de métro font-ils l'objet d'un cadre sophistiqué quand une *superbe carte de la* Sérénissime, prêtée par ladite Venise, pend tristement, sans soin, tassée au milieu de ses congénères : certes, on peut considérer que, dans une telle exposition, les œuvres et les objets sont là comme documents, comme simples éléments d'explication, si tant est d'abord qu'ils expliquent quelque chose et si, malgré tout, les plus nobles ne sont pas dévalués au profit des plus triviaux par excès d'égalitarisme. Bref, beaucoup de « frime » comme on dit, et de ce qu'il faut bien appeler « snobisme intellectuel » : en dire le moins possible pour suggérer qu'on pourrait en dire plus sous prétexte qu'entre gens intelligents on est censé se comprendre.

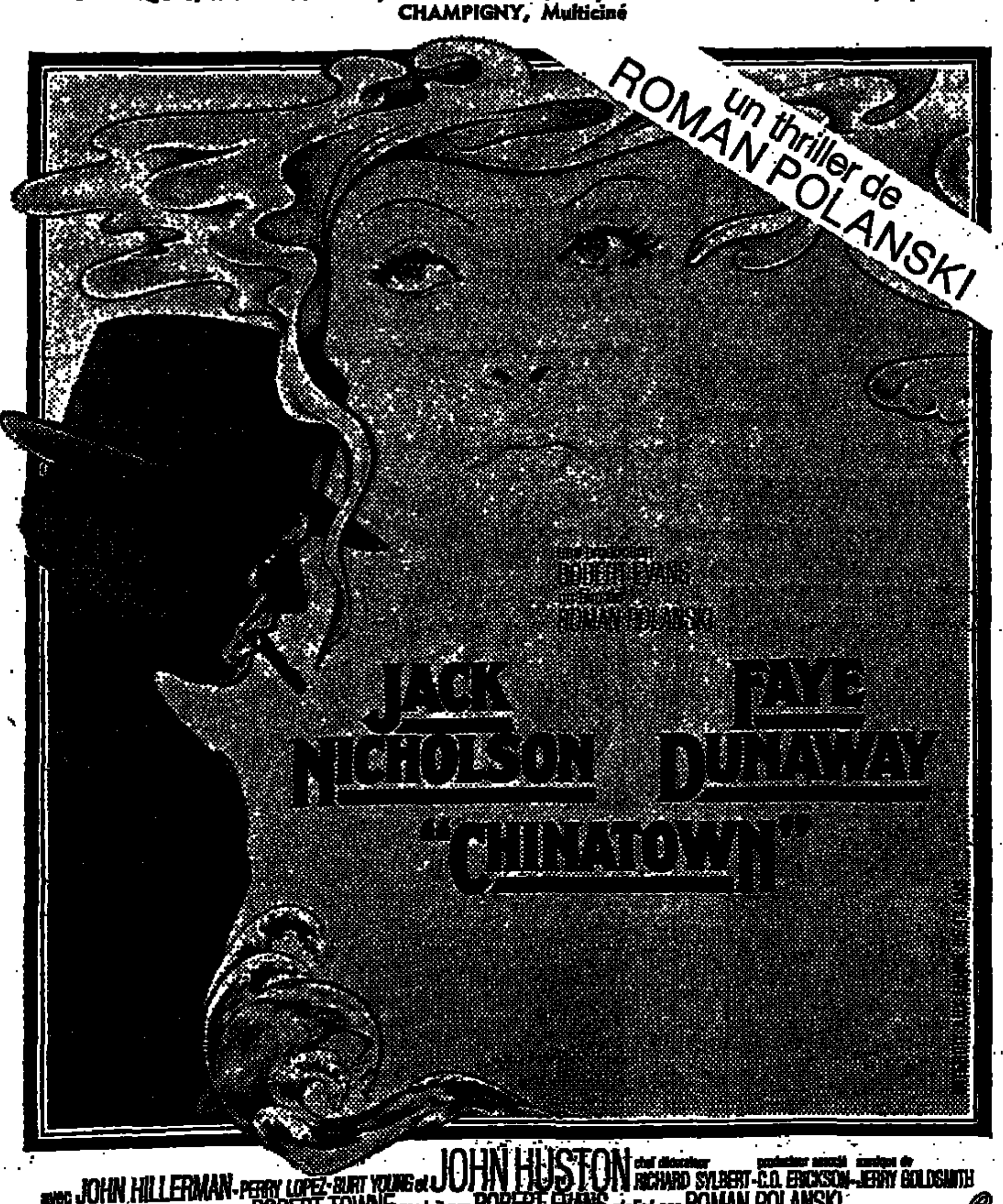
Ce qui est, à notre sens, vrai pour les deux premières parties de l'exposition — « La carte : image du monde » et « L'aventure scientifique et technique de la carte » — l'est cependant *moins pour la troisième et dernière* : « La carte : instrument de gestion, de décision et de pouvoir », plus claire, bien qu'en principe plus difficile. Malgré la rareté des explications, la présentation en est au moins plus pragmatique et donne enfin l'impression d'apprendre quelque chose sur les prolongements contemporains de la carte.

Il y a, enfin, une dimension qu'on ne perd pas à Beaubourg : si, à la fin de l'exposition, vous souhaitez revenir sur vos pas, refaire le trajet dans l'autre sens pour tenter d'en prendre la mesure, au moment de sortir, on vous expliquera que l'entrée n'est pas la sortie, que vous fausseriez la *comptabilité* des visiteurs pieusement enregistrée par une machine ; on comprend soudain les plaisirs de la Foire du Trône.

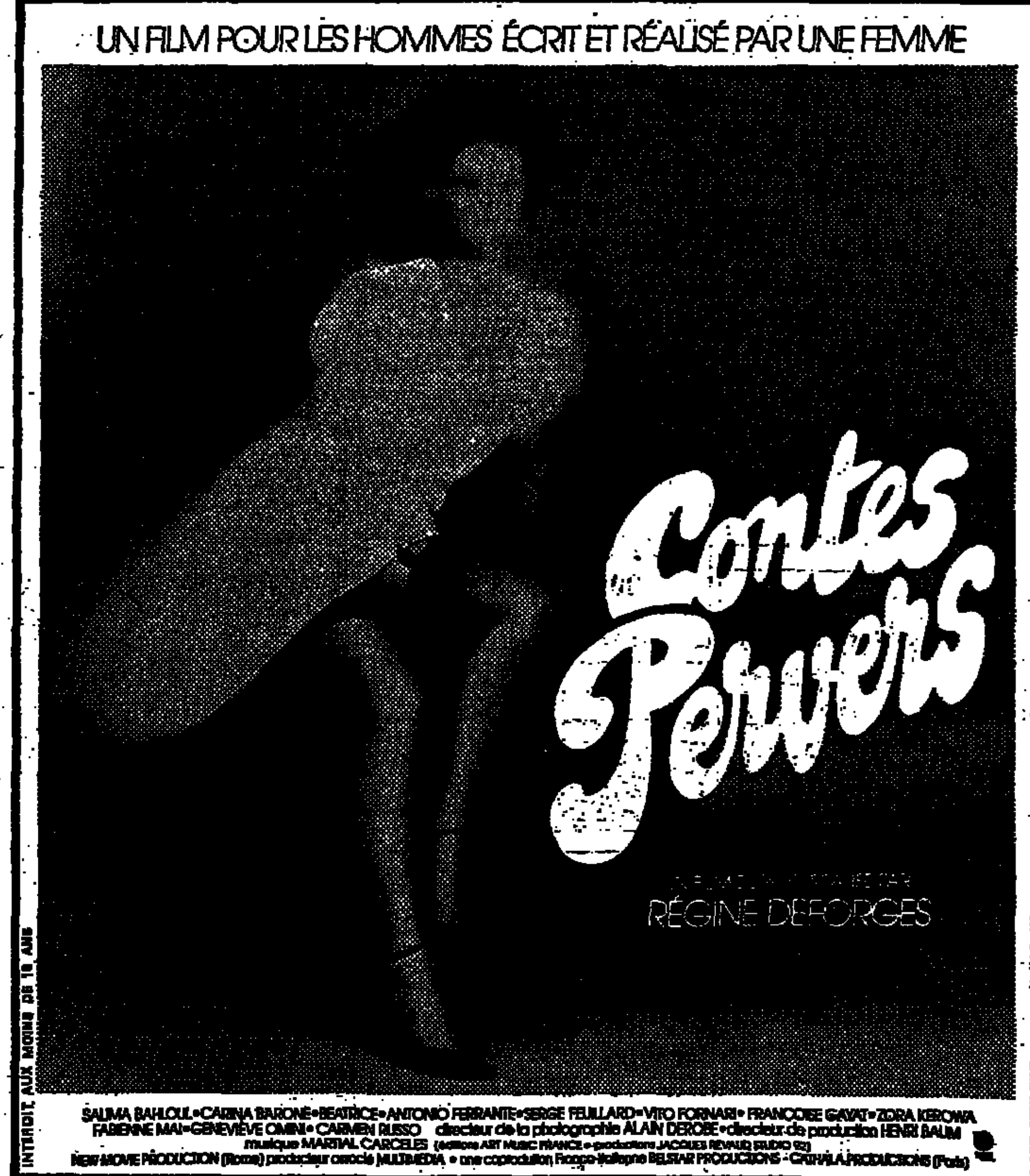
FRÉDÉRIC EDELMANN.

● *Le Monde de l'éducation* publie, dans son numéro de juin, une étude comparée des atlas généraux actuellement disponibles sur le marché français.

GAUMONT COLISÉE, v.o. - BERLITZ, v.f. - WEPLER PATHÉ, v.f. - MONTPARNASSE PATHÉ, v.f. - GAUMONT CONVENTION, v.f. - NATION, v.f. - QUINTETTE, v.o. - P.L.M.-ST-JACQUES, v.o. - VERSAILLES, C2L - ASNIÈRES, Tricycle - VÉLIZY - ARGENTEUIL, Alpha CHAMPIGNY, Multiciné



UGC ERMITAGE • REX • UGC CAMEO • UGC OPERA • BRETAGNE • UGC DANTON • MISTRAL MAGIC CONVENTION • UGC GOBELINS • UGC GARE DE LYON • 3 SECRETAN



PARLY 2 • MELIES MONTREUIL • CARREFOUR PANTIN • STUDIO RUEIL • ARTEL NOGENT ARTEL CRETEIL • ARGENTEUIL • FLANADES SARCELLES • ARCEL CORBEIL BUXY VAL D'YERRES • UGC POISSY • MEAUX 1 2 3 • CERGY PONTOISE • DOMINO MANTES

LIVRES

Musique

Le blues sous toutes ses formes

VENANT deux ans après le Dictionnaire de Jean-Claude Arnaudon (publié chez Filipacchi), l'Encyclopédie de Gérard Herzaft (éditée par Fédérop) apporte, à son tour, une masse d'informations sur le blues. Les deux auteurs rivalisent de talent, mais leurs ouvrages donnent moins le sentiment de la redondance que celui de la complémentarité.

Arnaudon a souhaité circonscrire une très précise province de la musique afro-américaine : celle que définit un milieu culturel relativement autonome de la société noire traditionaliste. Par décision réfléchie, il élimine les artistes qui se mêlèrent, économiquement et esthétiquement, à la vie d'un domaine qui inclut *cette zone de préoccupation* élective mais qui, de beaucoup, est plus vaste : le jazz, lequel, notamment, de Ma Rainey à Taj Mahal, en passant par Meade Lux Lewis, Big Joe Turner, Bo Diddley, Fats Domino, Chuck Berry, Ray Charles, s'est caractérisé par une volonté frénétique de changement et un esprit de conquête, une recherche déterminée d'audience internationale et multiraciale.

Herzhaft, en accueillant à bras ouverts ces hérauts du blues jazzistique, dont le rock and roll et certains aspects du soul bag sont des avatars, perd ce qu'Arnaudon gagne dans un territoire plus restreint : l'exhaustivité. Disparaissent, dans sa recension, pour ne parler que du chapitre des « A », quelques manants magnifiques : John Tyler Adams, Woodrow Adams, Garfield Akers, Lester Anderson, Howard Armstrong, Jerome Arnold. Mais Herzhaft récupère, en revanche, Albert Ammons, l'un des princes du boogie-woogie.

Il faut, d'autre part, louer Gérard Herzhaft, professeur à l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires, d'avoir brisé la routine des répertoires du genre qui, soit exclusivement, soit pour l'essentiel, se bornent à un classement par noms propres. Ici, un effort lexicographique a permis de ménager des « entrées » originales. A tout instrument sa rubrique, à tout style son article, à la géographie, aux différentes régions du « bluesland » leurs belles parts. Manquent certains vocables qu'Arnaudon a recueillis et définis dans le glossaire placé en annexe de son propre travail. En revanche, Herzhaft n'oublie pas de noter que *Crazy blues*, en 1920, par la voix de Mamie Smith, fut le premier blues chanté qu'ait diffusé le disque. Il ne nous étonnerait pas que le tempérament d'historien dont témoigne Gérard Herzhaft l'incite à écrire d'autres bons livres. C'est, en tout cas, ce que, lecteur déjà comblé par celui-ci, très vivement nous souhaitons.

L. M.

(*) Gérard Herzhaft, Encyclopédie du blues (Editions Fédérop, 38, rue du Doyenné, 69005 Lyon).

Le jazz, de ses signes à ses images

LE langage des « disc-jockeys » d'outre-Atlantique, en ses traductions françaises, a fait que nous écoutons maintenant, paraît-il, des « titres » et non des chansons, ou des pièces, ou des morceaux (fussent-ils choisis) ou, pis encore, pédante horreur ! des œuvres.

Marchons, donc, pour les « titres », mais, cette fois, dans un esprit olympique, avec au cœur la joie de la recherche et de la capture du sens. Nous invite à cette compétition, à cette course au gai savoir, le livre d'érudition heureuse signé par Eric Townley : *Tell your Story*. L'auteur, couvrant la période qui va de 1917 à 1950, révèle les secrets des intitulés de thèmes de jazz, souvent impénétrables, et nous raconte la petite histoire des grands canevas ou des grandes plages (1).

On passe des signes aux images, des désignations aux symboles, en ouvrant l'album de Giuseppe Pino (publié par l'International Booking Agency (2) et celui de Carlo Bianconi (édité, diffusé par Artnova-Futura) (3). Les jazzmen sont photogéniques, drôles de types, pittoresques, fascinants, passionnés, passionnants. Tout le monde le sait. Sauf, semble-t-il, les gens de nos télévisions. Ces gueules superbes, ces gestes de la sombre et quotidienne épopée, nous les retrouvons, en noir chez Pino, en couleur chez Bianconi, qui transcende somptueusement les festivals pérugins. Bianconi, au long de cent soixante-huit pages mirifiques, admirables, joint, dans une splendeur polychrome, dans une lumière de scène qui déchire les ténèbres extérieures, les bleus pâlis et les verts clairs d'un fond sur quoi se détachent les rousseurs cuivrées des figures, en l'occurence des visages martyrisés par le plaisir de jouer. — L. M.

(1) Eric Townley, *Tell your Story* (Storyville Publications, 66, Fairview Drive, Chickwell I G7, 6 HS, England).

(2) Giuseppe Pino, *From spiritual to swing* (Willy Leiser Editions, Florimont 3, 1820 Montreux, Suisse).

(3) Carlo Bianconi, *Jazz in Piazza* (Verlag Anderegg-Katz, Lindenstrasse 35, CH 8008, Zurich, Suisse).

Peinture

Le journal de Gromaire

Il fallait « combattre l'idée de guerre à tout prix ». On peut comprendre que la génération des années 20 ait eu besoin d'ordre et de stabilité. Le journal de Gromaire vient encore nous le rappeler après tant d'autres écrits contemporains. Présenté par Marie-Odile Briot, il introduit utilement à l'exposition qu'elle donne du peintre au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Commencé en 21, interrompu en 38, il débute par des remarques de métier et se termine sur des considérations plus personnelles, morales autant qu'esthétiques : entre ces deux dates l'auteur a trouvé sa doctrine, elle déborde la « plastique » (mot fréquent dans ces deux cents pages) et débouche sur une mystique.

La lumière est pour Gromaire, comme pour Rouault dont il se déclare proche, le principe qui construit l'harmonie du tableau : reflet d'une unité plus vaste, « miroir de l'indestructible énergie ». Le christianisme reste une « hypothèse », il a permis l'art gothique, source de la tradition française, qui est nordique et nullement latine. Cézanne lui-même est une « grande figure gothique ». Il n'y a pas de progrès en art, donc pas d'avant-garde légitime : « *l'art est une chose des origines, hors du temps.* »

A vrai dire, il y a bien des bizarreries dans ces deux cents pages, qui tiennent aux débats des années 20. Tout part du sentiment d'une « décomposition de l'esprit occidental », qu'on retrouve même dans le surréalisme. Le nationalisme du peintre ne cède que devant de plus grands intérêts : l'individu, la race. Gromaire est violemment anti-latin : il s'en prend à Derain et à tous les partisans d'un néo-classicisme inspiré de la Renaissance italienne. Il verse dans la xénophobie, l'antisémitisme, qu'alimentent les légendes de Montparnasse : « *Picasso est un hispano-mauresque avec en plus l'esprit catastrophique et destructeur des juifs.* » Il ne refuse pas moins d'être assimilé aux expressionnistes allemands, mouvement conduit par un autre juif, Chagall. Il estime trop *la permanence*, la peinture enracinée, le « côté âpre, paysan » de Cézanne, le contraire du « Juif errant ».

Fasciné par les idoles primitives, il exprime une sexualité fruste. On sent le pathétique d'un effort sans grâce. « *C'est l'homme*, écrit-il de Picasso, *à qui la grâce a été refusée.* » On lit dans ce journal un besoin de vie, de force, qui l'aveugle, la nostalgie d'un *monde clos*, en suspens, qu'il enrage de retrouver dans l'art car « *la vie est dépourvue de par sa mobilité de ce style, de cette totalité, que souhaite l'esprit et dont il a faim* ». — J.-F. C.

★ Marcel Gromaire, *Peinture 1921 - 1939*, Danoël-Gonthier, environ 21 F.

DISQUES

Classiques

LISZT : *Faust-Symphonie*, par J. Ferencsik ; *Dante-Symphonie*, par G. Lehel. — Deux symphonies-sœurs, l'une souvent décriée, l'autre rarement jouée. Janos Ferencsik restitue à la première sa fabuleuse grandeur et son intériorité, dans une interprétation superbe, mordante, d'un romantisme aux vives et fraîches couleurs ; avec, en complément *la Procession nocturne*, quasi inconnue, solennelle paraphrase du *Tantum ergo*, et *Mephisto-Valse* (2 d. Hungaroton, SLPX 12022/23). La nouvelle version de la *Dante-Symphonie*, par Gyorgy Lehel, est encore plus belle t séraphique que la première, avec cette pathétique description de l'Enfer, mais plus encore la merveilleuse pérégrination douce et douloureuse à travers le Purgatoire, et puis l'ineffable entrée au Paradis avec le *Magnificat*, qui émeuvent aux larmes. Liszt n'a jamais été davantage « Franz », le musicien franciscain (Hungaroton, SLPX 11918).

Rock

Starshooter chez les autres

En 1978, ils enregistraient leur premier 33 tours, ils étaient punks, buvaient du lait exclusivement, laminaient consciencieusement le mythe des Beatles en chantant *Get Baque*, un pastiche d'une de leurs chansons, et lançaient des slogans définitifs tels que « *Starshooter, c'est de la merde !* ». En fait, on eut tout le loisir de constater que Starshooter était un groupe à slogans. Un an plus tard, il enregistrait son second 33 tours, *Mode*, et déclarait : « *Cette année, la jeunesse sera intelligente et sexy* ». Elle ne l'a pas été.

Starshooter vendait cinquante mille albums, et, comme si cela faisait partie d'un rituel, le public l'accueillait invariablement *sur scène* avec une pluie de canettes. C'était un paradoxe difficile à assumer, d'autant que les canettes n'étaient pas toujours vides. Aujourd'hui, les quatre Lyonnais — Kent Cokenstock (chant et guitare), Phil Pressing (batterie), Mickey (basse) et Jello (guitare) — reviennent avec un album, *Chez les autres*, qui sonne comme un nouveau départ.

Starshooter est un groupe à part dans le rock français, peut-être parce qu'il n'a pas peur des mots, des étiquettes, pas peur d'être français et, en somme, de tenter le mariage entre le rock et la variété. Les musiciens ont le sens de la chanson populaire, des *gimmicks* évidents, des mélodies qui gagnent la rue, et le discours est habile : une chronique sociale caustique, avec des textes qui emploient les mots, les expressions de tous les jours. Du coup, leurs chansons sont autant d'hymnes, de manifestes adolescents, qui relèvent d'un esprit et d'une attitude rock. Un rock pressé et énergique, qui passe entre les modes parce qu'il a du style et un cachet particulier.

Et puis, les musiciens de Starshooter sont drôles, ce qui ne veut pas dire comiques, avec leur langage, leurs histoires, leur façon de se tenir sur scène. Pour le rock français qui souffre de se prendre un peu trop souvent au sérieux, Starshooter est un ballon d'oxygène inespéré.

A. W.

★ Discographie : chez Pathé-Marconi.



« Une fantaisie virulente, poétique, inquiétante. »
Colette GODARD.

25,26,27 Juin
DERNIERES
LE GRAND MAGIC CIRCUS TRIOMPHE A PARIS AVEC MELODIES DU MALHEUR
CHAILLOT (727 81-15)

Le Grand Magic Circus remercie les 42 000 spectateurs qui ont applaudi « MELODIES DU MALHEUR » au Théâtre National de Chaillot.

MULTI CINÉ

MON ONCLE D'AMÉRIQUE
ELYSEES-LINCOLN
HAUTEFEUILLE
7 PARNASSIENS
NATION
SAINT-LAZARE PASQUIER

LE SAUT DANS LE VIDE
ELYSEES-LINCOLN
7 PARNASSIENS

THE ROSE
HAUTEFEUILLE DOLBY

TÉLÉPHONE PUBLIC
7 PARNASSIENS DOLBY

ENQUÊTE SUR UNE PASSION
MONTE-CARLO
STUDIO SAINT-GERMAIN

LA NUIT DES MORTS-VIVANTS
FRANCE-ELYSEES
SAINT-GERMAIN HUCHETTE
NATION

FESTIVAL DE LA ROCHELLE
Rencontres internationales d'art contemporain
1re semaine : DU 25 JUIN AU 2 JUILLET

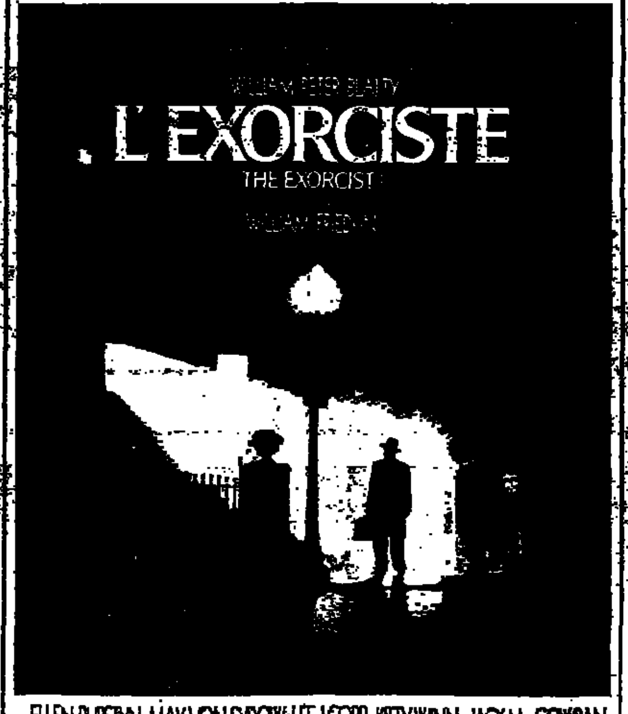
MUSIQUES
Steve Lacy Quintet (le 25) ; Ensemble intercontemporain (le 26)
Marc Monnet/Brian Ferneyhough (du 27 au 30)
Jean-Claude Pennetier (du 26 au 30) ; Joëlle Léandre (le 28)
Les Paysages sonores et Knud Victor (du 26 juin au 2 juillet)
T.O.K. (le 28) ; Ensemble instrumental de La Rochelle (le 30)
Alain Meunier (le 1er) ; le Trio à cordes de Paris (le 2)
Bernard Bonnier et la Musique contemporaine du Québec (le 2)

THEATRE
La Bordée (Troupe du Québec) les 26, 28 et 29

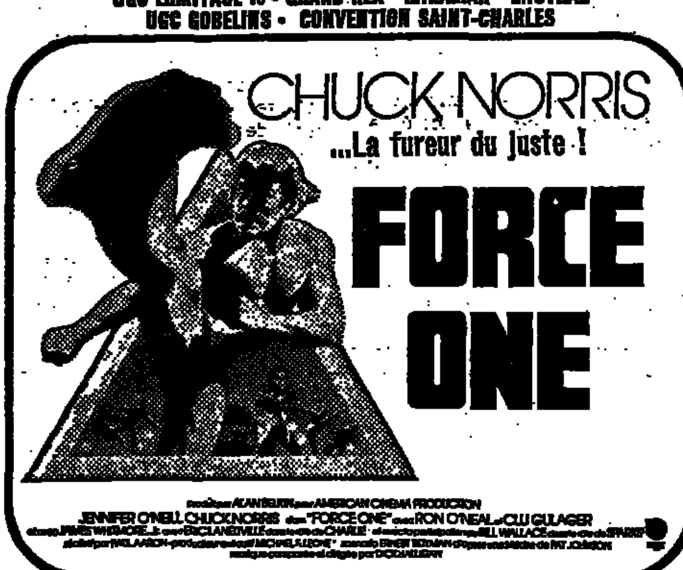
CINÉMA
Judit Elek (Hongrie) - Helma Sanders-Brahms (R.F.A.)
Rétrospectives en présence des réalisatrices (à partir du 1er juillet)

EXPOSITIONS
Ecritures musicales - Jan Lenica - La photographie de ceux que l'on aime - Peinture contemporaine du Québec - Catalognes et courtepointes Québec ancien

MARIGNAN, v.o. - QUINTETTE, v.o. - 7 PARNASSIENS, v.o. - BERLITZ, v.f. - CLICHY PATHÉ, v.f. - FAUVETTE, v.f. - CAMBRONNE, v.f. BELLE-ÉPINE THIAIS - AVIATIC Le Bourget - 4 PERRAY Ste-Geneviève 3 VINCENNES.



UGC ERMITAGE vo - GRAND REX - MIRAMAR - MISTRAL
UGC GOBELINS - CONVENTION SAINT-CHARLES



CYRANO VERSAILLES - MELIES MONTREUIL - CARREFOUR PANTIN
ARTEL ROSNY - ARTEL CRETEIL - FLANADES SARCELLES - ARGENTEUIL
UGC POISSY - CERGY PONTOISE - CLUB LES MUREAUX - VOX RAMBOUILLET

GAUMONT COLISEE v.o. - GAUMONT HALLES v.o. - QUINTETTE v.o. - LA PAGODE v.o. - MONTPARNASSE PATHE v.o. - SAINT-LAZARE PASQUIER v.o. - IMPERIAL v.f. - STUDIO 78 Maisons-Laffitte



Cannes 1980
PRIX SPECIAL DU JURY A L'UNANIMITE
PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE
GÉRARD DEPARDIEU
NICOLE GARCIA
ROGER-PIERRE
MON ONCLE D'AMÉRIQUE
réalisation ALAIN RESNAIS
scénario JEAN GRUAULT

MÉTIERS ANONYMES

Les bons génies de la consommation

L'INSTALLATEUR de machines à laver est arrivé au jour dit, à l'heure dite, dans la cuisine moderne sans excès, impeccablement rangée. Il est souriant, rasé de frais, bien à l'aise dans sa salopette craquant neuf. Les manches de sa chemise écossaise sont retroussées sur ses biceps musclés. Il est solide, et en un tournemain a effectué son travail. Il montre à la ménagère — elle aussi bien à l'aise dans sa robe indémodable, souriante elle aussi avec un soupçon de coquetterie, juste ce qu'il faut de féminité modeste — il lui montre comment rentabiliser son acquisition, comment bourrer la machine de linge qui en sortira éblouissant. Sa voix rocailleuse de titi joyeux drille mais respectueux envers les dames se fait protectrice. Avec lui, tout est simple. Il respire la sympathie. Dès qu'il a terminé sa tâche, il suspend sa boîte à outils à l'épaule et s'en va sans paraître attendre le moindre pourboire. Et même, il offre à la ménagère subjuguée un paquet de l'irremplaçable lessive avec laquelle, enfin, le linge familial deviendra économiquement propre.

Les spots publicitaires sont ainsi peuplés de génies bienfaisants chargés de faciliter la vie quotidienne, de lui donner les couleurs douces des contes de fées. Le conte de fée joue également pour les comédiens chargés d'incarner les bons génies et les bénéficiaires de leurs bienfaits. Tout au moins, la publicité facilite-t-elle certaines traversées du désert. En faire, c'est faire de l'argent, rien de plus, et c'est bien utile. Plus utile, mieux payé, tout aussi « gratifiant » qu'une journée de tournage dans un film ou une dramatique télévisée.

Est-ce que gambader dans la nature en secouant une bouteille de soda est moins artistique que de « servir la soupe » à une vedette sur qui la caméra hypnotisée reste braquée ? Servir la soupe rapporte aux alentours de 1 200 francs, gambader entre 2 500 et 3 000 francs minimum par service, pour un nombre déterminé de passages à l'écran, plus des royalties en cas de reprise ou de vente à l'étranger.

L'aubaine est réservée à des types physiques courants. Les vedettes sont employées pour ce qu'elles représentent, pour leur image, leur mythe, leur nom. Romy Schneider n'est pas loin de Sissi quand elle glisse en traîneau dans des neiges russes visiblement artificielles. Ses récents personnages de femme douloureuse n'ont pas effacé la nostalgie romanesque de ses débuts. Au contraire, Marie-Christine Barrault représente la vedette qui monte, donc la femme qui s'affirme, belle, assurée, parfaite maîtresse de maison : toutes deux emploient les mêmes paillettes à lainage.

Leurs cachets sont considérables : entre 150 000 et 200 000 F. On parle de 1 million, de 2 millions pour Sophia Loren. Il est difficile de vérifier. L'organisation des campagnes publicitaires est sinon *clandestine*, du *moins* secrète. La curiosité la plus normale est considérée comme de l'espionnage industriel. Et les cinéastes — connus — qui filment des histoires de chicorée légère et de collants fins fins fins tiennent à l'anonymat. Ils vendent leur talent, pas leur nom. Ils le vendent entre 10 000 et 100 000 F selon leurs réussites précédentes dans le domaine de la publicité. Ils ont à leur disposition les plus beaux studios de la S.F.P., des budgets dont l'importance varie selon le budget global de la campagne. Généralement, ils n'en décident pas, non plus que de la distribution.

Dans la série des métiers parallèles aux arts de la création (le Monde du 19 juin), ceux qu'exercent les comédiens sont variés. Bien peu, on le sait, vivent de leur art, mais tous, par essence, sont doués pour s'adapter aux situations les plus extravagantes et, par nature, ils ont de la curiosité.

Ils ont appris à représenter et à se représenter eux-mêmes, à transmettre des mots et des messages.

Ils sont disponibles parce que, pour la plupart, ils travaillent entre un et trois mois par an, au tarif syndical. Leur métier, c'est vrai, est intermittent mais, pour beaucoup, c'est le chômage qui est permanent. Comment vivent-ils, comment paient-ils le téléphone.

On dit de ceux que l'on connaît qu'ils ont « un nom ». Mais les milliers d'autres ? On ne sait pas qui ils sont, et pourtant on les voit chez soi tous les jours, on les regarde à chaque fois que l'on va au cinéma... Acteurs d'entracte, acteurs de pub.

Métier nouveau où là aussi la sélection est dure. Métier presque autonome. Qui exige des qualités particulières, et d'abord l'humilité.

Elle est faite en fonction du « storty-board », scénario détaillé, titré, qui décrit — dessins à l'appui — l'aspect des personnages, leurs dialogues, le ton sur lequel ils doivent être dits, l'ambiance — chaleureuse, impertinente, etc. À noter que les hommes sont plus précisément définis que les femmes, définies, elles, par la profession de leur mari.

Le « story-board », œuvre de l'équipe pensante publicitaire, est envoyé à une agence de casting (chargée de trouver les comédiens), c'est-à-dire un bureau et un fichier. Et surtout, quelqu'un qui a établi son circuit de relations, plus amicales que professionnelles, parmi lesquelles il peut trouver du jour au lendemain un jeune cadre giscardien ou une Suédoise. Ainsi, Daniel Harlé, grosse tête de marginal attardé et une tendresse certaine quand il parle de ses poulains.

Il doit fournir un jeune homme blond aux yeux clairs, la petite trentaine, un peu gauche, qui fera semblant de ne pas savoir se servir d'un appareil photo qu'un enfant de six ans est capable de faire marcher... Dans son fichier, il y a des noms. Dans sa tête, des visages avec des noms, dans son carnet, des noms de copains qui ont des copains... Une vingtaine de jeunes gens plus ou moins clairs se sont présentés. Devant une vidéo noir et blanc — pas flatteuse — ils répondent à un bref interrogatoire d'identité — certains bluffant, d'autres avouant être libres immédiatement pour cause de chômage permanent. Puis ils improvisent sur la situation. La vidéo impitoyable souligne les attitudes raides, les regards ternes, les expressions neutres.

Modèles courants

Un bon *acteur de pub* ne cherche ni la nuance ni le « naturel », mais la convention du type social qu'il représente. Il est en accord avec son apparence, il est sans ambiguïté et joue gros. Il « en fait des tonnes » sans aller jusqu'à la caricature. Il a intérêt à connaître les trucs et les effets boulevards — ruptures de ton, gestes fonctionnels, clins d'œil fugaces et surtout rapidité. Il doit pouvoir dire les plus extrêmes banalités avec une sincérité ardente : il est réellement déprimé sans sa bouteille de Vittel, soudainement optimiste dès qu'il l'a bue. La contraction du temps, l'absurdité des situations et des répliques se chargent de la distanciation.

Après un premier tri, les vidéo-tests sélectionnés sont présentés à l'équipe pensante de l'agence publicitaire. Parfois, mais pas toujours, le réalisateur est là. Le visionnage est une épreuve barbare. Les acheteurs ne semblent pas regarder des images de personnes humaines, mais des signes dont ils soupèsent et jugent l'efficacité, avec un cynisme qui touche à la candeur. Ils n'ont pas devant eux des prestations d'acteurs, mais des présentoirs pour leurs produits. Quand il s'agit de jeunes femmes, l'équipe pensante — venue au complet et majoritairement mâle — laisse affleurer des fantasmes sexuels primaires. La publicité, comme les contes de fées, stimule l'enfantin des désirs.

Chaque produit vise un ou plusieurs créneaux socio-professionnels. L'acteur de pub doit offrir les caractères correspondant aux créneaux visés. Il doit être identifiable au premier regard. Au second, il a déjà disparu de l'écran. Il a intérêt à évoquer une vedette, elle-même représentative d'un type social courant, rassurant : Philippe Noiret, Jean Rochefort, Jean-Pierre Marielle sont des références stables, auxquelles la mode actuelle ajoute deux timides comiques : Woody Allen, le maigre sarcastique, et Jacques Villeret, le gros sensible. Le style Belmondo, trop marqué par la bagarre, n'est pas recherché. De même, dans les emplois féminins, les Bardot, au mieux, servent de « repoussoirs » à des images plus tranquilles. En revanche, la jeunesse fragile et ombrageuse de Miou-Miou — symbole de jeune fille indépendante — est très demandée, ainsi qu'une jovialité chaleureuse à la Florence Blot, ainsi que la fofolle de charme modèle Maria Pacôme, ou la beauté calme de Catherine Deneuve que l'on trouve chez les mannequins.

(Dessin de BONNAFFE.)

Les stéréotypes utilisés sont en petit nombre parce qu'ils correspondent à des créneaux vastes, donc vagues. Mais comme la publicité n'existe que par son perpétuel renouvellement, elle est une grande dévoreuse de têtes nouvelles, et qui se ressemblent « typées légèrement, avant tout sympathiques ».

Il faut qu'elles semblent avoir été saisies au hasard dans la foule. Elles le sont réellement quand le texte le précise. Si on dit que tel reportage a été effectué dans un supermarché, c'est vrai, sinon il s'agit de publicité mensongère. Dans ce cas, les envoyés de l'équipe pensante publicitaire draguent pendant des heures dans le supermarché jusqu'à ce qu'ils trouvent des clientes qui acceptent de se laisser filmer et interviewer chez elles à propos de tel ou tel produit. Si rien n'est précisé, ce sont des comédiens qui interprètent le Belge amateur de fromage, ou l'institutrice qui soigne ses migraines à l'aspro.

Les avantages matériels de la publicité compensent ses inconvénients, les blessures de l'âme artiste. Les comédiens sont légion qui en font ou essaient d'en faire, y compris les vedettes — mais aux stars internationales on préfère de plus en plus les héros de feuilletons télévisés, moins chers, moins mythiques, plus immédiatement familiers. Par crainte d'abîmer leur image de marque, il arrive qu'elles refusent de tourner pour des agences françaises, mais travaillent pour l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne qui envoient leurs équipes chez nous. Inversement, des équipes françaises vont chercher à l'étranger, des visages sans nom, cependant « connotés ».

Les sans-grade n'ont pas de ces pudeurs. Leur souci est de survivre en attendant le miracle. La publicité les amène à travailler avec des réalisateurs qui se souviendront d'eux quand ils tourneront un grand film. Des réalisateurs qu'ils n'auraient jamais eu la possibilité de rencontrer eussent-ils piétiné des jours et des semaines à la porte de leurs bureaux.

Emploi standard

Que ce soit dans le spot publicitaire ou dans le film, ils seront employés de la même manière et pour la même raison : parce qu'à un moment on aura besoin du stéréotype qu'ils représentent. Dans l'un ou l'autre cas, ils n'auront pas l'occasion de prouver leur personnalité. A vie ils resteront le flic bonasse, la jeune mère débordée, le VIP qui traverse le hall d'un quatre étoiles... Ils auront assimilé la panoplie des gestes et des vêtements qui conviennent, ils auront acquis un emploi standard.

La gloire, la publicité l'apporte à ceux qui plusieurs fois par jour transmettent dans l'intimité des maisons le message d'un produit, un slogan obsessionnel. Mais leur nom disparaît derrière celui du produit, derrière le slogan. Il y a eu Mlle Dents blanches, il y a le cow-boy Malborough, Panzani le sosie de Fernandel en soutane de don Camillo... Il y a, il y a eu, il y aura la multitude qui tisse la toile de fonds des rêves, les noms qui passent, vite, au générique de fin par ordre alphabétique. Quand repassent les films anciens, *quel poids de détresse* pèsent les innombrables noms restés inconnus.

COLETTE GODARD.

FRANCE ÉLYSÉES, v.o. - HUCHETTE, v.o. - BERLITZ - MONTPARNASSE 83 - GAUMONT LES HALLES - HOLLYWOOD BOULEVARDS - GAUMONT CONVENTION - LES NATIONS PATHÉ, Clichy, BELLE ÉPINE, Thiais, VÉLIZY II, FLANADES, Sarcelles, ALPHA Argenteuil



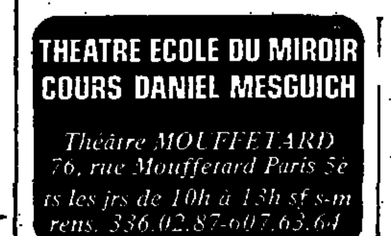




ÉLYSÉES CINÉMA, v.o. - CAPRI Gds Blds, v.f.







POUR LES SALLES, VOIR LIGNES PROGRAMMES





Expositions

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

LE FUTURISME DANS LES COLLECTIONS DU MUSEUM OF MODERN ART DE NEW-YORK. — Jusqu'au 7 septembre.

MATISSE : « les Marocains » et « la Danse ». — Jusqu'au 15 septembre.

DONATION IOLAS. — Jusqu'au 22 septembre.

MARTIROS SARIAN. — Salle d'art graphique. Jusqu'au 1er septembre.

CARTES ET FIGURES DE LA TERRE. — Jusqu'au 17 novembre.

A TRAVERS LA COULEUR. — Atelier des enfants. Sauf mardi et dim., de 14 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 12 juillet.

C. C. I.

LES DEUX GLOBES DE CORONELLI. — Jusqu'au 15 septembre.

CARTO-GRAPHISME ou LES DETOURS DE LA CARTE. — Entrée libre. Jusqu'au 29 septembre.

ERRANTS, NOMADES, VOYAGEURS. — Entrée libre. Jusqu'au 8 septembre.

B. P. I.

IL Y A QUARANTE ANS... LA RESISTANCE. — Jusqu'au 2 juillet.

L'EDITION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN R.D.A. — Jusqu'au 30 juin.

Musées

MAITRES DE L'EAU-FORTE DES XVIe ET XVIIe SIECLES. Douzième exposition de la collection E. de Rothschild. Jusqu'au 25 août. RESTAURATION DES PEINTURES. Dossier n° 21 du département des peintures. Jusqu'au 1er décembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 heures. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche).

MARIO PRASSINOS. Peintures et dessins récents. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi, 6 F. Jusqu'au 14 juillet.

FAIENCES FRANÇAISES DU XVIe AU XVIIIe SIECLE. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F ; le samedi, 9 F (gratuite le 25 juillet). Jusqu'au 25 août.

HIER POUR DEMAIN. Arts, tradition et patrimoine. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F ; le samedi, 9 F (gratuite le 4 août). Jusqu'au 1er septembre.

L'exposition est complétée par des conférences-débats, à 18 h. 30, salle 404 : le 25 juin : « la Sauvegarde de l'art populaire » ; le 27 : « les Ecomusées » ; le 30 : « le Patrimoine industriel » ; le 2 juillet : « Littérature orale et identité régionale ».

LA BULGARIE MEDIEVALE. Art et civilisation. — Galeries nationales du Grand Palais, entrée avenue Georges-Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 août.

ARCHITECTURE RURALE ET MOBILIER AU CAP SIZUN. — Exposition de l'Inventaire général. Grand Palais. Entrée avenue Franklin-Roosevelt (225-03-20). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 5 octobre.

SALON COMPARAISONS 1980 : L'art actuel. — SALON DU DESSIN ET DE LA PEINTURE A L'EAU. — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill. De 11 h. à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 29 juin.

LES FRERES LUMIERE ET LA COULEUR. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 17 août.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution, stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. L'archéologie du Yémen ; sculptures médiévales en Champagne ; la Grisaille. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 août.

HARTUNG. Œuvres de 1922 à 1939. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 21 septembre.

GROMAIRE. Rétrospective 1892-1971. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 septembre.

ECOUTER PAR LES YEUX. Objets et environnements sonores. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 24 août.

BHOULBHOULYAN. Un labyrinthe indien. — Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 29 mars 1981.

L'AFFICHE EN BELGIQUE (1880-1980). — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 17 novembre.

PROJETS DU CONCOURS D'ARCHITECTURE, pour le Musée du dix-neuvième siècle. — Gare d'Orsay, 9, quai Anatole-France. Sauf dim., de 10 h. à 17 h.

LA CAMPAGNE ROMAINE A PROPOS D'UN TABLEAU D'HEBERT : LA MAL'ARIA. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 15 septembre.

CHAPEAU ! — Musée Bourdelle, 19, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'à fin septembre.

BENN A LA MONNAIE DE PARIS. — 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 11 octobre.

HOMMAGE AUX DONATEURS. Modes françaises du XVIIIe siècle à nos jours. — Musée de la mode et du costume. Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-23). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (9 F à partir du 1er juillet) Jusqu'au 31 décembre.

TROISIEME CENTENAIRE DE LA COMEDIE-FRANÇAISE. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 23 juillet.

PANORAMA DE LA GRAVURE SUEDOISE. — Bibliothèque Nationale (voir ci-dessus). Jusq. 31 juillet.

APEL. LES FENOSA. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 29 septembre.

CHANG WOO-SOUNG. Un peintre officiel coréen. — Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez (563-50-75). Sauf lundi, de 10 à 17 h. 40. Entrée : 7 F. Jusqu'au 20 juillet.

ARCHITECTURE DE MANUFACTURES tabacs et allumettes (1726-1939). — Galerie du Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). De 11 h. à 18 h., sauf dimanches et jours fériés. Jusqu'au 30 septembre.

LES CENT ANS DU MUSEE CARNAVALET. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 26 octobre.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, Palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet.

L'ESTAMPE INUIT (Eskimo). — Hall du Musée de l'homme (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 juillet.

VISIBLE-INVISIBLE. Aspects de la photographie scientifique. — Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). Sauf le lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 3 F. Jusqu'au 7 septembre.

Centres culturels

HORACE VERNET. — Chapelle des Petits-Augustins. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte (260-34-57). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 11 juillet.

KARSKAYA. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Jusqu'au 14 août.

CIRES ANATOMIQUES DU DIX-NEUVIEME SIECLE. Collection du docteur Spitzner. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 septembre.

SALON DE LA JEUNE SCULPTURE. — Anciens entrepôts de Bercy (angle quai et boulevard de Bercy), tous les jours, de 11 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 juin.

EMANCIPATION. Images populaires du XVIe au XXe siècle. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 30 juin.

LOUIS ARCHAMBAULT. Essai de renouvellement de quelques symboles mystiques. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 14 septembre.

ERIK DIETMAN. Peintures. — CARL FREDRIK HILL (1849-1911). Dessins. — UNE COLLECTION ROYALE. Poteries en grès. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

JEAN D'YLEN : affiches. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. Sauf dim. et lundi. De 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 juin.

LE CHIEN ET LE CHAT DANS L'ART. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 8 F. Du 27 juin au 6 septembre.

BETTY PARSONS. Sculptures et tableaux. — American Center, 261, bd Raspail (260-42-40). Sauf dim., de 12 h. à 19 h. ; sam., de 12 h. à 17 h. Jusqu'au 16 juillet.

QUATTRO + QUATRE : Magiione, Coloretti, Pancino, de Rossi, etc. — Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (222-12-78). Jusqu'au 5 juillet.

TRESORS DES MUSEES DE LA VILLE DE PARIS. — Hôtel de ville, salle Saint-Jean, entrée rue Lobau (742-94-71). Tous les jours (sauf 14 juillet et 15 août), de 10 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 17 septembre.

EMAUX JAPONAIS CONTEMPORAINS. — Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Sauf lundi, de 11 h. à 17 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 3 juillet.

PEINTRES DE L'ABSTRACTION LYRIQUE A SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 1946-1956. — Mairie annexe du 6e arrondissement, 78, rue Bonaparte. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 juillet.

LE PATRIMOINE DE LA VILLE ET LA COMMISSION DU VIEUX PARIS. 1898-1980. — Mairie annexe du 10e arrondissement, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 10 juillet.

AU PAYS D'ALAIN-FOURNIER. — Institut national de recherche pédagogique, 29, rue d'Ulm (galerie Condorcet). (345-37-21, poste 49). Sauf sam., dim. et jours fériés, de 9 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 novembre.

Galeries

LES NABIS (1890-1900). — Galerie « la Cave », 7, rue de Miromesnil (265-40-66). Jusqu'au 15 juillet.

LES OLYMPIADES DE L'ART : Larguier, peintures - Bakker, Bottagisio-Decoux, Dimas, Disa, Lasserre, sculptures. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 15 septembre.

LEÇON D'ANATOMIE : Lutz, Petlin, Segui. — Galerie Noire, 20, rue Molitor (651-62-90). Jusqu'au 15 juillet.

CARNET D'ARTISTES : dessins de Baruchello, Bazaine, Bonnard, Broodthaers, Buri, Degottex, etc. — Le Dessin, 27, rue Guénégaud (606-04-66). Jusqu'au 30 juin.

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. — Galerie Daniel Malingue 26, avenue Matignon (266-60-33). Jusqu'au 19 juillet.

COURTIN. Œuvres sur papier : ALECHINSKY, MEURICE, POLIAKOFF, PERICAUD, PINCEMIN, SOULAGES. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-St-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 27 juillet.

ARTISTES FROM CHICAGO : Nicholas Africano, Nancy Bowen, Phyllis Bramson, Jerry Saltz, Susan Schulson. — Galerie Farideh Cadot, 11, rue du Jura (331-34-62). Jusque fin juin.

LE DEFI A LA PEINTURE. 1959-1980. — Galerie Hervé Odermatt, 85 bis, rue du Fg-Saint-Honoré et Evolution Pierre Cardin, 118, rue du Fg-Saint-Honoré. Jusqu'au 20 juillet.

PETITS FORMATS. Bigo, Cupsa, Morteyrol, Naccache, Picart, Rival, Schnee, Tisserand, Tremeau, Turiot. — Peintures et dessins. Galerie P. Lescot, 28, rue P.-Lescot (233-85-39). Jusque fin juillet.

RECITS HORS DU TEMPS : B. Westberg : peintures ; U. Trotzig : nouvelles gravures. — Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-85-19).

PIERRE COMTE : Cinétique éphémère ; Spacial Land Art. Marie Chamant : Autopsie et pédagogie d'un visage. — Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 5 juillet.

MOHLITZ, DOARE, SOSOLIC, BEAUDET, etc. : Gravures fantastiques. — Librairie de l'Oxus, 35, rue de la Gaîté (322-69-50). Jusqu'au 31 juillet.

TELE/GRAPHISME. — Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins (483-90-60). Jusqu'au 25 juillet.

HORIZON 80 : Férand, Kijno, Koch, Moisset, Morisson, Pelayo, etc. — Galerie Saint-Guillaume, 208, boulevard Saint-Germain (544-46-27). Jusqu'au 12 juillet.

CHIFFRES. Hommage à Roger Caillois. — Galerie Yoshii, 8, av. Matignon (359-73-46). Jusqu'au 10 juillet.

BERRI. Gravures 1976-1980. — Galerie de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse (354-71-44). Jusqu'au 5 juillet.

JEAN-PIERRE BERNARD. — Galerie Eric Fabre, 34, rue de Seine (325-42-63). — Jusqu'au 3 juillet.

JOSEPH BEUYS. — Galerie N. Gillespie-E. de Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 12 juillet.

EUGENE BOUDIN. — Galerie Schmidt, 396, rue Saint-Honoré (260-36-36). Jusqu'au 12 juillet.

SAMUEL BURI. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 10 juillet.

CHAVAL. Dessins humoristique et gravures. — Le Jardin de la paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'au 1er septembre.

JEAN CLAVIER-CELERIER : nuance-carré. Huiles et dessins. — Curia du Louvre, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Jusqu'au 4 juillet.

JOSEPH CORNELL (1903-1972) : boîtes et objets, 1933-1959. — Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 5 juillet.

MICHAEL CRAIG-MARTIN. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 11 juillet.

CLAUDE CUSSINET. Dessins 1978-1980. — Galerie P. Grégnac, 50, rue Jacob (260-86-31). Jusq. 5 juillet.

DADO. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 12 juillet.

JEANNIE DUMESNIL. Œuvres récentes. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 12 juillet.

GILLES GUEZ. Œuvres récentes. — Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 9 juillet.

JEAN LEGROS. Œuvres récentes. — Galerie R. Prouté, 12, rue de Seine (326-93-22). Jusqu'au 19 juillet.

TAMARA DE LEMPICKA (1893-1980). — 33, rue de Seine (633-82-41). Jusqu'au 20 juillet.

MAN RAY. Œuvres de 1912 à 1976. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 19 juillet.

MATISSE. Dessins. — Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (260-23-18). Jusqu'au 20 juillet.

DANIEL NADAUD. — Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine (326-25-35). Jusqu'au 8 juillet.

POUGNY. 1894-1956. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 13 juillet.

PROWELLER. Au fil du motif. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 7 juillet.

GRACE RENZI. Peintures récentes. — Galerie Koryo, 8, rue Perronet (222-37-89). Jusqu'au 3 juillet.

JEANE SALICETI. — Galerie Guillet, 8, avenue Trudaine (878-98-25). Jusqu'au 3 juillet.

EUGENE SMITH. — Galerie Nouvel Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 26 juillet.

TISNE. Neuf sculptures. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 5 juillet.

JACQUES VILLON. Aquarelles, dessins. — Galerie du Lion, 16, place des Vosges (887-73-28). Jusqu'au 19 juillet. — Trente peintures (1919-1960). — Galerie Louis-Carré, 10, avenue de Messine (562-57-07). Jusqu'au 11 juillet. — Gravures d'interprétation. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 12 juillet.

CAREL VISSER. — Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 19 juillet.

ROBERT ZAKANITCH. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg. Jusqu'au 12 juillet.

Dans la région parisienne

BEZONS. Différences : peintures et dessins de Gilles-Murique, Mahe, Michelot-Netto, Tanguy. — Galerie du Théâtre Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux (982-20-88). Sauf dim. et lundi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 5 juillet.

BOBIGNY. Le cri d'un continent. Un peintre africain témoigne : Iba Ndiaye. Peintures, lavis, dessins. — Maison de la culture (831-11-45). Jusqu'au 30 juin.

BRETIGNY. Anne Brown. — Centre culturel communal, rue H.-Douard (084-38-88). Sauf dim. et lundi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 1er septembre.

MAGNY-LES-HAMEAUX. Port-Royal. — Musée national des Granges de Port-Royal (043-73-05). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30. Entrée : 4 F ; dim. : 2 F. Jusqu'au 26 octobre.

MARLY-LE-ROI. Les artistes de la chapelle de La Villedieu : sculptures, dessins, gravures. — Institut national d'éducation populaire, 11, rue Willy-Blumenthal (958-49-11). De 10 h. à 19 h. Jusqu'au 24 juillet.

MELUN. Melun à travers les affiches officielles, 1697-1938. — Musée, 5, rue du Franc-Mûrier (437-26-18). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 JUIN.

PONTOISE. Ferdinand Desnos. — Musée Tavet-Delacourt, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

SAINT-CLOUD. La porcelaine de St-Cloud, une manufacture inconnue, 1677-1766. — Musée historique du domaine national, château (602-56-95). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 30 juin.

SAINT-DENIS. Tapisserie et poésie. — Musée de la Légion d'honneur, 6, place de la Légion-d'Honneur. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. — Basilique, de 10 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 30 juin.

SCEAUX. Meudon, Vincennes, Port-Royal-des-Champs : trois hauts lieux d'Ile-de-France. — Orangerie du château (661-06-78). Jusqu'au 30 juin.

VERSAILLES. Les musiques du roi à Versailles, XVIIe et XVIIIe siècles. — Bibliothèque municipale (950-33-90). Jusqu'à fin juillet.

VILLEPARISIS. Œil pour œil. — Centre culturel J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mercr. et sam., de 14 h. à 19 h. ; dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

En province

« Le Monde » daté 19 juin a publié une liste d'expositions en province. En voici d'autres :

ALBI. Les impressionnistes du musée de Chicago. — Musée Toulouse-Lautrec, palais de la Berbie (54-14-09). Du 27 juin au 31 août.

ANGERS. Festival d'Anjou (87-60-81) : Roland Cat. Orangerie du château d'Angers - Félicien Rops : Aquarelles, dessins, gravures, peintures - Martines : Impressions de tissus brodés (château de Montreuil-Bellay) - B.D.B. : La bande dessinée belge. « Les Nobis », à Montreuil-Bellay - Gilles Aillaud : Peintures 1978-1979. Abbaye de Fontevraud : L'affiche en Wallonie - Sarah Kaliski : Peintures. Château des Hayes à Brion-Beaufort-en-Vallée - Stanislao Lepri : peintures, dessins. Théâtre de Saumur - *Le surréalisme en Hainaut*. M.J.C. place Verdun à Saumur. Jusqu'au 15 juillet.

ARRAS. Jardins en France. — Musée, ancienne abbaye Saint-Vaast, 22, rue Paul-Doumer (21-26-43). Jusqu'au 7 juillet - Aristide Delannoy (1874-1911). Dessinateur de presse. Centre Noroit, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 6 juillet.

CLUNY. Gilioli. — Ecuries Saint-Hughes (face à l'abbaye). Jusqu'au 14 juillet.

COMPIEGNE. Voyager sur des maquettes de rêve comme hier, aujourd'hui et demain. — Musée national du château de Compiègne (440-02-02).

DIJON. La peinture italienne dans les musées de Dijon. — Musée des Beaux-Arts (33-15-37). - Dessins italiens des musées de Dijon. Musée Magnin (32-12-64). Jusqu'au 31 décembre.

LE HAVRE. Bernard Lagneau : A travers, autour, dans le carton. Jusqu'au 30 juin.

Le Havre. Des bateaux et des hommes. Jusqu'au 15 septembre. Musée des Beaux-Arts-André-Malraux, bd J.-F. Kennedy - Le langage du tissu. Hall et salon de l'hôtel de ville. Jusqu'au 7 juillet.

MACON. Eglises, statuaires et peintures murales du Moyen Age en Saône-et-Loire. — Centre d'action culturelle (38-79-11). Jusqu'au dimanche 31 août.

MAILLOT (Yonne). Le dos, l'envers et l'endroit : Œuvres d'Adami, Arroyo, Cremonini, Dodeigne, etc. Galerie le Temps de voir (65-12-14). Jusqu'au 25 août.

MENERBES. Ph. Carpentier - M. Pigeon. — Galerie Cance Manguin (72-31-81). Jusqu'au 25 juillet.

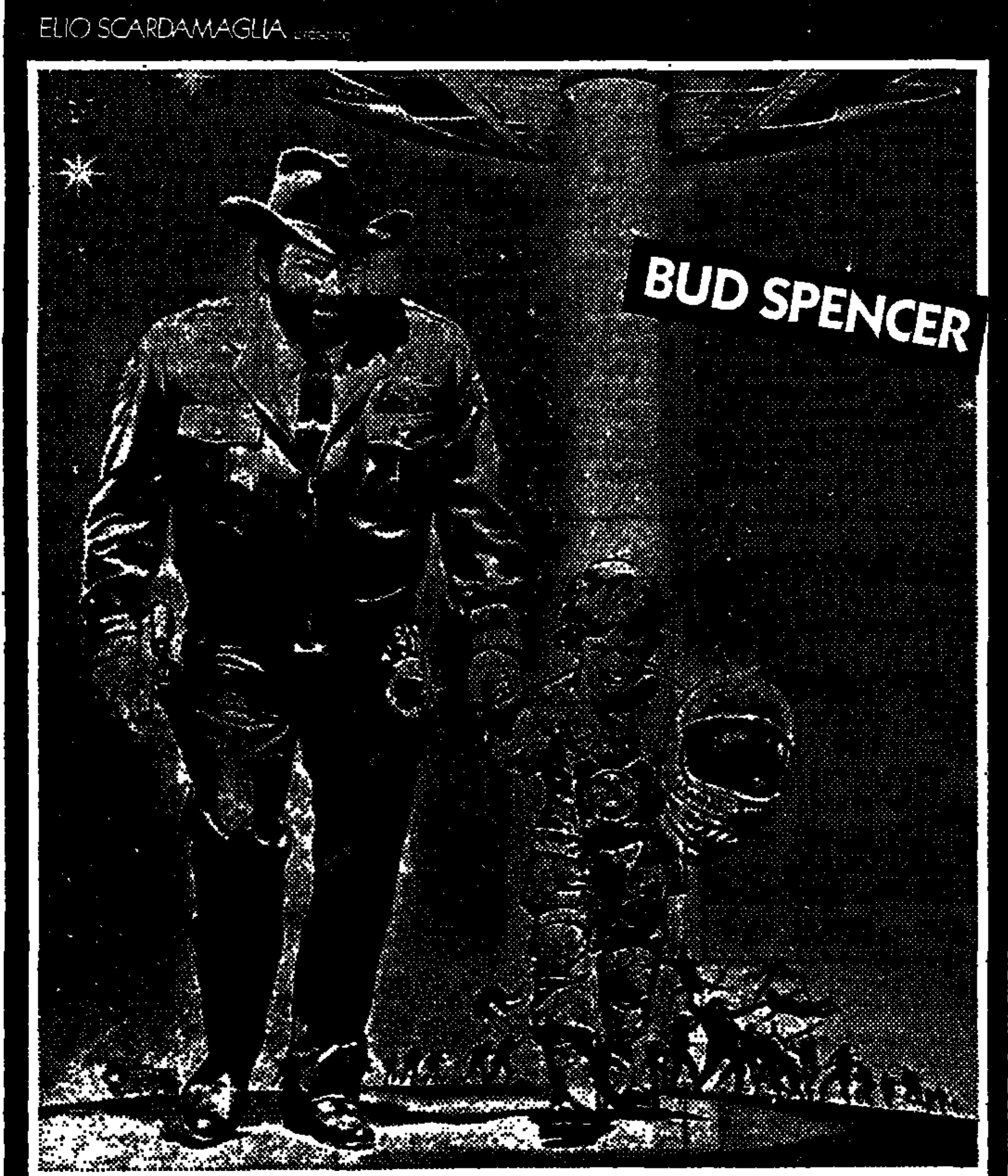
SAINT-QUENTIN. L'enfant et le musée. — Musée A.-Lécuyer. Jusqu'au 30 juin.

TOURNEMIRE. Les Neuf Preux au Moyen Age et à la Renaissance. — Château d'Anjony (47-61-67). Jusqu'au 31 juillet.

VANNES. Le golfe et la mer. — La cohue. Jusqu'au 30 septembre - Mathurin Meheut, peintre de la mer. Palais des Arts. Du 28 juin au 27 septembre.

VENCE. *Raoul Dufy* à Vence. Fondation E. Hugues, château des Villeneuve, place du Frêne. Jusq. 24 août.

GAUMONT AMBASSADE VO • BERLITZ VF • GAUMONT RICHELIEU VF • WEPLER PATHE VF • MONTPARNASSE PATHE VF • GAUMONT LES HALLES VF • GAUMONT SUD VF • CAMBRONNE VF • FAUVETTE VF • GAUMONT GAMBETTA VF • VICTOR HUGO VF • QUARTIER LATIN VO



THIAIS Belle Epine • CHAMPIGNY Multiciné Pathé • EVRY Gaumont • ORSAY Ulis • AULNAY Parinor • LE BOURGET Aviatic • COLOMBES Club • RUEIL Ariel • SARCELLES Flanades • ENGHIEN Français • ARGENTEUIL Alpha • VERSAILLES Cyrano

Variétés

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Les comédies musicales

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), V., S., mar., 21 h., mer., S., D. mat. 15 h. : Phi-Phi.

RENAISSANCE (208-21-75), V., S., 20 h. 45, S., 14 h. 30, D., 14 h. 30 et 18 h. 30 : Un de la Canebière.

Les music-halls

BOBINO (322-74-84) (D., L.), 20 h. 45 : Odeurs.

BOUFFES-DU-NORD (239-34-50) (D.), 20 h. 30 : Giovanna Marini (dern. le 28).

CARTOUCHERIE (Atelier du Chaudron) (808-39-74) le 25, 20 h. : A. Zsigmondi, I. Lantos, A. Zombori (musique d'Europe centrale).

COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h., mat. Dim., 16 h. : Los Machucambos.

CRYPTE SAINTE-AGNES (296-88-32), 20 h. 45 les 28, 29, 30 et 1er : Christine Mondeyl.

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h., mat. D. 15 h. 30 : Pépé Cordoba et sa Fiesta Flamenca.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), les 25, 26, 27, à 21 h. : Caela Yes Tenemos Bananas. — 22 h. 30 : J.-L. Caillat.

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Sacha Distel.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (D., L.), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, les 30 et 1er, à 21 h. : Michel Berger.

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER (354-99-92), le 26, à 21 h. : Trio Eric Watson, C. Alwin, contrebasse.

BATACLAN (700-30-12), les 26 et 27, à 20 h. : Ian Matthews.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 22 h., du 25 au 30 inclus : Maxime Saury Jazz Fanfare.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 22 h. 45 : Los Salseros ; 20 h. 30 : Claude Barthélemy Quartet.

DUNOIS (584-72-00), du 25 au 28 inclus, à 21 h. : Texture Sextet ; les 29, 30, 1er, à 20 h. 30 : Sam Ateba ; le 29, à 22 h. : Chance Evans Trio.

DREHER (233-48-44), 21 h. 30, du 25 au 29 : Chet Baker Quartet, à partir du 30 : Peter Adams Quartet.

FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), 20 h. (à partir du 28) : Procédé Guimard-Delaunay.

GIBUS-CLUB (700-78-88), à 22 h., du 25 au 28 : Strideur ; le 1er : I Speak.

GOLF DROUOT (770-47-25), à 22 h., le 28 : Reflex.

MOGADOR (285-28-80), à 20 h. 30 le 1er : Van Morrisson.

OPERA-NIGHT (296-62-56), les 25 et 26 à 24 h. : Mike Lester.

LE PETIT JOURNAL (326-28-59), à 22 h., le 25 : Watergate Seven One ; le 26 : Royal Tencopators ; le 27 : Soul's Quartet ; le 28 : Clarinette Connection ; le 30 : Janie Noelle Quartet ; le 1er : Side One.

PLEYEL (563-88-73), le 25 à 21 h. : Oscar Peterson.

PORTE DE PANTIN (Pavillon), le 28 à 20 h. : U. Roy.

SLOW-CLUB (233-84-30), à 21 h. 30, les 25, 26, 27 et 28 : Dixie Francis Jazz avec J.-C. Naude ; le 1er : Maxime Saury Jazz Fanfare.

THEATRE DE LA GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), à 20 h. 30 : Aristide Padygros (dern. le 28).

THEATRE NOIR (797-85-14), à 20 h. 30 : Sonia Mad ; le 29, à 17 h. et le 30 à 20 h. 45 : Saba' Miniamba'.

Danse

ATELIER 102 (102, bd de La Villette), le 26 à 21 h. : Aniway.

CONCIERGERIE (589-01-60), 20 h. 45, le 25 : Ila Vyas (danse de l'Inde).

PALAIS DES CONGRES (758-27-78), 20 h. 30, à partir du 27 : la Belle au bois dormant.

MUSEE GUIMET (723-64-85) 20 h. 30 le 25 : Anahumala (danse de l'Inde).

THEATRE NOIR (797-85-14) (D., L.), 20 h. 30 : Mad Sonia.

THEATRE OBLIQUE (355-02-94), 20 h. 30, du 25 au 28 : Silences et Sommeil, Cie J. Gaudin.



Théâtres

Les salles subventionnées et municipales

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

OPERA (742-57-50), les 25, 28 et 1er à 19 h. 30 : les Noces de Figaro ; le 30 à 20 h. : la Bohème.

SALLE FAVART (296-12-20). Relâche.

COMEDIE-FRANÇAISE (269-10-20), le 25 à 14 h. 30, le 29 à 14 h. 30 et 20 h. 30 : Simul et Singulis ; les 25, 26, 27, 28 et 30 à 20 h. 30 : la Mouette (dernières).

CHAILLOT (727-81-15), les 25, 26, 27 et 28 à 19 h. : apéritif-concert ; à 20 h. 30 : le Grand Magic Circus (dern. le 28). — Gémier (D., L.), à 20 h. 45 : Hauser Orkater (dernière le 27).

ODEON (325-75-32). Relâche.

PETIT ODEON (325-70-32) (L.), à 18 h. 30 : les Voisines (dernière le 29).

CENTRE G.-POMPIDOU (277-12-23) (Mar.) : Débats : le 25 à 19 h. : Ombres chinoises et indonésiennes ; le 30 à 20 h. 30 : Ted Joans ; le 25 à 21 h. : Les passions dans la société française (T. Zeldin) ; le 26 à 18 h. 30 : La géographie, la stratégie.
— Cinéma, les 25, 26, 27, 28 et 29 à 19 h. : Le cinéma expérimental dans les années 60 ; le 25 à 18 h. : Les enfants des normes ; Cinéma du musée les 25, 26, 27, 28 et 29 à 15 h. ; le 26 à 14 h. : Lire une carte ; le 27 à 18 h. : La génèse des monstres et les hommes A 7, XYY.
— Théâtre, les 26 et 30 à 19 h. 30 ; les 25, 27 et 28 à 20 h. 30 : Groupe 4 litres 12 in concerto.

CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34), le 25 à 15 h. 30, les 28 et 29 à 14 h. et 18 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; (D. soir, L.), à 20 h., mat. dim., à 16 h. : Danse Butoh (Sankai Juku).

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 25, 26, 27 et 28 à 18 h. 30 : Didon et Enée de Purcell ; (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam., 14 h. 30 : Louis Falco Dance Company. Relâche à partir du 1er.

Les théâtres de Paris

AIRE LIBRE (322-70-78) (L.), 20 h. 30 : Délire à deux. 22 h. 15, mat. dim. 17 h. : Amelia.

ANTOINE (208-77-71), du mer. au sam., 20 h. 30, mat. sam. et dim., 15 h. : Ta bouche.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Pic du Bossu.

CARREAU DU TEMPLE (624-53-25) (Mar), 21 h. : le Cirque de Molière.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08) (Dim. soir, L. Mar.), 20 h. mat. dim., 15 h. 30 : Méphisto. — Théâtre de l'Epée de Bois (374-20-21) (Dim. soir, L., Mar.), 21 h., mat. sam. 17 h., dim. 15 h. 30 : le Neveu de Rameau. — Théâtre en Pièces (806-30-37) (D., L.), 20 h. 30 : le Dibbouk (jusqu'au 28). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L. Mer.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : l'Incroyable et Triste Histoire du général Pegnaloza et de l'exilé Mateluna.

NOUVEAUX SPECTACLES

Centre Georges-Pompidou (277-12-33) : Cauchemar à 4 1 12 le soir de ses noces, 20 h. 30. (25).
Tai Théâtre (274-11-51) : le Horla, 19 h. jours impairs, 20 h. 30 jours pairs ; les Bonnes, 19 h. jours pairs, 20 h. 30, jours impairs. (25).
Théâtre Fontaine (874-74-40) : Tupac Tosco, spectacle argentin. 20 h. 30. (25).
Hôtel de Fourcy (241-41-45) : les Exploits d'Arlequin. 21 h. (30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Rufus, 20 h. 15 (1er juillet).
Marigny, salle Gabriel (225-70-74) ; Merci Prévert, 20 h. 45 : V comme Vian, 22 h. 30. (1).
Petit-Palais (277-92-26) : le Jeu de l'amour et du hasard. 21 h. 30. (1).
Théâtre Présent (203-02-55) : Yerma. 20 h. 30. (1).
Café de la Gare (278-52-51) : Coluche. 22 h. (1).

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat., dim., 17 h. : Pinok et Matho (mimes).

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE 271-26-16) (D., L.), 21 h. : Oratorio pour une vie (dernière le 28).

CHEZ GEORGES (326-79-15) (D., L.), 20 h. 30 : Dissident, il va sans dire.

CITE INTERNATIONALE (589-38-69) : Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h. 30, mat. le 27, 14 h. 30 : Amphitryon (dernière le 28). Galerie (D., L.), 20 h. 30 : Princesse Brambilla (dernière le 28).

CLOITRE SAINT-SEVERIN (D., Mar.), 22 h. : le Fou de la Reine.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (L.), 20 h. 45 : J'suis bien.

COMEDIE ITALIENNE (322-28-92) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : la Locandiera.

CONSERVATOIRE (874-44-30), les 26 et 30, à 20 h. 30 : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. La Fille bien gardée.

ESSAION (278-46-42) (D., L.), 22 h. : les Bonnes.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Tupac Tosco.

GAITE MONTPARNASSE (322-16-18) (D., L.), 22 h. : le Père Noël est une ordure. Le 1er, à 20 h. 15 : Rufus.

HUCHETTE (326-38-99) (D.). 20 h. 30 : la Leçon, la Cantatrice chauve.

IL TEATRINO (322-28-92) (D.), 21 h. : les Dialogues putanesques.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I, 18 h. 30 : le Biberon de la révolte. 20 h. 30 : Haute Surveillance. 22 h. 15 : Archéologie. II, 20 h. 15 : le Journal de Nijinski. 22 h. 15 : After Liverpool. III, 18 h. 15 : Parlons français.

MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Pour l'amour de l'humanité.

MARIGNY (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : Kean, désordre et génie ; salle Gabriel, le 1er, 20 h. 45 : Merci Prévert ; 22 h. 30 : V. comme Vian.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15 : Ducs sur canapé.

MONTPARNASSE (320-89-90) (L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux Folles ; II. Les 25, 26, 20 h. 30 : Jugement ; à partir du 27, 20 h. 30 : Rosencrantz et Guildenstein sont morts.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D.), 20 h. 30 : le Farre sifflera trois fois.

PALAIS ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. 15 : Joyeuses Pâques.

PETIT PALAIS (277-92-26), le 1er, 21 h. 30 : le Jeu de l'amour et du hasard.

PETIT THEATRE EN L'ILE (329-60-22) (L.), 18 h. 30 : le Primitif ; 20 h. 30 : Ma chère Sophie.

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30, mat. Sam., 15 h. 30 : le Temps de solitude.

PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 17 h. : la Maison de Bernarda Alba ; le 1er, à 20 h. 30 : Yerma ; Amphi, jeu., ven., sam., 20 h. 30, dim., 17 h. : les Livrets de l'Enfer ; lun. et mar., 21 h. : les Aveugles.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : l'Aide-Mémoire.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D.), 21 h. : Blanchisserie blanche (dernière le 28).

STUDIO-THEATRE 14 (257-33-62) (D., L.), 20 h. 30 : Arlequin poli par l'amour ; l'Epreuve (dernière le 28).

THEATRE DUNCAN (326-99-35) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : Zéro ou la Pornographie du savoir (en anglais) (dernière le 30).

THEATRE DE POCHE (548-92-97) (D.), 20 h. 30 : Ouverture sur la mer.

THEATRE SAINT-MEDARD (331-44-84) (D. soir, L.), 21 h., mat. Dim., 15 h. : l'Oracle et le Sylphe (dernière le 28).

THEATRE 13 (226-47-47), 20 h. 30, mat. Dim., 17 h. : Tambours dans la nuit.

THEATRE SAGOR (797-03-39), les 25, 26, 27, 28, à 20 h. 30 : le Malade imaginaire.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), et les 25 et 26, 21 h., mat. Dim., 15 h. : Un tramway nommé Désir.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. 15 : Je veux voir Mioussov.

Dans la région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, C.C., le 28, à 20 h. 30 : Aragon, la douleur.

BAGNEUX, Théâtre V.-Hugo (663-10-54), les 24, 25, 26, à 20 h. 30 : Mille Hourras pour une Gueuse.

BOBIGNY, Salle E.-Vaillant (830-11-72), le 28, à 20 h. 30 : Animation-Danse ; le 27, à 20 h. 30 : Aragon, la douleur.

BURES-SUR-YVETTE, M.J.C., le 29, à 15 h. 30 : Lievaux-Transfo.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 26, à 20 h. 30 : Soirée reggae ; le 27, à 20 h. 30 : Quiproquo ; le 28, à 20 h. 30 : R. Berthemy.

CHATOU, L.-Jouvet (952-20-07), le 31, à 21 h. : Ballet Eurythmie.

DEUIL-LA-BARRE, Salle des fêtes (416-42-62), le 31, à 21 h. : Lyre amicale d'Eaubonne (Fauré, Mozart).

ECOUEN, Château, le 29, à 15 h. 30 : Capella Regis, dir. : J. Forgues.

ENGHIEN, Casino, le 30, à 21 h. : Lyre amicale d'Eaubonne (Fauré, Mozart).

MONTREUIL, Studio Berthelot (857-38-01) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Nous irons tous à Capella.

NEUILLY-PLAISANCE, M.J.C. B.-Vian (300-43-29), le 28, à 21 h. : Moun'kiks.

SAINT-DENIS, Festival (243-00-59), Théâtre G.-Philipe, le 26, à 20 h. 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez, sol. : Ruggero Raimondi (Mozart) ; le 28, à 20 h. 30 : Ensemble musique vivante, dir. : D. Masson (Berio, Ghedini, Rzewski). — Basilique, le 27, à 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Lille, dir. : J.-Cl. Casadesus, sol. : J. Rhodes (Berlioz).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, Salle M.-Denis, le 29, à 20 h. : Concert des participants, concours Y. Lefebure.

SAINT-MAUR, Théâtre (883-14-67) (D. soir, Mar.), 21 h., mat. Dim. 16 h. : Ah ! Les z'enfants...

LES ULIS, M.J.C. (907-48-04), le 25, 21 h. : Boni-Jeaume ; le 27, 21 h. : Pepper Adams + Trio G. Arvanitas.

VERSAILLES, dix-septième Festival (950-24-51), Orangerie, les 26, 27, 20 h. 45 : la Thébaïde.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Mar.), 20 h. 30, mat. Dim. 18 h. : Haute Surveillance ; Huis Clos ; Université, les 28, 30 et 1er, à 16 h. 30 : le 29, à 20 h. : Improvisations fantasmatiques, Batcheva (soprano), Tristan Maire (danse).

Concerts

MERCREDI 25

EGLISE NOTRE-DAME DES BLANCS-MANTEAUX, 21 h. : Ensemble instrumental du quatorzième. Dir. : J. Michaut (Pergolèse, Durante, Mozart).

EGLISE LUTHERIENNE DE LA VILLETTE, 20 h. 45 : D. Delord, orgue, M. Hauswald, mezzo-soprano (Brahms, Cabanilles, Couperin, Purcell, Schutz).

CENTRE MANDAPA, 20 h. 45 : S. Narasimham (musique de l'Inde).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : André Bernard (Bach, Mozart).

SALLE ASCA, 20 h. : P. Bouyer (Bach, Liszt, Chopin, Franck).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : M. Beaucoudray, flûte traversière, Ph. Adam, piano (Schumann, Hindemith, Franck).

JEUDI 26

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre national de France. Dir. : A. Davis, sol. I. Stern (Lalo, Brahms).

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : L. Laskine, Ensemble de chambre de Paris. Dir. A. Myrat (Pleyel, Debussy, Lekeu, Honegger).

EGLISE SAINT-ROCH, 19 h. 30 : A. Logarides, piano, J. Barthe, violoncelle (Eccles, Saint-Saëns, Fauré, Granados).

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : R. Safir et Quatuor de violes M.-F. Bloch (Dowland, Holborne, Purcell).

RANELAGH, 20 h. 30 : E. Herbin, piano (Chopin).

CENTRE CULTUREL SUEDOIS, 20 h. 30 : Bengt U Kulfors (Mozart, Schumann, Skriabine, Prokofiev, Werle).

EGLISE SAINT-LOUIS D'ANTIN, 12 h. : L. Davis, orgue (Bach, Franck, Duruflé).

SALLE ASCA (voir le 25).

LUCERNAIRE (voir le 25).

VENDREDI 27

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : J.-C. Velin, violon ; M. Beaucoudray, flûte traversière ; Ph. Adam, piano (Kreisler, Sarasate, Tartini).

LA PUCE A L'OREILLE, 22 h. : P. Théron, guitare (de la Renaissance à nos jours).

SAMEDI 28

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. C. Abbado ; sol., I. Stern (Beethoven).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : F. Bernède (Bach, Schubert, Chostakovitch, Bartok).

EGLISE DES BILLETTES, 22 h. : L. Caravassilis (Bach).

LUCERNAIRE : voir le 28.

DIMANCHE 29

CONCIERGERIE, 17 h. 45 : M. Severi, guitare (Bach, Martin, Paganini).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. : A. Bedois (Buxtehude, Bach, J. Alain, Messiaen).

EGLISE SAINT-MERRI, 16 h. : F. Bernède (Bach, Fauré, Brahms, Kodaly, Beethoven).

CHAPELLE SAINT-LOUIS-DE-LA-SALPETRIERE, 16 h. 30 : M. de Jouvencel, orgue (Dandrieu, Buxtehude, Bach).

LUNDI 30

LE POINT-VIRGULE, 21 h. : F. Kleynjans, guitare (Villa-Lobos, Ponce, Barrios, Kleynjans).

MARDI 1er JUILLET

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : H. Szeryng, M. Frasca-Colombier, M. Giboureau (Bach).

Cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : la Collection de Pinter ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana · 23 h. 45 : Rivage.

BISTROT BEAUBOURG (271-33-17) (Mar.), 20 h. 15 : Deux pour le prix d'un ; 21 h. 30 : Naphtaline.

BLANCS-MANTEAUX (887-16-70) (D., L., Mar.), 19 h. : M. Piolot ; (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : l'Homme à la coque ; (D., L.), 22 h. 30 : les Belges.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle ; II. : 22 h. 30 : le Bal de la sirène.

CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), Maupassant.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. 30 : Charlelie couture ; à partir du 1er, 22 h. : Gotainer-Coluche.

LE CONNETABLE (277-41-40) (D.), 21 h. : Promesses de la chanson ; 23 h. : J. Moonen et Presqu'île.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; jeu., ven., sam., 21 h. 30 : J.-P. Bambal.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : Bill Deraine ; 21 h. 30 : la Matiouette ; (D., L.), 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.

CROQ'DIAMANTS (272-20-06) (D., L.), 20 h. 30 : Pascadal ; 23 h. : Hiroshima mon humour.

L'ECHAUDOIR (240-58-27), 21 h. 30 : Monsieur Boubin ; A. Cuniot et G. Verghere.

ECUME CLUB, le 28, à 22 h. : la Creuse (Pierre Moulinat).

ESPACE MARAIS (271-10-19), les 25 et 28, à 20 h. 30 : Jonathan Livingstone le Goéland ; les 20 et 27, à 20 h. 30 : Rue des Six-Boutiques ; les 25 et 28, à 22 h. 30 : Angle mort ; les 26 et 27, à 22 h. 30, le 29, à 14 h. 30 : May Bartram.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.

GALERIE NANE STERN (705-06-46), les 25, 26 et 27, à 19 h. : le Théâtre à Bretelles.

LA MIRANDIERE (229-11-13) (D., L.), 21 h. : A la rencontre de M. Proust.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; II. : 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 22 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.

LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond

SELENITE (354-53-14) (D.), I : 21 h. : les Lions oui... mais les panthères pas ; II. : 21 h. : le navire night.

SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 21 h. 30, sam., 20 h. 30 et 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.

SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 20 h. : Si la « femme » n'existait pas ; 21 h. 30 : Compartiment non fumeur.

LA TANIERE (337-74-39) (D. soir, Mar.), 21 h., mat. dim., 18 h. : B. Meulien et V. A. Sens (dernière le 28).

THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : Passe-moi l'sel ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Otto Wessely.

THEATRE DU MARAIS (278-50-27) (D.), 21 h. : Phèdre à repasser.

THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Patpapa ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : D. Kaminka.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 21 h. : Louise Dhour ; 22 h. 30 : Une cousine allemande.

Festivals

Festival du Marais

887-74-31

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30, les 25, 26, 27 : Appolinaire le mal-aimé ; le 1er : Il ne faut jurer de rien.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30, du 25 au 1er : Des phantasmes dans le caviar (sauf le 29).
Caf'Essaïon, 20 h. 30, du 25 au 1er, sauf les 29 et 30 : la Princesse de Babylone.
Place du Marché Sainte-Catherine, 20 h. 30, le 25 : la Farce ou... le Diable s'amuse, les 26, 28, 30 : les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon.
L'Hôtel de Beauvais, 22 h., du 25 au 1er, sauf le 29 : Philippe Garnier, le souffleur de vers.
Centre culturel de Belgique, 15 h., les 26 et 28 : Oratorio pour une vie.
Hôtel de Marie, 15 h., les 25 et 1er : Histoires inachevées ; les 26, 27, 28 : Tu claques la langue, ça fait des bulles.
Eglise Saint-Merri, 21 h. 15, le 25 : Ensemble Guillaume de Machaut, le 27 : Chants et percussions d'un poète arabe, A. Ben Dhiab.
Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 21 h. 15, le 26 : E. Exerjean, P. Corre, piano (Mozart, Schubert, Bizet, De Séverac, Terrasse), le 27 : English Concert, dir. et clavecin, T. Pinnock, S. Preston, flûte (Haendel, Bach, Mozart).
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15, le 30 : Trio à cordes de Paris, G. Giroux, soprano (Mozart, Beethoven, Chaynes), le 1er : J. Castle, soprano, B. Bruwer, ténor, J.-P. Marty, piano (Arne, Haydn, Coccia, Donizetti, Liszt, Carafa).
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30, les 25, 26, 27, 28, 30 et 1er : Xavier Lacouture.
Place du Marché Sainte-Catherine, 19 h. 30, le 26 : Bruce-Mac Quartet + Two ; le 25 : Acousanie ; le 28 : Mar y Llano ; le 30 : Perce-Oreille ; le 1er : Carlos Andreu ; 20 h. 30 : Ensemble de cuivres Pro Musica.

QUATRIEMES SOIREES DE SAINT-AIGNAN
354-96-60

Hôtel Saint-Aignan, le 25, à 21 h. : Trio Deslogères, ondes Martenot, G. Teston, piano, M. Castaud, percussions (Milhaud, Charpentier, Richer, Messiaen, Chaynes) ; le 26, 21 h. : Trio Lasage, J. Morata, piano, A. Galpérine, violon, J. De Spengler, violoncelle (Fauré, Schumann, Saint-Saëns) ; le 27, à 21 h. : Musique contemporaine : D. Lustgarten, O. Messiaen ; le 29, à 21 h. : R. Siegel, clavecin, Ph. Pierlot, flûte (Telemann, Couperin, Bach, Mozart).

ABBAYE DE ROYAUMONT (VAL D'OISE)
SESSIONS INTERNATIONALES D'ÉTÉ 1980
Th. lyrique de Leos Janacek* (17-31 août).
Musique médiévale (16-30 août).
Musique vocale orientale (24-30 août).
Jean-Philippe Rameau, Musique instrumentale et vocale* (31 août-14 septembre).
avec Bohumil Gregor, Ivo Zidek, l'Orchestre de l'Ile-de-France, le Clemencic Consort, Esmail Vasseghi, William Christie, Ton Koopman, Stephen Preston, René Jacobs, Philippe Beaussant, Francine Lancelot, Thomas Green.
Renseignements et inscriptions : FONDATION ROYAUMONT
Direction Culturelle, 95270 Asnières-sur-Oise.
Tél. : 035-30-16.
* Pour les professionnels uniquem.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

En V.O. : PUBLICIS CHAMPS-ELYSEES - CLUNY ECOLES.
En V.F. : PARAMOUNT MARIVAUX - PARAMOUNT OPERA PARAMOUNT MONTMARTRE - CONVENTION SAINT-CHARLES - PARAMOUNT GALAXIE - PARAMOUNT MONTPARNASSE - 3 MURAT - PARAMOUNT Orly - BUXY Boussy-Saint-Antoine - CLUB Colombes - ALPHA Argenteuil - ARTEL Rosny - PRADO Aulnay - U.G.C. Poissy - U.G.C.-CONFLANS - PARAMOUNT La Varenne



En V.O. : U.G.C. BIARRITZ - U.G.C. ODEON
En V.F. : U.G.C. OPERA - MISTRAL - REX - U.G.C. GARE DE LYON - MAGIC CONVENTION - PARLY II - ARTEL Nogent - ARTEL Villeneuve - FRANÇAIS Enghein - ULLIS Orsay - CARREFOUR Pantin - C2L Saint-Germain - BOURVIL Cergy-Pontoise



En v.o. : Mac-Mahon, Studio de la Contrescarpe, Olympic Entrepôt, Forum des Halles
FELLINI
8 1/2
FEDERICO FELLINI
MARCELLO MASTROIANNI
CLAUDIA CARDINALE
ANOUK AIMEE SANDRA MI...

Cinémas

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 25 JUIN

15 h. : Plus de vacances pour le Bon Dieu, de R. Vernay ; 19 h. : les Trois Corsaires, de M. Soldati ; 21 h. : avant-première : le Risque de vivre, de G. Calderon.

JEUDI 26 JUIN

15 h. : le Plus Grand Cirque du monde, de H. Hathaway ; 19 h. : The man on a tightrope, d'E. Kazan ; 21 h. : la Huitième Femme de Barbe-Bleue, d'E. Lubitsch.

VENDREDI 27 JUIN

15 h. : le Pirate du roi, de D. Weis; 19 h. : l'Homme à tout faire, de J. Rich ; 21 h. : les Moissons du ciel, de T. Malik.

SAMEDI 28 JUIN

15 h. : la Sorcière, d'A. Michel ; 17 h. : l'Evasion à l'aube, de S. Taniguchi ; 19 h. : la Provinciale, de M. Soldati ; 21 h. : l'Œuf du serpent, d'I. Bergman.

DIMANCHE 29 JUIN

15 h. : les Trois Lumières, de F. Lang ; 17 h. : le Diable au corps, de C. Autant-Lara ; 19 h. : Allemagne, année zéro, de R. Rossellini ; 21 h. : l'Enfer a dix ans, de Y. Akika.

LUNDI 30 JUIN

Relâche.

MARDI 1er JUILLET

15 h. : Carmen Jones, d'O. Preminger ; 19 h. : la Route parallèle, de F. Khittl ; 21 h. : hommage à Ray Starck (en sa présence) : le Monde de Suzy Wong, de R. Quine.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 25 JUIN

15 h. : Théodora, impératrice de Byzance, de R. Freda ; 17 h. : cinéma japonais : Tohoku no Zunmutachi, de K. Ichikawa ; 19 h. : Jonas, d'O. Domnick.

JEUDI 26 JUIN

15 h. : l'Escalation, de R. Faenza ; 17 h. : cinéma japonais : Treize Assassins, d'E. Kudo ; 19 h. : Mahlzeiten, d'E. Reitz.

VENDREDI 27 JUIN

15 h. : Divorce à l'italienne, de P. Germi ; 17 h. : cinéma japonais : l'Enfer des tortures, de T. Ishii ; 19 h. : Der Sanfte Lauf, d'H. Senft.

SAMEDI 28 JUIN

15 h. : la Chasse tragique, de G. de Santis ; 17 h. : cinéma japonais : Double Suicide à Amijima, de M. Shinoda ; 19 h. : Das brot der frühen jahre, d'H. Vesely ; 21 h. : l'Eden et après, d'A. Robbe-Grillet.

DIMANCHE 29 JUIN

15 h. : Europe 51, de R. Rossellini ; 17 h. : cinéma japonais : Hakai, de K. Ichikawa ; 19 h. : le Pont, de B. Wicki ; 21 h. : le Désert des Tartares, de V. Zurlini.

LUNDI 30 JUIN

15 h. : Cavalleria Rusticana, d'A. Palermi ; 17 h. : cinéma japonais : Arappoi Nowa Gomen Daze, de S. Segawa ; 19 h. : Tobby, d'H. Jurgen Pohland.

MARDI 1er JUILLET

Relâche.

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : l'Epée de bois, 5e (337-57-47).
ALIEN (A., v.o.) (**) : Broadway, 16e (527-41-16).
AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'ARME AU POING (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
AU BOULOT JERRY (A., v.f.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
AU-DELA DE LA GLOIRE (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
BIENVENUE M. CHANCE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
CAPTAIN AMERICA (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LE CHAINON MANQUANT (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
CHERE INCONNUE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; U.G.C-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
DROLES DE DIAMS (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
ENQUETE SUR UNE PASSION (A., v.o.) (**) : St-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
LES FAISEURS DE SUISSES (Suisse) : Marais, 4e (278-47-86).
FANTOMES DE LA VIDEO : LA T.V. DE R. RUIZ : Action-République, 11e (805-51-33).
LE GANG DES FRERES JAMES (Long Riders) (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

LE SHERIFF ET LES EXTRA-TERRESTRES, film italien de M. Lupo (v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).
FORCE ONE, film américain de P. Aaron (v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Rex, 2e (236-83-93).
CONTES PERVERS, film franco-italien de Régine Deforges (**) : U.G.C. Danton, 6e (326-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
HORROR SHOW, film américain de R. Schickel (**) (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64).

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v. o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).
GUYANA, LA SECTE DE L'ENFER (A., v.f.) (*) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES HERITIERES (Hong., v. o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
INTERNATIONAL PROSTITUTION (Fr.-Chin., v.f.) (**) : George-V, 8e (562-41-46) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
JOURNAL D'UNE MAISON DE CORRECTION (Fr.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Studio Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Paris, 8e (359-53-99) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LULU (Fr.-All., vers. allem.) (**) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Murat, 16e (651-99-75).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; May-Fair, 16e (525-27-06).
LES MONSTRESSES (It., v.o.) (*) : Cluny - Ecoles, 5e (354-20-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75)
LE PRE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE PRISONNIER DE LA RUE (Fr.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
SATURN III (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SAUT DANS LE VIDE (Fr.-It., v.it.) : Racine, 6e (633-43-71) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
SCUM (Ang., v.o.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90).
TELEPHONE PUBLIC (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
UN COUPLE TRES PARTICULIER (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
UNE FEMME ITALIENNE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis - Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

Les grandes reprises

L'ARBRE AU SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
LA BETE (Fr.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES CANONS DE NAVARONE (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
CATCH 22 (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
CHINATOWN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Colisée, 8e (359-29-46). (v.f.) : Nations, 12e (343-04-67) ; (v.o.) : P.L.M. - Saint - Jacques, 14e ; Gaumont-Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70).
LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Boul' Mich, 5e (354-48-29).
LA DERNIERE FEMME (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DINGO ET DONALD CHAMPIONS OLYMPIQUES (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), La Royale, 8e (265-82-66), Gaumont - Sud, 14e (327-84-50), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
DUMBO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40), Parnassien, 14e (329-83-11) Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont - Berlitz, 2e (742-60-33), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Forum Cinéma, 1er (297-53-74), Parnassien, 14e (329-83-11).
FRITZ THE CAT (A., v.f.) (**) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
FRANKENSTEIN Jr. (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
JAMES BOND CONTRE Dr NO (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Mercury, 8e (562-45-90). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
JOHNNY GOT IS GUN (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; La Clef, 5e (337-90-90).
LE JOUR LE PLUS LONG (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Forum Cinéma, 1er (297-53-74).
JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LA MARCHE TRIOMPHALE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) : Paséo-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
MONTY-PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LA NUIT DES MORTS VIVANTS (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26), France-Elysées, 8e (723-71-11), v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MURIEL (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LA PALOMA (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
PSYCHOSE (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
QUE VIVA MEXICO (Sov., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. sp.
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE RENARD DU DESERT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA ROULETTE CHINOISE (All., v.o.) : le Seine-Ciné, 5e (325-95-99) H. sp.
ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : le Seine-Ciné, 5e (325-95-99) H. sp.
LE SEKE FOU (It., v.o.) : le Seine-Ciné. 5e (325-95-99) H. sp.
SHOCK CORRIDOR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
THE LAST WALTZ (A.) : Magic-Convention, 15e (828-42-27).
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

Les séances spéciales

ALIEN (A., v.o.) (*) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.
LE CAMION (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
CARRIE (A., v.o.) (**) : Calypso, 17e (380-30-11), V. S., 24 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Broadway, 16e (527-41-16), Mer. 14 h. 30.
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S. 24 h.
GROS PLAN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Seine-Studio, 5e (325-95-99), 12 h. 15 (sf. D.).
JANIS JOPLIN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf. S., D.).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.
PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (cf. D., S.).
LA RELIGIEUSE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
ROME, VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 12 h., 24 h.
SALO (It., v.f.) (**) : Tourelles, 20e (636-51-98), J., 21 h.
SIBERIADE (Sov., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98), Mar., 21 h.
THEATRE DE SANG (A., v.o.) (**) : Acacias, 17e (764-97-83), V., S., 0 h. 15.
LE TROISIEME HOMME (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 22 h.
UN ETE 42 (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

Les festivals

W.C. FIELDS (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Mer., Jeu. : Parade et rire ; Ven., Sam. : Si j'avais un million ; Dim., Lun., Mar. : Mine de rien.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : Mer. : Les Marx au grand magasin ; Jeu. : Un jour aux courses ; Ven. : Monkey business ; Sam. : Chercheurs d'or ; Dim. : La soupe au canard ; Lun. : Plumes de cheval ; Mar. : Une nuit à l'Opéra.
FILM NOIR (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Mer., Jeu. : Cape et poignard ; Ven., Sam. : Un inconnu dans la ville ; Dim., Lun. : l'Etrangleur de Boston ; Mar. : Né pour tuer.
BRESSON-JACQUOT, UNE CONTINUITE SINGULIERE, Studio 43, 9e (770-63-40) : En alternance : Quatre nuits d'un rêveur ; tous les jours : le Diable probablement ; l'Assassin musicien ; les Enfants du placard.
SAUVE QUI PEUT : GODARD ! Olympic, 14e (542-67-42), mer. : la Chinoise, jeu. : Vivre sa vie, ven. : Pierrot le fou, sam. : Une femme est une femme, dim. : Deux ou trois choses que je sais d'elle, lun. : Une femme mariée, mar. : Alphaville.
GRAND-PAVOIS, (v.o.), 15e (554-46-85). I. 13 h. 30 : Jour de fête, 15 h. : les Vacances de M. Hulot, 16 h. 30 : Mon oncle, 18 h. 30 : Valentino, 20 h. 45 : l'Année dernière à Marienbad, 22 h. 15 : Black Jack. — II, 13 h. 30 : Intérieur d'un couvent, 15 h. 10 : Julia, 17 h. 10 : Voyage au bout de l'enfer, 20 h. 10 : New-York-New-York, 22 h. 30 : Jeremiah Johnson.
STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07), mer. : Fantastica, jeu. : Nous nous sommes tant aimés, ven. : Il était une fois la révolution, sam. : le Procès Paradine, dim., mar. : Détective comme Bogart.
CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14). I. 14 h. : les Hauts de Hurlevent, 16 h. 05 (et sam., à 0 h. 10) : le Dernier Tango à Paris, 18 h. 05 (et ven., à 0 h. 10) : l'Epouvantail, 20 h. 15 : Un tramway nommé Désir, 22 h. 15 : Orange mécanique. — II. 14 h. 10 : A l'est de l'Eden, 16 h. 15 : L'Enfant sauvage, 18 h. (et sam., à 0 h. 20) : les Diables, 20 h. 05 (et ven., à 0 h. 20) : Marathon Man, 22 h. 25 : Love.
FESTIVAL ROCKY REGGAE MOVIES (v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) : Mer., Ven., Dim., Mar. : Reggae Sunplash ; Jeu., Sam., Lun. : Jimi plays Berkeley ; Feast of friends.
SAINT-LAMBERT (v.o.) : 15e (532-91-68) : Mer., 14 h., Dim., 15 h. 30 : Tintin et le lac aux requins ; Mer., Sam., 15 h. 30 : la Flûte à six schtroumpfs ; Sam., Dim., 14 h. : Titi, Grosminet et leurs amis ; Mer., Sam., 17 h., Lun., 19 h. : la Cérémonie ; Mer., Ven., Dim., 19 h. : la Pendaison ; Jeu., Mar., 19 h., Dim., 17 h. : l'Ile nue ; Jeu., Ven., Dim., 21 h. 15, Sam., 19 h. : Satyricon ; Ven., Sam., Lun., 21 h. 15 : Une étoile est née.
CINE-POLAR (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) : Mer. : Panique dans la rue ; Jeu. : Dufy, le renard de Tanger ; Ven. : Témoin à charge ; Sam. : Confession d'un cadavre ; Dim. : Seule dans la nuit ; Lun. : la Mort frappe trois fois ; Mar. : les Fous du roi.
HOMMAGE A HENRY MILLER (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) : Mer., Ven., Dim., Mar. : Tropique du cancer ; Jeu., Sam., Lun. : Jours tranquilles à Clichy.
SERGIO LEONE (v.o.) : Studio des Acacias, 17e (764-97-83) : 16 h. 45, le Bon, la brute et le truand ; 19 h. 15, Et pour quelques dollars de plus ; 21 h. 30 et Sam., Dim., 14 h. : Il était une fois la révolution.
LE PANORAMA DU WESTERN (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86). Mer. : Bronco Apache ; J. : les Cavaliers ; V. : Les clairons sonnent la charge (v.f.) ; S. : Fort Invincible ; D. : la Rivière Rouge ; L. : le Trésor de la Sierra Madre (v.f.) ; Mar. : la Vallée de la peur.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) en alternance : les Raisins de la colère ; Tex Avery ; The Servant ; Modesty Blaise ; Macbeth ; Casanova de Fellini.
CINEMA JAPONAIS (v.o.). Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). L., 18 h. : Fin d'automne ; L., 20 h. : la Vengeance d'un acteur ; L., 22 h. : le Goût du Saké.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93) en alternance : le Locataire ; l'An 01 ; les Doigts dans la tête ; Sex O'Clock U.S.A.
L'ANTIQUITE PASOLINIENNE (v.o.) Olympic, 14e (542-67-42) : Mer., V., D., L., : Médée ; Mar., J., S. : Œdipe-roi.
WIM WENDERS (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-48-00), Mer., S. : Faux mouvement ; J., D. : Alice dans les villes ; V. : Au fil du temps ; L. : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty ; Mar. : la Lettre écarlate.
QUINZE ANS DE CINEMA ALLEMAND (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), Mer. : le Coup de grâce ; J. : la Vedette ; V. : la Tendresse des loups ; S. : l'Ombre des anges ; D. : la Ballade de Bruno ; L. : l'Echiquier de la passion ; Mar. : le Droit du plus fort.
FELLINI (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), Mer., J. : les Clowns ; V., S. : les Nuits de Cabiria ; D. : le Casanova de Fellini ; L., Mar. : les Feux du music-hall.
BOITE A FILMS (v.o.), 17e (622-44-21). I : 13 h. 50, Mar., J., V. : Iphigénie. S., D., L., Mer. : Un été 42 ; 0 h. 15 : C'était demain ; 16 h. 10 : Les Aventures de Rio Grande ; 18 h. : Les cent fusils ; 20 h. : John McCabe ; 22 h. 10 : Un nommé Cable Hogue. — II : 13 h. 30 : Easy Rider ; 15 h. 30 : Bonnie and Clyde ; 17 h. 30 : Midnight Express (v.f.) ; 19 h. 50 : Délivrance ; 21 h. 50 : A la recherche de Mr Goodbar ; 24 h. 10, Mer., J., D., L., Mar. : Je t'aime, moi non plus ; V., S. : The song remains the same.
E. ROHMER, Calypso, 17e (380-30-11). 17 h. 45 : Le genou de Claire ; 19 h. 45 : L'amour l'après-midi ; 21 h. 45 : Marquise d'O.
R. MITCHUM (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11). 14 h. : Le Grand Sommeil ; 16 h. : Adieu ma jolie ; 18 h. : la Rivière sans retour ; 20 h. : Cérémonie secrète ; 22 h., V., S., 24 h. : le Voyeur.
DES AUTEURS PROPOSENT : M. Duras, Action-République, 11e (805-51-33) (v.o.) ; J., Mer. : la Prisonnière du désert ; S., V. : 3 h. 10 pour Yuma ; D., L. : A l'est d'Eden ; Mar. : A bout de souffle.
ASPECTS DU CINEMA BRESILIEN (v.o.), Denfert, 14e (354-00-11) ; Mer. : Terre en transe ; J. : Toute nudité sera châtiée ; V., S. : Qu'il était bon mon petit Français ; D., L. : Antonio das mortes ; Mar. : Va travailler, vagabond.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (952-20-07) : Kramer contre Kramer.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE U.G.C. (972-60-96) : Parfum du diable ; Trinita voit rouge ; les Monstresses (*) ; jeu. : Brancaleone (v.o.).
LE CHESNAY, Parly-II (954-34-00) : Horror Show (**) ; James Bond contre Docteur No ; Contes pervers (**) ; les Sous-Doués ; Mon oncle d'Amérique.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées-II (969-69-56) : Au-delà de la gloire ; le Chaînon manquant (jusq. 30).
ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-91-24) : l'Incroyable Randonnée ; les Doigts dans la tête ; Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe (**).
LES MUREAUX, Club (474-04-53) : Parfum du diable ; l'Incroyable Randonnée ; Force One ; International Prostitution (**).
LE VESINET, Médicis (976-09-15) : Que le spectacle commence. — Cinécal (976-39-17) : Oliver ; Vol au-dessus d'un nid de coucou ; Woodstock (v.o.).
MAISONS-LAFFITTE, Studio (962-19-31) : Que le spectacle commence.
MANTES, Domino (092-04-05) : Horror Show (**) ; Contes pervers (**) ; le Shériff et les Extra-Terrestres. — Normandie (477-02-35) : l'Arme au poing ; Carries (**).
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Contes pervers (**) ; Mon oncle d'Amérique ; Force One ; les Monstresses (**).
SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : Kramer contre Kramer.
SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C2L (451-64-11) : Horror Show (**) ; les Sous-Doués.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : Une semaine de vacances ; Chinatown ; Mon oncle d'Amérique ; la Nuit des morts-vivants.
VERSAILLES, Cyrano (950-96-66) : The Rose ; le Shériff et les Extra-Terrestres ; American Gigolo ; Une semaine de vacances ; Force One ; Dingo et Donald champions olympiques ; ven., sam., 24 h. : Annie Hall. — C2L (950-55-55) : Chinatown. — Club (950-17-96) : Mort d'un guide ; les Sorciers de la guerre ; le Malin ; Hair.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : Black Jack.
BOUSSY-SAINT-ANTOINE, Buxy (900-50-82) : les Monstresses (*) ; Contes pervers (**) ; Mon oncle d'Amérique ; James Bond contre docteur No.
BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : James Bond contre docteur No ; le Shériff et les extra-terrestres ; Horror show (**) ; les Sous-Doués.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : l'Arme au poing ; Contes pervers (**) ; On l'appelle Trinita.
ETAMPES, Petit Théâtre (494-07-32) : Johnny got his gun.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : Mon oncle d'Amérique ; le Shériff et les extra-terrestres ; les Sous-Doués ; Dingo et Donald champions olympiques ; Festival du fantastique.
GIF-SUR-YVETTE, Central Ciné (907-81-85) : la Femme-Flic ; Val-Courcelles (907-44-18) : le Chaînon manquant ; l'Incroyable randonnée.
GRIGNY, Paris (905-79-60) : les Rescapés du futur.
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : To be or not to be ; Little big man ; Macadam cowboy ; Kramer contre Kramer.
STE-GENEVIEVE-DES-BOIS (016-07-36) : l'Arme au poing ; Apprends-moi l'amour (**) ; Téléphone public.
VIRY-CHATILLON, Calypso (944-28-41) : Au-delà de la gloire ; Une semaine de vacances.

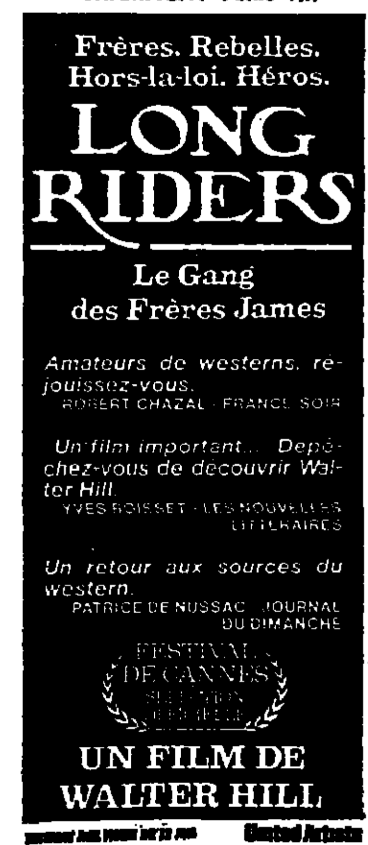
HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Une semaine de vacances ; Chinatown ; Dingo et Donald, champions olympiques.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : les Sous-Doués.
CHATENAY-MALABRY, Rex (660-38-70) : Padre Patrone ; Hatari.
CHAVILLE (926-51-96) : Comme une femme ; Girls ; les Charlots en délire.
COLOMBES, Club (784-94-00) : le Shériff et les extra-terrestres ; les Monstresses ; les Sous-Doués ; la Coccinelle à Monte-Carlo.
COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : Vivre (v.o.) ; Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express ; le Soleil brille pour tout le monde.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : le Pont de la rivière Kwaï.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : Fog.
NEUILLY, Village (722-83-05) : Une semaine de vacances.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : Mon oncle d'Amérique ; le Shériff et les extra-terrestres. — Studio (749-19-47) : l'Arme au poing ; Contes pervers (**) ; Apprends-moi l'amour (**).
SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Dumbo ; le Mariage de Maria Braun.
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : Girls ; le Jour de la fin du monde ; le Monstre est vivant ; la Nuit des masques.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Johnny Got his gun ; le Cavalier électrique.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05) : Une semaine de vacances ; les Sous-Doués ; le Shériff et les extra-terrestres ; Dingo et Donald champions olympiques. — Prado (866-80-60) : les Monstresses ; Jeu. : les Aventures du baron de Munchausen. — Maison de la culture (868-00-22) : le Roi et l'oiseau.

MARIGNAN PATHÉ v.o.
QUINTETTE v.o.
CLICHY PATHÉ v.f.
MONTPARNASSE PATHÉ v.f.
GAUMONT RICHELIEU v.f.
LES 3 VINCENNES v.f.
MAISONS-ALFORT Club v.f.
CHAMPIGNY Pathé v.f.



POUR LES SALLES, VOIR LIGNES PROGRAMMES



UN FILM DE WALERIAN BOROWCZYK
LULU
D'APRES FRANK WEDEKIND

Un film d'une beauté sulfureuse... Une tragédie du sexe...
Robert Chazal - FRANCE SOIR

L'érotisme cinématographique au sens le plus digne.
Louis Chauvet - LE FIGARO

Précieux et volontiers pervers.
Robert Benayoun - LE POINT

INTERDIT AUX MOINS DE 18 ANS

Le Monde DE LA MUSIQUE — Télérama

FESTIVALS D'ETE

Le Monde de la Musique met à votre disposition un service de renseignements et de location de places pour les festivals d'été.

Un bureau est ouvert de 11 h à 20 h, 129, rue de la Pompe - 75016 PARIS - Tél. LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES 704.70.20, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

Le Monde de la Musique publie chaque mois un calendrier de tous les festivals et concerts à Paris et en province.

Cinémas

BOBIGNY, MC (831-14-45) : le Seigneur des anneaux ; Au boulot Jerry.
GAGNY, TMG (302-48-35) : 1941.
LE BOURGET, *Aviatic* (837-17-86) : le Shériff et les extra-terrestres ; Mon oncle d'Amérique ; l'Exorciste.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Force one ; Contes pervers ; le Chaînon manquant.
LE RAINCY, Casino (302-32-22) : Saturne III.
PANTIN, Carrefour (843-61-38) : le Parfum du diable ; Force one ; Contes pervers ; International prostitution ; James Bond contre Dr No ; l'Arme au point.
ROSNY, Artel (528-90-00) : Force one ; American gigolo ; les Monstresses ; Une semaine de vacances ; le Chaînon manquant ; les Sous-Doués.

VAL-DE-MARNE (94)

CACHAN, Pléiade (665-13-58) : American Gigolo ; Mar. : Roméo et Juliette (v.o.).
CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : le Shériff et les extra-terrestres ; Chinatown ; Dingo et Donald champions olympiques. — C.M.A. *G.-Philipe* (880-96-28) : Terreur sur la ligne ; l'Empire des sens (**) (v.o.).
CHOISY-LE-ROI, C.M.A.C. (890-89-79) : Buffet froid.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : l'Arme au poing ; Contes pervers (**) ; Une semaine de vacances ; Kramer contre Kramer ; Force one ; International prostitution (**). — La Lucarne (207-37-67) : Manhattan ; la Vieille dame indigne.
LE PERREUX Palais du Parc (324-17-04) : James Bond contre Dr No.
LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, Paramount (883-59-20) : les Monstresses (*) ; James Bond contre docteur No ; Kramer contre Kramer.
MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) : le Gang des frères James ; Woodstock ; Captain America.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-11-31) : Horror Show (**) ; Contes pervers (**) ; les Héritières ; International prostitution (**). — Port : Mon oncle d'Amérique.
ORLY, Paramount (726-21-69) : les Monstresses (*). — Salle Louis-Aragon-Elsa-Triolet (687-33-66) : Prends l'oseille et tire-toi ; Certaines nouvelles.
SAINT-MAUR, Lido (883-06-18) : les Sous-doués.
THIAIS, Belle Epine (686-37-90) : le Shériff et les extra-terrestres ; l'Exorciste ; Dingo et Donald, champions olympiques ; la Nuit des morts-vivants ; Mon oncle d'Amérique.
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-21-21) : *Horror Show* (**) ; les Sous-Doués ; James Bond contre Dr No.
VINCENNES, 3-Vincennes (328-22-56) : le Gang des frères James ; les Sous-Doués ; l'Exorciste.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (961-00-07) : Force One ; Chinatown ; Trinita ne pardonne pas ; Contes pervers (**) ; les Monstresses (*) ; James Bond contre Dr No. — Gamma (961-00-03) : le Shériff et les extra-terrestres ; Palmarès fantastique (Festival) ; la Nuit des morts-vivants ; Parfum du diable.
BEZONS, Théâtre (982-20-88) : Manhattan.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : Contes pervers (**) ; le Shériff et les extra-terrestres ; Force One ; Horror Show (**).
ENGHIEN, Français (417-00-44, 964-56-23) : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe... ; Une semaine de vacances ; les Sous-Doués ; American Gigolo ; Dingo et Donald, champions olympiques ; le Shériff et les extra-terrestres ; *Horror Show* (**).
FRANCONVILLE, Ciné H.-Langlois (413-54-06) : Kramer contre Kramer.
GARGES - LES - GONESSE, Rond-Point Dame Blanche (986-96-31) : Merci d'avoir été ma femme.
GONESSE, Théâtre J.-Prévert (987-22-49) : Yanks.
SAINT-GRATIEN, Les Toiles (989-21-88) : les Bidasses s'en vont-en-guerre ; Tom Horn ; Merci d'avoir été ma femme.
SARCELLES, Flanades (981-80-55) : la Nuit des morts-vivants (*) ; Contes pervers (**) ; Force One ; le Shériff et les extra-terrestres ; les *Sous-Doués*.
TAVERNY, Studio (960-32-06) : les Sous-Doués ; la Bande du Rex (**).

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.j.	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.

DINERS

RIVE DROITE

LE BŒUF DU PALAIS ROYAL F/D. 18, rue Thérèse, 1er. 296-04-39.	35 F : Salade aux fines herbes, FILET de BŒUF sauce « Fine Royale ». Pommes Pont-Neuf à volonté. Sa Carte. Ses Desserts réputés. Fantastique BEAUJOLAIS. Accueil chaleureux. Jusqu'à 23 heures.
AMBASSADEUR. T.l.jrs. 727-90-00 30, rue de Longchamp (Trocadéro)	DEJEUNERS. DINERS jusqu'à 23 h. SALONS de 10 à 200 couverts. Délicate sélection de la cuis. chinoise Elégance, qualité, raffinement.
LE DRUGSTORIEN 359-38-70 1, av. Matignon, 8e, 1er ét. T.l.jrs	*Déjeuners* d'affaires. Diners. Soupers jusqu'à 1 heure du matin. Restauration traditionnelle sur les Jardins des Champs-Elysées.
LA GALIOTE 261-43-93 6, rue Gomboust, 1er. T.l.jrs	J. 23 h. le Patron Noël SIETTE dirige la cuisine : ses 7 poissons et 14 viandes, ses plats du jour. MENU 45,50 F, boisson et service compris.
CAVEAU FRANÇOIS-VILLON F/D. 64, rue de l'Arbre-Sec, 1er. 236-10-92	Ses caves du XIIIe siècle. Déjeuners. Soupers. Jusqu'à 23 heures. Toast à la moelle. Feuilleté léger de poireaux. Papillote de saumon.
DARKOUM 296-83-76 *44, rue Sainte-Anne, 2e.* F/lundi	Cadre typique Spéc Marocaines réputées : Couscous, Pastilla, Tagines, *Méchoui.* Vin de Boulaouane. Salon. *Salle climat. On sert j. 23 h. 30.*
ASSIETTE AU BŒUF - POCCARDI 9, boulevard des Italiens, 2e. T.l.j.	Menu à 33,90 F S.N.C. Grande Carte. Desserts dont mousse au chocolat à volonté. Tous les jours jusqu'à 1 heure du matin.
LA TOUR HASSAN. Rés. 233-79-34 27, rue Turbigo, 2e. T.l.jrs	Spécialités marocaines : Couscous, Méchoui, Tagines, Bastelas. Déjeuners. Diners. Soupers jusqu'à minuit. Ambiance musicale.
PIERRE (Opéra) 265-87-04 Place Gaillon (2e) F./Dim.	Diner avant Spect. et Souper jusq. 2 h. Cuisine Grande Tradition. Crust. Cadre IIe Empire. Terrasse. Menu 90 S.C. et Carte. Parking.
VICTORIA STATION 236-73-90 T.l.j. 11, bd Montmartre, 2e (face Grévin)	J. 0 h. 30 dans le cadre unique d'un vieux wagon Pullmann. Grillades, Viandes, Poissons au charbon de bois. Ses spécialités. Salle climatisée.
GASPARD DE LA NUIT 277-90-53 6, rue des Tournelles, 4e. F/dim.	Synthèse des Cuisines Nouvelles et Traditionnelles. Menu : 90 F tout compris et Carte.
LE SARLADAIS 522-23-62 2, rue de Vienne, 8e. F/sam., m., D.	J. 22 h. Cuisine périgourdine. Menu 98 F - 1/2 vin de pays + café + alcool de prune, avec foie gras, cassoulet au confit. SA CARTE.
LE GRILL DES CHAMPS *720-30-14* 20, rue Quentin-Bauchart, 8e.	*Spécialité de grillades. Environ 70 à 80 F tout compris.* Ouvert tous les jours de midi à minuit.
L'AUBERGE DES TEMPLES. T.l.j. 74, r. de Dunkerque (Mo Anvers). 9e	Restaurant cambodgien, fine cuisine, époque d'Angkor, spéc. chin., vietnam., thaïl., japon., prépar. par anc. chef du pays - 874-84-41.
TY COZ TRU. 42-95 35, rue Saint-Georges, 9e. F./dim.	Jusqu'à 20 h. « La marée dans votre assiette », avec des arrivages directs de la côte, dans un cadre rustique, à 50 mètres du Théâtre.
LE BISTRO DE LA GARE 30, rue Saint-Denis.	Propose 3 menus au choix 33,10 F s.n.c., grande carte des desserts. Tous les jours jusqu'à 1 heure du matin.
AU PETIT RICHE, F/dim. et fêtes 25, rue Le Peletier, 9e. 770-86-50	J. 21 h. 45. Ouvert depuis 1884. Cadre Sec. Empire authent. Foie gras frais. Canard maison. Poissons aux légumes. Salons de 6 à 45 couverts.
CHEZ PEPPO - 754-89-88 - F. lundi 115, av. de Villiers, 17e, pl. Pereire	Park. assuré. Un des meilleurs restaurants italiens. Cadre transformé. Spécialités françaises et italiennes. Salon pour réceptions. Terrasse.
CHEZ GEORGES 574-31-00 273, bd Pereire, 17e Porte Maillot	Ses plats du jour. Son petit salé, son gigot, ses pièces tranchées devant vous. Fermé le samedi.
BRASSERIE DU TABAC PIGALLE 606-72-90, place Pigalle, 18e. T.l.jrs	Ouvert jour et nuit SON PLAT DU JOUR. Ses spécialités : Choucroute, 37. Gratinée 12. Ses grillades flambées. Buffet froid. Spécialités : Bières LOWENBRAU, MUNICH. Service 24 h. sur 24.

RIVE GAUCHE

AU CHARBON DE BOIS 548-57-04 16, rue du Dragon, 6e. *F/dim.*	La grillade y est GASTRONOMIQUE. Le plus authentique des cafés *irlandais pour dessert. Jusqu'à 23 h. 30.*
BOUQUET DU TRONE 8, avenue du Trône, 12e - F/dim.	Cadre agréable. Déjeuners. Diners d'affaires. Poissons. Viande grillée premier choix. Réservation : 343-36-19. Service de midi à 1 h. du matin
LA FERME DU PERIGORD 1, rue des Fossés-Saint-Marcel, 5e	DEJEUNERS D'AFFAIRES. DINERS. Service jusqu'à 24 heures. Tél. 331-69-20. Fermé le dimanche. PARKING GRATUIT.
LE ZEYER 540-43-85 - 43-87 Carrefour Alésia, 14e. T.l.jrs	J. 2 h. du ma. dans un décor signé *SLAVIK* : Huîtres et Coquillages, Plateau Fruits de mer. Foie gras frais maison. Grillades. Choucroutes.

DINERS - SPECTACLES

MOUTON DE PANURGE 742-78-49 17, rue de Choiseul, 2e T.l.jrs	Jusq. 1 h. Décor de Dubout unique au monde. Diners. Soupers animés av. chans. paillardes, plats rabelais. servis par nos moines. P.M.R. 120 F
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 ■ 4, rue Saint-Laurent, 10e. F/dim.	Dans le cadre typique d'une Hacienda. Diners dansants aux chandelles Attractions avec LOS MUCHACHOS. Spécialités espagnoles et franç.

HORS DE PARIS

MOMMATON 747-43-64 F/dim. 79, av. Ch.-de-Gaulle, Neuilly/S.	Jusqu'à 22 h. 30. BANC D'HUITRES, ses 17 plats de poissons (Filets Rascasse Marseille). Ses spécialités (Ris de veau braisé aux olives).
SEBILLON 624-71-31 - 71-32 20, av. Ch.-de-Gaulle, Neuilly-s.-S.	Porte Maillot. Jusqu'à 22 h. Le spécialiste du Gigot aux haricots, mais aussi son Banc d'huîtres et ses Poissons. Tous les jours.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE CONGRÈS Pte Maillot, 12 h. à 2 h. mat. 574-17-24 80, av. Grande-Armée. POISSONS BANC D'HUITRES toute l'année. Spéc. de viandes de bœuf grillées.

LE PETIT ZINC rue de Buci, 6e ODE. 75-34 Huîtres - Poissons - Vin de pays.

L'APOLLINAIRE T.l.j 326-50-30 168, bd Saint-Germain, 6e - Son banc d'huîtres SPEC. POISSONS - GRILLADES.

BOFINGER 272-87-82. Ouv dim. 5, rue de la Bastille Spéc. carré d'agneau - Poissons Parking facile. American Express.

DESSIRIER Ts les jrs - 754-74-14 *8, place Pereire (17e)* LE SPECIALISTE DE L'HUITRE Poissons - Spécialités - Grillades.

LA CHAMPAGNE 10 bis, pl. Clichy 874-44-78 J. 3 h. LE RESTAURANT DE LA MER Huîtres - Coquillages tte l'année.

WEPLER 14, place Clichy, 14 522-53-24 SON BANC D'HUITRES Foies gras frais - Poissons.

GUY 6, rue Mabillon, 354-87-61 Saint-Germain-des-Prés Prix de la meilleure cuisine *étrangère de Paris pour 1978.* Feijoada. Churrascos, Camarões.

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e *633-62-09* Choucroute - Spécialités.

LA CLOSERIE DES LILAS 171, boulevard du Montparnasse, 326-70-50 - 354-11-68. Au piano : Yvan MAYER.

CHEZ HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 Face Tour Montparnasse. Choucroute. Fruits de mer. Jusq. 3 h. du mat. 548-96-42.

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

ALSACE AUX HALLES. *T.l.jrs* 16, rue Coquillière, 1er. 236-74-24.	*Spéc. d'Alsace* : charcuterie 25, pâté en croûte à la strasbourgeoise 25, coq au riesling 35, les 3 choucroutes. Poissons. *Grillades.* Sa cave.



MICHEL RAUDE
PRESIDENT-FONDATEUR - DIRECTEUR ARTISTIQUE

247 MANIFESTATIONS
DANS LES PLUS BEAUX MONUMENTS D'UN QUARTIER CHARGÉ D'HISTOIRE

THÉÂTRE - MUSIQUE CLASSIQUE
CAFÉ-THÉÂTRE - CAFÉ-CHANTANT
JAZZ - ANIMATION DE RUES
SPECTACLES POUR ENFANTS
VISITES-CONFÉRENCES - EXPOSITIONS
COLLOQUE DE MUSICOLOGIE

— THÉÂTRE —

HÔTEL D'AUMONT — 25 AU 27 JUIN - 21H30 — APOLLINAIRE LE MAL AIMÉ (création) réalisation : Michel de Maulne

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE — 25, 28 JUIN - 15H — DU 26 AU 28 JUIN - 21H (relâche les dimanches et lundis) — *ORATORIO POUR UNE VIE* de Gabriel Cousin — Par le théâtre de marionnettes de Merz — réalisation : Raymond Poirson

THÉÂTRE ESSAÏON — 25 AU 30 JUIN - 1 AU 5 JUILLET - 20H30 — DES PHANTASMES DANS LE CAVIAR (création) de et par Micheline Bourday

CAF'ESSAÏON — 25 AU 28 JUIN - 1 AU 12 JUILLET - 22H30 — LA PRINCESSE DE BABYLONE d'après Voltaire (création) — *Adaptation, mise en scène : José Valverde*

— MUSIQUE —
PROGRAMME DES PREMIERS CONCERTS

25 JUIN - EGLISE SAINT-MERRI — ENSEMBLE GUILLAUME DE MACHAUT

26 JUIN - ND DES-BLANCS-MANTEAUX — E. EXERGEAN/P. CORRE, piano à 4 mains — Mozart, Schubert, Bizet, De Séverac, Terrasse

27 JUIN - ND DES-BLANCS-MANTEAUX — S. PRESTON, flûte — ENGLISH CONCERT — T. PINNOCK, dir. et clavecin — Haendel, J.S. Bach, CPE Bach, Mozart

27 JUIN - EGLISE SAINT-MERRI — Chants et Percussions d'un poète arabe, A. BEN DHIAB — M. SAMBA, C. LOUIS, percussions — V. GARREAU, danse — F. MACHEREY, scénographie

30 JUIN - HÔTEL CARNAVALET — TRIO A CORDES DE PARIS — C. GIROUX, soprano — S. HUREL, violon — J.L. BONNAFOUS, alto — Mozart, Beethoven, Chaynes

1er JUILLET - HÔTEL CARNAVALET — J. CASTLE, soprano — B. BRUWER, ténor — JP MARTY, piano — Arne, Haydn, Coccia, Donizetti, Liszt, Carafa

1er JUILLET - HÔTEL DE MARLE (20h30) — QUATUOR CRAFOORD — Stenhammar, Eliasson, Beethoven

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE — 23 AU 27 JUIN - 10H ET 21H — 2e COLLOQUE DE MUSICOLOGIE — Co-production France-Culture - Festival du Marais — *Histoire du public mélomane*

— CAFÉ-CHANTANT A 20H30 - CAFÉ-THÉÂTRE A 22H —
DANS LES CAVES GOTHIQUES (XIIe s.) DE L'HÔTEL DE BEAUVAIS TOUS LES SOIRS SAUF LE DIMANCHE

PLACE DU MARCHÉ SAINTE CATHERINE
SPECTACLES GRATUITS TOUS LES SOIRS A 19H30 ET 20H30

— POUR LES JEUNES DE 4 A 17 ANS —
29 REPRÉSENTATIONS (se reporter au dépliant-programme)

POUR LA LOCATION, S'ADRESSER :
• CENTRE D'INFORMATION DU FESTIVAL DU MARAIS 68 rue François-Miron Paris 4e - tous les jours sauf le dimanche de 10h à 20h • ROYAL TOURISME 10 rue Royale Paris 8e - Tél. 260.31.84 - tous les jours sauf le samedi et le dimanche de 9h à 12h30 et de 13h à 18h30 • LIBRAIRIE DU LYCÉE J.B.SAY 12 rue d'Auteuil Paris 16e - du mardi au samedi de 9h à 19h - le lundi de 13h à 19h • LIBRAIRIE LAMARTINE-FAC 90 rue d'Assas Paris 6e - tous les jours sauf le samedi et le dimanche de 9h à 18h30 • MAGASINS DU PRINTEMPS 64 boulevard Haussmann 9e - Agence de théâtre et de voyages 6e étage - Nouveau Magasin - tous les jours sauf le dimanche de 9h35 à 18h30 • DANS TOUTES LES AGENCES •

COLLECTIVITÉS : 887.81.32

POUR OBTENIR GRATUITEMENT LE DÉPLIANT-PROGRAMME, COMMUNIQUER VOS NOM, PRÉNOM, ET ADRESSE AU
CENTRE D'INFORMATION DU FESTIVAL DU MARAIS 68 RUE FRANÇOIS-MIRON 75004 PARIS
OU TÉLÉPHONER AU 887.74.31 ET 887.81.61 TOUS LES JOURS SAUF LE DIMANCHE DE 10H A 20H

Conditions spéciales jusqu'au 15 Juillet 1980.

Elégamment vôtre.
(Pour 985 F.* par mois)

CITROËN CX REFLEX**

Location avec promesse de vente sous réserve d'acceptation du dossier, plus carte grise. Conditions offertes notamment par CLV-SOVAC. Offre valable jusqu'au 15 Juillet 1980 pour des véhicules année modèle 1980, suivant disponibilité.

*Arrondi au franc supérieur. — ** Avec Diravi.

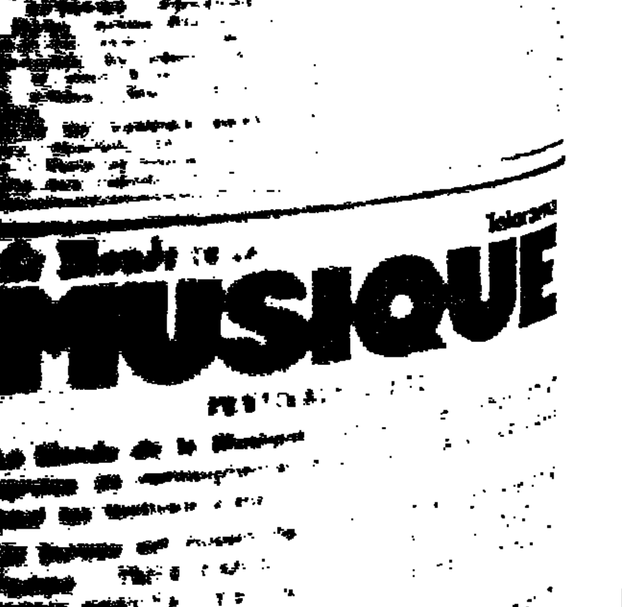
ECOPLAN
LOCATION LONGUE DURÉE.

Prix clés en mains. Tarif n° 139 du 3.3.80	1er loyer à la livraison	Loyer constant sur 47 mois	Valeur de rachat en fin de contrat
49 700 F	14 910 F	984,06 F	9 940 F

Coût total, option d'achat comprise, au bout de 4 ans : 71 100,82 F.

Dans tout le réseau Citroën

CITROËN préfère TOTAL — CITROËN





RADIO-TÉLÉVISION

VU

L'AVENIR AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

Un peu rassurés, pas trop

Il y a parfois des photos parlantes, c'est vrai, de bonnes vieilles photos en noir et blanc, mal imprimées sur papier journal, qui sont terriblement éloquentes. Ainsi, l'autre semaine, dans Paris-Match, *cette énorme forme à peine humaine, sombre King Kong affalé au bord d'une piscine dans un palace en Arabie Saoudite : l'exil doré d'Amin Dada. Et, sur la page d'en face, ce bébé-vieillard, cadavre à peine vivant, fixant de ses yeux caves le sein flétri de sa mère : la famine en Ouganda.*

Il en a été question, mardi soir, au « Dossiers de l'écran ». Pas de ces images-là, mais de ce qu'elles recouvraient. On s'interrogeait sur l'avenir de la planète, l'avenir immédiat, les années 80. On venait de jeter un coup d'œil sur les années 70, la crise, l'inflation, le goulag, le Watergate, l'Angola, la violence, les Brigades rouges, l'informatique, le chômage, la catastrophe quoi... Vu comme ça, en raccourci, c'était à frémir.

Et on s'est tourné, tremblant de peur, vers les experts réunis sur le plateau pour leur demander de nous faire les cartes. Est-ce que ça ne pourrait s'arranger un peu ? La guerre, on y allait ou pas ? On y va, on y sera peut-être en 1985 ou 1987 — après 1992, grâce aux énergies de remplacement, c'est moins certain, — nous a affirmé un professeur de physique nucléaire qui a bien étudié son affaire. Il a trouvé d'excellentes raisons, étayées par une batterie de chiffres, au déclenchement d'une superbe conflagration : les excédents des pays de l'OPEP, les 400 à 500 milliards de dollars de bénéfice qu'il va falloir réinvestir d'ici cinq ans, les six milliards deux cent millions d'habitants de l'an 2000. Et, en cas de conflit, attendez c'est le plus beau, les trois cents à six cents millions de morts sous les 70 000 mégatonnes d'énergie nucléaire opérationnelles dont disposent, à l'heure actuelle, les Deux Grands.

Réaction à la fois ironique et effarée de M. Mahdi Elmandjra, président de la Fédération mondiale des études sur le futur. Alors l'autre, pour le rassurer : seuls les pays industrialisés seraient touchés. Le tiers-monde ne risquait rien. De toute façon, cet arsenal serait vite bon à mettre à la ferraille. On a déjà trouvé beaucoup mieux. Il n'a pas voulu dire quoi. Non, il ne s'agit pas de la bombe à neutrons, étape transitoire entre les joujoux explosifs d'hier et ceux de demain.

A S.V.P., on avait beau sortir de table, on téléphonait, on s'inquiétait : et les petits Africains, mangeraient-ils à leur faim ? Pas sûr. Il faudrait leur laisser le temps et les moyens de se donner une économie endogène capable de subvenir à leurs propres besoins. L'Afrique, avant guerre, exportait des tonnes de produits alimentaires, beurre, viande, arachide, etc. A présent, elle n'a plus rien à se mettre sous la dent malgré l'aide des pays développés, ceux de l'Est exceptés : ils ont beau dire, ils ne donnent rien.

Ces problèmes, ce sont aux chefs, aux responsables des cinquante États qui se partagent le continent, de les régler. Ils ne pourront plus se contenter d'acheter, à l'exemple du chah d'Iran, ou de recevoir pour leurs étrennes, des usines clé en main et autres gadgets technologiques étalés à la vitrine de l'Occident.

Et nous ? On aurait aimé en savoir davantage sur notre propre sort, sur ces fichus ordinateurs qui risquent de nous prendre notre boulot, sur les agressions dans le métro, sur le prix des autos. On nous a un peu rassurés, pas trop. Un bon conseil pour finir : mieux vaut ne pas chercher à connaître l'avenir.

CLAUDE SARRAUTE.

AU SÉNAT

Vive offensive en faveur des radios libres

Le Sénat a débattu, mardi 24 juin, du problème des radios libres à l'occasion des questions orales posées par MM. CLUZEL (Un. centr., Allier), CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne) et PARMANTIER (P.S., Paris). « *Les Français veulent parler aux Français*, a déclaré le premier de ces sénateurs, *et le cadre actuel de Radio-France ne suffit plus à leur soif de communiquer, avec un certain dédain des normes.* »

Plus critique que l'orateur précédent, M. CAILLAVET, a estimé qu'il n'était pas raisonnable d'exclure la création de radios locales hors du service public. S'adressant au ministre de la culture et de la communication, M. Caillavet a vivement protesté contre la « *monopolisation* » des ondes au profit du gouvernement et de la majorité. Puis il a ajouté : « *Qui paiera ? avez-vous demandé à propos des radios locales. On peut imaginer de créer un institut spécial, l'Institut des ondes libres, qui recevrait une dotation budgétaire et qui accorderait les licences en même temps qu'il imposerait des cahiers des charges aux radios locales. Car je sais qu'on ne peut faire n'importe quoi. Mais je vous dis qu'à l'intérieur même du service public, vous devez privilégier l'indépendance et la liberté. Pourquoi n'avez-vous pas permis à Radio-Quinquin et à Lille-80 d'émettre concurremment avec Radio-Fréquence-Nord ? Laissez à chacun sa chance !* »

Pour M. PARMANTIER, les radios libres supportent aisément la comparaison avec la radio officielle : « *C'est la voix du peuple qui nous importe. Arrêtez*, demande le sénateur de Paris, *les procédures en cours.* »

M. LECAT proclame « *avec une certaine solennité* » : « *Le gouvernement croit au service public, à sa capacité de s'adapter aux besoins nouveaux. Pourquoi suspecter à l'avance l'indépendance de ceux qui réalisent les expériences en cours ?* »

M. STASI : il faut changer la loi.

M. Bernard Stasi, président délégué du C.D.S., a déclaré, mardi 24 juin, à Annecy, qu'il était « *souhaitable de sortir les radios locales du champ du monopole* ». Selon M. Stasi, « *le monopole peu se justifier lorsque la denrée est rare. Or nous savons aujourd'hui qu'il est techniquement possible au sein d'une même région de faire fonctionner plusieurs radios. Le pluralisme y trouve les conditions de son épanouissement. On ne voit pas pour quelle raison la liberté s'appliquerait à la presse écrite et serait entravée à la radio* ».

Sans contester les mesures de saisie prises contre certaines radios, M. Stasi conclut : « *C'est la loi du 7 août 1974 qui est en cause et qu'il faut changer.* »

● *Le conseil national du SURT-C.F.D.T.* (Syndicat unifié de radio-télévision) souligne que « *la répression ne s'exerce qu'à l'encontre des seules radios réellement libres alors que les radios mercantiles sont, au contraire, favorisées par le gouvernement, y compris par le viol organisé du monopole* ». Il ajoute : « *Si l'on n'y prend garde, à la suite de l'actuelle campagne de presse, c'est au nom de la* « demande populaire » *et au profit des groupes de pression financiers monopolistes que sera bientôt liquidé ce qui reste du monopole public de diffusion, après qu'aura été liquidée toute tentative de liberté d'expression.* »

● PRECISION. — Après la publication dans *le Monde* du 21 juin des résultats de la deuxième vague 1980 des sondages C.E.S.P. (Centre d'étude des supports de publicité), Radio Monte-Carlo nous prie de préciser que, par rapport à la première vague 1980, elle gagne 1 point, passant de 9,8 % à 10,8 % en audience cumulée.

M. KRASUCKI : la C.G.T. ne se laissera pas intimider.

M. Henri Krasucki, membre du bureau confédéral de la C.G.T., a déclaré, mardi 24 juin, que la C.G.T. n'avait pas l'intention de renoncer à ses « radios libres ». Il a ajouté : « *Il ne s'agit pas de radios clandestines, mais d'émissions de légitime défense. La C.G.T. ne se laissera pas intimider par la répression du pouvoir. Il ne suffit pas de voter des lois contre les travailleurs, encore faut-il pouvoir les appliquer. Tout dépend du rapport de forces et celui-ci est en faveur de la classe ouvrière.* »

● *La station de la C.G.T. Radio-Quinquin*, dont le matériel a été saisi le 5 juin dernier, après sept mois d'émission, va reprendre ses activités, mais des activités itinérantes à travers les départements du Nord et du Pas-de-Calais. C'est ainsi que cette radio émet depuis le 24 juin à partir de la commune de Lezennes, près de Lille, dont la municipalité est dirigée par un maire communiste. Radio - Quinquin émettra jusqu'à vendredi, de 12 h. à 14 h. et de 17 h. à 19 h. Du 30 juin au 4 juillet, la station sera installée dans la région de Maubeuge, puis au début de juillet dans le Cambraisis. — *(Corresp.)*

● *Trois responsables de* l'Union départementale de la C.G.T. de l'Hérault ont été inculpés pour atteinte au monopole de la radiodiffusion, en raison de leur participation aux émissions de « aRdio - Clapas - Lutte » qui émet depuis deux semaines à partir du siège de la C.G.T. de Montpellier. (« Clapas » est le nom d'un quartier de cette ville.)

TRIBUNES ET DÉBATS

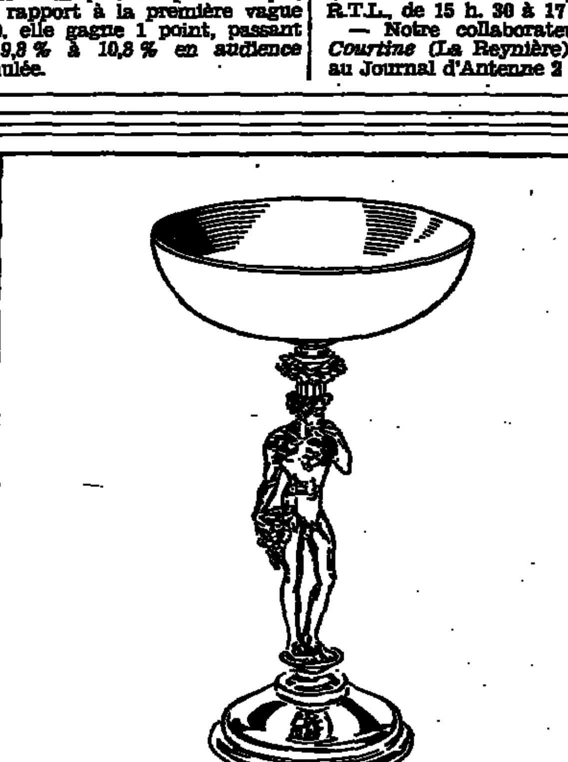
MERCREDI 25 JUIN

— *M. Yves Guéna*, député R.P.R., maire de Périgueux, est l'invité de France-Inter, à l'émission « Face au public », à 19 h. 10.

JEUDI 26 JUIN

— La conférence de presse de *M. Valéry Giscard d'Estaing*, président de la République, est retransmise sur TF 1, France-Inter (en modulation de fréquence) et R.T.L., de 15 h. 30 à 17 h.

— Notre collaborateur *Robert Courtine* (La Reynière) participe au Journal d'Antenne 2 à 12 h. 45.



Une remarquable pièce Renaissance dont le personnage exprime avec bonheur le mouvement, la jeunesse et la joie de vivre. Un cadeau exceptionnel.

Pavillon
Christofle
12, rue Royale - Paris
31, boulevard des Italiens - 95, rue de Passy
Centre Commercial de Parly II
... et maintenant, Rive Gauche, 93, rue de Seine

Mercredi 25 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 1, rue Sésame.
18 h 55 Les inconnus de 18 h 55.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Pour maigrir, des techniques douces et dures.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Cessez-le-feu.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.



20 h 35 Dramatique : « Un pas dans la forêt ».
Réalisation de C. Mourthé, avec M. Noël, F. David, J.-R. Caussimon, R. Kolldehoff...
Un jeune homme déboule dans un bourg de Tarn-et-Garonne après avoir bourlingué dans le monde. Il tente de s'intégrer dans une famille d'originaux comptant sept enfants. Leur éducation est sous la seule responsabilité de leur mère, le père voyageant au loin. Un prétexte pour une galerie de portraits sans intérêt.
22 h La rage de lire.
Magazine de G. Suffert.
Milan Kundera : A bâtons rompus, pour la Plaisanterie, Risibles amours, La vie est ailleurs, la Valse aux adieux, le Livre du rire et de l'oubli, *avec la participation de MM. Nadeau* (Magazine littéraire), *F. Nourissier* (Figaro), *A. Pons* (le Point), *A. Filkelkraut, professeur et écrivain, Costa-Gavras.*

Claude MOURTHÉ
Un pas dans la forêt
Grand prix du roman de la Société des Gens de Lettres 1976
GALLIMARD

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 30 Variétés : Palmarès 80.
21 h 50 Alain Decaux raconte.
Les Belges choisissent la liberté.
22 h 45 Fenêtre sur... Cinémania.
Portrait de Bob Fulton.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
De truc en troc : jeu ; Les moteurs jouets : le moteur électrique.
18 h 55 Tribune libre.
Les jeunes dans la société : insertion dans la vie.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 *Dessin animé.*
Histoire de France : le tournant de la guerre.
20 h Les jeux.
20 h 30 *Cinéma (Un film, un auteur)* : « Opération clandestine ».
Film américain de B. Edwards (1972), avec J. Coburn, T. O'Neill, P. Hingle, S. Aubrey, E. Allen, A. Dreier, D. O'Herlihy.
Un médecin qui vient d'entrer en service dans un hôpital de Boston, mène une enquête pour prouver l'innocence d'un collègue et ami, accusé d'avoir provoqué la mort, par avortement, de la fille adolescente du grand patron de l'établissement.
Lourd exercice de style sur un film noir à prétentions sociales et moralisatrices. James Coburn en docteur play-boy et détective de choc.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, « Les amours de Psyché et de Cupidon », d'après J. de La Fontaine.
19 h. 30, La science en marche : Une nouvelle *remise en question de la science*, avec le professeur Charles Morazé, directeur de l'Institut d'études de développement à Paris.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Attention au gaz », de S. Forbes.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30); 19 h. 30, France et Musique ; 20 h., Nouveaux talents, premiers sillons : « Macbeth et les sorcières » (Smetana), « Sonate n° 9 » (Scriabine) avec F. Maxian, piano, « Valse scherzo pour violon et piano » (Tchaïkovski), avec O. Hlinka, violon, et A. Holecek, piano.
20 h. 30, Récital de chant : Régine Crespin, soprano, avec Christian Ivaldi, piano : « Lieder opus 59 n°8 », « 105 n°2 », 84 n° 4 », de Brahms ; « Trois Chansons de Bilitis », de Debussy ; quatre « Lieder », de Liszt ; « le Chapelier », « Daphnéo » et « Je te veux », de Satie ; « la Rosa y el Saute », de Carlos Guastavino ; « Lied », de U. Wols ; « l'Ile heureuse », de Chabrier ; « la Jeune Fille et la Mort », de Schubert ; « l'Amour est enfant de Bohême », de Bizet ; « J'ai deux amants », de Messager ; « Fido, Fido », de Rosenthal ; « Chanson créole », de H. Sauguet.
22 h. 30, Ouvert la nuit : *le lied schubertien* ; 23 h., En coupe, des dimensions symphoniques de notre temps : œuvres de Ravel, Stravinski, Schoenberg, Poulenc et Henze ; 1 h. 30, Les grandes voix.

Jeudi 26 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
La brucellose.
15 h 30 Conférence de presse de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République.
17 h Tour de France.
18 h TF 4.
18 h 30 1, rue Sésame.
18 h 55 Les inconnus de 18 h 55.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Les drogues pour fabriquer des minces.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour de France.
Résumé de la journée.
20 h Journal.
20 h 45 Série : « les incorrigibles ».
Réalisation A. Isker, avec F. Tirmont, G. Segal, E. Margoni, A. Medina, E. Borras...
Lire notre sélection.
21 h 40 L'enjeu.
Magazine économique et social de F. de Closets, E. de la Taille et A. Weilles.
Dossier : la Pologne ; La pêche en Bretagne ; L'homme du mois : Un artiste à l'usine ; Ce qui change dans l'économie : La conquête de l'Amérique ; le cas Perier ; C'est aussi de l'économie : Jardinage (deuxième agriculture).
22 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Le scandale.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Le Mensuel.
15 h Série : La dynastie des Forsyte.
Le singe blanc.
16 h Sports : Cyclisme.
Tour de France (25 jours, 25 tours).
17 h 20 Fenêtre sur...
Larmes, pleurs et sanglots.
17 h 50 Récré A 2.
Emilie ; Mes mains ont la parole ; Satanas et Diabolo ; Je veux être... architecte.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Emission réservée aux partis politiques.
Le R.P.R.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier, de J. Chancel.
Musiques de juin : Jean-Claude Casadesus et l'Orchestre philharmonique de Lille.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Fred Basset ; Flash : la victoire en riant.
18 h 55 Tribune libre.
Les jeunes dans la société : la grande aventure humaine.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : le débarquement.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma (Cycle C. Deneuve) : « Si c'était à refaire ».
Film français de C. Lelouch (1976), avec A. Aimée, C. Deneuve, C. Denner, N. Arestrup, F. Huster, O. Baudot, J.-J. Briot, J. Villeret, M. Papatakis, J.-P. Kalfon (rediff.).
Condamnée à quinze ans de réclusion pour complicité de meurtre, une femme, pour se donner une raison de vivre, a un enfant pendant sa détention. A sa sortie de prison, elle recherche son fils, qui avait été confié à l'Assistance publique et ne le connaît pas. Un mélodrame chargé de péripéties plus ou moins vraisemblables mais conduit, avec brio, par Lelouch, qui réussit à émouvoir et à charmer. Scènes sentimentales et performances d'acteurs.
22 h 5 Journal.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses ; à 8 h. 32, L'au-delà, mort fertile ; à 8 h. 50, Les héros de papier.
9 h. 7, *Matinée de la littérature.*
10 h. 45, Questions en zig-zag : « Talleyrand », avec A. Castelot.
11 h. 2, Cordes et cuivres (et à 17 h. 32).
12 h. 5, *Agora : « La musique et la transe »*, avec G. Rouget.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France : L'orgue du facteur Sevère, à Pons.
14 h., Sons : Un monastère au Japon.
14 h. 5, Un livre, des voix : « l'Automne du siècle », de M. de Lope.
14 h. 47, Départementale : à Gap, la tournée d'un vétérinaire.
16 h. 50, Actualité : Caricatures de couples.
18 h. 30, « Les amours de Psyché et de Cupidon », d'après J. de La Fontaine.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Les artérites.
20 h., La responsabilité sociale de l'ingénieur, par J. Yanowski.
20 h. 55, Festival international de Lausanne : « Roméo et Juliette », de Gounod, en direct du palais Beaulieu.

FRANCE - MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 10, France et Musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique.
9 h. 17, Le matin des musiciens : le Parnasse François, œuvres de Clérambault, Marais, Rameau, Forqueray, Leclair, Couperin, Duphly, Boismortier.
12 h., *Musique de table* ; 12 h. 35, Jazz classique : actualités ; 13 h., Les métiers de la musique ; 13 h. 30, France et Musique.
14 h., Musiques : musique en plume, œuvres de J. Helmesberger, Paganini, J. Strauss, Padilla et Schubert ; 14 h. 30, « Trois Contes de l'honorable fleur » (M. Ohana), direction D. Chabrun ; 15 h. 30, Répertoire choral : Manuel de Falla, « Concerto pour clavecin », « Psyché », « Fantasia Baetica », « Nuits dans les jardins d'Espagne » ; 16 h. 30, Grands solistes : Lily Laskine, harpe, œuvres de Haendel, Gossec, Bochsa, Hasselmans, de Severac, Debussy et Ravel.
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 20 h., Les chants de la terre : magazine des musiques traditionnelles.
20 h. 30, Concert : « Trois Mouvements de la suite lyrique » (Berg), « Symphonie n° 4 » (Mahler), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan, avec Edith Mathis, soprano.
22 h. 30, Ouvert la nuit : musique de chambre, « Conditions de la musique », de A. Souris ; 23 h., Les grands pianistes de l'école russe (IIIe) : Emil Guilleis (récital public de décembre 1960), œuvres de Scarlatti, C.P.E. Bach, Haydn et Rameau ; 1 h., Jazz Forum.

SPORTS

CYCLISME

Le soixante-septième Tour de France

Déjà vainqueur en 1978 et en 1979, Bernard Hinault sera à nouveau favori du Tour de France, dont la soixante-septième édition débutera, *jeudi 26 juin, à Francfort.* On ne voit pas, en effet, qui pourrait inquiéter le leader de l'équipe Renault-Gitane. Le Néerlandais Joop Zoetemelk a dangereusement fléchi dans le Tour de Suisse, remporté par l'Italien Beccia, et le Portugais Joaquim Agostinho (trente-sept ans) a passé l'âge de devenir ambitieux. Quant au Belge Van de Velde, il semble encore insuffisamment aguerri, bien que sa qualité soit certaine, pour prétendre à la plus haute marche du podium.

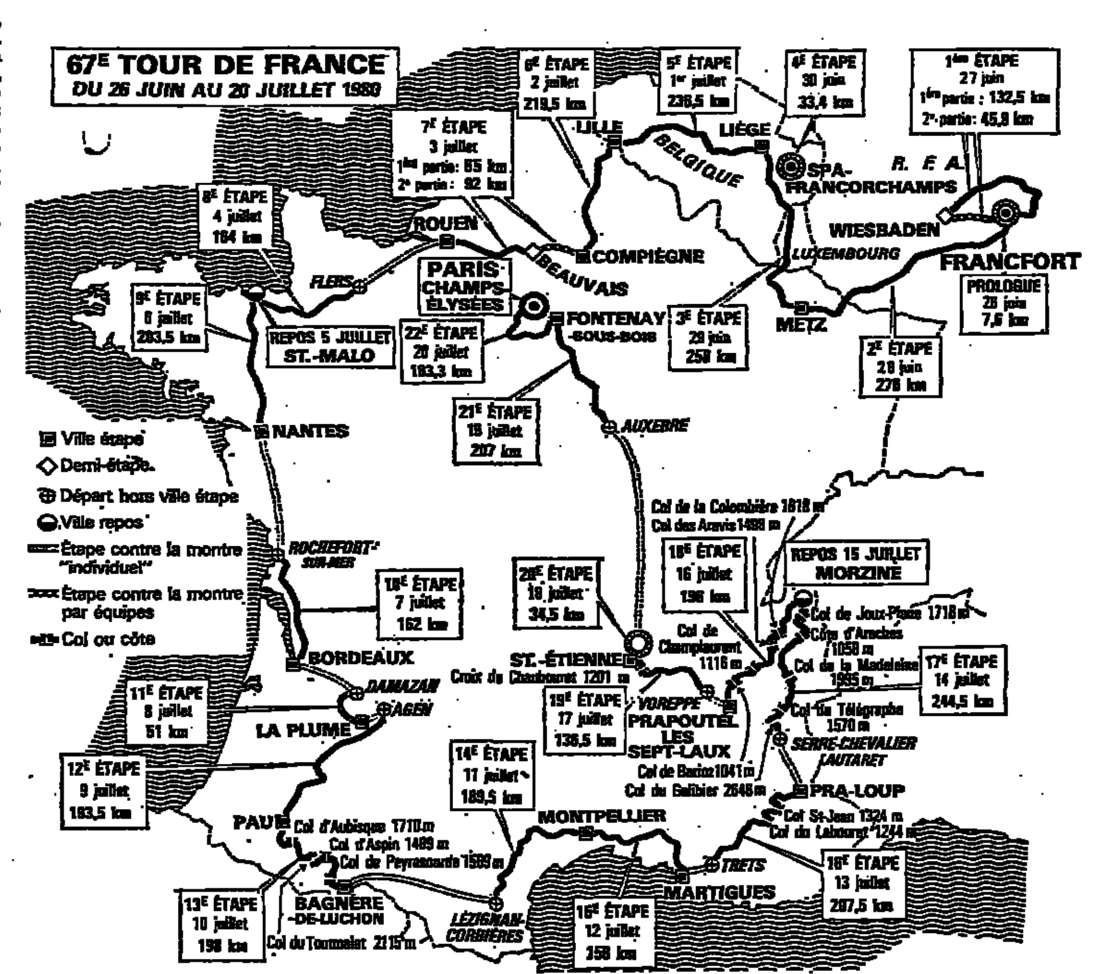
Hinault paraît donc devoir s'orienter vers sa victoire la plus facile, car il n'a pas, jusqu'à preuve du contraire, d'adversaire à sa taille, à l'exception peut-être... de son équipier Jean-René Bernaudeau. Une troisième victoire consécutive lui permettrait de réaliser le doublé Tour d'Italie-Tour de France au cours de la même année, un doublé que seuls Coppi, Anquetil et Merckx ont réussi à ce jour.

Mais la « glorieuse incertitude du sport » interdit, par principe, les pronostics trop formels dans une épreuve de cette ampleur, qui comporte une multitude de pièges. Le chemin sera long une fois de plus pour atteindre les Pyrénées. Cependant, au programme de la première semaine figurent deux étapes contre la montre collectives (Wiesbaden-Francfort et Compiègne-Beauvais), la traversée de la Belgique et les pavés du Nord, ces pavés que Bernard Hinault redoute par-dessus tout.

Abordées le douzième jour, les Pyrénées seront « renforcées » et les organisateurs ont décidé de revenir, trente et un ans après, à la fameuse étape Pau-Luchon par les quatre cols de l'Aubisque, du Tourmalet, d'Aspin et de Peyresourde, que Jean Robic avait remportée, en 1949, devant Coppi.

A cette super-étape des Pyrénées correspondra une grande étape alpestre, Serre-Chevalier-Morzine (245 kilomètres), par le Lautaret-Galibier, le col de la Madeleine et le col de Joux-Plane. Ajoutons à ces difficultés deux arrivées en altitude (Pra-Loup, Prapoutel) et une course contre la montre de 34,500 kilomètres à Saint-Etienne, à deux jours seulement du retour à Paris. Le Tour de France se terminera le 20 juillet, comme les années précédentes, sur les Champs-Elysées. Avec ses vingt-deux étapes et ses 4 000 kilomètres, il risque de souffrir de sa démesure. Surtout si l'équipe de Bernard Hinault étouffe l'opposition, ainsi qu'elle l'a fait dans le Tour d'Italie, le « Midi libre » et le championnat de France.

JACQUES AUGENDRE.



Vous aurez bien plus de succès... devenez
GRAPHOLOGUE
apprenez quelque chose que les autres ignorent. Acquérez une science qui fera des jaloux. Informations gratuites sur notre formation par correspondance avec diplôme de fin d'études par
MSI - Ecole Suisse de Graphologie.dép3.Weiermatt 64.CH-3027 Berne

NAUTISME

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE MONTE-CARLO

Les châteaux de la mer

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — Plus souvent qu'au large, on les voit à quai : aux Bahamas, à Rio, dans les Caraïbes, à Saint-Tropez, à Monte-Carlo, en Floride et en Californie. Ils mesurent 30 mètres et plus, sont de luxueuses résidences flottantes capables de tenir la mer et de traverser les océans. *Qui les achète ? Qui est à bord ? Qui parfois navigue et en profite vraiment ?* Quelques-uns de ces bateaux de luxe, qui ne sont plus tout à fait des yachts tels qu'on les imagine en général et pas tout à fait des paquebots, sont à Monte-Carlo du 14 au 22 juin pour la IIIe Semaine nautique internationale « Bateaux 80 ».

Aujourd'hui, les chantiers qui construisent les grands bateaux sont essentiellement situés en Italie, en *République fédérale d'Allemagne, aux* Pays-Bas, en Finlande et aux Etats-Unis. Leurs prix s'échelonnent, selon l'aménagement et l'équipement électronique, de 8 à 120 millions de francs. Bon an, mal an, il s'en construit ainsi trois douzaines, vendus soit à des *particuliers*, soit à des sociétés battant souvent pavillon de complaisance. Fisc oblige : dans tous les chantiers, on reste discret sur les destinataires.

Le chantier italien Benetti, de Viareggio, lance six bateaux en moyenne par an de 21 à plus de 40 mètres. Le 29 mètres vaut 8,5 millions de francs. Coût de fonctionnement annuel : environ 500 000 francs avec le salaire de l'équipage (cinq hommes en saison, deux en permanence), le fuel, les droits de port, le ravitaillement... Beaucoup, pour amortir cet entretien, sont loués un mois ou deux dans l'année, en moyenne quarante jours, à raison de 12 000 francs par jour. Cher ? Oui et non, puisque la demande est supérieure à l'offre : il est difficile de mettre la main, à la date choisie, sur un bateau.

Palaces flottants

Un tel bateau est conçu pour recevoir, dans de grandes conditions de confort, huit personnes plus l'équipage. C'est en fait un appartement luxueux : deux cabines spacieuses à grands lits avec salle de bains et deux cabines plus petites avec, elles aussi, leurs sanitaires autonomes ; deux ponts, une cuisine, un salon de 10 mètres revêtu de bois comme les cabines ; télévision, radio-téléphone, liaison avec satellite, climatisation, deux bateaux de service sur le pont supérieur, pilote automatique...

Ces bateaux sont construits sur commande, *notamment* pour répondre aux nécessités d'un usage extrêmement précis. Un bateau pour l'Atlantique, où il faut 3 000 milles d'autonomie pour toucher au moins les Açores, sera très différent — y compris dans le dessin de la coque — d'un bateau pour la Méditerranée, où 1 500 milles d'autonomie sont suffisants.

A condition d'en avoir les moyens, ces « châteaux de la mer » sont l'une des solutions les plus confortables pour passer des vacances, ou encore vivre à l'écart du monde. Aucune *servitude* à bord, l'équipage veille à ce que la croisière, ou la vie au port, soit exempte de tout *tracas. Même si ces bateaux à moteur* n'ont pas le charme des grands voiliers, ils offrent la possibilité de *s'isoler dans n'importe quelle crique,* au bout du monde s'il le faut, avec le confort que l'on trouve dans les palaces à *cinq* étoiles.

Le surenchérissement des produits pétroliers compte manifestement peu pour la clientèle de ces bateaux. Le 29 mètres construit par Benetti, équipé de deux moteurs Diesel de 176 chevaux consomme 30 litres à l'heure par groupe, embarque *25 tonnes de fuel pour 12 tonnes* d'eau. Son propriétaire, pourvu qu'il l'entretienne convenablement, pourra normalement le garder trente ans et plus à moins qu'entre-temps il ne soit séduit par un nouveau bateau.

Toutefois, dans les pays développés où le recours au pavillon de complaisance n'est pas très facile, il n'est pas toujours recommandé d'attirer l'attention par un navire qui réunit tous les signes extérieurs de la richesse. Ainsi on a vu dans le port de Monte-Carlo le yacht d'un industriel italien fort connu, bâtiment d'un luxe inouï, mais dont l'aspect extérieur rappelle volontairement la silhouette d'un chalutier de haute mer. D'ailleurs, beaucoup de ces bateaux appartiennent à des gens dont la richesse le dispute à la discrétion et qui, n'ayant pas le handicap d'être trop connus, n'ont pas à rendre de comptes. D'autres, moins nombreux, n'ont que faire de l'opinion ou des contrôles. Leurs fortunes sont plutôt admises que jalousées. C'étaient hier Onassis, Nyarchos, *Rockefeller ; ce sont* aujourd'hui les émirs arabes ou leurs mandants.

Ainsi le Saoudien Kashoggi, qui a commandé aux chantiers Benetti un bateau de 85 mètres dont la livraison doit intervenir fin juillet. Bateau de plaisance ou paquebot personnel, la différence est bien difficile à établir. Il s'agit d'un navire servi par cinquante-cinq hommes d'équipage comprenant quelques appartements qui rendent *ridicules* les suites les plus luxueuses des plus grands palaces. Trois ascenseurs, night-club, cinéma, piscine, hélicoptère, cinq bateaux de service dont trois Riva (les Ferrari des hors-bord), deux moteurs de 3 500 chevaux. Coût 120 millions pour la seule construction, dont 10 millions d'électronique. A la mise en service, la valeur réelle du bateau sera presque doublée. Tableaux de maîtres, tapisseries, vaisselle en or ou en platine... Le recyclage des pétrodollars va bon train.

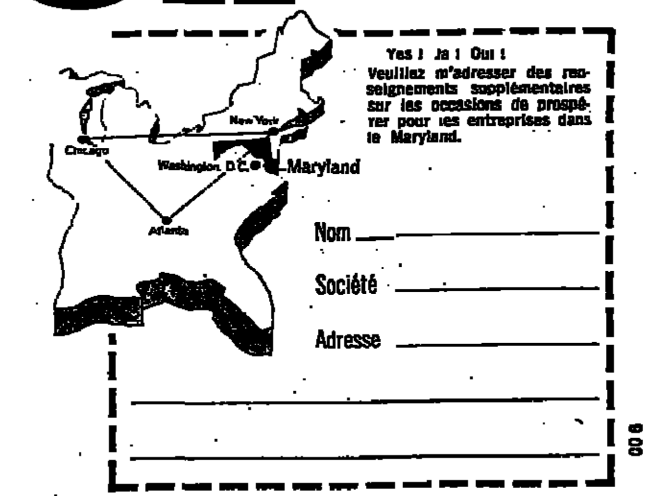
FRANÇOIS JANIN.

MARYLAND
YES!
JA!
OUI!

Dans toute l'Europe, des hommes d'affaires disent « oui » aux occasions offertes par le Maryland, Etats-Unis. Plus de 125 sociétés étrangères y sont déjà présentes. Nous vous offrons des avantages nombreux et importants : un réservoir bien équilibré de main-d'œuvre, une localisation stratégique près du sommet du triangle New-York-Atlanta-Chicago, le port de Baltimore, plus proche du Middle West que n'importe quel autre port de la côte est, une économie résistante à la récession grâce à nos industries diversifiées et un excellent réseau de transport comprenant trois aéroports de premier plan.

Des encouragements financiers intéressants, une formation professionnelle et d'autres avantages sont dès maintenant à votre disposition.

Pour plus de renseignements, renvoyez le coupon ou prenez contact avec George Van Buskirk, directeur pour l'Europe, Etat de Maryland, 78, rue Defacqz, BTE 6, 1050, Bruxelles, Belgique. Tél. : (02) 539-03-00. Telex 64317.



ABONNEMENTS VACANCES

POUR CEUX QUI DESIRENT RECEVOIR REGULIEREMENT A LEUR ADRESSE DE VACANCES NOTRE QUOTIDIEN Le Monde PROPOSE DES ABONNEMENTS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

FRANCE :

Quinze jours	46 F
Trois semaines	60 F
Un mois	77 F
Un mois et demi	108 F
Deux mois	140 F
Deux mois et demi	171 F
Trois mois	202 F

ETRANGER (voie normale) :

Quinze jours	73 F
Trois semaines	100 F
Un mois	132 F
Un mois et demi	191 F
Deux mois	250 F
Deux mois et demi	300 F
Trois mois	367 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	90 F
Trois semaines	125 F
Un mois	165 F
Un mois et demi	241 F
Deux mois	316 F
Deux mois et demi	392 F
Trois mois	467 F

Dans ces tarifs sont compris le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant dix jours au moins avant leur départ, en rédigeant les nom et adresse en lettres majuscules.

Le Monde SERVICE DES ABONNEMENTS
5, RUE DES ITALIENS - 75427 PARIS CEDEX 09.

SPORTS

TENNIS

LE TOURNOI DE WIMBLEDON

Martina Navratilova pour un troisième titre

Londres (A.F.P.). — La pluie a encore perturbé la deuxième journée du tournoi de Wimbledon. Alors que la veille, vingt-deux matches sur les soixante-six prévus au programme se sont terminés, mardi 24 juin, seule l'apatride d'origine tchécoslovaque, Martina Navratilova, *tenante du titre depuis deux ans*, s'était qualifiée pour le deuxième tour à 19 heures.

Entre deux averses, Navratilova, qui n'a pas disputé les Internationaux d'Italie et de France, s'est débarrassée de la Sud-Africaine Ilana Kloss en deux manches, 6-0, 6-3 en trente-quatre minutes. « *Mon désir de gagner à Wimbledon, cette année, est encore plus grand que par le passé*, a-t-elle déclaré. *Je suis en excellente condition physique et la présence à Londres de mes parents et de ma sœur, qui ont pu obtenir un visa de sortie des autorités tchécoslovaques, m'apporte un confort moral très important.* »

Toujours à cause d'une averse, la partie entre l'Australien Mark Edmondson et le Polonais Wojtek Fibak, qui avait été interrompue la veille à cause de la nuit à deux sets partout, après que le joueur polonais eut sauvé trois balles de match dans la quatrième manche, a été à nouveau perturbée. Finalement, Fibak mit deux heures pour conclure la cinquième manche, après de multiples retournements de situation, sur le score de 10-8.

Sur le Central, un passionnant retournement de situation devait être enregistré, entre l'Indien Wijay Amritraj et l'Argentin José Luis Clerc. L'Asiatique qui, l'an passé, avait forcé Bjorn Borg au cinquième set, a mené par deux manches à zéro et 4-1 dans le troisième set avec une balle de 5-1. Mais le Sud-Américain, avec un service puissant et une volonté déterminée de gagner, a égalisé à deux manches partout.

A la *nuit* tombante, les deux joueurs ont entamé le cinquième set, mais à 2-2, l'arbitre a décidé sagement d'interrompre la partie à cause de l'obscurité.

A la fin de la deuxième journée, l'Américain Roscoe Tanner, finaliste l'an dernier, n'avait pas fait de détail contre le Tchécoslovaque Jiri Hrebec (6-2, 6-0, 6-4) tout comme son compatriote Peter Fleming, victorieux du représentant du Zimbabwe, Colin Dowdeswell (7-5, 6-3, 6-4). Enfin, en simple dames, l'Américaine Tracy Austin, la grande rivale de Martina Navratilova pour le titre, a triomphé aisément de sa compatriote Alycia Moulton, championne junior à Flushing-Meadow l'an passé, en deux sets (6-1, 6-2).

RÉSULTATS

SIMPLE MESSIEURS
SOIXANTE-QUATRIEMES DE FINALE

Premier quart du tableau : Taroczy (Hongrie) b. Delaney (E.-U.), 6-3, 3-6, 6-4, 6-2.

Deuxième quart du tableau : Fibak (Pol.) b. Edmonson (Aust.), 5-7, 6-4, 3-6, 7-6, 10-8.

Troisième quart du tableau : Mottram (G.-B.) b. J. Lloyd (G.-B.), 6-4, 6-2, 6-2 ; Tanner (E.-U.) b. Hrebec (Tch.), 6-2, 6-0, 6-4.

Quatrième quart de tableau : Krulevitz (E.-U.) b. Mir (Esp.), 6-2, 6-3, 6-0 ; Okker (Hongrie) b. James (Austr.), 6-3, 7-6, 6-3 ; Fleming (E.-U.) b. Dowdeswell (Zimb.), 7-5, 6-3, 6-4 ; Clerc (Arg.) - V. Amritraj (Inde), 1-6, 3-6, 7-5, 7-5, 2-2, interrompu par la nuit.

SIMPLE DAMES
SOIXANTE-QUATRIEMES DE FINALE

Premier quart du tableau : M. Navratilova (apat.) b. I. Kloss (Afr. Sud), 6-0, 6-3 ; A. Kiyomura (E.-U.) b. V. Brzakova (Tch.), 6-3, 6-1 ; T. Harford (Afr. Sud) b. Y. Vermaak (Afr. Sud), 6-1, 6-4 ; K. Jordan (E.-U.) b. K. Sands (E.-U.), 6-1, 6-1.
Deuxième quart du tableau : V. Ruzici (Roum.) b. S. Simmonds (It.), 7-6, 6-4.

Troisième quart du tableau : D. Jevans (G.-B.) b. M. L. Piatek (E.-U.), 6-2, 4-6, 6-1 ; B. Stove (P.-B.) b. L. Antonopolis (E.-U.), 7-6, 6-2.

VOILE

L'AMÉRICAIN PHILIP WELD GAGNE LA TRANSAT

L'Américain Phil Weld a franchi la ligne d'arrivée de Brenton-Tower, située à 8 kilomètres de Newport, à 8 h 12 locales (12 h 12 GMT). Parti le 7 juin de Plymouth, il a battu le record de l'épreuve, détenu par le Français Alain Colas depuis 1972, de près de quarante-huit heures.

Né en 1914 à Gloucester, dans le Massachusetts, Weld était le doyen de la course. Continuellement aux avant-gardes de la course depuis le départ de Plymouth, il s'était hissé en tête cinq jours plus tard. Navigant à une allure régulière sur son rapide trimarin, il ne devait plus jamais céder le commandement.

Ancien directeur de l'édition européenne du *New York Herald Tribune*, Philip Weld était également propriétaire d'une chaine de *journaux publiés à Boston*. Il y a deux ans, il liquidait tous ses biens et décidait de se consacrer désormais à la course en multicoque et à la croisière en compagnie de son épouse, Ann.

En 1972, pour sa première expérience dans la Transat en solitaire, il avait terminé à la vingt-septième place. Quatre ans plus tard, son bateau chavirait au milieu de l'océan alors qu'il se rendait au départ de la course. Il avait très sérieusement préparé pour la course de 1980. L'an dernier, il avait demandé à Dick Newick de lui dessiner le Trimaran le plus rapide possible, baptisé *Moxie*. Puis, il avait prié Walter Greene de s'occuper de sa construction. Ce trimaran, conçu pour *bien marcher au près*, *mesure* 15,25 m de long pour 10,15 m de large. Il a en outre l'avantage de ne peser que 4,5 tonnes.

Avant ce succès, le palmarès de Weld était des plus honorables ; il a gagné trois fois la course Newport - Les Bermudes (1973, 1975 et 1979) et il a terminé trois fois troisième du tour des îles britanniques (1970, 1974 et 1978). En 1978, après avoir été un instant en tête de la Route du rhum, Weld, avait pris la troisième place, terminant une dizaine d'heures derrière le canadien Michael Birch, vainqueur de cette épreuve. — *(A.F.P.)*

PRESSE

A Nancy

Les halls du livre et de la presse victimes des rigueurs et de la loi

De notre correspondant

Nancy. — A Nancy, la récente fermeture du hall du livre et du hall de la presse les *dimanches* et jours de fête provoque plus d'une protestation et d'un grognement. « *Les jours et les heures d'ouverture avaient permis à de nombreux habitants de l'agglomération un accès plus facile au livre et à la culture, tout en contribuant à l'animation du centre-ville* », vient notamment d'écrire au ministre du commerce le professeur Claude Huriet, vice-président du conseil général de Meurthe-et-Moselle. Et de demander en conséquence le maintien de la *tolérance* dont bénéficiaient pour leurs heures d'ouverture les halls du livre et de la presse. En fait, les deux magasins ouvraient depuis dix-huit ans tous les jours de l'année jusqu'à 22 heures.

Situé au cœur de la ville, le hall du livre faisait partie intégrante de la vie nocturne nancéienne, riche d'une population universitaire de quelque vingt-quatre mille étudiants. A la vente de tous les quotidiens et des périodiques s'étaient ajoutés en 1979 deux étages de livres, une salle d'exposition et un sous-sol de disques qui avaient multiplié par dix la surface de vente. « *Nous voulions faire à Nancy une sorte de « drugstore culturel »*, avoue l'un des gérants, M. Claude Michaux, *or il semble que le privilège des drugstores parisiens ne soit pas encore exportable en province.* » En effet, dès l'ouverture du magasin modifié, un magasin de disques concurrent avait formulé une réclamation. A la suite d'une autre mise en garde, la direction *départementale du travail et de* l'emploi signifiait récemment aux dépositaires des N.M.P.P. l'application stricte de la loi de 1936 sur le repos hebdomadaire du dimanche.

Au centre de la mauvaise querelle : un chiffre d'affaires disproportionné entre la vente des journaux et de la vente des produits annexes, tels *les livres ou* les disques. « *C'est une mauvaise vision du problème et une grave atteinte au réseau de distribution de la presse. Car près de 61 % des actes d'achat concernent les journaux et les périodiques alors que seuls les 39 % restants sont des achats de produits annexes.* » Mais la loi est la loi et depuis le 9 juin le hall du livre est fermé le dimanche. Pour rééquilibrer sa gestion, l'agence de presse S.A., qui dirige les halls du livre et de la presse, a supprimé onze postes de travail, demandé neuf licenciements pour raison économique et ramené la fermeture en semaine à 20 heures au lieu de 22 heures comme dans le passé.

JEAN-LOUIS BEMER.

● *La manifestation des journalistes parisiens*, prévue le jeudi 26 juin pour protester contre les les « bavures » policières, aura lieu à 14 heures (et non à 12 heures, comme indiqué par erreur précédemment). Rendez-vous devant le Théâtre Marigny (métro Champs-Elysées-Clemenceau).

DURCISSEMENT DU CONFLIT AU « PROGRÈS »

Le journal n'a pas paru mercredi

(De notre correspondant régional.)

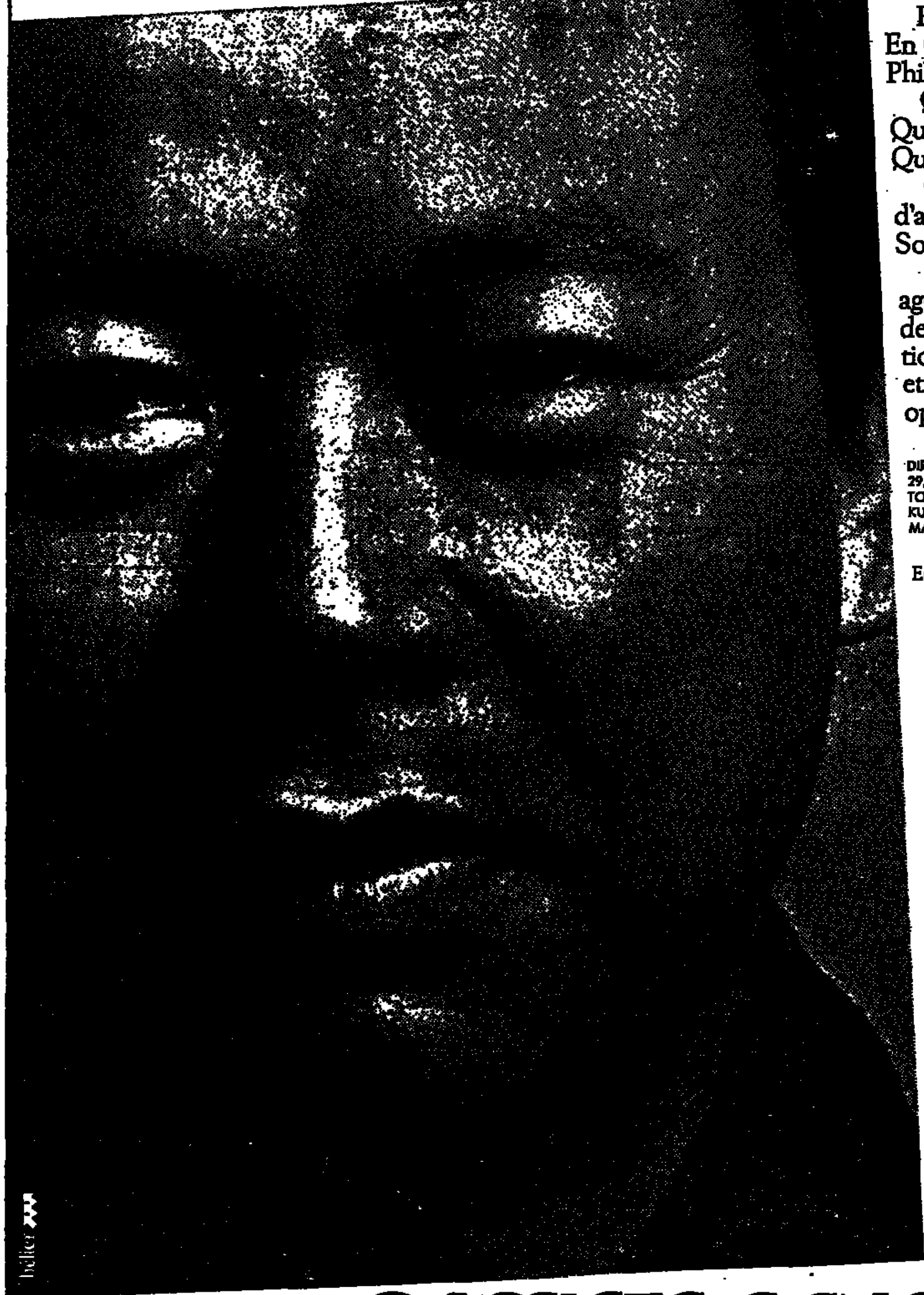
Lyon. — *Le Progrès* n'est pas en vente, ce mercredi 25 juin, sur l'ensemble de sa zone de diffusion. *Au sixième jour de* conflit et après le refus de M. Jean-Charles Lignel de recevoir une délégation de l'intersyndicale des journalistes (*le Monde* du 25 juin), le mouvement s'est sensiblement durci. Les journalistes suivent la grève à une très large majorité. Cent vingt d'entre eux (sur un total de trois cent trente, dispersés dans la région Rhône-Alpes) étaient présents mardi, en fin d'après-midi, à l'assemblée générale qui a voté, à la majorité des deux tiers, le « *durcissement de l'action* ». Les grévistes ont reçu le soutien des employés (clavistes) de la « *saisie* », qui ont déclenché, sur leurs propres revendications, un arrêt de travail de vingt-quatre heures.

● *Le groupe britannique « Times Newspaper »* annonce qu'il va procéder à une restructuration de son conseil d'administration. Ces modifications, qui entreront en vigueur le 1er juillet, n'affecteront pas la propriété du groupe.

Une nouvelle société holding va être créée et la direction commerciale dépendra désormais d'un conseil de « Times Newspaper » composé de cadres permanents. Sir Denis Hamilton, rédacteur en chef du *Times*, sera président de la société holding, et M. M.-J. Hussey, directeur général, en sera le vice-président.

Deux comités exécutifs, l'un pour le *Times* et ses suppléments, l'autre pour le *Sunday Times*, seront également créés.

Il y a des marchés qui vous présentent un visage impénétrable.



Peut-on vendre au Japon? En Corée du Sud? Aux Philippines?

Quels contacts prendre? Quelles procédures suivre? Quels faux pas éviter?

Ces questions et bien d'autres, posez-les à la Société Générale.

Les responsables de ses agences et les spécialistes de sa Direction Internationale vous informeront et faciliteront vos opérations.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,
DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES,
29, BD HAUSSMANN 75009 PARIS.
TOKYO, SÉOUL, HONG KONG, SINGAPOUR
KUALA LUMPUR, BANGKOK, JAKARTA,
MANILLE, KARACHI, NEW DELHI.

Membre de l'ebic,
European Banks International.

SOCIETE GENERALE

CARNET

Naissances

— M. et Mme Claude FRÉMY sont heureux de faire part de la naissance de leur fille,
Stéphanie,
le 16 juin 1980.

— Michel et Martine NEGRIN, Sophie, Laurent et Marie, ont la très grande joie d'annoncer la naissance de
Paul.
Rome, 22 juin.
135, via del Serafico, 00142.

— M. Gérard UNGER et Mme, née Claude Fassina, et David, ont la joie d'annoncer la naissance de
Déborah, Élisabeth,
le 22 juin 1980.
49, boulevard Richard-Lenoir,
75011 Paris.

— Jean-Louis VEYRET et Marie-Paule, née Bardet, ainsi que Clémence, ont la joie d'annoncer la naissance de
Ève-Marie
Nouméa, le 16 juin 1980.
B.P. 436.

Mariages

— M. et Mme Roger BACLE sont heureux de faire part du mariage de leur fils
Dominique
avec
Mlle Marie-Christine BUZZI
qui a eu lieu dans l'intimité, le 21 juin 1980, à Cholet (Maine-et-Loire).
132, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

— Le professeur et Mme Paul CASTAIGNE,
Mme Louis GAVET,
Le docteur et Mme Henri LUX,
sont heureux de faire part du mariage de
Thérèse et Hervé
qui a été célébré le samedi 21 juin 1980.

— **Martine LAULAN**
et
Jean RABAUT,
journaliste,
ont la joie d'annoncer leur mariage, célébré le 18 juin.
11, rue Thibaud, 75014 Paris.

— Mme Yves PINAULDT,
Mme Edith DE LA PASTELLIERE,
Le docteur et Mme Jean-Paul TISSEYRE,
font part du mariage de leurs enfants,
Jean-Noël
et
Brigitte
qui a été célébré par le Père Paul de La Martinière, en l'église Saint-Pierre de Montdidier (Somme), le 21 juin 1980, dans l'intimité familiale.

— **M. Jean-Pierre ROYER**
et
Mlle Danièle MAZINGARBE
ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré le 14 juin 1980, à Boismorand (Loiret).

Décès

PIERRE DUCIS

Nous apprenons le décès de M. Pierre Ducis, président-directeur général du casino d'Enghien-les-Bains.

[Né en 1910 à Paris, Pierre Ducis, ingénieur à l'Ecole spéciale des travaux publics et du bâtiment, après avoir travaillé durant deux ans aux usines Voisin, devint metteur en scène de cinéma et de 1932 à 1942 réalisa notamment « l'Assaut », « Au son des guitares », « le Plancher des vaches », « Après l'orage ». Il avait pris la présidence du casino d'Enghien-les-Bains en 1948.]

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Lisbonne, le 18 juin dernier, de
Joaquim BARRADAS de CARVALHO,
professeur
à l'université de Lisbonne.
De la part de ses collègues et amis français, qui, profondément attristés par sa disparition, tiennent à rendre hommage à ses qualités d'homme et de chercheur.

[Né en 1920, opposant depuis sa jeunesse au régime de Salazar, Joaquim Barradas de Carvalho fut, au lendemain de la guerre, accueilli en France par le C.N.R.S. et y *demeura jusqu'en* 1964. Nommé professeur à l'université de Sao-Paulo, il séjourna au Brésil jusqu'en 1970. Contraint de quitter le pays, il revint en France, où il fut intégré au corps des chercheurs du C.N.R.S. Après son doctorat ès lettres en 1975, il regagna sa patrie et devint professeur à l'université de Lisbonne.

L'essentiel de ses travaux porta sur la littérature de voyage de l'époque des découvertes. Il *montra* que l'on pouvait y déceler l'apparition de l'esprit scientifique *moderne* et *renouvela* ainsi, en faisant ressortir sa spécificité, la connaissance de la culture portugaise de la Renaissance. Il était très lié à l'Ecole historique des Annales et très attaché à la France en général. La fermeté de ses convictions politiques ne l'empêchait pas de faire preuve dans tous les domaines d'une indépendance d'esprit très largement appréciée.]

— Mme Henri Bernard,
M. et Mme Jean-Marie Bernard et leurs enfants,
M. Michel Bernard,
M. et Mme François Hauchecorne, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Marie-Simone Bernard et ses enfants,
M. et Mme Pierre Bourges et leurs enfants,
Les familles parentes et alliées,
font part du décès du
docteur *Henri* BERNARD,
survenu le 19 juin 1980, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
Le Charpre,
24700 Montpon-Ménestérol.

Atelier de poterie
« LE CRU ET LE CUIT »
accueille en groupe
les amateurs de 3 à 83 ans
5, RUE LACÉPÈDE, PARIS-5
Téléphone (le soir) 707-85-64

CARNET

Mme Gabriel Berthier,
Mme Gaston Caffin,
M. Yves Berthier,
M. et Mme Bernard Courrech du Pont,
M. et Mme Pierre Pelino,
Mlle Françoise Berthier,
M. et Mme Thierry Janiaud,
ses enfants,
Anne-Sophie, Thomas, Sylvain, Céline et Amandine, ses petits-enfants, et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, dans sa soixante-troisième année, de

M. Gabriel BERTHIER.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Nicolas, rue de la Muette, à Maisons-Laffitte, le jeudi 26 juin, à 15 h. 30.
11, avenue de la République,
78600 Maisons-Laffitte.

— La direction générale du groupe Vallourec, la direction générale et le personnel de la société Tubauto, ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

M. Gabriel BERTHIER,
président-directeur général
de la société Tubauto,
président-directeur général
de STAC (Espagne),
administrateur de STA (Belgique),
administrateur
de la société NO-SAG française,

survenu le 23 juin 1980.
La cérémonie religieuse aura lieu, le 26 juin 1980, à 15 h. 30, en l'église Saint-Nicolas, rue de la Muette, 86000 Maisons-Laffitte.

— Abbas Beydoun et Rainer Wyzocki ont l'immense douleur de faire part du décès de leur épouse et mère,

Marie BEYDOUN,
née Langen,
fonctionnaire C.E.E.

Les obsèques ont eu lieu le 25 juin 1980.
199, rue du Cornet,
1040 Bruxelles.

— La direction, les professeurs et les élèves de l'Ecole normale supérieure ont la tristesse de faire part du décès accidentel, le 22 juin 1980, d'

Erick DUCROS,

promotion 1979 (lettres).
Les obsèques ont eu lieu, le 24 juin, à l'église de Bourron-Marlotte.
Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris.
25, rue Pasteur, 77780 Bourron-Marlotte.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Henry FLON,
officier de la Légion d'honneur,
président de la Société d'archéologie et d'histoire de Seine-et-Marne,
survenu le 18 juin 1980. Les obsèques ont eu lieu, le samedi 21 juin, en l'église Saint-Louis, à Fontainebleau.

(Le Monde du 21 juin.)

— Mlle Rachel Gayman,
Mme et M. V. Gayman et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès, au terme d'une longue maladie, de

Mlle Thérèse GAYMAN,
41, rue Peronet, 92200 Neuilly.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Rose et Thomas N. Grimbert, ses parents,
Danielle et Annette, ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès tragique de

Pierre GRIMBERT,

le 18 juin 1980.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.

— M. René Lazare, son époux,
M. Jean-Marie Aguera et Mme, née Suzanne Lazare, ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Parents et alliés,
font part du rappel à Dieu de

Mme René LAZARE,
née Marie-Thérèse Sabadie,
survenu le 23 juin 1980, à l'âge de soixante-quinze ans.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Vincent de Nyons (Drôme), le jeudi 26 juin 1980, à 16 h. 30.
Ni fleurs ni couronnes.

« Travailler à acquérir non la nourriture qui périt mais la nourriture qui demeure, pour la vie éternelle, celle que le fils de l'homme vous donnera. »
Jean VI, 27.

La Pousterle, 26110 Nyons.
L'Hermitage, 16, rue Galilée,
38400 Saint-Martin-d'Hères.

— M. et Mme Jean Menguy et leurs enfants,
M. et Mme Marc Menguy et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès *de leur mère* et grand-mère,

Mme Albert MENGUY,
née Marie Le Bourse,
qui a été inhumée à Guingamp (Côtes-du-Nord), le 18 juin.
62, rue de la République,
92190 Meudon.
14, rue du Cloître-Notre-Dame,
Paris (4e).

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Edme de la POIX de FREMINVILLE,
conseiller
des affaires étrangères (E.R.),
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
survenu le 13 juin 1980, dans sa soixante-dixième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 16 juin 1980, en l'église de Saint-Micaud.
De la part de :
Mme Edme de la Poix de Freminville, son épouse,
Mlle Chantal de la Poix de Freminville,
M. et Mme Jean-Claude de la Poix de Freminville et leurs enfants,
M. et Mme Bernard de la Poix de Freminville,
M. et Mme *Christian Schmit* et leurs enfants,
Mlle Solange de la Poix de Freminville, ses enfants et petits-enfants.
Saint-Micaud,
71460 Saint-Gengoux-le-National.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre PRADIER,
rappelé à Dieu le 14 juin 1980, dans sa soixante-seizième année.
Les obsèques religieuses ont eu lieu à Bayonne, le 16 juin 1980.

— M. Rigault René,
Mme Charles Magnier,
M. et Mme Gérard Magnier, leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simone RIGAULT,
née Ducasse,
professeur honoraire
au lycée Lakanal,
survenu le 17 juin 1980, dans sa quatre-vingtième année.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu à Mézières-en-Brenne, dans l'intimité.
36290 Mézières-en-Brenne.

— Mme Elise Raoul Saada, son épouse,
M. Jacques Saada, son fils,
ainsi que la famille,
ont l'immense douleur de faire part de la perte de leur bien-aimé

Raoul SAADA,
docteur en droit,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris,
décédé, le samedi 24 mai 1980, à Ville-d'Avray
De la part de :
Son épouse et de son fils,
Son frère, M. Henri Saada et Mme,
Ses sœurs et beau-frère : M. et Mme S. Halfon et Mme Madeleine Blsmuth,
Sa belle-sœur : Mme Janine Rémy,
Ses neveux, ses nièces,
Oncle, parents et alliés.

— Les amis de

Magdalena SAURIDET,
décédée tragiquement le 18 juin, *sont invités à prier pour elle, le* samedi 28 juin, à 10 h. 30, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, Paris (1er).

— Mme Georges Spillmann, son épouse,
Véronique, Nicolas et Marie-Caroline, ses enfants,
Laurent, Eric, Fabien et Nathalie, ses petits-enfants,
Le baron Fabvier, son frère,
ont la douleur de faire part du décès du

général de division (C.R.)
Georges SPILLMANN,
grand officier
de la Légion d'honneur,
grand-croix
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1914-1918 et T.O.E.,
croix de la valeur militaire,
membre titulaire
de l'Académie des sciences d'outre-mer,
survenu à Niort (79000) le 23 juin 1980.
53, rue de Varenne, Paris (7e).
(Le Monde du 25 juin.)

— M. et Mme Gilbert Stora,
Marie et Laurent,
M. et Mme Raymond Stora,
Olivier et Thierry,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Joseph STORA,
née Isabelle Hamburger,

survenu à Paris, le 19 juin 1980, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques ont eu lieu au cimetière du Montparnasse dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ville-d'Avray (92).
Ferney-Voltaire (01).

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Lara VINCY,
survenu le 16 juin 1980, à la suite d'une douloureuse maladie.
Fondatrice en 1955 de la galerie d'art portant son nom, elle l'a animée de nombreuses années avec courage et enthousiasme.
L'inhumation a eu lieu le 19 juin dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
A tous ceux qui l'ont connue et aimée.
De la part de Liliane Guy et Youri Mornay.
Ses enfants et petit-enfant.
26, rue Monsieur-le-Prince,
75006 Paris.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de

M. David BEHAR,
Mme David Behar,
M. et Mme Raymond Hollando et leurs enfants,
M. et Mme Elie Behar,
Les familles Behar et Guerson,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leurs plus sincères remerciements.

(Publicité)
Clément LEPIDIS
et Robert DOISNEAU
signeront leur ouvrage
LE MAL DE PARIS
EDITIONS ARTHAUD
à La Galcante
43, rue de l'Arbre-Sec - PARIS-1er.
A partir de 17 heures
le Jeudi 26 Juin 1980.

— Mme Pierre Ingueneau,
M. et Mme Franck Ingueneau,
très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Pierre INGUENEAU,

expriment leurs très vifs et très sincères remerciements.
45, avenue de la Motte-Picquet,
75015 Paris.

— Mme Jean Thoreau,
Mme veuve Charles Thoreau,
Ses enfants, petits-enfants, sœur, frère, neveux et nièces,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Jean THOREAU,
président de la Chambre syndicale
de la marbrerie funéraire
de la région parisienne,
administrateur délégué
de l'O.P.H.L.M. de Pantin,

expriment leurs remerciements et leur profonde reconnaissance.
Une messe sera célébrée à la mémoire de

Jean THOREAU,
le vendredi 27 juin, à 18 h. 30, en l'église Sainte-Marthe des Quatre-Chemins, 112, avenue Jean-Jaurès, Pantin (Seine-Saint-Denis).

Anniversaires

— Le 26 juin 1979,
Thierry CHICHE
nous quittait à l'âge de vingt et un ans, enlevé brutalement à l'affection des siens.
Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.
De Mmes Cohen-Selmoun.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université de Paris, mercredi 25 juin, cabinet 1, centre Panthéon, à 17 h. 30, M. Philippe Manga : « Les finances publiques au Cameroun ».

— Université de Paris-IV, mercredi 25 juin, à 14 heures, salle des Actes, Mlle Claudette Perrus : « Le thème de la libéralité et de la munificence dans la littérature italienne du Moyen Age ».

— Université de Paris-IV, mercredi 25 juin, à 10 heures, amphithéâtre de l'Annexe, Mme Rodica Ciocanelea, épouse Botoman : « Peter Neagoë, écrivain roumain au Nouveau Monde ».

— Université de Paris-IV, mercredi 25 juin, à 13 h. 30, amphithéâtre Quinet, Mlle Christiane Gallenca : « La dupe élisabéthaine ».

— Université de Paris-I, mercredi 25 juin, à 15 heures, salle des commissions centre Panthéon, M. Bautolinga Mpongo-Bokako : « Le régime juridique des entreprises publiques zaïroises ».

— Université de Paris-IV, mercredi 25 juin, à 14 h. 30, amphithéâtre Est, M. Eugène Faucher : « Faits d'ordre en syntaxe allemande ».

— Université de Paris-II, mercredi 25 juin, à 9 heures, cabinet 3, M. Omombo Kitete Kerumba : « Autonomie politique et constitutionnelle du Zaïre ».

— Université de Paris-X, mercredi 25 juin, à 14 h. 30, salle C 26, Mme Jeanine Michel, épouse Potelet : « Le Brésil vu par les voyageurs français 1816-1840 ».

— Université de Paris-IV, jeudi 26 juin, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, M. Roland Chollet : « Balzac journaliste, le tournant de 1830 ».

— Université de Paris-III, jeudi 26 juin, à 14 heures, salle Gréard, Mme Tuan Lan Pham Thi : « L'Asie et la poésie américaine dans la première moitié du vingtième siècle ».

Communications diverses

— L'Académie des sciences d'outre-mer, qui a reçu Mme Anne-Marie Jacomy-Millette, directeur de l'information et maître de recherches au Centre québécois de relations internationales à l'université Laval, a élu deux membres libres : MM. Hervé Floch, ancien directeur des instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane, et Jacques Binet, directeur de recherches en sociologie à l'O.R.S.T.O.M. ; deux membres correspondants : MM. René Battistini, directeur du département de géographie de l'université d'Orléans, et Bernard Brou, président de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie.

— Pierre Kaufman, directeur du CRIF, parlera de « Structures et Avenir de la communauté juive de France », le jeudi 26 juin 1980, à 20 h. 45, au Cercle Bernard-Lazare, 17, rue de la Victoire, 75009 Paris.

Chaque homme
a une double personnalité :
« Indian Tonic » pour l'une,
SCHWEPPES Lemon pour l'autre.

LANCEL
Maroquinerie • Bagages • Cadeaux
Soldes exceptionnels
les 23, 24, 25 et 26 juin
Exclusivement dans les magasins Lancel
• Place de l'Opéra • Rond-Point des Champs-Élysées
• Rive gauche : 43 rue de Rennes

HOMMES



CHAUSSURES POUR PIEDS GRANDS OU LARGES
Un choix unique de chaussures du 38 au 50 par demi-pointures, de la 8e à la 11e largeur.
PALAIS DE LA CHAUSSURE
39, av. de la République
75011 PARIS - Tél. : 357.45.92
Catalogue gratuit - Parking

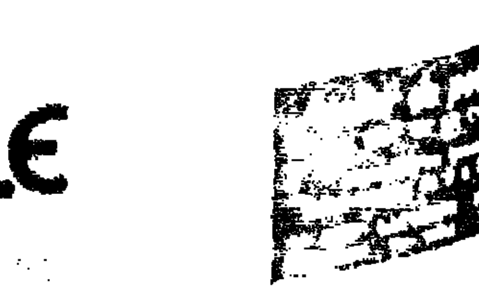
Valorisez votre patrimoine
Tapis & Tapisseries
CONFIEZ-EN L'ENTRETIEN OU LA RESTAURATION A DES EXPERTS
maison Chevalier
Nettoyage - Restauration - Achat - Vente - Expertise - Nettoyage à domicile.
64, Bd de la Mission Marchand - 92400 COURBEVOIE
(parking dans la cour), tél. : 788.41.41.
Région Val de Loire : tél. : (41) 89 16.84.

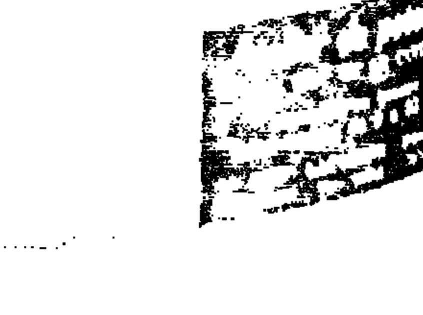
SOLDES
chez François Villon
57 RUE PIERRE CHARRON - 8e 58 RUE BONAPARTE - 6e
14 AVENUE VICTOR HUGO - 16e 8 RUE ROYALE - 8e
le 25 juin et jours suivants, de 10 à 19 h.



LUNDI 23	MARDI 24	MERCREDI 25	JEUDI 26	VENDREDI 27	SAMEDI 28
(06) JUIN	(06) JUIN	(06) JUIN	(06) JUIN	(06) JUIN	(06) JUIN
IMPORTANT Soldes au 6 Royale de FRED	IMPORTANT Soldes au 6 Royale de FRED	IMPORTANT Soldes au 6 Royale de FRED	IMPORTANT Soldes au 6 Royale de FRED Soldes FRED au Claridge montres et bijoux	IMPORTANT Soldes au 6 Royale de FRED Soldes FRED au Claridge montres et bijoux	IMPORTANT Soldes au 6 Royale de FRED Soldes FRED au Claridge montres et bijoux

6 Royale de FRED, maroquinerie, cadeaux, 6 rue Royale, Paris 8e. — FRED Joaillier, Le Claridge, 74 Champs-Élysées.







	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40


REPRODUCTION INTERDITE



emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

UNIVERSITÉ DE NEUCHATEL
Faculté des lettres

MISE AU CONCOURS

Le titulaire ayant fait valoir son droit à la retraite, la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel met au concours la chaire de

PROFESSEUR ORDINAIRE
de langue et littérature françaises du Moyen Age

Qualifications requises : doctorat ès lettres ou titre équivalent.

Entrée en fonction : automne 1981.

Traitement : légal.

Obligations : légales.

Les demandes de renseignements peuvent être adressées au Rectorat de l'Université ou au doyen de la Faculté des lettres, 26, avenue du Ier-Mars, CH - 2000 Neuchâtel.

Les candidatures doivent être présentées, avec curriculum vitae, travaux et références, au département de l'Instruction publique, Service de l'enseignement universitaire, Château, CH - 2001 Neuchâtel, *avant le 15 septembre 1980*.

MADAGASCAR
FOIBE MPANARAMASO NY FANJARIANASA « RINDRA »

Entreprise socialiste d'AUDIT

- Entreprise socialiste d'Audit, créée en vue d'effectuer principalement la révision comptable des Sociétés d'Etat ou à participation majoritaire d'Etat ;
- Techniques modernes d'Audit grâce à l'assistance technique d'un Cabinet international d'AUDIT qui assure une intense formation interne par de nombreux séminaires spécialisés.

RECHERCHE POUR EMBAUCHE

COLLABORATEURS

— Justifiant d'une solide formation (H.E.C. ou autres diplômes enseignement supérieur, économique et commercial) ou d'une solide expérience dans le domaine de l'expertise comptable;
— Postulants (Hommes ou Femmes) doivent être de nationalité malagasy :
— Rémunérations attrayantes.

Les personnes intéressées doivent adresser C.V. à l'attention de J.D. DREW, Conseiller Technique auprès de la RINDRA, Tour Fiat - Cedex 16 92084 Paris La Défense (tél. : 796-21-89), et copie directement : B.P. 241, ANTANANARIVO (Madagascar). Elles seront soumises aux tests techniques et entretiens préliminaires sur rendez-vous à Paris.

Candidats retenus auront billet avion, retour sur Madagascar.

RECHERCHONS
pour début Septembre
COURTIÈRES EN PUBLICITÉ POUR AFRIQUE FRANCOPHONE

— *Excellentes vendeuses ;*
— *Permis de conduire ;*
— *Bonne présentation.*

Rémunération très élevée

Se présenter les 27 et 28 juin
Hôtel Club Méditerranée,
boulevard Victor-Hugo, NEUILLY
de 10 à 19 h. Demander : Salon E.P.I.

La SIFA, Paris 17ème, groupe une quinzaine d'affaires industrielles dont 10 implantées en Afrique. Elle cherche un jeune

contrôleur de gestion

qui progressivement prendra en charge plusieurs sociétés africaines. La personne retenue, âgée d'au moins 28 ans, titulaire du DECS, fera état d'une expérience acquise, soit dans l'industrie, soit dans un cabinet d'audit.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous référence SI/CG à

CETAGEP
30, Av. Amiral Lemonnier 78160 MARLY LE ROI

Importante Usine Textile au Zaïre recherche

DIRECTEUR

Le candidat ingénieur textile aura exercé un poste similaire dans l'industrie cotonnière. Outre de bonnes connaissances en filature et tissage, quelques années d'expérience comme responsable teinture impression sont souhaitées. Situation d'avenir pour élément dynamique et compétent. Salaire en devises et avantages sur place. Climat très sain. Faire offre avec curriculum vitae et photo à Rossel R.P., réf. 518.009, rue Royale 112, B-1000 Bruxelles, qui transmettra.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

IMPORTANTE ENTREPRISE INDUSTRIELLE REGION ALSACE
FILIALE D'UN DES PLUS GRANDS GROUPES FRANCAIS
SECTEUR TELEPHONIE, TELEMATIQUE ET BUREAUTIQUE
LEADER NATIONAL DANS SA BRANCHE
EN DEVELOPPEMENT TRES RAPIDE AU PLAN INTERNATIONAL

recherche pour son DEPARTEMENT FABRICATION

UN CHEF DE PRODUCTION

DIVISION ELECTRONIQUE

Directement rattaché au Directeur des fabrications, il assumera la responsabilité globale d'une division de fabrication (250 personnes environ) au plan technique, financier et humain.

Dans le cadre d'une structure décentralisée, il disposera des moyens nécessaires (méthodes, contrôle, approvisionnements, ordonnancement, etc...).

Ingénieur ayant de solides connaissances en électronique et un vécu professionnel riche dans une fonction similaire, le candidat retenu possédera également une bonne formation en gestion. Une culture informatique serait appréciée.

Ce poste peut être très évolutif pour un élément de valeur.

UN CONTROLEUR DE GESTION

Directement rattaché au Directeur des fabrications, il contribuera au développement de l'esprit de performance économique du département et fera participer l'ensemble de l'encadrement à la gestion prévisionnelle de celui-ci.

Il prendra en charge les aspects économiques et organisationnels de la gestion de production - (approvisionnements et stocks notamment).

Il réalisera des études économiques de tous ordres et participera à l'élaboration des plans industriels à long terme.

Il animera l'élaboration et le contrôle des budgets prévisionnels du département fabrication.

Le candidat retenu, de formation supérieure, pourra se prévaloir d'une solide expérience en contrôle de gestion ou en gestion de production acquise si possible au sein d'une unité informatisée.

Ce poste présente une large autonomie d'action ainsi que d'intéressantes perspectives de carrière, pour un candidat de valeur au sein de l'entreprise ou du groupe.

Envoyer C.V. et prétentions sous No 64313, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

Chambre Commerce Clermont-Ferrand cherche

A. T. I.

Ingénieur. Ecrire 148, boulevard Lavoisier, 63037 CLERMONT-FERRAND Cedex.

Société Électromécanique
recherche
pour Usine BASSE-NORMANDIE

UN INGÉNIEUR RESPONSABLE DU SERVICE FONDERIE

(35 ans environ)

Il devra avoir d'excellentes connaissances de la conception des pièces et des moules.
Une expérience de fabrication et du travail des méthodes est indispensable.

Adresser C.V. et prétentions à HAVAS, N° 8.221, B.P. 79 — 61002 ALENÇON Cedex, qui transmettra.

Dans le cadre du développement de son activité Transport,
Important B.E. d'aménagement

recherche

UN INGÉNIEUR D'ÉTUDES

26 ans minimum pour élaboration de plans et projets de transports collectifs urbains et interurbains.

Formation : X, Centrale, Ponts, etc...

Poste grande ville de province à pourvoir immédiatement.
Rémunération selon formation et expérience, pouvant atteindre 125.000 F brut annuel.

Adresser C.V. et prét. à n° 64.504, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris 1er, qui trans.

Nous sommes une des plus importantes société françaises de promotion et de construction de maisons individuelles en secteur groupé.
Nous poursuivons notre développement et recherchons pour la Région MIDI-PYRENEES dont le siège est à

TOULOUSE
un
directeur d'agence

Ce poste implique de solides qualités de gestionnaire du fait de sa large autonomie, et nécessite une expérience approfondie de la maison individuelle.
La rémunération sera motivante pour un candidat expérimenté et ayant la capacité d'assurer la maîtrise complète de la gestion financière et administrative de son agence.

Les candidats intéressés adressent un dossier *sous référence 8094 à :*

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

MONTAGE ET GESTION DE PROGRAMMES IMMOBILIERS

jeunes cadres

BORDEAUX — TOULOUSE

Importante Société de Promotion Immobilière, implantée sur tout le territoire national recherche pour participer à son développement deux JEUNES CADRES chargés du montage et de la gestion de programmes immobiliers.

Ces postes requièrent :
— une première expérience dans l'immobilier,
— une formation supérieure, type IEP, HEC, ESSEC, Sup. de Co.,
— un fort potentiel de dynamisme,
— le sens des responsabilités et de l'organisation,
— une capacité d'adaptation à des tâches diverses (administratives, juridiques, financières, commerciales).

Adresser C.V., photo et prétentions sous référence 8071 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.

FLEETGUARD le Spécialiste du **FILTRE POUR MOTEURS DIESEL**
Recrute pour sa nouvelle implantation de Quimper :

UN CHEF DE DISTRIBUTION

FONCTION :
- Responsabilité du service Clientèle et gestion des commandes.
- Gestion des stocks.
- Liaison directe avec les unités de production implantées à Quimper et aux Etats-Unis.
- Préparation des programmes d'approvisionnement et de fabrication.
- Gestion des transports.

C'est un opérationnel, responsable de son personnel, comme de la planification du développement de son département sur le plan des systèmes et du matériel.

PROFIL :
- formation supérieure (INGENIEUR)
- très bonne connaissance de l'anglais,
- quelques années d'expérience appréciées.

Si vos qualifications et votre expérience répondent à nos besoins, veuillez nous écrire en joignant CV et photo à :
10, rue Albert Stéphan
ZI du Petit Guélen - 29000 QUIMPER

Fleetguard

BANQUE SPÉCIALISÉE DANS L'IMMOBILIER
recherche pour
LILLE

ATTACHÉ COMMERCIAL

Classe III ou IV

- 3 ans d'expérience minimum dans démarche bancaire, de préférence dans domaine immobilier.
- Motivé pour la vente de produits financiers et attiré par la réussite commerciale.

Les candidats doivent accepter par avance une mobilité géographique périodique indispensable à leur promotion au sein de la Société.

Ecrire avec c.v., photo et prétentions
n° 16153. PUBLICITE ROGER BLEY
101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté à Besançon recherche

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Le candidat (formation Sciences Po souhaitée) devra avoir expérience des responsabilités et de l'organisation, connaissances du mécanisme des services publics, du milieu P.M.I. et de préférence expérience consulaire.

Le poste est à pourvoir rapidement

Envoyer candidature manuscrite avec C.V. et photo au Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté, 7, rue Charles-Nodier, 25000 BESANÇON.

SOCIÉTÉ DOC FRANÇOIS
FILIALE DES DOCKS DE FRANCE
Premier Groupe Succursaliste Français

Nous sommes une Société exploitant des Supermarchés (enseigne SUMA) et des Hypermarchés (enseigne MAMMOUTH) dans les régions AQUITAINE, MIDI-PYRENEES, LANGUEDOC-ROUSSILLON.

Dans le cadre de notre développement

LOGISTIQUE
nous recrutons

- **UN RESPONSABLE** des Approvisionnements et Entrepôts de Produits de grande consommation
- **UN RESPONSABLE** des Approvisionnements, Entrepôts et Centrale de Produits Frais.

Ces deux postes, impliquant la capacité à maîtriser et développer les politiques, les méthodes et les outils en matière approvisionnements, nécessitent des candidats d'excellent niveau :

- Le premier poste sera pourvu de préférence par un candidat issu d'une grande école d'Ingénieurs (Centrale...) ou commerciale (HEC, ESSEC...) et ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle.
- Le second poste sera plutôt proposé à un candidat ayant une formation d'Ingénieur Agricole, complétée d'une formation à la gestion et possédant 5 ans d'expérience en commercialisation de produits agricoles.
- Bonne connaissance de l'Informatique nécessaire.
- Résidence à Bordeaux. Mais disponibilité géographique nécessaire dans le cadre d'une évolution de carrière ultérieure.

Envoyer curriculum vitae manuscrits, à :
S.D.F. : 53, rue Bourbaki - 33401 TALENCE
Les entretiens se dérouleront à Bordeaux en juillet et août. Indiquer les indisponibilités prévues pour cette période.

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi

LABORATOIRE d'ÉLECTRONIQUE ET DE PHYSIQUE APPLIQUÉE

3, AVENUE DESCARTES (B.P. 15)
94450 — LIMEIL-BREVANNES

recrute pour ses activités en hyperfréquence :

TECHNICIENS en ÉLECTRONIQUE
mesures physiques ou télécommunication :

Formation B.T.S./DUT ou niveau pour s'intégrer à une équipe travaillant dans le domaine de la T.V. par satellite.
— Réalisation de circuits pour hyperfréquences.
— Caractérisation de composants hyperfréquences.

Ecrire Service du Personnel avec C.V. + photo.

Groupe Société Electronique en pleine expansion recherche

COLLABORATRICE du P.-D. G.

Elle devra avoir :
— 25 ans min.
— Excellente présentation.
— Plusieurs années expérience secrétariat.
— Niveau études B.T.S.
— Sens des responsabilités.
— Grande disponibilité.
— Connaissance parfaite de l'anglais.
— Date d'entrée en fonction : sept. 1980.

Envoyer curriculum vitae + photo (indispensable), + prétentions - Société PROMOCAB, 56, rue Jean-de-La-Fontaine, 78000 VERSAILLES.

MATRA

crée des postes :

INGENIEUR TELECOMMUNICATION DEBUTANT

pour l'étude théorique et la conception de sous-ensembles électroniques de radiocommunication.

INGENIEUR EXPERIMENTE HYPERFREQUENCE
(ENST – ESE)

5 à 8 ans d'expérience.
Il est responsable dans ce domaine de l'activité avant-projets, réalisations de prototypes.

Il donne les orientations des technologies et des moyens laboratoire pour ces équipements électroniques.

Anglais parlé nécessaire.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence SM 673

MATRA Service du Recrutement des Ingénieurs & Cadres B.P. N° 1 — 78140 VELIZY

MATRA

recherche pour l'un de ses domaines de pointe :

INGENIEUR COORDINATEUR DE PROJET

Il est l'adjoint du chef de projet.
Il définit le système de configuration et coordonne l'ensemble de la gestion technique du projet :
- suivi des coûts et planning,
- documentation et définition des produits,
- gestion des modifications,
- suivi des relations et interfaces entre services.

TECHNICIEN EXPERIMENTE

Il est responsable de l'identification et de la gestion de la configuration des produits en développement (gestion des liasses de bureaux d'études et des documents de conception); il gère les modifications techniques et coordonne les actions en découlant.

Anglais nécessaire pour les 2 postes.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence SM 670

MATRA Service du Recrutement des Ingénieurs & Cadres B.P. N° 1 - 78140 VELIZY

---

afnor
Association Française de Normalisation

recherche

ingénieur

MISSION :
Animation et suivi de groupes de travail français et internationaux chargés de l'élaboration des normes dans le domaine des :

TEXTILES et CUIRS

APTITUDES :
A une solide formation technique, le candidat retenu alliera une grande aisance de relations et d'expression tant écrite qu'orale.

Une première expérience dans l'industrie sera appréciée.
Anglais nécessaire.

Adresser c.v., photo et rémunération actuelle sous référence 5432 à AFNOR Direction du Personnel - Tour Europe Cedex 07 - 92080 Paris La Défense.



emplois régionaux

Responsable trésorerie

Nous sommes une Société de Négoce de Produits Pétroliers employant 300 personnes, au siège et dans différentes agences ou filiales.
Notre activité est créatrice de flux financiers importants et nous recherchons le Responsable à part entière du suivi et du contrôle de la trésorerie, du suivi des opérations douanières et de l'établissement des dossiers de financement.
Ce poste convient à un jeune diplômé d'une école supérieure pouvant justifier d'une expérience similaire au sein d'une Direction Financière.
C'est une situation intéressante pour un candidat qui se montrera motivé par une large prise de responsabilités. Veuillez adresser votre lettre de candidature + prétentions, sous référence 6197 A, à CAPFOR, 11, bd Gabriel Guist'hau - BP 846 - 44020 NANTES CEDEX.

CAPFOR
NANTES-PARIS-LYON-MARSEILLE



SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE
recherche

INGENIEUR COMMERCIAL

Pour lui confier :
la vente et la promotion de périphériques d'ordinateurs auprès des organismes bancaires et para-bancaires.

Le candidat devra justifier :
- d'une formation d'ingénieur
- d'une expérience de quelques années dans la vente de terminaux bancaires
- d'une bonne pratique de l'anglais

Adresser C.V. et photo au Service du Personnel 1, Avenue Descartes, 94450 LIMEIL-BREVANNES.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

GIRATEV

Gie de Service Informatique pour la **Radio et Télévision** Nationale équipé d'un 370/158 (prochainement 370/168 sous OS/VS et IMS (70 terminaux) recrute:

un jeune Ingénieur-Informaticien

qui recevra une formation complète d'INGENIEUR-SYSTEME dont sa responsabilité s'etendra
- Au conseil et à l'assistance technique aux réalisateurs d'applications et à la maintenance de logiciels collectifs ;
- A la facturation du système central ;
- A la métrologie.

Salaire évolutif, avantages sociaux du secteur para-public

DELTA
Adresser C.V. manuscrit, photo, prétentions à *DELTA, 10, Bd des Batignolles 75017 PARIS* sous référence G16

La recherche opérationnelle au service de la qualité industrielle
Lyon

Notre activité, l'étude et la construction d'équipements de très haute qualité pour l'industrie nucléaire, nous impose un système rigoureux de recueil et d'analyse des informations relatives à leur fabrication.
A la tête d'une petite équipe le cadre que nous recherchons exploitera un système de gestion de données, dont les performances seront prochainement accrues par l'arrivée d'un miniordinateur.
Travaillant en équipe avec le bureau d'études, le service informatique et nos usines, il mènera aussi d'importantes actions de développement d'applications nouvelles et d'optimisation des traitements : standardisation des listings, amélioration de la fiabilité, et de la sécurité des informations, réduction des coûts informatiques etc...
Ingénieur de grande école ou universitaire scientifique, le candidat recherché devra posséder une bonne maîtrise des techniques d'organisation de systèmes d'information et de recherche opérationnelle.
Une première expérience en milieu industriel serait appréciée.
Merci d'adresser votre dossier de candidature, CV et lettre manuscrite, sous réf. 5085 M à :
rscg carrières, 64, rue la Boëtie 75008 PARIS qui transmettra rapidement.

SOCIÉTÉ DES TUYAUX BONNA

2.500 personnes - C.A. 500 millions de francs
Fabrication et pose canalisations en béton
Engineering, fourniture d'usines de préfabrication produits en main Champ d'activité internat.

recherche

JEUNES INGÉNIEURS
PONTS ET CHAUSSÉES - MINES - CENTRALE
pour son Département Etudes et Projets à Paris

Ces postes conviennent à des Ingénieurs formés en Génie Civil, Hydraulique, béton et désireux :
a) d'avoir dès le départ des responsabilités techniques sur des projets France et étranger.
b) d'assurer les relations avec les services Production, Travaux, Commercial et les clients.
c) d'évoluer vers d'autres fonctions pour déboucher sur des responsabilités plus étendues en France et à l'étranger.

Ces postes nécessitent :
— de l'initiative,
— du caractère,
— le goût de la technique.

Ecr. av. C.V. et photo à Sté des Tuyaux Bonna, B.P. 371-08, 75365 PARIS CEDEX 08.

GROUPE FINANCIER NATIONAL
recherche

Cadre d'études de Personnel

pour la conception d'outils de gestion, la réalisation d'études générales et particulières notamment dans le domaine de la politique salariale (techniques de rémunérations et gestion masse salariale).

Ce poste conviendrait de préférence à un cadre de formation scientifique ayant acquis dans ce domaine une expérience à la fois opérationnelle et d'études.

Adresser CV, photo, salaire et prétentions sous référence 8953 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 - qui transmettra

MOTTA FRANCE

recherche pour son usine
située à ARGENTAN (61)

CONTROLEUR DE GESTION

Diplômé de l'enseignement supérieur (écoles de commerce : HEC - ESSEC - ESCP - ESCAE - IEP, ou écoles d'ingénieurs + formation complémentaire), il devra justifier d'une première expérience de gestion acquise dans une entreprise industrielle.

Il sera chargé de la mise en place de l'automatisation de la comptabilité analytique de l'usine, du suivi des coûts de production, des prix de revient et des écarts avec l'aide d'une équipe de plusieurs personnes.

Anglais indispensable.

Adresser CV et prétentions (réf. XII/80) au Département Central du Personnel UNILEVER FRANCE SERVICES 8, avenue Delcassé 75384 PARIS Cedex 08

ÉTABLISSEMENT BANCAIRE
recherche pour METZ

CADRE TRÉSORIER

CONDITIONS :
- Formation E.S.C. ou équivalent.
- 3-5 ans d'expérience bancaire.
- Connaissance des circuits d'encaissement et mécanismes comptables.
- Aptitudes à l'analyse financière.

Perspectives d'avenir.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions à n° 84.307, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

DIRECTEUR PRODUIT INTERNATIONAL
ÉLECTRONIQUE MÉDICALE

Société Médicale Française, filiale d'un groupe multinational recherche un directeur produit international pour promouvoir sa nouvelle gamme de monitoring.

Le candidat idéal devra répondre aux critères suivants :
- être ingénieur électronicien (expérimenté dans le domaine microprocesseur) ;
- être parfaitement bilingue français/anglais ;
- être disponible pour de fréquents déplacements en France et à l'étranger ;
- être âgé de 25 à 35 ans ;
- avoir une expérience de 5 ans minimum dans le marketing des produits électroniques de haute qualité.

Le salaire sera fonction des compétences et de l'expérience.

Veuillez adresser votre C.V. et vos prétentions à :
ATM PESTY
Z.I. Coignières Maurepas
B.P. 186
78313 MAUREPAS - CEDEX

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
SECTEUR TERTIAIRE
RÉGION OUEST
recherche

CONTROLEUR DE GESTION

Ce poste convient à un jeune cadre de formation supérieure (grande école commerciale, économie, gestion) ayant un début d'expérience.

Il aura un rôle d'adjoint au responsable actuel du contrôle de gestion.

Pour cela, il devra faire preuve en particulier de souplesse, de rigueur et d'ouverture d'esprit.

Belles perspectives d'avenir pour qui réussira dans cette fonction.

comes
Envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES, *19, rue de la Paix,* 75002 PARIS (sous référence 2.310)

DISCRETION ET REPONSE ASSUREES

AGENCE REGIONALE
d'information scientifique et technique
DE HAUTE NORMANDIE
recherche
INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE
ayt. qq. années d'expér. indust.
Il est motivé par l'information et l'innovation.
Il sera chargé de la recherche d'informat. techniq. et de la rédaction de rapports de synthèse destinés aux P.M.I.
Ecr. av. C.V., prétentions à ARIST de Haute Normandie. CRCIHN, palais des Consuls, B.P. 641, Rouen Cedex 76007

Recherchons
AGENT TECHNIQUE électro-mécan.
de plates-formes B.T.S. ou D.U.T. av. expérience pratique.
Sté Surgérienne de Constructions métalliques - 17700 Surgères - Tél. (46) 07-02-10

BANQUE INTERNATIONALE
PLACE DE PARIS
recherche
COLLABORATEUR (TRICE)
connaiss. parfait. les problèmes administratifs d'une agence.
Expér. bancaire indispensable.
Env. C.V., lettre man., photo, s/nº T 20.848 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

Recherchons :
Ingénieur ou cadre de gestion formation grande école
Fonction :
— Préparation et mise en forme juridique de contrats d'ingénierie ;
— Gestion des contrats ;
— *Mise en forme de commandes et documents contractuels dans le cadre d'opérations cost and fees ou d'opérations clés en main.*
Ce poste technico-administratif réclame une formation de base d'ingénieur ou une capacité d'adaptation à l'ingénierie.
Anglais courant indispensable.
Lieu de travail : Strasbourg.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions à Befs Engineering, 63, avenue des Vosges, 67000 STRASBOURG.

Important cabinet de Conseils recherche
FISCALISTE
pour régions SUD et OUEST
— ayant déjà une expérience pratique,
— de préférence ancien inspecteur des impôts,
— sens des contacts humains et goûts du travail en équipe indispensables,
— situation intéressante, stable et d'avenir.
Discrétion assurée.
Ecr. ss réf. 8.976 à P. LICHAU S.A., B.P. 220 - 75063 Paris, Cedex 02, qui transmettra.

Un des plus importants Cabinets de Brevets
de la place de Paris propose à un

INGÉNIEUR DÉBUTANT

diplômé Sup. élec. ou équivalent un poste d'Ingénieur de Brevets.
Cette profession fait appel à une grande curiosité d'esprit, un solide bagage culturel et une réelle autonomie d'action et de décision.
Anglais indispensable, allemand souhaité.
Adr. CV sous réf. 266 à BAILLY CONSEIL 40, avenue Hoche 75008 PARIS

Emplois et Entreprises

TREFICABLE PIRELLI

1, rue des Usines, 94410 SAINT-MAURICE

recherche pour sa
Direction Comptable, un

AUDITEUR COMPTABLE

Formation SUPÉRIEURE COMPTABLE

Expérience souhaitée 3 à 5 ans dans service comptable de société industrielle.

Ecrire avec C.V. et photo.
La Société répondra à toutes les lettres.

---

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

REPRODUCTION INTERDITE

MSL international

73, boulevard Haussmann 75008 PARIS - Tél. (1) 266.04.93.
94, rue Servient Le Mercure 69003 LYON - Tél. (7) 862.08.33.

Chef de région

Electronique — *Est*

Appartenant à un groupe multinational, une société française fabriquant des matériels et systèmes électroniques de haute technicité, recherche dans le cadre de son expansion un chef de région. Celui-ci, responsable sur sa région d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 millions de F., dirigera une quinzaine de personnes intégrées à la société et animera un réseau complémentaire de distributeurs et de sous-traitants, chargés de commercialiser, installer et assurer la maintenance de matériels et de réseaux de radiocommunications et aura la gestion complète de son centre de profit. Agé d'au-moins 30 ans, ingénieur de préférence électronicien, il aura occupé des fonctions commerciales impliquant l'animation d'équipes et la commercialisation de biens d'équipements. La fonction requiert des qualités de gestionnaire, d'organisateur et de négociateur. Ecrire à Yves Blanchon - Réf. M 9312.

Ingénieur formateur d'entreprise

Industrie Electronique — *Paris*

La même société que ci-dessus (Réf 9312) crée un poste d'animateur de formation technique et commerciale. Après une période de plusieurs mois d'adaptation aux produits, à leurs débouchés et applications et au type de clientèle, son rôle consistera à se tenir en permanence informé tant des nouvelles réalisations techniques que du marché potentiel et de la concurrence, à synthétiser cette information, à la répercuter auprès de la force de vente au moyen de programmes de formation adaptés à ses différents éléments (ingénieurs commerciaux, distributeurs, administration des ventes) en leur apportant aide et conseil en ce qui concerne, entre autres, l'approche clientèle et l'argumentation à developper. Ce poste sera confié à un ingénieur grande école, spécialisé ou expérimenté en électronique, d'au moins 28 ans, ayant déjà exercé des fonctions soit de conseil en marketing, soit de formation commerciale dans l'industrie des biens d'équipement ou dans un cabinet conseil. Le poste devrait normalement déboucher d'ici quelques années vers des responsabilités plus opérationnelles, par exemple de chef de région. Ecrire à A. Leclercq - Réf. M 8134.

Ingénieur responsable du contrôle des entrées

Electronique — *Grande banlieue Est*

Filiale d'un puissant groupe industriel français, une société spécialisée dans la production d'appareils électroniques d'exploration médicale et de contrôle industriel, crée dans le cadre de son expansion, un service contrôle d'entrées dont elle recherche le responsable. Celui-ci, dépendant du directeur de production et assisté au départ d'un contôleur en métrologie et d'un agent technique électronicien, sera chargé de définir les procédures de contrôle, les plans d'échantillonnage, d'orienter les investissements en matière d'achats de matériel de contrôle , de l'analyse des défauts constatés et du suivi technique auprès des fournisseurs. Ce contrôle qualitatif concerne des composants électroniques de technologie avancée ainsi que des pièces mécaniques en contrôle dimensionnel. Agé d'au moins 30 ans, ingénieur électronicien de préférence, il apportera une expérience similaire dans l'industrie électronique ou en laboratoire de contrôle ou encore celle du contrôle de production chez un fabricant de composants. Ecrire à Yves Blanchon - Réf. M 9313.

Publicitaire — *Paris*

Une agence de publicité française parmi les 50 premières, dynamique et performante, connaissant depuis sa création il y a 15 ans, une progression régulière, recherche un publicitaire à qui elle confiera la gestion du budget d'un de ses très importants clients européens distribuant des biens de consommation durables. En liaison avec la direction marketing de la société cliente, le titulaire du poste organisera toutes actions publicitaires et de promotion nécessaires, allant de la conception de catalogues et notices jusqu'à l'organisation d'actions ponctuelles (PLV etc...)et de campagnes nationales. Ce poste sera confié a un diplômé de l'enseignement supérieur, de 28 ans minimum, ayant acquis quelques années d'expérience en publicité ou marketing, de préférence en entreprise. Obligatoirement bilingue français-anglais, il acceptera des déplacements assez fréquents. Ecrire à A. Leclercq - Réf. M 8133.

THOMSON-CSF TELEPHONE

NOTRE DIVISION TELEPHONIE PRIVEE RENFORCE SA FORCE DE VENTE
ET VOUS PROPOSE DES POSTES D'

INGENIEURS COMMERCIAUX

Vous aurez pour mission de prospecter le marché d'un secteur géographique déterminé et de négocier la vente d'installations téléphoniques (autocommutateurs électroniques et systèmes télématiques).

NOUS VOUS OFFRONS :
- une formation à nos produits et techniques de ventes,
- des *possibilités de carrière liées au fort taux de croissance* de notre division et à vos capacités d'assumer des responsabilités élevées.

NOUS VOULONS :
- des ingénieurs possédant une première expérience de la vente de biens d'équipement ou systèmes informatiques,
- des débutants diplômés de l'enseignement supérieur et possédant de solides notions informatiques,
- des négociateurs habiles et entreprenants.

Les postes sont à pourvoir à :

PARIS – COMPIEGNE – REIMS – ROUEN.

Vous adressez votre C.V., une photo et prétentions à Y. KREMER en indiquant la région choisie, sous référence DV 80.10, au 146, boulevard de Valmy - 92700 COLOMBES.

Enrichissez votre expérience d'informaticien dans une application originale au sein d'une entreprise en développement

Il s'agit notamment de calculer et créer les documents de fabrication sur ordinateur pour un matériel varié et défini par un grand nombre de paramètres.

Nous recherchons :

INGÉNIEUR
Responsable Informatique

Electromécanicien de formation (indispensable) alliant l'expérience d'un service Méthodes de Fabrication avec celle d'Analyste Chef de Projet responsable d'une unité informatique. Connaissance du HP 1000 appréciée.

Responsabilités :

En plus de l'analyse et de la conception des nouvelles applications, assure l'exploitation des applications existantes. Larges possibilités d'évolution.

Adresser C.V. détaillé manuscrit, photo et prétentions à : M. le Chef du Personnel
Département Vulcanic
'Chauffage électrique industriel
METANIC S.A. - Z.I. Les Chanoux
BP 30 - 93330 NEUILLY-SUR-MARNE

bleu

Importante société, filiale d'un groupe international recherche dans le cadre de sa forte expansion en CONDENSATEURS DE PUISSANCE

INGÉNIEUR

PROFIL : Electrotechnicien.

MISSION : Responsable de la Direction d'une équipe chargée de l'étude et du développement de *composants de puissance.*
Expérience confirmée.

DISCRETION ASSUREE.

Adresser C.V. n° 64.048 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION PHONOGRAPHIQUE
recherche

RESPONSABLE COMPTABILITÉ CLIENTS ET CRÉDITS

Le candidat devra avoir :
- Une expérience de deux à trois ans dans un poste similaire.
- 30 ans environ.
- Une forte personnalité et le sens de la négociation.

Nous offrons :
- Position CADRE.
- 65.000 F + suivant expérience.
- Responsabilités importantes pour candidat de valeur.

Poste à pourvoir immédiatement.

Env. C.V. et prétentions à M. Serge GLOTOFF
MUSIDISC EUROPE
13, rue Pagès, 92152 SURESNES.

POSTE IMPORTANT A POURVOIR DE

RESPONSABLE COMMERCIAL

d'une unité de diversification au sein d'une très grande entreprise (Région Parisienne).

Il conviendrait à un cadre diplômé de 40 ans doué d'une forte personnalité ayant une culture technique générale étendue et une bonne expérience commerciale dans le domaine des télécommunications et de la péri-informatique et dans celui de la bureaucratique et/ou de la télématique.

— 3 ans d'expérience lui seront indispensables pour diriger par objectifs un groupe d'ingénieurs technico-commerciaux responsables de produits ou de ventes.

Anglais courant indispensable.
Références très sérieuses exigées.
Discrétion assurée.

Adresser C.V. sous n° 64.301, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, PARIS Cedex 01, qui transmettra.

Éditions LAMY

Département Formation spécialisé dans le perfectionnement des cadres d'entreprise

recherche

JURISTES D'ENTREPRISES AVOCATS SPÉCIALISTES

en Droit du Travail, Fiscalité française *et internationale, Droit Commercial*, Droit des Sociétés, Commerce Extérieur pouvant
- soit consacrer quelques journées par an à transmettre leur expérience,
- soit réaliser des vacations régulières (expérience pédagogique nécessaire).

Ecrire à LAMY S.A., Département Formation 155, rue Legendre, 75850 Paris Cedex 17.

DIRECTEUR RÉSEAU COMMERCIAL

Résidant dans la région Parisienne recherché par un groupe de notoriété internationale fabriquant des biens d'équipement pour le ménage.

Rattaché à la Direction Générale, il prendra en charge la mise en place, la gestion et l'animation d'une force de vente de 8 à 10 personnes, destinées à couvrir un créneau de clientèle particulière sur la France.

Le candidat, âgé d'une trentaine d'années, doit avoir une formation supérieure et une expérience de 2 ans minimum sur le Terrain.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions, n° 49.584, sur enveloppe à :

J.R.P. 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

AUJOURD'HUI VENDEUR, UN JOUR DIRECTEUR ?
100 000 F à 150 000 F AU DEPART.

Tous les postes de vente ne conduisent pas aux sommets mais il en est qui y sont plus propices. Le reste dépend du talent et des opportunités.

Car il y a vendre et vendre : gérer un secteur, conseiller les clients sur une gamme de produits, étudier leurs problèmes d'organisation, analyser les bilans, conseiller les investissements sont autant d'activités qui préparent aux responsabilités ultérieures. Des perspectives de carrière que nous, consultants d'Infraplan, aimerions discuter avec vous.

Nous avons en effet à pourvoir 10 postes pour maintenant ou pour septembre, chez l'un de nos clients où la conception de la vente est celle que nous venons de vous décrire brièvement.
Il s'agit de commercialiser une gamme étendue de produits de traitement de textes; les éléments sont sophistiqués mais modulaires et compatibles. La société est un groupe important, solide et connu. La formation permanente y est à l'honneur.
Trois types d'hommes ou de femmes nous intéressent :
- de jeunes diplômés (ESSEC, Sup de Co, etc.)
- de jeunes commerciaux ayant déjà à leur actif une expérience réussie de la vente (mais de celle qui implique la gestion)
- des professionnels du traitement de textes.

Situez-vous dans une perspective de carrière. Nous établirons le dialogue sur cette base.
Merci d'adresser lettre et c.v. détaillé sous réf. JL 1 à

INFRAPLAN 83, Bd Raspail 75006 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC

Plein Champs

---

chef de produit

Produits de grande consommation — 130.000 +

Nous sommes la filiale française d'un groupe américain fabriquant et commercialisant plusieurs lignes de produits dans le domaine de la cosmétologie, l'hygiène et la parapharmacie.
Notre Directeur du Marketing souhaite confier à un jeune H.E.C. ou équivalent la gestion et le développement d'un produit de forte notoriété, leader sur son marché.
Nous demandons une expérience de 1 à 2 ans acquise à un poste d'assistant ou de Chef de Produit junior, dans une entreprise de produits grande consommation.
La pratique de l'anglais est indispensable.
Le développement de nos activités en France nous incite à choisir un collaborateur à fortes potentialités, susceptible de grandir avec nous.

Si cette proposition vous intéresse, nous vous demandons d'adresser votre dossier sous référence 52580 M à notre Conseil - 61, Bd. *Haussmann - 75008 PARIS. Tél. : 742.58.20.*



Chantal Baudron. s.a.

Important groupe de services recherche

ATTACHES DE DIRECTION

En accord avec les directeurs d'exploitation, ils sont les interlocuteurs habituels du réseau commercial pour toutes les questions administratives et comptables.
Ils participent à la préparation de l'ouverture de nouvelles unités sur tous les plans (recherches de locaux, recrutement, agencement...)
Ils supervisent directement un centre comptable et réalisent les audits des unités d'exploitation en vue de contrôler l'application des procédures internes.

Ces postes conviendraient à des candidats ayant une formation type Sup de Co et 2 à 3 ans d'expérience en cabinet d'audit.
Des déplacements de courte durée sont à prévoir.
Les candidats seront mobiles en vue d'une affectation éventuelle dans une grande ville de France.
Evolution possible vers un poste fonctionnel ou de direction commerciale.
Merci d'adresser votre candidature en mentionnant vos prétentions sous la réf. 150 à INTER PA - BP 508, 75066 Paris cédex 02 qui transmettra.



ROCHE BIOELECTRONIQUE

Contrôleur Budgétaire

Nous appartenons à un puissant Groupe Industriel.

Notre Direction Financière renforce ses structures.

Nous souhaitons rencontrer un diplômé d'une Grande Ecole de Commerce possédant une ou deux années d'expérience.

En plus de missions spécifiques qui lui seront confiées, il participera à la mise en place de procédures administratives et de contrôle, il vérifiera la fiabilité des informations et assurera le reporting mensuel.

Le lieu de travail est situé à MONTIGNY LE BRETONNEUX (YVELINES).

Adresser C.V. et rémunération souhaitée sous référence COBU à R.M. BOURG
Direction du Personnel
ROCHE BIOELECTRONIQUE
Boîte Postale 71 - 78194 TRAPPES CEDEX.

Importante Administration recherche pour PARIS

ASSISTANT (E) TECHNIQUE CHARGÉ(E) D'ENQUÊTES

48.000 F/an
ayant une formation supérieure de 2 à 3 ans en Economie des Transports ou Econométrie. La personne recherchée sera chargée d'organiser des enquêtes d'opinion, en coordonner le déroulement et en assurer le dépouillement. Ce poste comporte de nombreux avantages sociaux.

Adress. C.V., photo et prétent. s/réf. 5.427 à Axial Publicité, 91, f-St-Honoré, 75008 qui tr.

Cherche J.F., sér. pr s'occuper de 2 enf., 4 ans et 3 mois, ts les jrs, 8 h. 30/19 h., logée ou non, disp. le 1er sept., quart. Porte d'Auteuil. Tél. à part. de 19 h. : 525-78-47.

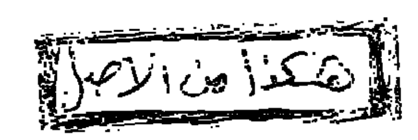
Groupe gestion informatisée division G. INFO

INGÉNIEURS MICRO

débutants, formation grandes écoles, salaires 75 000/an.

INGÉNIEURS MICRO

confirmés, salaire 100 000/an.
Lieu trav. Paris/Province.
Ecr. n° 235, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.



Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS

Les sapeurs-pompiers défendent leur rémunération

De notre envoyé spécial

Brignoles. — Six cents pompiers volontaires permanents et professionnels appartenant à l'Union régionale du Sud-Est se sont réunis le 22 juin à Brignoles (Var) pour protester contre un rapport mettant en cause d'une façon qu'ils estiment diffamatoire, leur rémunération. Ce rapport de cent quarante pages a été établi par un bureau d'études parisien à la demande de la Mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace méditerranéen (*le Monde* des 5 et 6 juin). « *La rémunération des sapeurs-pompiers volontaires*, lit-on notamment dans le document, *ne constitue plus une indemnité mais bel et bien une provende.* » Il affirme aussi que, « *dans les meilleures conditions, un simple sapeur pourrait percevoir plus de 13.000 francs par mois et un officier plus de 20.000 francs* ». « *La plupart des incendies*, écrivent encore les auteurs du rapport, *sont volontaires, et la surface brûlée tend à être une réponse aux besoins des incendiaires.* » Ces incendiaires sont désignés : le berger qui pratique l'écobuage pour améliorer la productivité des herbages, le chasseur qui cherche à renouveler les ressources alimentaires du gibier avec les repousses de la végétation, le promoteur qui spécule sur le déclassement des terrains brûlés afin de construire davantage. Quant aux pompiers, « *il est compréhensible que leur système de rémunération apparaisse à certaines personnes comme une incitation à éviter les excès de zèle sinon à mettre le feu* ».

De telles accusations ont provoqué l'indignation des intéressés. Selon le colonel Hourcastagné, président de l'Union régionale du Sud-Est, ce rapport « *n'est fait que de ragots recueillis au coin des maquis et des couloirs* ». Le capitaine Troin, chef du corps des sapeurs-pompiers de Draguignan, a cité de son côté l'exemple de son propre secteur où en 1979 « *les pompiers volontaires ayant participé à toutes les sorties n'ont touché que 1140 F en un mois* » (1). Les pompiers réunis à Brignoles ont décidé une action au niveau des unions départementales et ont demandé la réunion du conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur pour qu'il prenne les décisions nécessaires en fonction de la réponse du ministre de l'intérieur à une lettre de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers.

GUY PORTE.

(1) Nous avons par exemple relevé dans notre courrier cette réaction du chef de bataillon Scoffezi, commandant le corps des sapeurs-pompiers de Nîmes, qui écrit notamment : « *Les soixante jours de garde qui nous sont imposés se concrétisent par an par quarante heures de travail par semaine plus une astreinte à domicile de huit heures. Les imperfections du système ne sont plus à démontrer, mais tout de même les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels n'arrivent pas toujours après la bataille...* »

● *Recours contre un gazoduc dans le Vexin.* — La municipalité d'Auvers-sur-Oise, dans le Val-d'Oise, a décidé de demander au tribunal administratif de Versailles d'annuler le décret déclarant d'utilité publique l'installation d'un gazoduc entre Bessancourt et Saint-Clair-sur-Epte (*le Monde* du 20 mai). Elle souhaite obtenir une modification du tracé de façon à éviter le passage de la canalisation sous la falaise du Valhermeil. Les riverains craignent en effet des éboulements de celle-ci. — *(Corresp.)*

● *Nouvelle manifestation à Chooz.* — M. Daniel Warnet, militant de la C.F.D.T., conseiller municipal P.S.U. de Vouziers, dans les Ardennes, a été maltraité et blessé, le 17 juin, par des policiers au cours d'une manifestation à Chooz (*le Monde* daté 22-23 juin). Le Front commun ardennais contre l'implantation d'une seconde centrale nucléaire a porté plainte et organise, en collaboration avec les antinucléaires belges, une manifestation à Vouziers le samedi 28 juin.

LA PROTECTION DES FORÊTS D'ILE-DE-FRANCE VA ÊTRE RENFORCÉE

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a annoncé trois mesures qui « devront être prêtes au moment où le gouvernement aura à se prononcer sur le contenu du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne », normalement avant la fin de l'année.

Un certain nombre de forêts, publiques comme privées, de la région seront classées « *forêts de protection* » comme sont en voie de l'être les forêts méditerranéennes et de montagne. Il s'agit là d'une procédure — s'apparentant à celles du classement des sites — qui a été créée par la loi de 1976 sur la protection de la nature. Ce classement accroît les servitudes des propriétaires, mais ceux-ci peuvent demander à la puissance publique de racheter leur forêt. Surtout, toutes modifications dans l'utilisation forestière classique nécessite un décret en Conseil d'Etat.

Le ministre proposera, en outre, le classement au titre des sites des grandes perspectives historiques, des zones naturelles, des centres anciens et la protection des monuments historiques et de leurs abords.

Enfin, une directive régionale renforcera la protection dont bénéficient actuellement les cinq zones naturelles d'équilibre d'Ile-de-France pour préserver leur caractère rural.

● *Nouvelle réglementation pour les huiles usées.* — Un dispositif de récupération des huiles usées, source importante de pollution et de gaspillage, va être mis en vigueur en France en novembre prochain, vient d'indiquer le secrétaire d'Etat à l'environnement, M. François Delmas.

Tout brûlage « sauvage » des huiles usées ou rejet dans la nature étaient déjà interdits par une loi de 1975, mais les nouvelles mesures prévoient un système de collecte par des ramasseurs agréés. Un arrêté du 7 juin précise les dispositions incluses dans l'arrêté du 21 novembre 1979, et la liste des ramasseurs agréés (un par département environ) vient d'être publiée par les pouvoirs publics.

TRANSPORTS

Deux ou trois pilotes sur les avions nouveaux ?

Un médiateur essaiera de concilier la position des directions et celles des syndicats

La première chambre de la cour de Paris, présidée par M. Jean Régnault, a rendu un arrêt « avant dire droit », le mardi 24 juin, sur l'appel formé par le Syndicat national des officiers-mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC) contre l'ordonnance du président du tribunal de Créteil (Val-de-Marne), déclarant illicite en référé, le 11 mars dernier, la grève pour laquelle il avait déposé un préavis le 6 mars auprès d'Air France, d'U.T.A. et d'Air Inter et annulant en conséquence ledit préavis. Le SNOMAC avait décidé cette action pour s'élever contre l'autorisation ministérielle donnée à la compagnie charter Euralair de faire voler des Boeing-737 en équipe à deux, sans l'assistance d'un officier-mécanicien.

Les compagnies avaient alors objecté qu'elles étaient parfaitement étrangères à la décision ministérielle concernant la seule compagnie Euralair et qu'elles n'envisageaient pas, elles, de supprimer le poste d'officier-mécanicien sur leurs lignes. D'où leur action en référé. Le 20 juin dernier, pour le même motif, le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.) avait déposé un préavis de grève, qui avait été, lui aussi, déclaré nul et de nul effet par le tribunal de première instance de Créteil.

Le SNOMAC a soutenu que la grève envisagée ne constituait nullement une voie de fait. Il a reçu l'appui du Syndicat national des personnels du transport aérien privé, du Syndicat national du personnel navigant commercial (S.N.P.N.C.), du Syndicat national du personnel navigant de l'aviation civile, du S.N.P.L., de la Fédération nationale des moyens de transport C.G.T., du Syndicat général du personnel d'Air France C.G.T., du Syndicat des ingénieurs et cadres d'Air France U.G.I.C.T.-C.G.T. et de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires C.G.T.

En définitive, « ... *avant de statuer sur le litige qui met en conflit l'exercice d'une liberté publique et les impératifs du trafic aérien, ainsi que la sécurité des vols et la sauvegarde de l'emploi des officiers-mécaniciens, la cour estime que toute possibilité de conciliation n'est pas épuisée et qu'il convient de surseoir à statuer pour conclure un accord effectif sur l'actuel contentieux* ».

Par ces motifs, elle a désigné M. Stéphane Thouvenot, mandataire de justice parisien, comme consultant, avec mission — connaissance prise des origines du conflit et de son développement, des engagements pris par les compagnies aériennes, du rec...s porté devant la juridiction administrative contre la décision ministérielle critiquée... — « *de poser les bases d'un protocole d'accord* »... concernant, d'une part, la non-utilisation, au moins pendant une période indéterminée, d'équipages à deux pilotes et, d'autre part, la renonciation à la grève envisagée.

Une somme de 3 000 francs devra être avancée par Air France sur le montant final de la rémunération du médiateur. Celui-ci devra remettre un procès-verbal au greffe de la cour au plus tard le 10 septembre. Les parties pourront formuler une « *simple observation* » à l'audience du 22 septembre.

● *Un nouveau président pour Varig.* — M. Helio Smidt vient d'être élu président de la compagnie brésilienne Varig. Il remplace à ce poste M. Erik de Carvalho, qui a démissionné pour raison de santé.

● *Catastrophe aérienne de Chicago : condamnation en dommages et intérêts.* — Un tribunal de Chicago vient d'accorder les premiers dommages et intérêts à la famille d'une des victimes de la catastrophe de Chicago. L'accident d'un DC-10 de la compagnie américaine American Airlines avait coûté la vie à deux cent soixante-treize personnes au mois de mai 1979. La cour a condamné McDonnell Douglas, le constructeur du DC-10, et la compagnie American Airlines à payer 227 500 dollars à la femme d'une des victimes. De nombreuses autres plaintes sont encore en instruction. — *(A.F.P.)*

La situation de la flotte mondiale

LE TONNAGE DÉSARMÉ A DIMINUÉ DE PLUS DE MOITIÉ

Note d'optimisme dans le rapport annuel pour 1979, de la société maritime française Barry Rogliano Salles. « *Le tonnage désarmé dans le monde est tombé de 16,5 millions de tonneaux en janvier 1979 à 6,9 millions en décembre 1979 ; le tonnage commandé a triplé, passant de moins de 10 millions de tonnes à près de 30 millions de tonnes. En résumé, les capacités excédentaires dont souffraient le transport maritime et la construcion navale depuis cinq ans ont pratiquement disparu.* »

Selon M. Pierre Jourdan-Barry, P.-D.G. de la société, « *la question qui se pose maintenant aux armements des pays à niveau de vie élevé* [dont la France] *est de savoir comment s'adapter aux nouvelles possibilités du marché au double point de vue du coût d'exploitation et des énormes capitaux qu'exigent les investissements maritimes* ». Il est vrai que c'est une tâche immense que de susciter l'intérêt de l'épargne sur le marché français vis-à-vis des affaires maritimes.

La société Barry Rogliano Salles estime que, en dépit de certaines dispositions intéressantes prises récemment par le gouvernement, « *le développement ne peut être recherché sous pavillon français : c'est donc dans le domaine international qu'il devrait l'être. Certes l'opposition* [de l'administration] *à l'utilisation des pavillons dits de complaisance reste absolue, mais il n'en va pas de même à l'égard d'implantations dans les pays en voie de développement ou dans les pays maritimes traditionnels* ».

La porte ouverte est étroite, mais « *cet appel à une plus grande agressivité vers les marchés extérieurs doit être entendu... car il existe des créneaux exploitables* ».

(*) 37, rue de Caumartin, 75423 Paris Cedex 09.

REPRODUCTION INTERDITE

L'immobilier

Immobilier (information)

Etes-vous à la recherche de l'une des plus belles résidences secondaires de la côte méridionale française, à Cap-d'Agde ? Réalisation et vente sous responsabilité néerlandaise. Pour tous renseignements, téléphonez au 067-94-76-42 et demandez Léon Vossen ou Michel Brun, ou bien écrivez à : Port Lano, avenue des Soldats, 34300 Cap-d'Agde (Hérault).

Vous désirez vendre VOTRE IMMEUBLE ? JE SUIS ACQUEREUR. Tél. le matin au 747-42-97 ou écrire : NOEL AUFMAN, 21, r. Le Peletier, PARIS 9e.

locations non meublées Offre

Paris

13e PLACE D'ITALIE Imm. récent tt confort SANS COMMISSION STUDIOS 34 m2, loyer 1.050 F à 1.163 F, charges 379 F, park. 230 F.

PANTHEON LUXE DOUBLE RECEPT. + 2 CHBRES, 100 M2, 4.100 F NET - 359-87-52.

2 P. 51 m2, loyer 1.375 F à 1.587 F, charges 418 F, park. 230 F. 5 P. 105 m2, loyer 2.472 F, charges 859 F, park. 230 F. S'adresser au Gardien : 17, rue Albert-Bayet. Tél. 589-15-21, de 9 à 12 h et de 14 à 18 h.

Région parisienne

PETIT CLAMART 7 PIECES Bains + dche, ch. cent., gar. 5 000 C.C. - 380-13-82.

Région Brie-Comte-Robert. A louer pavillon sur sous-sol, 3 pces, cuis., salle d'eau, w.-c. + atelier de 80 m2 av. électr. force, le tout entièrement clos sur 1 400 m2 de terrain. Peut être loué séparément. Tél. : 409-06-23.

Saint-Germain 4 pces, park., réf. à nf. 15' R.E.R. 1 600 F. + ch. - 451-57-12.

NEUILLY NEUFS LUXUEUX JAMAIS HABITES. Libres suite. Chbre service. Balcon. Parking. 7 PIECES 218 M2 ; 6 PIECES 200 M2 ; 5 PIECES 165 M2 ; 4 PIECES 135 M2 ; 3 PIECES 108 M2 ; 2 PIECES ET STUDIOS. Pour visite sur place, ce jour, 9 h à 19 h - 88, BD V.-HUGO. COGETIMA - 720-51-00.

NEUILLY, 88, boul. Victor-Hugo. Grand standing, jamais habités. 7 pièces, 235 m2 10.670 F ; 5 pièces, 177 m2 8.085 F ; 3 pièces, 110 m2 4.500 F ; 2 pièces, 67 m2 3.350 F. CE JOUR, 9 à 17 HEURES. UGIP 265-91-25, 265-28-59.

locations non meublées Demande

Paris

Cherche à louer à partir septembre APPART. 3/4 PIECES. Prix raisonnable. Paris ou Banlieue Métro. Agences s'abstenir. Ecrire no 6248 « le Monde » Pub, 5, r. Italiens 75427 Paris Ced. 09.

Couple Fonction Publique rech. pour octobre 3/4 pces Paris. Tél. : 206-35-93.

PROPRIETAIRES LOUEZ SANS FRAIS SOUS 48 H VOS APPTS 261-33-88

Région parisienne

Pr Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2-6 ans. 283-57-02.

Ch. à louer pavillon, rég. Paris, préf. Nord (Val-d'Oise), 2 chambres, salle à manger, salon. Ecr. no 6.246 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris, rech. du STUDIO au 5 PCES. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. Tél. : 285-11-08.

Collaboratrice journal recherche à louer ou en location-vente appartement 4 p., tout confort. (Croix-de-Chavaux ou les env.). Téléphone : 287-13-97 ou écrire no 6.256, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

pavillons

RUEIL-MALMAISON 5' R.E.R. Maison 7 pces, cuis., tt conft, chauf. cent., 350 m2 terrain. Px : 790 000 F. - T. : 913-77-89.

CARRIERES-S/SEINE. Coquet pav. 110 m2 habit., séjour dble, cuisine, 4 chbres, bains, cab.

PIERREFITTE SUPERBE PAVILLON 205 M2 habitables dont séjour 92 m2, constr. récente, matériaux de haute qualité, jardin aménagé, grand garage, terrasse, balcon, prix 1.200.000 F. Tél. pour R.-V. : 379-04-94.

270 m2 terr. Secteur tr. calme, 15' gare. 580 000 F. - 913-07-44. toil., w.-c., garage attenant.

fonds de commerce

propriétés propriétés propriétés

TOURS

BELLE PROPRIÉTÉ EN PIERRES DE TOURAINE

Sur 3 niveaux, avec parc magnifique - Hall d'entrée - Bureau - w.c. - Salon avec cheminée - Salle à manger - Cuisine avec grande cheminée - Salle de billard avec grande cheminée - 5 chambres - Lingerie - Salle de bains - Salle d'eau - Rangements - Caves en roc - Garage - Salle de jeux - Dépendances.

Prix justifié : 1.600.000 F

Exclusivité CENTRE-LOIRE PROMOTION, 6, rue Néricault-Destouches, TOURS. Tél. : (47) 05-74-12

150 km de PARIS par Autoroute UNE DEMI-HEURE DE LA MER

GRANDE PROPRIÉTÉ AVEC CHATEAU

20 pièces entièrement rénovées, chauffage central, nombreuses dépendances, maison de gardien au milieu de 13 HECTARES DE PARC ÉTANG BOIS

PRIX ETUDIE

Prendre R.-V. par téléphone avec Mme FALSE au 16 (22) 41-41-93.

PROVENCE AIX, PRÈS VENTABREN. Mitoyenne à un magnifique moulin à restaurer, villa de grand standing sur deux plans, prête à vivre, restaurée avec matériaux de qualité.

CLAMART RESIDENTIEL. Dans parc 1.500 m2, 10 p. ppales + dépend. Vue impren. Etat et aménagem. Exception. 642-63-93.

Très beau presbytère avec tourelle à 180 km Autoroute A 11 entièr. restauré. Belle finition intérieure. Confort absolu. 7 p.

terrains

viagers

villas

fermettes

maisons de campagne

70 mn NICE (Var) TOURTOUR MAISON PROVENÇALE. Sur place du village avec très gde possibilité d'aménagement intérieur. Au 1er ét. : gde cuis. av. potager provençal + réserve. Au 2e ét. : chambre + alcôve, av. possibilité de création d'une fenêtre. Au 3e ét. : possibilité d'aménager 1 pce + 1 gde terrasse, vue dégagée, dans village typiquement provençal, av. eau et électricité. Prix : 140 000 F, avec 28 000 F le jour de la réservation, 112 000 F sur 15 ans après acceptation du dossier de crédit bancaire. CATRY. - Tél. : (94) 70-63-38.

HAUTES-ALPES SITE VERDOYANT. Alt. idéale 1 000 m dans joli hameau à 1 km du village, tous commerc. et 10 km stat. de ski LUS LA CROIX-HAUTE sur belle prairie de 1 000 m2. BATISSE DE CARACTERE en pierres apparentes, compr. splendide bergerie voûtée et 2 étages de granges à aménag., garage, eau, élect., expos. sud, vue impren. vallée. POUR CONNAISSEURS. Px : 280 000 - CATRY. Tél. jeudi (91) 54-92-93, jrs suiv. (91) 65-15-87.

A VENDRE MAISON DE CAMPAGNE A SOLIGNY-LA-TRAPPE. Orne dans la forêt du Perche, 3 P., cuis., s. de b., w.-c., terr. 1.700 m2. Prix : 180.000 F.

chasse-pêche

Le Monde

économie

ÉTRANGER

Aux États-Unis

Les prix ont augmenté de 0,9 % en mai

Washington *(A.F.P.).* — Le *coût de la vie aux Etats-Unis* a augmenté de 0,9 % en mai, comme en avril, l'indice s'établissant à 244,9 (base 100 en 1967). Le rythme annuel ressort pour avril et mai à 10,8 % contre 18 % au cours du premier trimestre de l'année. En un an, par rapport à mai 1979, la hausse a été de 14,4 %.

Selon le département du travail, *l'évolution* des prix à la consommation en mai à fait, notamment, ressortir une très légère baisse du prix de l'essence (— 0,6 %) — pour la première fois depuis août 1977, — une forte augmentation des prix du gaz naturel et de l'électricité (+ 4,8 % et + 2,5 %), une réduction de la hausse des prix agricoles (+ 0,3 % contre + 1,3 % en avril) et une majoration sensible des loyers et coût de la construction. Pour les analystes, la baisse des taux d'intérêts enregistrées ces dernières semaines devrait, notamment, lorsqu'elle gagnera davantage le *secteur des prêts au logement*, influer favorablement sur l'indice du coût de la vie.

Le principal conseiller économique de M. Carter, M. Alfred Kahn, s'est félicité de cette réduction de l'inflation. Il a estimé que son rythme annuel pourrait descendre en dessous de 10 % dès le mois de juillet. Par ailleurs, il a déclaré que le gouvernement pourrait être amené à réviser sa politique économique au cas où la récession, plus abrupte que prévue, continuerait à s'aggraver au cours des prochains mois.

Ainsi, M. Kahn a rejeté toute diminution des impôts pour l'année courante, mais a affirmé qu'une telle mesure sera à la fois *« souhaitable et nécessaire »* l'an prochain. Il a précisé que le gouvernement américain étudiait une réduction de 20 à 25 milliards de dollars du montant des impôts pour 1981. Cette réduction viserait à favoriser davantage les *investissements* que la *consommation individuelle.*

CHRYSLER LANCE SON PREMIER EMPRUNT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le gouvernement américain a, comme prévu (*le Monde* du 24 juin), accordé sa garantie à l'émission de 500 millions de dollars lancée mardi 24 juin par Chrysler. Cette émission, lancée sous forme de bons à dix ans portant intérêt de 10,35 % l'an, aurait déjà été entièrement souscrite.

Il s'agit de la première tranche du plan d'aide de 1,5 milliard de dollars (sous forme de garantie de crédit) mis au point par la Maison Blanche et le Congrès en faveur du troisième « grand » de l'industrie automobile américaine, menacée de faillite.

En Grande-Bretagne

1 530 000 PERSONNES SANS EMPLOI

Le chômage a atteint son plus haut niveau depuis la fin de la guerre

De notre correspondant

Londres. — Le chômage en *Grande-Bretagne a atteint* le chiffre record de 1 530 000, représentant 6,3 % de la population active, soit le plus haut niveau jamais atteint depuis la fin de la guerre. En outre, l'accroissement des demandeurs d'emploi, enregistré entre le 15 mai et le 15 juin, soit environ 50 000, a été le plus fort depuis octobre 1975. Les milieux officiels s'attendent que le nombre des chômeurs dépasse deux millions au début de 1981 et puisse même atteindre les trois millions d'ici 1983.

Les préoccupations les plus immédiates concernent les jeunes qui n'ont pu trouver de travail à la sortie de l'école. En un mois leur nombre est passé de 137 500 à 187 000, et on prévoit officiellement une nouvelle aggravation *pour les prochains mois. Ainsi* que le *Times* le souligne, à la fin de l'été et au début de l'automne, entre 80 % et 90 % de jeunes n'arriveront pas, dans de nombreuses villes, à trouver du travail.

Ces résultats ont provoqué des remous aux Communes, où Mme Thatcher a été attaquée par l'opposition travailliste. M. Callaghan, après avoir dénoncé le communiqué de Venise comme une *« recette pour la récession et l'effondrement économique »*, a souligné qu'il n'était pas possible de lutter contre l'inflation sans tenir compte de ses effets sur l'emploi. *« Que restera-t-il de l'industrie*, a-t-il demandé, *lorsque vous aurez maîtrisé l'inflation ? »*

Le premier ministre a souligné que l'accroissement du chômage était *« le prix à payer à court terme pour sortir le pays de l'inflation »*. Mme Thatcher a ajouté que la politique du gouvernement *donnerait des résultats, à condition* que celui-ci dispose de suffisamment de temps pour son application et d'un soutien total de *l'opinion*. Elle se référait indirectement aux réserves et hésitations qui se manifestent dans les milieux des affaires et dans les rangs de son propre parti, alors que *l'industrie est déjà affectée* par un taux d'intérêt trop élevé et le fort cours de la livre sterling qui affaiblit la compétitivité des exportations britanniques.

L'augmentation du chômage confirme en tout cas la récession des derniers mois. Un nombre croissant d'entreprises ont réduit ou cessé leurs activités, avec pour conséquence un arrêt de l'embauche et des licenciements des personnels en surnombre, qui sont évalués à cent cinquante mille de janvier à mai 1980, soit le double du chiffre enregistré pendant la même période de 1979.

Cependant, Mme Thatcher n'a *laissé prévoir aucun assouplissement* de sa politique. Elle a averti l'opinion que le chômage continuerait d'augmenter si le niveau des accords de salaire ne diminuait pas sensiblement. Après avoir souligné que l'an dernier les salaires avaient augmenté de 20 % alors que la masse monétaire ne s'était accrue que de 12 %, le ministre du Trésor, M. Biffen, a quant à lui suggéré que les prochaines majorations salariales s'établissent à un taux voisin de l'augmentation de la masse monétaire.

Les premières réactions des syndicats, très négatives, excluent *toutefois la possibilité* d'une coopération avec le gouvernement. Celui-ci est accusé de poursuivre délibérément une politique visant à accroître le chômage afin de mieux contrôler, sinon de museler, le mouvement syndical.

HENRI PIERRE.

En Italie

La troisième entreprise de produits chimiques est au bord de la faillite

La Societa Italiana Resine (S.I.R.), numéro trois de l'industrie chimique italienne (avec plus *de 8 milliards de francs de chiffre* d'affaires), est au bord de la faillite. Elle n'est plus en mesure de payer les salaires de juin à ses trente mille employés ni d'acheter ses matières premières, ni de supporter les coûts d'exploitation de ses diverses unités, principalement situées en Sardaigne.

Ses dirigeants viennent de l'annoncer dans deux lettres, l'une adressée au premier ministre, M. Cossiga, l'autre à la Fédération des travailleurs de l'industrie chimique. *« En conséquence*, ajoutent-ils, *nous allons être contraints de fermer nos usines avant la fin du mois. »*

Ce n'est pas la première fois que la SIR menace d'arrêter toute activité. En juin 1978 déjà, le groupe, dont les déficits ne cessaient de se creuser, avait voulu mettre la clé sous la porte. Il avait été renfloué, *in extremis*, par un l'Istituto Mobiliare Italiano (IMI), organisme para-étatique qui détient maintenant 58 % de son capital. Mais, loin de s'améliorer, sa situation a continué de se dégrader, et ses dettes accumulées ont rapidement atteint l'équivalent de 10 milliards de francs. En 1979, une nouvelle et lourde perte de 847 milliards de lires (4,23 milliards de francs) a été enregistrée, et de nouvelles négociations ont été engagées avec les banques pour trouver les fonds nécessaires à son sauvetage, mais en vain.

La situation est sérieuse, mais il ne semble pas que l'Etat puisse se permettre d'abandonner la S.I.R. à son triste sort. Mettre sur pied un nouveau consortium bancaire semble d'ores et déjà exclu. Mais on parle de plus en plus de nationalisation. Dans une récente déclaration, M. Alberto Grandi, président de l'E.N.I., la holding pétrolière d'Etat, avait *proposé d'absorber* la SIR *ainsi* que sa concurrente, la société Liquichimica, *tout* aussi mal en point. Les dirigeants italiens pourraient bien en fin de compte se rallier à cette dernière solution pour éviter une crise aiguë de chômage en Sardaigne, une des régions les plus déshéritées de l'Italie. — A. D.

ÉNERGIE

LES CHARBONNAGES VONT DÉVELOPPER LEURS ACTIVITÉS A L'ÉTRANGER

Les Charbonnages de France vont accélérer leur expansion à l'étranger pour contrôler une production de 8 à 10 millions de tonnes en 1990, soit vingt fois plus qu'actuellement, a indiqué leur directeur général, M. Paul Gardent, lors d'un symposium sur le charbon organisé par l'Institut français de l'énergie.

Il s'agit de compenser la chute de la production française de charbon, qui se situait à 20 millions de tonnes en 1979 et devrait, selon des estimations des Charbonnages, tomber à 12 millions de tonnes en 1990.

A l'étranger, *l'entreprise* nationale dispose d'une production de 0,4 million de tonnes, qui pourrait être portée rapidement à 1 million de tonnes, ses participations dans des mines situées notamment aux Etats-Unis (Ouest, Virginie, Wyoming) et en Australie (Nouvelles Galles du Sud), *lui* permettant de compter 100 millions de tonnes de réserves.

La *totalité* des opérateurs français — compagnies pétrolières en particulier — contrôlent à l'étranger une production de charbon de 4 millions de tonnes et des réserves de 400 millions de tonnes.

L'IRAK RELÈVERAIT DE 2 DOLLARS LE PRIX DU BARIL DE PÉTROLE

Selon les milieux bien informés à Londres, le prix du pétrole irakien serait relevé de 2 dollars par baril à partir du 1er juillet. L'Irak, second producteur de l'OPEP avec trois millions et demi de barils par jour, appliquerait à cette date une majoration qui ferait passer le prix du baril de 29,96 à 31,96 dollars. Cette augmentation correspondrait à la définition du prix de référence de l'OPEP décidé le 10 juin à Alger.

A cette date, plusieurs pays membres de l'Organisation avaient annoncé leur décision de relever leur tarif, mais les experts attendent *l'officialisation* de ces intentions.

De son côté, la Libye envisage de porter le prix de son pétrole brut de qualité « zuetina » à 37 dollars le baril — soit une hausse de 28 cents — au 1er juillet prochain, a déclaré le ministre libyen du pétrole, M. Abdul Salam Zagaar, cité par la revue *Middle East Economic Survey*. Ce prix correspond également au nouveau plafond fixé le 10 juin 1980 par l'OPEP pour le brut africain.

CONJONCTURE

MALGRÉ UN CERTAIN RALENTISSEMENT D'ENSEMBLE

La hausse des produits manufacturés reste très forte en France

Tout en restant forte, la hausse des prix de détail en France s'est ralentie en mai, repassant, pour la première fois depuis fin 1979, en dessous de 1 % (*le Monde* du 25 juin). L'indice des prix à la consommation calculé par *l'INSEE s'est inscrit* à 247,1 le mois dernier, contre 244,9 en avril, sur la base 100 en 1970, ce qui représente une hausse de 0,9 % en un mois et de 13,7 % en un an (par rapport à mai 1980). En rythme annuel calculé sur les trois derniers mois connus (mars, avril, mai), la hausse reste très forte : 13,9 %.

● *Les prix des produits alimentaires* ont augmenté de 0,6 % (comme en avril), ce qui porte à 9 % leur hausse en un an. Les principales augmentations ont été celles de la viande et des boissons alcoolisées (bière, cidre, apératifs, eau de vie et liqueur), mais aussi de divers produits tels que les aliments pour bébés et les crèmes glacées.

● *Les prix des produits manufacturés* ont augmenté de 1,1 % (comme en avril), ce qui porte à 17, 3 % leur hausse en un an. Le poste « habillement textile » augmente de 0,9 % (+ 11,4 % en un an). Parmi les produits manufacturés autres que habillement et textile, les plus fortes hausses ont été enregistrées sur les meubles et tapis (+ 1 % en un mois, + 12,3 % en un an), les savons, détergents, produits d'entretien (+ 1,7 %, + 16,1 %), la papeterie, libraire, journaux (+ 1,2 %, + 14,4 %), les combustibles et l'énergie (+ 1,8 %, + 29,4 %), les produits divers (+ 1,2 %, + 18,6 %), qui regroupent notamment l'horlogerie-bijouterie. La hausse de 7 centimes par litre des prix de l'essence, l'augmentation du fuel, représentent à elles seules deux dixièmes environ de l'augmentation globale de mai. Ce qui revient à dire que sans la hausse des prix des produits pétroliers les prix de détail auraient augmenté de 0,7 % en mai, au lieu de 0,9 %.

● *Les prix des services* ont augmenté de 0,9 % en mai (+ 1,8 % en avril), ce qui porte à 12,8 % leur hausse en un an. Les augmentations les plus fortes ont été celles des postes « soins personnels, soins de l'habillement » (+ 1,2 %, du fait principalement des coiffeurs) et « santé » (+ 1,2 % du fait des dentistes et des auxiliaires médicaux).

Comment les prix évolueront-ils au cours du second semestre ? Les experts en conjoncture prévoient presque tous un ralentissement du rythme des hausses qui porterait à quelque 13,5 % le « glissement » des prix entre janvier et décembre 1980. Le second semestre commencera probablement par un mauvais résultat, juillet enregistrant une hausse assez forte des tarifs R.A.T.P. et S.N.C.F. banlieue.

Le débat de conjoncture au Conseil économique

M. MONORY EST HOSTILE A TOUTE MESURE DE RELANCE

M. Monory s'est prononcé contre toute mesure de relance ou de soutien à la croissance mardi 24 juin devant le Conseil économique, où était examiné le rapport de M. Ferry sur la conjoncture française, rapport qui propose une politique de soutien actif à la croissance (*le Monde* du 25 juin).

La lutte contre l'inflation *« par tous les moyens »* reste en tête des priorités, a réaffirmé le ministre. Un certain ralentissement économique est prévisible, mais, a-t-il ajouté, *« si nous prenions des mesures de relance, nos partenaires viendraient s'engouffrer sur le marché français : à quoi servirait deux points de plus dans le niveau de la consommation si c'est pour les donner à des fournisseurs étrangers ? Ce n'est pas non plus en soutenant la consommation que l'on créera des emplois mais en investissant pour rester compétitifs. »*

AGRICULTURE

Le conseil de l'ordre des vétérinaires donne sa démission pour protester contre la vente de médicaments par des coopératives bretonnes

Le conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires vient de remettre sa *démission au ministre de* l'agriculture pour protester contre *« la vente illégale de médicaments vétérinaires par certaines coopératives des Côtes-du-Nord »*, a annoncé, mardi 24 juin, un communiqué du conseil. Il estime *« qu'il ne lui est plus possible d'exercer ses fonctions dans le respect d'une loi qui n'est pas appliquée par le ministre de l'agriculture »*. En effet *« les agréments donnant droit à l'exercice dérogatoire de la pharmacie vétérinaire ont été retirés aux groupements en infraction*, affirme le communiqué, *mais leur ont été immédiatement restitués »*.

L'affaire date du début de l'année. Le conseil et le ministre s'étaient inquiétés des infractions à la loi commises par huit groupements d'éleveurs bretons. Rappelons que la loi du 29 mai 1975 (*Journal officiel* du 30 mai 1975), qui réservait la vente des médicaments spécialisés aux pharmaciens et aux vétérinaires (libéraux ou salariés) pour éviter le colportage (vente directe par des démarcheurs sur les marchés ou dans les fermes de produits toxiques, comme les hormones ou les antibiotiques, pouvant laisser des résidus dans la viande commercialisée), avait prévu une dérogation en faveur de groupements d'éleveurs, dans le cadre de programmes sanitaires d'élevages agréés. Pharmaciens et vétérinaires, lors de la discussion du projet de loi au Parlement, avaient émis des réserves sur ces agréments ministériels, assurant insuffisamment, à leur gré, le contrôle sanitaire des produits d'élevage vendus aux consommateurs.

Actuellement encore, le conseil *de l'ordre des vétérinaires affirme* qu'*« à l'action sanitaire est substituée une action de thérapeutique curative, aboutissant à une consommation considérable et incontrôlée de médicaments divers, inscrits aux tableaux des produits toxiques ou dangereux, dont les résidus ne sont pas sans incidence sur la santé publique »*.

Le remplacement de M. Ordonneau à la commission de la concurrence suscite quelques interrogations

Y a-t-il une affaire Ordonneau ? En 1977 était créée une commission de la concurrence dans le but de dépister et de juger les ententes que les chefs d'entreprise organisent trop souvent en France pour faire monter les prix ou les empêcher de descendre. A la tête de cette commission était nommé M. Pierre Ordonneau, conseiller d'Etat.

L'idée du gouvernement était de remplacer le contrôle des prix — que M. Monory allait faire disparaître un peu plus tard — par une plus grande concurrence. Dans la mesure où l'économie française est — c'est bien connu — littéralement truffée d'ententes avouées ou implicites, MM. Barre et Monory décidaient de donner plus de pouvoirs et un rôle plus important à l'ancienne commission « des ententes et des positions dominantes » qui, cahin-caha, depuis 1957, avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur les politiques douteuses auxquelles se livraient certains industriels et prestataires de services. Ces politiques avaient notamment eu pour résultat de faire payer très cher aux communes leurs travaux (adduction d'eau) et les services (transports scolaires, par exemple) dont celles-ci avaient besoin.

Depuis qu'il préside la commission, M. Ordonneau et son équipe n'ont pas chômé. Accomplissant un travail remarquable, ils ont multiplié enquêtes et jugements. C'est sur leur proposition que M. Monory a condamné de grands noms de l'industrie et du commerce, tels que Thomson-Brandt, Philips, Schneider, Darty, Arthur-Martin, mais aussi Océanic, Miele, Lincoln, Rosières... On en passe. A l'évidence, ce genre de condamnations, dans la mesure où elles semblent n'épargner personne, ont déclenché chez certains chefs d'entreprise une vive hostilité.

Faut-il, pour autant, voir dans la mise à la retraite de M. Ordonneau, *connue il y a quelques* jours (*le Monde* du 19 juin), une retombée de chasses trop fructueuses ?

A soixante-huit ans, un conseiller d'Etat se sent encore très jeune et parfaitement apte au service. Mais la loi est la même pour tout le monde, même si *neuf fois sur dix elle* bouleverse les intéressés.

Les industriels condamnés par les rapports de M. Ordonneau ont multiplié les critiques à son égard et son intervenus pour obtenir des jugements plus compréhensifs à leur endroit. Est-ce à dire pour autant que MM. Giscard d'Estaing, Barre et Monory ont prêté l'oreille à ces propos ? On se contentera de faire remarquer qu'en renonçant à développer la concurrence en France ils accepteraient de mettre par terre toute la logique sur laquelle repose la réussite de leur politique économique.

ALAIN VERNHOLES.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ...	4,1030	4,1070	+ 120	+ 145	+ 225	+ 260	+ 595	+ 670
$ can. ...	3,5670	3,5730	— 15	+ 20	+ 5	+ 45	+ 230	+ 315
Yen (100).	1,8915	1,8960	— 25	0	— 20	— 10	+ 150	+ 200
DM	2,3190	2,3230	+ 45	+ 75	+ 105	+ 140	+ 405	+ 465
Florin ...	2,1160	2,1200	+ 20	+ 40	+ 55	+ 75	+ 195	+ 245
F.B. (100).	14,5110	14,5230	— 340	— 175	— 530	— 305	—1050	— 600
F.S.	2,5050	2,6000	+ 135	+ 155	+ 275	+ 305	+ 845	+ 910
L. (1 000).	4,9030	4,9075	— 360	— 280	— 655	— 560	—1825	—1640
£	9,5770	9,5890	— 440	— 365	— 770	— 665	—1350	—1155

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9 7/8	10 1/4	9 7/8	10 1/4	9 1/8	9 11/16	8 7/16	8 7/8
$ E.-U.....	25 5/8	26 1/8	8 1/2	9 7/8	8 3/4	9 1/8	9 1/8	9 1/2
Florin ...	10 3/8	11	10 1/4	11	10 5/16	10 13/16	10 3/16	10 9/16
F.B. (100).	15	16	14 3/8	15	14 1/8	14 7/8	13 3/8	14
F.S.	3/8	1 5/8	5 1/2	5 7/8	5 1/2	5 7/8	5 5/16	5 11/16
L. (1 000).	18	20	18 1/2	20 1/2	19 3/4	20 3/4	19 3/4	20 3/4
£	17 1/4	18 1/4	17 1/4	18	16 3/8	17 5/8	15 1/8	15 7/8
Fr. franç..	12 3/8	12 5/8	12 3/8	12 5/8	12 3/8	12 5/8	12 3/8	12 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le moyen le plus rapide d'apprendre une langue de plus c'est de ne faire que ça.

IMMERSION TOTALE® BERLITZ

L'Immersion Totale, une exclusivité Berlitz, vous permet d'acquérir une langue de plus dans un minimum de temps. Vous apprenez en quelques semaines, avec des professeurs particulièrement entraînés, en ne parlant que la langue que vous désirez connaître... comme vous l'avez fait en apprenant votre langue maternelle.

Appelez dès aujourd'hui.

BERLITZ® depuis 1878 organisme privé

Paris. Champs-Élysées 720.41.60 / Nation 371.11.34 / Opéra 742.13.39 / Panthéon 633.98.77 / Rue de la Paix 261.64.34 / Saint-Augustin 522.22.23 / Victor-Hugo 500.34.38. Région Parisienne. Boulogne 609.15.10 / La Défense 773.68.16 / Saint-Germain-en-Laye 973.75.00 / Versailles 950.08.70. Province. Bordeaux 44.26.44 / Cannes 39.26.86 / Lille 06.42.41 / Lyon 28.60.24 / Marseille 33.00.72 / Nice 85.59.35 / Strasbourg 32.73.30 / Toulouse 62.32.97. Belgique. Bruxelles 219.02.74 / Liège 23.66.24. Suisse. Genève 21.52.83 / Lausanne 22.53.04.

SOCIAL

APRÈS LA DÉMISSION DE LEUR P.-D.G.

Les Tissages et Soieries réunis (989 emplois dans la région Rhône-Alpes) sont en position difficile

De notre correspondant régional

Lyon. — M. André Mottet, P.-D.G. de la société Tissages et Soiries réunis (T.S.R.), a annoncé, le jeudi 26 juin, qu'il démissionnait de ses fonctions. Son départ est lié à des incidents dus à des manifestants grévistes venus du nord de l'Ardèche perturber la réunion du comité central d'entreprise, qui s'est tenue mardi 17 juin à l'actuel siège social de la société à Villeurbanne. T.S.R. *était une* entreprise prospère jusqu'en 1974. Elle employait à cette date près de deux mille salariés dans la région Rhône-Alpes. Aujourd'hui, la C.G.T. et la C.F.D.T. s'opposent à deux cent *cinquante* nouvelles suppressions d'emplois, qui interviennent après une longue série de fermetures d'usines. De plus, les salariés ont été privés de treizième mois en raison de la crise financière traversée par la société. Aujourd'hui, neuf cent quatre-vingt neuf emplois sont recensés, dont six cent quarante-huit pour la seule Ardèche du Nord.

« *J'ai été traité publiquement de telle sorte que ma dignité personnelle me comm· de de parti:.* » M. Mottet, avant la réunion du conseil d'administration des T.S.R. *semble déterminé.* Dirigeant la CEDEVE (Compagnie d'études et de développement des entreprises), actionnaire prépondérant à 51 % des T.S.R., M. Mottet, qui est aussi P.-D.G. d'une autre entreprise régionale qui traverse une crise aiguë (les Ateliers roannais de constructions textiles), n'admet pas les insultes proférées dans *son* bureau par une partie des grévistes. Ceux-ci étaient venus protester contre les modalités d'un nouveau plan draconien élaboré pour sauver l'entreprise de la faillite. Déjà, au début de 1977, la société était au bord du dépôt de bilan. Une gestion hasardeuse, la crise du textile, les investissements très lourds — telle l'usine de teinture de Munas, à Ardoix-en-Ardèche — avaient entraîné une première modification des structures d'une entreprise indispensable à la vie économique d'une région frappée par l'exode rural et menacée de *désertification.*

« *Vivre et travailler au pays* » : cette formule prend toute son acuité dans la haute Ardèche Certains excès de langage ris*quent pourtant de masquer* la légitime inquiétude des salariés qui voient, mois après mois, s'effilocher l'empoi dans une région peu industrialisée et où les dangers de la mono-industrie commencent à apparaître. Les autocars R.V.I. à Annonay seront bientôt la dernière production industrielle digne de ce nom dans le département.

Les solutions industrielles proposées par la direction de T.S.R. se résument en trois points : suppression de cent quatre-vingts emplois en Ardèche ; soixante-dix *départs « volontaires » en supprimant* le siège aujourd'hui villeurbannais de l'entreprise ; filialisation de l'activité. Mais lorsque la direction évoque la création de « *cinq unités industrielles autonomes spécialisées* » (moulinage, fil, texturation, confection, teinture), les syndicats, dont la C.G.T., majoritaire, refusent « *la fin de l'entreprise intégrée* ». Ils *craignent de voir « disparaître chaque unité de production jugée non rentable par la CEDEV* ».

C. R.

GRÈVE DE VINGT-QUATRE HEURES LUNDI 30 JUIN A LA R.A.T.P.

En raison d'un appel à la grève des cadres et agents de maîtrise C.G.T. et autonomes des personnels de manœuvre de la R.A.T.P. chargés de la préparation technique des rames et des trains, la circulation du métro parisien et du R.E.R. risque d'être perturbée le lundi 30 juin, d'autant plus que le syndicat F.O. de la R.A.T.P. vient, à son tour, de se prononcer pour une grève de vingt-quatre heures le même jour, les trois organisations entendent protester contre « le refus de la direction d'ouvrir de véritables négociations pour l'amélioration des *conditions de travail*, la *réduction* du temps de travail, l'embauche d'effectifs supplémentaires et la revalorisation des salaires ».

Les élections professionnelles

FORTE PROGRESSION DE LA C.F.D.T. CHEZ RENAULT-VÉHICULES INDUSTRIELS VÉNISSIEUX

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — Les élections professionnelles au comité d'entreprise de Renault-Véhicules industriels (établissements de Vénissieux), où les effectifs sont en forte réduction par rapport au précédent scrutin, ont permis d'enregistrer une forte progression de la C.F.D.T., essentiellement au détriment de la C.G.T.

La C.G.T. — tout en restant largement le syndicat le plus représentatif (3 770 voix sur 6 748 votants) — perd 6,8 points par rapport à 1978. La C.F.D.T. passe de 25,1 % à 33,4 %, F.O. de 7,6 % à 8,1 %. La C.G.C. n'avait pas de candidats.

Le recul cégétiste est plus sensible chez les techniciens *(— 13,2 points)* que chez les ouvriers et employés (— 6,6 points). La section C.F.D.T. a déclaré : « *Les travailleurs sont conscients que la C.F.D.T. n'est pas à l'origine de la rupture de l'unité syndicale et ils l'ont exprimé à l'occasion de ces élections. La C.F.D.T. ne s'est pas attardée sur les attaques incessantes dont elle a été l'objet de la part de la C.G.T. et du P.C.F. à Vénissieux.* »

Résultats tous collèges

Inscrits : 8 846 [10 332 en 1978] ; suff. expr. : 6 455 [7 349].

Ont obtenu : C.G.T. : 3 770 voix [4 772], soit 58,5 % des suffrages exprimés au lieu de 65,3 % en 1978 : C.F.D.T. : 2 155 voix [1 836], soit 33,4 % au lieu de 25,1 % ; F.O. : 525 voix [552], soit 8,1 %, au lieu de 7,6 % ; en 1978, la C.G.C. obtenait 148 voix, soit 2 % des suffrages exprimés.

[En nombre de voix, la C.F.D.T. progresse dans tous les collèges, bien qu'il y ait eu 1 486 inscrits en moins. En revanche, la C.G.T. perd 1 002 voix.]

● *Situation confuse aux mines de potasse d'Alsace.* — Au cours d'une consultation à bulletin secret des six mille salariés, 50,8 % des effectifs ont approuvé le protocole d'accord qui devrait marquer la fin du conflit qui touche cette entreprise depuis le 3 mai dernier. La C.F.D.T. et F.O., qui avaient appelé à l'acceptation des dernières propositions de la direction (+ 0,2 % = + 0,40 % du pouvoir d'achat ; 2 jours de congés supplémentaires), ont fait savoir qu'elles signeraient le protocole d'accord. La C.F.D.T. et la C.G.T., hostiles à ce protocole, ont souligné que le vote « *légèrement* » favorable avait été acquis grâce aux voix des cadres et employés, alors que les mineurs, techniciens et agents de maîtrise des lieux de production (les puits) se prononçaient « *très largement* » contre.

La journée d'action sur les bas salaires et la durée du travail

Divergences sur la hausse prochaine du SMIC

Des débrayages *limités* et des *rassemblements de délégations* devant le C.N.P.F., les chambres patronales et le ministère du travail devaient marquer la journée nationale d'action, le 25 juin, de la C.G.T. et de la C.F.D.T. Dans la matinée, aucune perturbation significative n'était signalée à la R.A.T.P., à l'E.G.F. et à la S.N.C.F.

Cette journée a pour objectif d'accélérer les négociations sur la réduction de la durée du travail (une nouvelle réunion est prévue jeudi 26 juin) et d'obtenir une plus forte augmentation des bas salaires et du SMIC, dont le nouveau montant doit être discuté le 27 juin.

La commission supérieure des conventions collectives, chargée de donner un avis au gouvernement sur le niveau de la revalorisation du SMIC, se réunira vendredi 27 juin. Le relèvement automatique du salaire minimum intervient chaque fois que l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages atteint un niveau égal ou supérieur au précédent indice de référence majoré de 2 %. L'évolution des prix entre mars et mai s'établissant à 2,06 %, le SMIC devrait donc être majoré automatiquement de ce pourcentage le 1er juillet.

A cette majoration s'ajoute, selon la loi, à cette époque, une augmentation visant à faire progresser le salaire minimum d'au moins la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers. Compte tenu d'une hausse de ce salaire horaire de 14,9 % d'avril 1979 à avril 1980, et d'une majoration des prix de 13,9 % au cours de la même période, cette augmentation serait d'au moins 0,43 %. Au total, le relèvement minimum du SMIC, dont le taux horaire est actuellement de 13,66 F (2 376 F par mois pour cent soixante-quatorze heures), devrait être de 2,49 %.

En juillet 1979, la revalorisation de 4,74 % du SMIC se décomposait ainsi : 3,032 % au titre de la hausse des prix, 1,455 % à celui de l'amélioration du pouvoir d'achat et 0,26 % de majoration supplémentaire. Mais le gouvernement a cette fois déjà accordé un « *coup de pouce* » de 1 %, le 1er décembre dernier. S'en tiendra-t-il à ses obligations légales, ou consentira-t-il une majoration complémentaire ?

Plusieurs thèses sont en présence : la C.G.T. réclame une majoration importante (3 100 F au lieu de 2 376 F actuellement) et la C.F.D.T., qui demande un SMIC à 3 000 F, avait insisté, lors de sa visite à l'Elysée, sur la nécessité d'engager, à la commission supérieure des conventions collectives, une véritable négociation sur le relèvement des bas salaires.

Le C.N.P.F. estime, comme le gouvernement, que le SMIC ne doit plus avoir un rôle moteur et que la priorité donnée aux bas salaires doit se traduire par des négociations, branche par branche, sur la revalorisation des salaires minimaux ; le patronat devrait d'ailleurs présenter, à la commission, un bilan des négociations salariales.

● *E.D.F.: mille deux cents agents manifestent contre les « sanctions » à Avignon.* — Environ mille deux cents salariés d'Electricité de France ont manifesté, mardi 24 juin, à Avignon (Vaucluse) contre les « sanctions » infligées à certains agents à la suite de la grève du 12 juin dernier.

INSTITUT DE GESTION SOCIALE

Préparez-vous à prendre des responsabilités, demain

Management avancé / 3e cycle

8 mois de formation de haut niveau + 7 mois de missions opérationnelles en entreprises

Management avancé : intégrer l'économique et le social.

Aujourd'hui les seules connaissances techniques ne *suffisent plus à la réussite professionnelle.* Le cadre dirigeant doit être, à la fois technicien et animateur, gestionnaire et négociateur.

Ce programme se distingue donc des formations traditionnelles à la gestion. Car il est à la fois :
- une préparation à la prise de décisions, à la maîtrise du changement et à la conduite de projets opérationnels.
- un entraînement aux pratiques de la gestion sociale en tant que système de motivation, de dialogue et de concertation.
- un approfondissement des techniques de base de gestion et une spécialisation professionnelle.

Un programme intensif d'insertion professionnelle

Concentré dans le temps, il est organisé en liaison étroite avec les entreprises et les milieux professionnels. Il associe formation (8 mois) et missions dans l'entreprise (7 mois).

Il bénéficie de l'apport de praticiens et d'experts de haut niveau qui assurent à chaque participant un suivi personnalisé et un réseau de relations professionnelles.

ADMISSION DE LA PROMOTION 80-81

Elle est réservée aux diplômés de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, IEP, maîtrise...) et à des jeunes cadres.

Retrait immédiat des dossiers de candidatures en vue des entretiens de sélection.

INSTITUT DE GESTION SOCIALE
établissement privé d'enseignement supérieur
3e cycle de management avancé
25, rue François-Ier, 75008 Paris

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Les gouvernements ont de plus en plus tendance à subordonner le progrès social à l'essor économique

Condamnation de l'attitude d'Israël dans les territoires occupés, votée à bulletin secret

La soixante-sixième conférence de l'Organisation internationale du travail s'est achevée, mercredi 25 juin, à Genève. Les États-Unis ont *repris la place qu'ils avaient laissée vacante lors* des conférences de 1978 et de 1979.

La résolution jordanienne relative aux territoires occupés par Israël a finalement été adoptée par 249 voix contre 15 et 165 absten*tions, après une interminable* bataille de procédure s'achevant sur un vote à bulletin secret (1). Ce mode de scrutin avait été adopté l'an dernier par l'O.I.T., parmi les mesures destinées à l'écarter des ornières de la politisation. C'est la première fois qu'une telle formule a été employée dans une assemblée du type des *Nations unies. Le résultat final* a consacré la solidarité des pays arabes et communistes contre les Occidentaux, alors que, dans d'autres circonstances, la publicité du vote avait seule maintenu leur alliance.

***L'affaire afghane n'a pas été évoquée*, ce qui montre peut-être a volonté de ses membres de préserver l'O.I.T. des déclarations qui sortent de sa compétence.**

De notre envoyée spéciale

Genève. — Les Etats-Unis avaient quitté l'O.I.T., en 1977, en raison de la *politisation excessive* de l'institution internationale. Dès leurs retrouvailles avec l'Assemblée genevoise, *ils ont de nouveau pu constater que* les pays arabes ne renonçaient en rien à utiliser l'O.I.T., comme toute autre tribune, pour y créer ou renforcer un courant favorable à la cause palestinienne.

Cette fois, les Américains se sont gardés de toute manifestation d'humeur trop marquée. La tactique de la chaise vide semble abandonnée. Tandis que le secrétaire d'Etat au travail, M. Marshal, a assisté à une bonne partie de la conférence, l'adhésion des syndicats américains a été soulignée par la présence du nouveau président de l'A.F.L.-C.I.O., M. Kirkland, qui a fait une tournée des capitales européennes. Il est même passé par Bordeaux, au récent congrès de Force ouvrière, pour lancer un appel en faveur du pacte atlantique. Le nouvel intérêt des Américains pour le Vieux Continent pourrait, dit-on, se concrétiser par *leur retour à la Confédération internationale des syndicats libres* (C.I.S.L.).

L'attention qu'avaient provoquée, dès avant l'ouverture de la conférence, les pays arabes, y compris l'O.L.P. derrière la Jordanie, en déposant une résolution condamnant Israël, avait suscité une intervention inusitée — la première du genre — de la part de M. Francis Blanchard, directeur général du B.I.T. (Bureau international du travail). Après consultation du conseil d'administration, il avait lancé un appel à la modération, faisant état de la condamnation déjà prononcée par le Conseil de sécurité des Nations unies et indiquant que la plupart des faits évoqués par les amis des Palestiniens ne relevaient pas de la compétence de l'O.I.T. Celle-ci, en outre, ne pouvait condamner un Etat membre sans investigations préalables.

Peut-être M. Blanchard aurait-il pu s'appuyer sur le règlement pour déclarer la motion irrecevable. En écartant cette éventualité, il a tenu compte de la sympathie croissante *en faveur des Arabes qu'éveille* le comportement d'Israël. En commission, les amendements apportés par la plupart des pays du tiers-monde — M. Yahia Briki, chef de la délégation algérienne, étant particulièrement actif, ainsi que les Yougoslaves — transformèrent une bonne partie du texte. La phrase « *condamne les implantations juives dans les territoires occupés* » est ainsi devenue « *déplore vivement la politique d'implantation juive dans ses conséquences sur la condition des travailleurs arabes* ».

La résolution, disent certains, a ainsi été vidée de son contenu. Si l'on recherchait des mesures vraiment efficaces pour les travailleurs arabes en tant que tels, il aurait *d'ailleurs fallu* mettre en œuvre d'autres *méthodes* que les recherches « classiques » effectuées depuis trois ans par le B.I.T. La voie finalement choisie à Genève a laissé aux Arabes *le moyen de s'exprimer sans graves* excès verbaux. Ce qui n'a pas empêché, en séance plénière, le délégué d'Israël de *déclarer que* les pays du groupe dit des « *77* » « *étaient des totalitaires* ».

Les Etats-Unis ne peuvent, à tout bout de champ, menacer de claquer la porte. Leur comportement montre qu'ils ont été sensibles à l'effort de modération mené durant leur absence.

Dans l'immédiat, leur participation ne modifie pas les problèmes financiers du B.I.T., dont le budget est voté jusqu'en 1981. *Nombre d'Etats membres* estiment que l'appoint américain les dispensera de l'effort supplémentaire qu'ils avaient dû consentir. Ce qui ne *permet* guère d'envisager la relance des programmes d'assistance du B.I.T.

Le protectionnisme

Si la motion relative aux territoires occupés par Israël a pesé sur le Palais des nations, en bloquant les travaux de la commission des résolutions et en créant des appréhensions sur le vote, on ne saurait cependant lui imputer toute la responsabilité de la faiblesse du palmarès de la conférence. En effet, la persis*tance prévisible de la dépression* économique incite les gouvernements à subordonner le progrès social à l'essor économique. De nombreuses interventions des représentants gou*vernementaux l'ont confirmé en commission.*

Ayant voté à l'unanimité une résolution d'assistance au Zimbabwe, devenu le cent quarante-troisième membre de l'O.I.T., l'Assemblée n'a ratifié que trois recommandations concernant les travailleurs âgés (conditions de travail et préparation à la retraite), l'égalité de traitement pour les travailleurs, hommes et femmes, ayant des responsabilités familiales, et la révision de la liste des *maladies professionnelles.* L'adoption du texte relatif à la négociation collective (il ne deviendra définitif qu'en 1981) est encore plus restrictive. Alors que les travaux pré*paratoires visaient à établir des* normes et à encourager les Etats membres à promouvoir ces négo*ciations collectives, nombre* de gouvernements, appuyés par les employeurs *et même par* les travailleurs, ont voulu limiter la portée du projet, en interprétant différemment la notion de bien public, en invoquant la lutte contre l'inflation, etc.

Certaines tendances au protectionnisme, devait dire M. Blanchard en séance plénière le 24 juin, représentent un grave danger pour le progrès social. Il a préconisé une « *nouvelle génération de programmes* » de l'O.I.T., visant notamment les normes minimales, l'énergie et leurs rapports avec l'emploi. Ces études s'étendraient de l'Europe à des secteurs particulièrement affectés par la concurrence internationale ou les changements technologiques. Mais comment financer la « décennie du développement », lorsque les pays industrialisés ne consacrent à l'aide publique que 0,3 % de leur produit national brut ? a dit M. Blanchard. Et les trente-cinq pays les plus pauvres du monde auront en 1980 un déficit de leur balance des paiements de 11 milliards de dollars.

Il y a encore beaucoup de chemin à faire avant de réaliser le « *plan Marshall à l'égard du tiers-monde* » suggéré par des syndicalistes comme M. Antoine Laval (F.O.), délégué pour les travailleurs français, ou M. Gerhard Weissenberg, ministre des affaires sociales d'Autriche, qui présidait la conférence.

JOANINE ROY.

(1) Les abstentions comportaient notamment celles des pays d'Europe, y compris la France (mais non l'Espagne, qui a voté pour), des Etats-Unis et de leurs alliés, ainsi que certains pays africains et latino-américains. Si les votes négatifs n'avaient été que des abstentions, la résolution jordanienne n'aurait pu être adoptée, le quorum n'étant alors pas atteint.

● *En faveur des neuf Turcs de Mulhouse* qui, depuis le 10 mai, font la grève de la faim pour *obtenir la régularisation de leur* situation, les responsables C.G.T. de cette ville du Haut-Rhin ont écrit, le lundi 23 juin, aux autorités religieuses alsaciennes des trois confessions, catholique, protestante, israélite. « *Il s'agit là,* souligne la C.G.T., *d'un problème humanitaire grave auquel personne ne peut rester insensible, quelles que soient les options religieuses, philosophiques ou politiques. Aussi, nous vous demandons d'aider ces travailleurs dans leur action, de manière à favoriser une prise de conscience de l'opinion publique et à influencer la décision des autorités.* »

LA PRÉPARATION DU VIIIe PLAN

Quatre « schémas d'avenir » pour l'emploi

Quatre « *schémas d'avenir* » de l'emploi ont été retenus, dans le cadre de la préparation du VIIIe Plan, par le groupe de prospective présidé par Mme Françoise Giroud, qui a présenté à la presse, ce mercredi 25 juin, le rapport intitulé « *Réflexions sur l'avenir du travail* » (1), en présence de M. Michel Albert, commissaire au Plan :

1) Le retour au plein emploi par l'expansion mondiale et la compétitivité française : cela implique un rythme de croissance soutenu, avec une « *concertation poussée* » entre les Etats-Unis, la C.E.E. et le Japon, des « *progrès substantiels* » des rapports Nord-Sud et des « *politiques rigoureuses d'économies d'énergie* » ;

2) Le retour au plein emploi par la relance d'une production planifiée centrée sur les besoins nationaux et faisant une large place au développement des services collectifs : « *Un tel scénario tire sa crédibilité de l'alliance qu'il peut sceller entre les forces sociales soucieuses de la recherche du plein emploi dans le cadre d'une économie planifiée, et celles qui sont avant tout préoccupées de préserver l'autonomie du pays à l'égard du marché mondial* ».

3) La répartition de la population active entre les emplois du secteur productiviste intégré au marché mondial et les emplois « *plus gratifiants* », mais moins rémunérateurs du secteur « *informel* » : « *Cette société « à deux » vitesses » résout à la fois les problèmes du chômage et ceux du décalage qualitatif entre les aspirations et la structure des emplois offerts. Elle suppose cependant qu'à tout moment les besoins en effectifs des deux secteurs s'ajustent avec les aspirations des populations et que, plus précisément, les chômeurs du premier secteur soient rapidement convaincus des vertus du second* ».

4) Un nouveau partage des activités de chacun entre le travail organisé et des activités autonomes, productives ou non, qui prendraient une place croissante dans la définition des niveaux et des modes de vie : « *Chaque individu consacrant un temps fortement réduit au travail organisé trouverait à la fois un complément de revenus et d'épanouissement dans le développement d'activités autonomes et libres* ».

Le groupe de prospective, qui dresse, dans la première partie du rapport, un constat de « *la crise du travail* », indique qu'« *aucun des schémas exposés n'est à proprement parler « impossible » pour la génération prochaine* », mais que, « *à l'inverse, il y a peu de chances qu'aucun d'entre eux se réalise « à l'état pur* ». Il conclut que l'évolution des rapports de force entre les différents groupes sociaux « *conduira plus probablement à des arbitrages* ».

(1) En vente à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75007 Paris, 170 pages.

FAITS ET CHIFFRES

Energie

● *Les réserves mondiales de pétrole sont en voie de diminution, selon B.P.* — La demande de pétrole plafonne et peut-être même a-t-elle commencé à baisser, a affirmé, lundi 23 juin, Sir David Steel, P.-D.G. de British Petroleum (B.P.). Cependant, les réserves de pétrole diminueront d'un quart d'ici à l'an 2000 même si la consommation se stabilise à son niveau actuel de 62,5 millions de barils par jour (8,56 millions de tonnes).

Social

● *Accidents du travail : un bilan désastreux, selon la C.G.T.* — Les derniers chiffres connus des accidents du travail (près de 3 000 accidents mortels, dont 1 039 accidents de trajet et 209 décès consécutifs à une maladie professionnelle) montrent que tous les trois quarts d'heure un salarié meurt de l'insécurité du travail, que toutes les minutes l'un d'entre eux est mutilé et que toutes les cinq secondes se produit un accident, a déclaré Mme Marest, secrétaire de la C.G.T. « *Ces chiffres*, a-t-elle ajouté, *traduisent le bilan désastreux de la protection des travailleurs dans l'entreprise.* »

P.T.T.

● *Un troisième câble sous-marin entre la France et la Tunisie.* — Un protocole d'accord vient d'être signé entre la France et la Tunisie pour la réalisation du troisième câble sous-marin entre les deux pays. Ce câble sera mis en service en 1982 entre Marseille et Bizerte et pourra acheminer deux mille cinq cent quatre-vingts conversations simultanées. D'autre part, la Tunisie a choisi la technique française de commutation temporelle.

TRAVAILLER AUTREMENT

III. — « P.-D.G. » à l'italienne

par DANIELLE ROUARD

Face à la crise, que faire? **Après les phalanstères des jeunes de Berlin, les contre-plans des délégués d'atelier britanniques (« le Monde » des 24 et 25 juin), voici l'itinéraire des ouvriers devenus entrepreneurs dans la région italienne des Marches, au centre de la rive adriatique. Ils sont des milliers à avoir fait le saut, pour échapper au salariat ou au chômage.**

Haut perché sur une colline proche d'Ancône, Osimo, trente mille habitants, abrite sa torpeur à l'ombre de solides remparts. Mais d'un escalier en contrebas de la route montent, inattendus, le bruit de machines et l'odeur d'acier en fusion. Une porte s'ouvre : dans l'appentis aux murs sales, *le four et sa coulée*, une dizaine d'ouvriers en bleu. Ils usinent les pièces détachées des *voci*, ces plaques de métal à languette qui, en vibrant, font les notes d'accordéon. Ce « laboratoire artisanal » appartient à M. F. Maggiori. La quarantaine réservée et solide, c'est le seul à ne pas porter de blouse, à circuler d'une machine à l'autre, *« éloignées*, confie-t-il, *pour que les gens ne perdent pas de temps à bavarder »*.

Il a réussi son entreprise, lui, l'ancien ouvrier, fils de paysan. Dès l'âge de douze ans, il avait émigré, pour revenir « écœuré » après quelques jours passés dans un baraquement de chantier parisien. Plus tard, M. F. Maggiori entra à l'atelier des *voci* tenu par un vieil ouvrier. Au départ en retraite de ce dernier, il décide avec un de ses collègues, pour éviter le chômage, de racheter l'affaire par mensualités. Sans un sou d'avance. Dans ce cas, les banques ne prêtent pas. Les deux épouses, ouvrières elles aussi de l'atelier, prêtent main forte.

Douze ans plus tard, l'affaire tourne. Un nouvel atelier de 500 mètres carrés est en construction, l'équipe a doublé, l'horaire est passé de onze heures à huit heures par jour, les salaires restent inférieurs au niveau national, chaque lire est réinvestie. La production et les clients se sont diversifiés. M. F. Maggiori fabrique des pièces de *voci* mais aussi, selon la conjoncture, de microphones, de rétroviseurs, des joints de fenêtre, des talons « aiguille », des formes de semelles. Même pour les *voci*, il a élargi son marché, fournissant quatre entreprises de montage, qui elles-mêmes livrent leur *produit à des firmes plus importantes*.

Son premier client, ancien ouvrier, la soixantaine gaie, dirige cinquante personnes, dont sept de sa propre famille. Démocrate-chrétien, ancien résistant, il est aimé de tous.

Quelques kilomètres plus loin, le deuxième client. Une entreprise de cent salariés, une dizaine de produits destinés à la mécanique légère, un récent brevet qui concurrence les Japonais sur leur terrain.

Ces entreprises ont la même histoire : celle d'ouvriers devenus entrepreneurs. Ils sont des milliers dans la région des Marches. Cette dernière a un million quatre cent mille habitants et quatre cent cinquante mille actifs. Un actif sur trois travaille à domicile. Et plus tard, peut-être à son compte, à la tête d'une P.M.E. (1)... Ces ouvriers-entrepreneurs livrent leurs produits à des firmes plus importantes. La région fabrique ainsi de très nombreux produits qu'elle exporte. D'Osimo et de ses environs sortent par exemple une bonne part des accordéons et des orgues électriques fabriqués dans le monde.

En quinze ans, sans intervention étatique, la région a arrêté l'immigration, créé des emplois au point que le taux de chômage des hommes adultes y est pratiquement nul. Mieux encore : les Marches ont préservé leur harmonie. Des Apennins aux verdoyantes plaines côtières, on ne rencontre ni désert rural ni urbanisation poussée. Et les ouvriers peuvent devenir entrepreneurs... Selon un journaliste de *l'Europeo*, *« ici, la classe ouvrière est déjà au paradis »*.

Des chaussures et de l'électro-ménager

Le style de vie s'en ressent : sobriété, respect du travail, esprit d'économie. Mais comment expliquer une telle ascension sociale ? Les sociologues invoquent les vertus du *métayage, largement répandu*. Le système permet au métayer de récupérer 50 % du capital accru par son travail, à son départ. Ce qui développe l'esprit d'entreprise. De plus, tout le monde se connaît. Ainsi trouve-t-on facilement clients et fournisseurs. Tout se passe en famille, même la politique, dans cette région qui vote à gauche mais ignore les grèves.

A Osimo, où le maire est démocrate-chrétien, M. F. Maggiori vote comme ses frères, pour le P.C.I., mais n'est pas membre du parti. Animateur de l'équipe de football, cofondateur de Tele-Radio-Osimo, station ouverte à tous les courants, avec un capital initial de 20 millions de lires, M. F. Maggiori est également vice-président d'un groupement d'artisans. Lorsqu'un autre groupement d'obédience communiste s'est monté, il a préféré rester à son poste, *« pour être efficace : dans la profession, on n'aime pas les étiquettes »*.

Etre efficace : le Sésame du succès. Le secret des plus grands, de ceux qui, à la première génération, ont débuté « au noir » et dès la deuxième — parfois même avant — sont devenus les roitelets du pays. Leur réputation n'a cessé de croître.

Adamello Giacomozzi, cinquante ans, propriétaire des Bartistan Shoes à *Montegranaro, ouvrier* jusqu'au début des années 60, est à la tête d'une entreprise de 115 salariés qui produit 1 400 paires de chaussures par jour, dont les trois quarts prennent la route des Etats-Unis, de la Libye et de la C.E.E.

Les Guzzini, qu'on appelle à Recanati *« les six frères de la lumière »*, ont transformé l'atelier paternel, datant de 1936, en quatre entreprises (750 salariés) fabriquant des lampes d'ameublement et des équipements de salle de bains destinés à l'exportation. Les Guzzini ont même conclu un accord de *joint venture* avec des Yougoslaves, Mablo-Harvey, employant 1 500 salariés en Yougoslavie dans la fabrication de meubles. Ils viennent de vendre au Canada une autre société qu'ils avaient créée.

Dino et Mario Botticelli, à Montegranaro : un atelier en 1946, une entreprise industrielle depuis 1973, 5 000 paires de chaussures par jour dont 90 % sont exportées.

Lucia Gabrielli, trente-quatre ans, à la tête d'un atelier de tricots « grand luxe », 15 ouvriers, vient de demander le statut d'industriel.

Le plus connu des enfants du pays devenus barons d'industrie est sans nul doute M. Vittorio Merloni, le nouveau président de la Cofindustria, le patronat italien. A quarante-neuf ans, il dirige avec ses deux frères et sa sœur le groupe Merloni — 14 établissements, 5 000 salariés, produisant de l'électro-ménager, du matériel solaire, etc. Leur talent s'épanouit moins dans l'innovation technologique que dans le marketing. Ainsi vendent-ils les décors kit de cuisine et de salle de bains, faits d'éléments juxtaposables à loisir.

Le père avait débuté comme artisan avant guerre. Son fils, à la tête de la Cofindustria, se fait le chantre de la méthode à la japonaise et de ce qu'il appelle *« la voie adriatique du développement »*.

La chaîne de saint Antoine

Lorsqu'on quitte le salariat, le prix de la liberté est lourd. Les conditions de travail et de sécurité sont sommaires, les garanties sociales précaires, au moins au début, la sous-traitance est aléatoire. Les horaires sont sans *fin pour qui* veut réussir à accumuler. Ni week-ends, ni vacances, ni luxe pour le petit patron, qui doit épargner.

Ainsi chez M. F. Maggiori... Sa femme consacre ses matinées aux tâches domestiques, ses après-midi à l'atelier. Mais ils ont la fierté d'être à leur compte, d'avoir franchi *le cap du labeur* anonyme à domicile, *« ce travail à compte de tiers »*, comme on dit avec discrétion dans les Marches.

Mais tant d'autres n'ont pas eu le choix. Ainsi à Osimo, un des voisins de M. F. Maggiori, la cinquantaine marquée, ne quitte pas son garage. Il a toujours travaillé à domicile et pour le compte des autres. Jadis il eût préféré *« être un vrai salarié »*. Mais il n'en va pas de même aujourd'hui. *« Je fais plus d'heures, mais je gagne plus qu'en entreprise, où le syndicat interdit les heures supplémentaires. »*

Dans la bourgade de Sassoferrato, dominée par Vainer, la plus grosse fabrique de chaussures de la région, toute une filière s'est tissée. A l'heure du *déjeuner*, un des contremaîtres rentre chez lui. Dans la cour de la cité, ses neveux jouent, la belle-sœur, debout, termine la couture d'un mocassin « fait main » : pas de temps à perdre pour finir le quota de la semaine destiné à la Vainer. Elle coud depuis dix ans pour le compte de cette grande firme. Les commandes, aléatoires, lui ont assuré en gros un mi-temps. *« Ce n'est pas assez*, se plaint-elle, *et en cas de maladie, je ne touche rien. » « Mais on n'a pas le choix »*, réplique le beau-frère.

Ailleurs, partout dans les Marches, c'est le même décor. Des ouvriers travaillent pour ceux *qui sont déjà au paradis*.

Lorette, le « Lourdes » de la Vierge noire du même nom : sur le perron d'une maison, en plein après-midi, cinq femmes assises bavardent tout en enfilant avec dextérité des perles de chapelet. Elles touchent 1,50 F pour dix pièces terminées. La clientèle ne cesse d'en réclamer toujours plus.

Montegranaro, haut lieu de la chaussure des Marches : au crépuscule, il n'est guère de maisonnée où ne cliquettent une ou deux machines.

Ainsi découvre-t-on au hasard des ruelles quelques maillons cachés, ignorés de la chaîne qui conduit au succès des P.M.E., chaîne sans fin, comme celle de la comptine dédiée à saint Antoine, le héros populaire de Padoue toute proche.

Une rémunération faible, des garanties sociales insuffisantes, mais souvent pas d'impôt : le travail à domicile est rarement officiel. Les maîtresses de maison le font à leurs heures perdues, les salariés après leur emploi fixe, pour arrondir leurs fins de mois ou pour se mettre plus tard à leur compte. Le double travail est presque la règle dans l'administration comme dans les entreprises, même les plus grandes.

Ce système forme une pyramide. En bas de l'échelle, le travail à domicile se fait en partie au noir, en partie en sous-traitance déclarée. Au-dessus, les ouvriers-entrepreneurs créent officiellement des P.M.E. ; ils y font souvent de la sous-traitance, mais à des tarifs et dans des conditions inférieurs à ceux prévus par les *conventions collectives. Enfin, les* entreprises-leaders appliquent, au sommet de la pyramide, la législation et les conventions. La base de ce système reste dans l'ombre, c'est la zone dite « immergée » de l'économie régionale. Sans vouloir trop en élucider les mystères, on vante les vertus de l'ensemble — création d'emplois et développement des exportations.

La région des Marches aurait-elle trouvé la potion magique contre la crise ? On s'étonne de son boom alors que, dans le même temps, les grandes firmes du Nord connaissent des difficultés. Tout l'art consiste à créer des moyennes entreprises et à utiliser pour une part croissante de la production le tissu extérieur des ateliers des ouvriers-entrepreneurs. Les grands de l'industrie arrivent ainsi à adapter plus souplement leur production aux variations du marché. Cela suppose, aussi, de contourner les garanties d'emploi et de salaire fixées par le statut du travailleur de 1969 et les conventions obtenues par les syndicats. Cela porte un nom en Italie : la *« décentralisation productive »*.

Dans la région des Marches, où Fiat dispose d'une filiale tracteurs, où Yves Saint-Laurent fait fabriquer une partie de sa confection de luxe, les entreprises locales suivent le mouvement avec rapidité et profit. Les Guzzini, les Merloni, les Botticelli *ont compris* les richesses cachées de la décentralisation et de la spécialisation forcenée de chaque commune, chaque bout de territoire.

« Pour les brusques changements de marché, mieux vaut conduire une bicyclette qu'un gros paquebot », constate, jovial, M. Raffaele Stracquadanio, patron depuis peu de la Lenco, à Osimo — 800 salariés produisant tourne-disques, autoradios, moteurs électriques et hi-fi. En un an et demi, avec l'accord de l'Union syndicale C.G.I.L. - C.S.I.L. - U.I.L. (2), il a scindé son entreprise en quatre sociétés disséminées. Le nombre total de salariés a diminué : il ne remplace pas les partants. Moins d'absentéisme, plus de ventes, la sous-traitance en essor — M. Stracquadanio éprouve à ce bilan une satisfaction que les habitants de la région ne partagent guère. La valse des commandes effraie. On commente les déboires de ses sous-traitants. Ainsi M. Y..., ancien ouvrier, à la tête d'une entreprise de quarante personnes travaillant en exclusivité pour la Lenco, a *dû en avril annoncer dix licenciements*.

Les syndicats ont dû s'adapter à la situation. Pour eux, qui regroupent la moitié des travailleuses, il s'agit non de nier la réalité de l'économie immergée et celle de la petite entreprise — ils se couperaient de leur base, *dit-on — mais de la faire apparaître* au grand jour. *« La décentralisation productive et la petite entreprise ont permis de développer les emplois industriels »*, constatent-ils. Reste à garantir le statut des travailleurs. La tâche est délicate. Peu de grèves, des plaintes individuelles. Quelques gains. Ici ou là, on obtient un contrat collectif qui programme le rattrapage des conventions nationales. Depuis peu, celle des *industries mécaniques et métallurgiques* est reconnue, et le secteur des instruments musicaux en bénéficie, par exemple. Du coup, à Osimo, des assemblées unitaires se sont tenues, à l'initiative des syndicats : les tarifs du travail à domicile ont doublé !

C'est un fait, *« la petite entreprise fait problème »*, avoue la C.S.I.L. Le syndicat doit temporiser, *« être là où sont les travailleurs, sans faire de l'électoralisme »*. La C.G.I.L., majoritaire, réclame *« une requalification du travail, une planification concertée, de nouvelles activités. La situation actuelle ne peut durer. »* Les deux syndicats éprouvent le besoin d'une structure de négociation par zone géographique, complémentaire à la structure de discussion des conventions nationales. *« Le syndicalisme catégoriel ne suffit plus »*, concluent-ils.

Les milieux patronaux affirment, pour leur part, *« la nécessité de la modernisation et de l'évolution technologique pour maintenir un niveau international de concurrence »*.

En fait, les Marches bénéficieront-elles encore longtemps de leurs facilités à sous-payer leur main-d'œuvre ? Car si, pour certains, *« la voie adriatique au développement »* est le remède miracle à la crise occidentale, elle est pour d'autres la *« voie classique qui règne dans le tiers-monde »*. Et c'est de là précisément que vient la concurrence.

Le modèle a ses limites en Europe. Et des partisans inattendus. N'a-t-on pas entendu en France un appel officiel à la création d'entreprise par les chômeurs ?

Prochain article :

EN FRANCE DES PROJETS MAIS PAS D'IDÉE

(1) Principaux secteurs de l'économie : agriculture, chaussure, habillement, instruments musicaux, petite mécanique, électronique, etc

(2) Les différences entre ces trois confédérations sont assez proches de celles observées en France : respectivement entre la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O.

IRLANDE
PARIS-DUBLIN aller-retour
790 F *
Départs garantis d'Orly
tous les vendredis
du 13 juin au 12 sept. 1980
par la compagnie AEROTOUR
* + 180 F prestations terrestres obligatoires
Lic A 195
Mac Bride Voyages
122, rue d'Assas, Paris-6e
633.28.72 - 30.58 - 325.02.90
Un Irlandais à Paris...

(Publicité)

REPUBLIQUE DU ZAIRE
Mouvement Populaire de la Révolution

Office National des Transports

ONATRA

Avis d'appel d'offres

L'Office National des Transports « ONATRA » du Zaïre lance un appel d'offres pour la fourniture de :

— 1er lot :
ponts roulants monopoutres de 5.000 kg
— 2ème lot :
aléseuse fraiseuse à montant mobile
— 3ème lot :
fraiseuse universelle
— 4ème lot :
tour parallèle à charioter et fileter
— 5ème lot :
machine pour rechargement des bandages
— 6ème lot :
scie alternative semi automatique

Ces marchés entrent dans le cadre d'un crédit obtenu à l'Association Internationale de Développement. Les soumissionnaires et le matériel proposé doivent obligatoirement avoir leur origine dans l'un des Etats membres de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ou en Suisse.

Le dossier complet d'appel d'offres peut être consulté :

Au Zaïre :
ONATRA
Direction des Approvisionnements
Inspection des Achats
Boulevard du 30 Juin à Kinshasa.

A Washington :
Ambassade du Zaïre — Zaïre Embassy
1800 Newhampshire Avenue
B.P. 130
Washington D.C.
Tél. : (02) 234.76.90

A New York :
Mission Permanente du Zaïre auprès des Nations-Unies
866 2nd Avenue
New York
Tél. : (212) 754.19.66

A Paris :
Ambassade du Zaïre
32, Cours Albert 1er
75008 Paris — Tél. : (331) 225.57.50

A Bonn :
Ambassade du Zaïre
53, Bonn — Bad Godesberg
Im Meisengarten 133 — 632
Mehlem — Tél. : (49 22 21) 34.60.71

A Bruxelles :
Ambassade du Zaïre
24 - 30, rue Marie de Bourgogne
1040 Bruxelles — Tél. 13.66.10 - 13.10.90.

Les dossiers complets d'appels d'offres peuvent être achetés ou seront envoyés sur demande adressée à la direction des Approvisionnements de l'ONATRA, B.P. 16.696 à Kinshasa, moyennant une somme de 200,00 Z (deux cents Zaïres).

Le paiement sera comptant ou effectué par chèque de banque établi au nom de l'ONATRA.

Les offres seront adressées ou remises à
Monsieur le Président Délégué Général de l'ONATRA
Direction Générale B.P. 98 Kinshasa (Zaïre).

Elles devront lui parvenir sous peine de forclusion au plus tard le 17 octobre 1980 à 15 heures (heure locale).

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à cette même heure dans la salle des conférences du Président Délégué Général, Building Onatra — Boulevard du 30 Juin à Kinshasa (Zaïre).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

JAEGER

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 24 juin 1980 sous la présidence de M. Pierre Picard, président-directeur général.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1979 qui correspond en France, et plus encore à l'étranger, à une forte expansion du groupe dont le chiffre d'affaires consolidé a atteint 1 177 millions. Le bénéfice net consolidé s'est élevé à 29 millions 268 000 francs, et la marge brute d'autofinancement consolidée à 92 196 000 francs.

Après réévaluation et répartition des résultats, la situation nette du groupe, déduction faite des intérêts minoritaires, ressort à 224 377 000 francs.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1979 de la société mère qui se soldent par un bénéfice net de 14 236 000 francs, et dont la situation nette après réévaluation et après affectation d'une somme globale de 7 964 000 francs aux réserves, s'établit à 173 771 francs.

Elle a décidé la distribution d'un dividende net de 8 francs par action, ce qui correspond, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 4 francs, un revenu global unitaire de 12 francs.

Ce dividende sera mis en paiement le 15 juillet 1980 contre remise du coupon n° 62.

Dans son allocution, le président Picard a rappelé l'accord intervenu entre Matra et V.D.O., et la mise en place, fin juin 1979, de la société Plafinco, dont le capital est réparti paritairement entre Matra et V.D.O. et qui détient la majorité du capital de Jaeger.

Il a précisé qu'une modification fondamentale s'est produite dans la politique de diversification du groupe. Jaeger cédera en 1980 les participations qu'il détient dans le secteur de l'horlogerie domestique à la holding constitué par V.D.O. et Matra et poursuivra son expansion dans le domaine de l'électronique industrielle, abordant le marché de la régulation thermique, qui comporte d'importantes possibilités de développement liées aux économies d'énergie.

Dans le cadre de cette politique, Jaeger a pris récemment le contrôle de la société Sopac Régulation, et s'assurera prochainement une participation largement majoritaire dans la Compagnie Electrotechnique de Régulation.

Le mandat d'administrateur de M. Joseph Roos a été renouvelé. L'assemblée a ratifié les nominations de MM. Jean-Luc Lagardère, Yves Sabouret et Pierre Quetard qui avaient été cooptés en qualité d'administrateurs en cours d'exercice, en remplacement de MM. Gérard Desouches, Gérard Bauer et Jean-Jacques Bolli.

Les mandats des commissaires aux comptes de MM. Jacques Dreyer et François Capelo ont été également renouvelés par l'assemblée.

CIT - ALCATEL

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Ambroise Roux, le 18 juin 1980, ont approuvé les comptes de l'exercice 1979.

Ces comptes se soldent par un bénéfice net de 116 621 000 F, dont 20 970 000 F de plus-values nettes à long terme sur cessions d'immobilisations contre, pour l'exercice précédent, 96 045 000 F, dont 3 533 000 F de plus-values nettes à long terme.

Suivant les propositions du conseil, l'assemblée a décidé de répartir aux actionnaires une somme de 73 948 000 F, égale à celle qui a été distribuée pour l'exercice précédent.

Le revenu global par action est ainsi de 81 F, dont 54 F à titre de dividende et 27 F à titre d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal). Le dividende de l'exercice 1979 sera mis en paiement le 30 juin 1980 contre remise du coupon n° 16.

L'assemblée a autorisé le conseil pour une période de cinq ans à contracter, tant en France qu'à l'étranger, et sous forme d'obligations ou autrement, des emprunts pour un montant maximum de 500 millions de F.

Le résultat consolidé au 31 décembre 1979 s'élève, avant tout mouvement des provisions pour investissements, à 154,2 millions de F, contre 174 millions de F pour l'exercice précédent.

Le montant imputable aux filiales dans ce résultat est en hausse en dépit de l'incidence de la cession de la participation détenue par OPAGEP dans le capital de la Compagnie des machines Bull. En revanche, le montant apporté par CIT-Alcatel au résultat consolidé diminue de 24 %, compte tenu des charges de la reconversion industrielle liée à l'introduction accélérée des techniques numériques dans l'industrie des télécommunications et des efforts exceptionnels consentis pour assurer à la fois le développement de produits et services nouveaux et le renforcement des positions internationales.

Le cash-flow atteint 445,3 millions de francs en 1978 ; le cash-flow disponible après distribution s'élève à 363,9 millions de francs, dépassant largement les sommes nécessaires au financement des investissements.

Evoquant les résultats de l'entreprise au cours des premiers mois de l'exercice 1980, le président a donné des précisions sur l'évolution de l'activité du groupe CIT-Alcatel. Pour l'année entière, les perspectives favorables des filiales, engagées notamment dans les marchés porteurs de la télématique et de la bureautique et dont le chiffre d'affaires dépassera pour la première fois celui de CIT-Alcatel, devraient amener le chiffre d'affaires consolidé à progresser à un taux voisin de 15 %.

Enfin, l'assemblée générale a décidé d'appeler au conseil M. Pierre-Donatien Cot.

FONCINA

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'INVESTISSEMENT

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juin, tenue sous la présidence de M. Gérard Dexant, a approuvé les comptes de l'exercice 1979, qui font apparaître un bénéfice net de F 19 210 632, contre F 18 650 237 en 1978. Le taux d'augmentation faible provient des plus-values réalisées sur les cessions des appartements de Reims, qui ont été beaucoup plus importantes en 1978 qu'en 1979.

Elle a voté la distribution d'un dividende de F 10,30 (contre F 9,73), dont F 8,23 assujettis à l'impôt sur le revenu et F 2,07 exonérés. Il a été précisé que cette exonération, en l'état actuel de la législation fiscale, n'est acquise que pour les coupons encaissés au plus tard le 31 décembre 1980.

Ce dividende, représenté par les coupons n° 35 -A (de F 8,23) et 35 B (de F 2,07), sera mis en paiement le 28 juillet aux guichets des banques ci-après :

Banque Worms, Banque de gestion privée, Banque de l'Union occidentale, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse centrale des banques populaires et Banques populaires affiliées.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs, faite à titre provisoire par le conseil dans sa séance du 17 avril 1980, de la Banque Worms et de M. Patrick Leroy. Elle a également nommé comme administrateur M. Jean Meynial.

MANURHIN

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 17 juin 1980 sous la présidence de M. Spengler, a approuvé les comptes de la société, arrêtés au 31 décembre 1979. Les résolutions proposées à messieurs les actionnaires ont été approuvées.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1979, le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société, en hausse de 20,13 % par rapport à l'année précédente, totalise 874 millions 947 000 F, dont 64,22 % à l'exportation, contre 728 319 000 F, les comptes se soldant par un bénéfice net après impôts de 30 101 000 F, contre 20 622 000 F en 1978.

La marge brute d'autofinancement s'établit à 80 494 000 F après frais financiers, impôt et provisions sur comptes clients.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, en hausse de 27,85 % au cours du dernier exercice, s'est élevé à 1 263 529 000 F et se répartit comme suit :

Constructions mécaniques : 351 millions 990 000 ; Techniques militaires : 499 858 000 F ; Equipements pour l'industrie alimentaire, régulation électronique, plastiques renforcés, divers : 411 681 000 F.

Les comptes consolidés font ressortir une marge brute d'autofinancement consolidée de 122 100 000 F, contre 92 555 000 F en 1978, et un bénéfice net consolidé de 40 millions 625 000 F contre 28 496 000 F en 1978, soit un accroissement de 42,56 %.

Après approbation du bilan et des comptes, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la distribution d'un dividende net de 14 F, soit, avec l'avoir fiscal de 7 F, un revenu global de 21 F par action de 100 F nominal, contre un dividende net de 12 F et un revenu global de 18 F au titre de l'exercice précédent. Le paiement du dividende sera effectué contre remise du coupon n° 67 aux caisses de la société et aux guichets des banques accréditées, à partir du 1er juillet 1980.

Le chiffre d'affaires total des sociétés du groupe Manurhin, comprises dans le périmètre de consolidation au 31 mai 1980, s'élève à 586 millions de francs, en progression de 11,4 % sur celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Le carnet de commandes du groupe s'élève à environ 1 150 millions de francs. Compte tenu de cet aspect, a indiqué le président dans son allocution, de nouveaux progrès peuvent être escomptés pour l'exercice en cours. Il a fait état, par ailleurs, de l'heureuse évolution de la collaboration avec Matra, qui, de plus en plus étroite, verra l'exploitation progressive et systématique des capacités réunies des deux groupes, aussi bien dans les domaines militaires que civils.

Moët-Hennessy

L'assemblée générale des actionnaires, réunie à Paris, le 20 juin 1980, sous la présidence de M. Frédéric Chandon de Briailles, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1979.

Elle a fixé à 13 F par action le dividende de l'exercice, auquel s'ajoute un impôt payé d'avance (avoir fiscal) de 6,50 F, soit un dividende global de 19,50 F, en hausse de 24 %. Il est rappelé qu'un acompte sur dividende de 6 F a été payé en date du 4 février 1980. Le complément, soit 7 F, sera mis en paiement à partir du 7 juillet 1980, contre remise du coupon n° 28.

L'assemblée générale a également renouvelé, pour une période de six années, les mandats d'administrateurs de MM. Frédéric Chandon de Briailles et Geoffroy de Murard.

Le conseil d'administration, qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée, a renouvelé le mandat de président de M. Frédéric Chandon de Briailles.

Il a également maintenu M. Kilian Hennessy dans ses fonctions de vice-président.

La direction générale du groupe continuera donc à être ainsi constituée :

M. Frédéric Chandon de Briailles, président ;

M. Alain Chevalier, vice-président directeur général ;

M. Alain de Pracomtal, administrateur directeur général.

SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE FRANÇAISE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU TUNNEL ROUTIER SOUS LE MONT-BLANC

Réunie le 19 juin 1980, l'assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Edouard Balladur, a approuvé les comptes de l'exercice 1979.

Le capital de la société est passé de 44 millions de F à 139 millions de F. Il est réparti entre l'Etat, qui est majoritaire, le département de la Haute-Savoie, le département de l'Ain, le canton et la ville de Genève ainsi que divers établissements financiers suisses et français.

Afin d'assurer le financement de la construction de l'autoroute A 42 de Genève à Bellegarde, la société a émis un premier emprunt obligataire de 250 millions de F sur le marché, destiné à financer les travaux réalisés en 1980. Il lui restera à réaliser, après le 1er janvier 1981, un volume de travaux de l'ordre de 400 millions de F.

Le chiffre d'affaires représenté par les recettes du tunnel du mont Blanc et de l'autoroute blanche a progressé de 27 % par rapport à l'exercice précédent : il s'élève à 115 millions de F. Le bénéfice avant impôt, amortissement et provisions est, pour l'exercice 1979, de 58,70 millions de F, contre 39,78 millions de F en 1978, soit une augmentation de 47 %.

Le dividende distribué est de 6 F, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor, porte le revenu global à 9 F par action entièrement libérée.

D'ores et déjà, les frais de gestion du tunnel lui-même, les charges financières représentant le paiement des intérêts et l'amortissement des emprunts émis pour sa construction ne représentent que 36 % de ses recettes, ce qui a permis à la société d'assurer le financement de la construction de l'autoroute blanche de Genève au Fayet, et d'entreprendre celle de l'autoroute A 42 de Genève à Bellegarde. Cette dernière sera terminée en 1981.

Lorsque de son côté, la société Paris - Rhin - Rhône aura construit l'autoroute de Mâcon à Bellegarde, Paris sera reliée à Rome, à travers le tunnel du mont Blanc, par une autoroute pratiquement continue de 1 400 km.

CARNAUD S.A.

L'assemblée générale ordinaire, réunie sous la présidence de M. Jean Droulers, président du conseil de surveillance, a approuvé les comptes de l'exercice 1979.

Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 3 937 millions de F hors taxes, en progression de 13,4 %. La marge brute d'autofinancement est passée à 185,9 millions de F, en augmentation de 16 %, et le bénéfice net consolidé, intérêts des tiers exclus, a atteint 55,6 millions de F, contre 39,9 millions de F l'année précédente.

Société

Le bénéfice net s'établit à 46,9 millions de F, contre 18,4 millions de F en 1978. Ce résultat est obtenu après des variations de provisions, hors celle concernant l'impôt sur les sociétés, se traduisant par une réintégration nette de 10,1 millions de F. Ce bénéfice n'est pas comparable à celui de l'exercice précédent compte tenu des importantes modifications de structure intervenues au sein du groupe.

L'assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende de 10,50 F par action, dont 3,50 F d'avoir fiscal, en progression de 20 % ; le paiement en sera effectué à partir du 1er juillet 1980, contre remise du coupon n° 122.

L'assemblée a, d'autre part, renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de M. Jean Petin et celui de M. Pierre Celier ; elle a nommé M. Bernard Michel, membre de ce conseil.

M. Henri Thiebaud, président du directoire, a notamment déclaré à l'assemblée :

Métallurgie

Nos livraisons excèdent, à fin mai, de 20 %, les livraisons des cinq premiers mois de l'an dernier.

Les dispositions prises depuis deux ans pour améliorer la production de la Société des Forges de Basse-Indre portent aujourd'hui leurs fruits : à fin mai, la production est en augmentation de 22 % par rapport à celle de 1979 et la marge brute d'autofinancement consolidée est en hausse sensible sur celle de l'an dernier.

Emballage métallique

A fin avril, le chiffre d'affaires des usines, filiales et participations françaises est supérieur de 20 % à celui de 1979 à la même date, avec des ventes plus fortes que nos prévisions en emballages industriels. Le chiffre d'affaires consolidé de Carnaud Emballage marque une progression de 29 % avec, notamment, une forte croissance des ventes en Espagne.

Emballage plastique

Les bons résultats dégagés par Carnaud Kerplas dès 1979 se confirment pour les cinq premiers mois du présent exercice.

Le conseil d'administration de Carnaud Total Interplastic a porté à sa présidence M. Paul Lecrivain, en remplacement de M. Stéphane Luc-Belmont.

MAJORETTE (JOUETS)

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire, réunies sous la présidence de M. E. Veron, ont approuvé les comptes de l'exercice 1979.

L'assemblée ordinaire a décidé la mise en distribution d'un dividende unitaire exceptionnel de 62,50 francs, assorti d'un avoir fiscal de 31,25 francs, soit un revenu global de 93,75 francs.

Ce dividende absorbe 91 % du bénéfice de l'exercice qui s'est élevé à 12 279 621 francs ; il est payable contre remise du coupon n° 6.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, entre autres, de procéder :

— à une augmentation de capital par émission de 11 395 actions nouvelles à souscrire en numéraire, prix d'émission : 960 francs ;

— à une augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et réserves et l'émission de 193 715 actions nouvelles attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Dans son allocution, le président a notamment déclaré : « (...) ayant la possibilité d'attribuer une action gratuite pour une, nous avions intérêt à le faire, ne fût-ce que pour la répartition de la participation : une action trop lourde posant des problèmes sérieux pour cette répartition.

Nous soumettons à votre approbation aujourd'hui, des résolutions permettant de bénéficier de facilités fiscales exceptionnelles.

Il serait, à mon sens, infiniment dommage de ne pas en profiter. (...) »

Le chiffre d'affaires réalisé à fin mai 1980 est en progression de 30 % sur celui réalisé en 1979 à cette même date, dont :

— pour la France : + 12,50 % ;

— exportation : + 48 %.

Nous prévoyons, en 1980, un chiffre d'affaires de 160 millions de francs, soit une progression de 27 à 30 % sur 1979.

La situation financière devrait nous permettre d'annoncer, en fin d'année, la construction d'une quatrième unité de production.

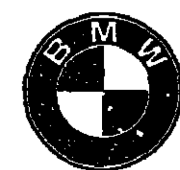


—Face à face avec BMW.—

La cote des BMW: vous êtes en dessous de la vérité.



Une BMW se revend mieux que n'importe quelle voiture. Le soin apporté à la fabrication, la qualité des matériaux utilisés, et la finition, la robustesse du moteur, font des BMW, des voitures recherchées. Les transactions au-dessus de la cote sont la preuve d'une supériorité de fait des BMW. De toutes les BMW.



16 modèles de 9 à 20 CV, à partir de 49 068 F.
(Tarif BMW en vigueur au 1.04.1980).
BMW France Informations : Tél. : (1) 664.13.13, poste 34 72.

Le plaisir de conduire.

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON & DE L'ACIER

ceca

EMPRUNT 14%
1980
DE F.400 000 000

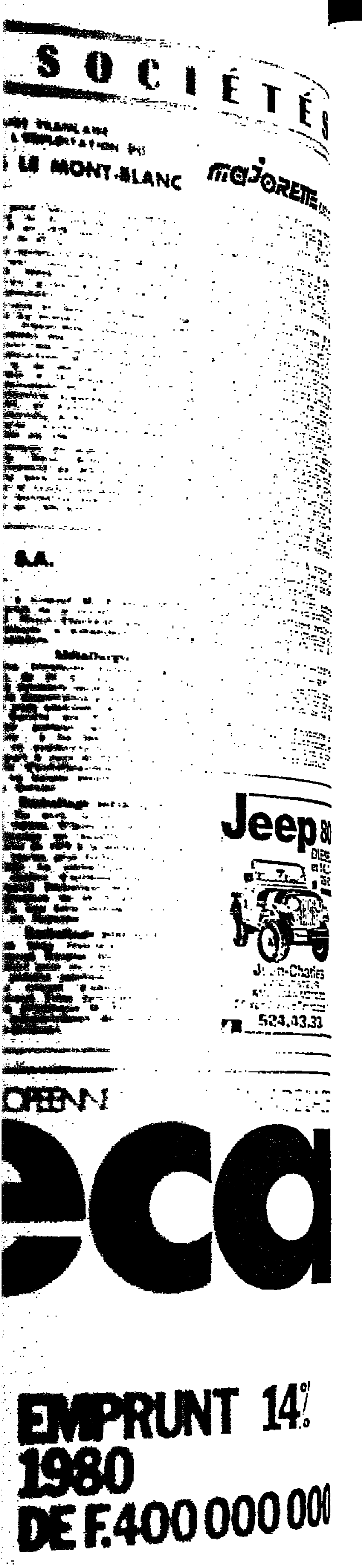
Emission au pair
de 200 000 obligations de F 2000 nominal

Durée : 12 ans
Jouissance : 1er juillet 1980
Intérêt annuel : F 280 par obligation
Amortissement obligatoire :
en 6 tranches sensiblement égales
– soit par remboursement au pair à la suite de tirages au sort le 1er juillet de chacune des années 1982-1984-1986-1988-1990-1992
– soit par rachats en Bourse.
Amortissement anticipé : possible par rachats en Bourse seulement.

Taux de rendement actuariel brut : 13,93%

L'admission à la Cote Officielle (Bourse de Paris) sera demandée dès la clôture de l'émission.

Balo du 23 juin 1980 - Une note d'information qui a reçu le visa COB n° 80-95 en date du 10 juin 1980 est tenue à la disposition du public.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 JUIN

Hausse de l'or et des actions

Les hausses de prix pétroliers, les bruits de bottes du côté de la Thaïlande (voir d'autre part) et, peut-être plus simplement, les caractéristiques techniques du marché ont permis une forte hausse du prix de l'or international. A Londres, l'once de 31,1 grammes, qui plafonnait aux alentours immédiats de 600 dollars l'once depuis des semaines, a fait un bond de près de 14 dollars, passant de 603 dollars mardi soir à 617,50 dollars au premier « fixing » de mercredi 25 juin.

A Paris, cette envolée a favorisé le lingot, qui est passé de 79 850 francs à 81 050 francs, puis 81 200 francs au dernier cours (615,25 dollars l'once). Seul le napoléon est resté à peu près stable à 690,10 francs, puis 691 francs (contre 690 francs). Les transactions visibles effectuées directement sur ce marché ont été évaluées à 21 millions de francs contre 7,5 millions la veille.

Cette forte hausse de l'or a eu deux conséquences immédiates sur le marché des actions : les emprunts indexés (7 % 73 et 4 1/2 % 73) se sont adjugé plus de 3 %, et les mines d'or ont enregistré les meilleures performances de la séance pour le secteur étranger (St-Helena, Harmony, Buffelsfontein, East Rand, etc., ont monté de 5 à 7 %).

Ailleurs, les valeurs françaises ont continué de faire preuve d'excellentes dispositions, et, sous la conduite persistante des pétroles, plus de 110 actions ont monté à terme (contre 60 baisses environ), permettant une nouvelle hausse de 0,7 % à l'indicateur instantané.

Parmi les titres les plus favorisés, citons UTA (+ 8,8 %), Majorette (+ 5,3 %), Creusot-Loire, A.O.F. et Labo. Bellon (+ 4 % en moyenne).

Au chapitre des baisses, seules celles de Paris-France, Kléber et Arjomari (— 3 à — 5 %) méritent d'être signalées.

LONDRES

Redressement

Après le repli des deux dernières séances, le Stock Exchange se redresse légèrement. Les fonds d'État prennent quelques points, tandis que les industrielles gagnent du terrain. Les pétroles sont irréguliers. Reprise des mines d'or, par solidarité avec le lingot.

Or (ouverture) (dollars) 617 50 contre 603

VALEURS	CLOTURE 24/6	COURS 25/6
Beecham	137 ..	148 ...
British Petroleum	366 ...	368 ...
Courtaulds	71 ...	73 ..
*De Beers	8 88	9 23
Imperial Chemical	378 ..	382 ...
Rio Tinto Zinc Cor	420 ..	421 ...
Shell	398 ..	402 ...
Vickers	128 ...	... ...
War Loan 3 1/2 %	32 7/8	33 ...
*West Driefontein	88 1/2	88 ...
*Western Holdings	61 3/4	64 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PRIMISTERES. — L'exercice 1979-1980, clos le 31 janvier 1980, s'est soldé par un bénéfice net comptable de 13,8 millions de francs (dont 8,9 millions de plus-values de cessions d'actifs) contre 7,9 millions (dont 5 millions de plus-values). Le dividende global a été fixé à 10,50 F contre 9 F.

JAEGER. — Le président, M. Pierre Picard, a annoncé que le chiffre d'affaires consolidé du groupe devrait atteindre autour de 1,4 milliard de francs en 1980 (contre 1,17 milliard en 1979).

CHARTER CONS. — L'exercice clos le 31 mars 1980 s'est soldé par un bénéfice net attribuable de 31,60 millions de livres contre 26,58 millions en 1979. Le dividende final a été fixé à 5 pence par action, soit un total annuel de 11,92857 pence contre 12,51493 pence un an plus tôt.

SOCIETE GENERALE DE MATERIEL EN LOCATION (G.M.L.). — Emission de 100 000 obligations de 500 F à taux variable (moyenne des taux moyens mensuels du marché monétaire au jour le jour, majorée de 10 % de sa valeur). Amortissement en huit ans.

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 26/6 ... 12 7/16 %

NEW-YORK

Nouvelle hausse modérée

Grâce, essentiellement, aux acquisitions des investisseurs institutionnels, les cours se sont globalement inscrits en hausse mardi à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a terminé en progrès de 3,49 points à 877,30.

Le volume des transactions a porté sur 37,73 millions d'actions (contre 34,18 millions), 567 « paquets » d'au moins 10 000 actions ayant été échangés (entre « institutionnels ») contre 429 « paquets » lundi.

Sur 1 885 valeurs cotées au Big Board, 857 ont monté, 592 ont reculé et 436 sont restées inchangées.

Pour les professionnels du marché, la hausse revêt surtout un caractère technique et pourrait subir rapidement un coup d'arrêt.

VALEURS	COURS 23/6	COURS 24/6
Alcoa	58 1/2	59 3/4
A.T.T.	52 3/4	53 1/8
Boeing	35 3/4	36 3/8
Chase Manhattan Bank	45 1/4	46 1/8
Du Pont de Nemours	41 7/8	42 3/8
Eastman Kodak	57 7/8	57 1/8
Exxon	68 1/8	68 1/4
Ford	23 7/8	24 1/2
General Electric	50 1/2	51 1/8
General Foods	30 1/2	30 5/8
General Motors	47 7/8	47 1/8
Goodyear	13 1/4	13 1/8
I.B.M.	58 7/8	58 1/4
I.T.T.	27 1/8	27 3/4
Kennecott	26 3/4	27 3/8
Mobil Oil	73 1/2	73 3/8
Pfizer	40 7/8	41 ...
Schlumberger	115 3/8	117 ...
Texaco	36 7/8	37 ...
U.A.L. Inc.	15 1/8	15 3/4
Union Carbide	43 5/8	43 3/4
U.S. Steel	19 3/8	19 1/2
Westinghouse	22 3/8	22 1/2
Xerox	55 7/8	56 3/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	23 juin	24 juin
Valeurs françaises	106	106,7
Valeurs étrangères	106,3	107,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	107,4	108

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24/6	25/6
1 dollar (en yens)	216 98	216 95

BOURSE DE PARIS - 25 JUIN - COMPTANT

[Cote du comptant (colonnes VALEURS, % du nom., % du coupon, Cours précéd., Dernier cours) non transcrite]

SICAV

[Cote des SICAV non transcrite]

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

[Cote du marché à terme (colonnes Compensation, VALEURS, Précéd. clôture, Premier cours, Dernier cours, Compt. premier cours) non transcrite]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/6	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 185	4 185	4 ..	4 210
Allemagne (100 DM)	232 180	232 030	226 ...	237 ...
Belgique (100 F)	14 513	14 505	13 950	14 650
Pays-Bas (100 fl.)	211 310	211 310	206	217 .
Danemark (100 krd)	74 890	74 890	71 500	76 500
Norvège (100 k)	84 520	84 500	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 590	9 580	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 903	4 902	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	251 150	250 600	244	256
Suède (100 krs)	98 510	98 470	95 .	101 500
Autriche (100 sch.)	32 670	32 680	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 859	5 849	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 385	8 385	8 200	9 100
Canada ($ can. 1)	3 573	3 585	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 894	1 895	1 800	1 900

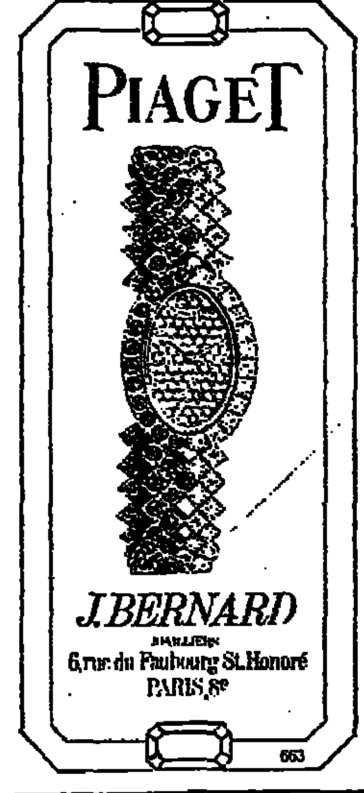
MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/6
Or fin (kilo en barre)	79850 ..	80750 ..
Or fin (en lingot)	79850 ..	81200 ..
Pièce française (20 fr.)	690 ..	691 .
Pièce française (10 fr.)	398	399 90
Pièce suisse (20 fr.)	547 ..	544 ..
Pièce latine (20 fr.)	516 .	527 ..
Souverain	712 80	720 20
Pièce de 20 dollars	2790 .	2800 40
Pièce de 10 dollars	1397	1394 .
Pièce de 5 dollars	850 .	... ..
Pièce de 50 pesos	3300 ..	3300 ..
Pièce de 10 florins	532 ..	527 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 25 juin 1980 a été tiré à 524 384 exemplaires.



AU CONSEIL DES MINISTRES

La réunion de Venise a « fait apparaître une vue convergente de l'action à mener pour résoudre les difficultés économiques »

Le président de la République a réuni le conseil des ministres mercredi 25 juin, au palais de l'Elysée. Au terme de la séance, le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● LA REVALORISATION DES PRESTATIONS FAMILIALES AU 1er JUILLET

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la famille et de la condition féminine, a présenté au Conseil la prochaine revalorisation des prestations familiales qui interviendra au 1er juillet 1980.

Les prestations familiales seront augmentées de 15,3 % le 1er juillet. Cette progression se mesure depuis la précédente revalorisation du 1er juillet 1979, sans tenir compte des mesures exceptionnelles intervenues en septembre 1979, en janvier et en février 1980 (aide aux enfants scolarisés, majoration du complément familial et supplément d'allocation logement).

Au-delà de la progression des prix, cette revalorisation permet une augmentation supplémentaire de 1,5 % au titre du pouvoir d'achat des prestations versées aux familles, conformément aux engagements du programme de Blois.

Comme l'a souhaité le président de la République, un effort particulier est prévu en faveur des familles nombreuses : à partir du troisième enfant, le montant des allocations familiales progressera, au 1er juillet, de près de 17 %, soit une augmentation de 3 % au-delà de l'évolution des prix, au titre du pouvoir d'achat.

Ainsi, le montant minimum des prestations familiales versées à une famille de trois enfants aura plus que doublé entre le 1er juillet 1977 et le 1er juillet 1980, passant de 575 F à 1 165 F

Au 1er juillet prochain, l'allocation de logement sera également revalorisée, de 17 % en moyenne, le forfait de charges pris en compte pour le calcul de cette allocation étant majoré de 30 %.

L'importance de ces diverses augmentations peut être illustrée par un exemple concret : une famille de trois enfants, dont un de plus de dix ans, disposant d'un salaire mensuel net de 5 000 F et payant un loyer mensuel de 800 F, reçoit aujourd'hui des prestations familiales qui s'élèvent à 1 377 F par mois. Ce montant sera porté à 1 600 F au 1er juillet prochain.

● CONSEIL DES COMMUNAUTÉS DES MINISTRES DES TRANSPORTS

Le ministre des transports a rendu compte du conseil des ministres des transports de la Communauté européenne tenu à Luxembourg le 24 juin.

Un accord général s'y est établi en faveur de l'initiative du président de la République afin de tenir à Paris, avant la fin de 1980, une conférence des ministres européens chargés des problèmes de sécurité maritime.

Réunissant à la fois les représentants d'Etats membres de la Communauté et d'autres Etats européens riverains de la mer du Nord et de la Méditerranée, cette conférence devra permettre d'accélérer l'entrée en vigueur ou de renforcer l'application effective des conventions internationales sur la sécurité et la circulation maritime au large de nos côtes.

Le président de la République a insisté sur la nécessité de parvenir, à travers cette initiative française, à une plus stricte prévention, notamment par l'élimination des navires dangereux et l'amélioration des règles et des équipements de circulation maritime, des pollutions telles que la Bretagne les a connues depuis quelques années.

Par ailleurs, les ministres des transports sont parvenus à un accord sur les dates d'entrée en vigueur de l'heure d'été, et sur le principe d'une harmonisation du permis de conduire au sein de la C.E.E. (Voir ci-contre.)

● L'ASSOUPLISSEMENT DU CONTROLE DES CHANGES

Sur proposition du ministre de l'économie, le conseil des ministres a adopté une série de dispositions visant à alléger le contrôle des changes. Ces mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la politique d'adaptation de l'économie française à l'environnement international, ont pour objet de faciliter la vie des entreprises et des particuliers. Elles ont été rendues possibles par la politique économique et financière du gouvernement, qui a notamment assuré une excellente tenue du franc sur le marché des changes. Compte tenu de l'instabilité de l'environnement financier international, la réglementation limitant les mouvements de capitaux à court terme *n'est cependant pas modifiée*.

Les dispositions adoptées visent essentiellement à favoriser la compétitivité des entreprises, notamment à l'exportation. Les entreprises exportatrices auront plus largement la possibilité d'ouvrir et *de faire* fonctionner des comptes directs à l'étranger. Les exportations françaises pourront, dans certaines limites, être réglées désormais par tout moyen de paiement, y compris *le chèque; le seuil de domiciliation* bancaire des opérations de commerce international sera relevé. D'autre part, les entreprises qui importent des matières premières pourront désormais se protéger contre les variations de cours en se couvrant à terme sans aucune limitation de durée.

En ce qui concerne les particuliers, le dispositif général actuel donne satisfaction. Divers régimes spécifiques seront cependant assouplis, notamment ceux relatifs aux transferts sans justification, aux *séjours d'études à l'étranger* et aux travailleurs frontaliers. (Voir ci-dessous.)

● L'APPLICATION DES MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS

Les ministres de l'agriculture et de l'intérieur ont rendu compte de l'application des mesures adoptées par le conseil des ministres du *9 janvier 1980*, en vue de renforcer le dispositif de prévention et de lutte contre les incendies de forêts en région méditerranéenne. (Lire p. 36).

Conformément à la volonté exprimée par le président de la République, ce dispositif a *été élaboré* en étroite concertation avec les élus.

Le gouvernement a constaté qu'il y avait une entière convergence entre les conclusions du rapport d'enquête de l'Assemblée nationale et les lignes directrices des mesures adoptées.

Au titre de la prévention, les dispositions adoptées sont les suivantes :

— L'effort d'équipement et d'entretien de la forêt a été accéléré, grâce à la constitution de quatre nouvelles unités de forestiers-sapeurs, à l'acquisition de matériel de débroussaillement aidée par l'Etat et à l'amélioration de l'accessibilité des massifs et de leur réseau de surveillance ;

— La réanimation agricole, pastorale et forestière des régions concernées est activement poursuivie, grâce à des opérations de réinstallation d'agriculteurs dans le zones destinées à constituer de grandes coupures pare-feu, ainsi qu'au lancement du programme communautaire de mise en valeur des ressources forestières. Ce programme comporte 880 millions de francs d'investissements à réaliser en cinq ans, et financés pour moitié par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Les mesures suivantes ont été adoptées pour améliorer le dispositif de lutte :

— L'organisation du commandement a été revue et renforcée ;

— Pendant les périodes à très haut risque météorologique, cent soixante-huit équipes, soit plus d'un millier d'hommes, seront placées en permanence aux endroits les plus exposés afin d'assurer une surveillance préventive et d'intervenir *dès le début des feux ;*

— Deux DC 6 et six avions de première intervention renforcent le nombre des bombardiers d'eau qui est ainsi porté à vingt-cinq appareils dont douze « Canadair » ;

— *Avec l'aide de l'Etat, deux cents* véhicules terrestres nouveaux ont été acquis par les collectivités ;

— Quatorze unités militaires spécialisées *représentant mille cinq* cents hommes ont été spécialement formées et équipées pour les missions contre les feux de forêts. Par ailleurs, les trois quarts des personnels d'intervention des services *du ministère de l'agriculture et de* l'Office national des forêts resteront en service durant l'été.

L'ensemble de ces mesures représente le doublement de l'effort financier de l'Etat en vue de la prévention et de la lutte contre les feux de forêts méditerranéennes.

Il ne produira son plein effet que si l'ensemble de la population sédentaire ou estivale participe à cette lutte en évitant les imprudences.

(Voir page 36.)

● LE SOMMET DE VENISE

Le président de la République a informé le Conseil des ministres des résultats du sommet économique des sept pays industrialisés, qui s'est tenu à Venise, les 22 et 23 juin 1980.

La réunion de Venise, qui a marqué un incontestable progrès dans la suite de ces rencontres périodiques, a fait apparaître une vue convergente de l'action à conduire pour résoudre les difficultés économiques du monde actuel.

Une résolution particulièrement importante a été prise, celle de rompre le lien entre la consommation de pétrole et la croissance économique, et d'adopter une stratégie détaillée permettant d'atteindre ce résultat d'ici à 1990. Il a été affirmé que la responsabilité collective de l'aide et des diverses contributions au développement devait être équitablement partagée par tous les pays du monde, et devait conduire à une réflexion à cet égard.

Les sept chefs d'Etat ou de gouvernement, en raison de la situation politique internationale, y ont exceptionnellement consacré une partie de leurs travaux, conduisant à la publication de déclarations communes.

Le président de la République a demandé au ministre des affaires étrangères d'informer des résultats de la conférence ceux des Etats européens qui ne sont pas directement informés par les soins de la présidence de la Communauté, et notamment *la* Grèce, l'Espagne, le Portugal et les Etats scandinaves.

∴

Le conseil des ministres a également modifié le décret relatif aux maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé, entendu une communication du garde des sceaux sur la conférence des ministres de la justice des Communautés européennes *qui a eu lieu à Rome le 19 juin* et une communication du ministre de la santé sur le bilan de la généralisation de la Sécurité sociale et une communication du ministre de l'industrie sur le *marché pétrolier français.*

Le contrôle des changes est assoupli pour les entreprises et les particuliers

Un certain nombre de mesures destinées à alléger le contrôle des changes en faveur des entreprises et des particuliers ont été adoptées au conseil des *ministres* du 25 juin.

● EN CE QUI CONCERNE LES ENTREPRISES, la mesure principale est la suppression de toute limitation de durée pour les couvertures de change à terme sur les achats de matières premières, alors qu'actuellement cette durée est *fixée* à six ou douze mois suivant les produits. Cette suppression était réclamée par les entreprises qui ne pouvaient se protéger contre les fluctuations des *cours* des matières premières *importées, parfois assez violentes,* comme peuvent le faire leurs concurrents étrangers.

Il s'agit là d'une décision d'une grande importance, dans la mesure où elle constitue un *pari* sur le bon *usage* que les entreprises feront de cette liberté, des achats anticipés de matières premières étant susceptibles *d'accentuer* les mouvements de change au cas où notre monnaie serait menacée.

Une *autre mesure* importante est l'augmentation du montant au-dessus duquel les opérations d'importation et d'exportation doivent être domiciliées *dans une banque*, porté de 50 000 francs à 125 000 francs.

Il en résultera un allégement substantiel des formalités administratives puisqu'il réduira de moitié le nombre des opérations soumises à domiciliation. En outre, les entreprises qui ont déjà l'autorisation des comptes directs à l'étranger leur permettant de centraliser dans chaque pays leurs recettes à l'exportation pourront en utiliser 5 % au règlement des dépenses locales. Enfin, le règlement des exportations par chèque (et non par virement bancaire) sera autorisé pour toute opération *intérieure à 50 000 francs.*

● POUR LES PARTICULIERS, si le plafond de 5 000 F par voyage pour l'allocation des touristes n'est pas *modifié*, un certain nombre d'assouplissemens ou de mises à jour ont été décidés.

— 3 000 F contre 1 500 F pour les transferts sans justification.

— 5 000 F contre 2 000 F pour l'allocation mensuelle pour séjour d'études à l'étranger (10 000 F pour *les ménages*).

— 2 000 F contre 1 000 F pour le plafond hebdomadaire de retrait en espèces à l'étranger au moyen d'une carte de crédit.

Les travailleurs frontaliers, qui auparavant devaient rapatrier leurs salaires perçus à l'étranger sauf 900 *francs* par mois, pourraient ne pas rapatrier *« la part nécessaire au règlement de leurs dépenses courantes dans le pays »*, ce qui leur permet pratiquement de tout faire.

Enfin, pour les investissements directs à l'étranger, effectués par les entreprises, le seuil de dispense *d'autorisation est porté de 3 millions* de francs à 5 millions de francs. D'autres mesures plus accessoires *ont été* adoptées, intéressant la *banque et les non-résidents.*

● *A Vitoria* dans la province d'Alava, en Espagne, un dirigeant de l'entreprise Michelin, M. Helgueta, a été assassiné ce mercredi 25 juin, d'une balle de pistolet tirée à bout portant dans la nuque par un jeune homme, qui a réussi à prendre la fuite.

En 1979, deux dirigeants de Michelin avaient été enlevés par l'organisation séparatiste basque ETA militaire.

● *Le compositeur Marc Fontenoy* est mort, le 19 juin, aux Etats-Unis, à l'âge de soixante-dix ans, a-t-on appris, mardi, à Paris.

[De son vrai nom Alexandre Schwab, né en Russie le 23 avril 1910, Marc Fontenoy avait écrit en France, dans les années 40 et 50, la musique de dizaines de chansons interprétées par Maurice Chevalier *(A la française)*, Bourvil *(le Pêcheur au bord de l'eau)*, André Claveau *(le Petit Train, la Petite Diligence)*, Tino Rossi *(le Bateau de Tahiti)*, Dalida *(Buenas noches mi amor)*, Annie Cordy *(la Fille du cowboy)*. Il était le beau-frère du chansonnier Jean Valton, mort récemment *(le Monde* du 24 juin).

Les décisions des ministres des transports des Neuf

● Fixation des dates pour l'heure d'été en 1981 et 1982
● *Un permis pour tous les automobilistes européens*

Le conseil des ministres des transports des *Neuf* s'est mis d'accord, le *mardi* 24 juin, sur la date de début de l'heure d'été dans les pays de la Communauté européenne. Les dates choisies sont le 29 mars en 1981 et le 28 mars en 1982. On changera alors les horloges à 1 heure du matin (heure G.M.T., c'est-à-dire 1 heure locale au *Royaume-Uni* et en Irlande et à 2 heures du matin, heure locale, dans les Etats membres continentaux).

Le conseil n'a toutefois pas réussi *à s'entendre sur la fin de l'heure* d'été. Les dates choisies sont le 17 septembre 1981 et le 26 septembre 1982 en Allemagne fédérale, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg ; le 25 octobre 1981 et le 24 octobre 1982 au Royaume-Uni et en Irlande.

Les ministres des transports des Neuf se sont, d'autre part, mis d'accord sur la reconnaissance mutuelle des permis de *conduire toutes* catégories à partir du 1er janvier 1983. Tout ressortissant d'un Etat membre changeant de pays de résidence à l'intérieur de la Communauté pourra circuler durant un an avec son permis national. Après ce délai, le permis du pays de résidence lui sera automatiquement remis sans formalités, c'est-à-dire sans examen et sans *visite médicale.*

A partir du 1er janvier 1983, les permis de la Communauté seront établis selon un nouveau modèle communautaire : permis rose avec, sur la *page de garde*, les mentions « Permis de conduire dans toutes les langues de la Communauté ». Les anciens permis resteront tous valables. Quant à un véritable permis de conduire européen, c'est là un objectif final dont la date n'a pas encore été précisée, encore que l'on parle de 1986.

Les ministres des transports ont demandé à la Commission des Communautés européennes *d'étudier* les *tarifs aériens en Europe, que divers* milieux considèrent comme trop élevés. La Commission devra se prononcer sur les arguments favorables ou non à une libéralisation *du trafic aérien en Europe, en ayant* à l'esprit l'exemple de l'homme d'affaires britannique, Sir Freddie Laker, qui a ouvert la voie à la baisse tarifaire sur l'Atlantique nord en inaugurant un « train du ciel » entre Londres et New-York.

A cet égard, la Grande-Bretagne, a, pour sa part, distribué aux Etats membres un document plaidant pour une réduction des tarifs aériens. A son avis, si sur les vols intérieurs les compagnies se contentent de couvrir leurs frais d'exploitation, ce n'est pas le cas sur les vols internationaux.

Le conseil a souhaité également une amélioration des services offerts aux passagers, une diminution du temps d'attente aux aéroports, une meilleure organisation des transits et *l'interdiction* du « surbooking », pratique qui consiste à accorder plus de réservations qu'il n'y a de places.

A Limoges
DEUX IMPORTANTS GARAGES SONT CONDAMNÉS POUR AVOIR VENDU DES VOITURES D'OCCASION AU COMPTEUR « ALLÉGÉ »

(De notre correspondant.)

Limoges. — Sur plainte de l'Union féminine civique et sociale, et à la suite d'une enquête du service de la répression des fraudes, deux garagistes ont comparu devant le tribunal de grande instance de Limoges. Ils étaient poursuivis pour avoir « maquillé » vingt-deux compteurs de voitures « allégés » d'environ 20 000 kilomètres chacun.

Des véhicules provenant d'une société de location avaient été vendus comme de première main. Quatorze acheteurs ont apporté leur témoignage aux agents de la répression des fraudes : deux d'entre eux avaient découvert que les voitures vendues avaient été accidentées. Les deux garagistes, M. Georges Place, cinquante-deux ans, et M. R. Lambert, soixante-trois ans, ont été condamnés respectivement à *30 000* et à 2 000 francs d'amende, à la publication du jugement dans les quotidiens locaux et à son affichage pendant trois mois à l'entrée des garages concernés.

M. Place est le responsable de la succursale de la régie Renault à Limoges. Quant à M. Lambert, aujourd'hui en retraite, il dirigeait, à l'époque des faits, il y a un peu plus d'un an, les Grands Garages du Limousin, concessionnaire Peugeot.

La partie civile a obtenu, quant à elle, 22 300 F de dommages-intérêts.

● *Les douaniers de l'aéroport d'Orly* ont saisi, mardi 24 juin, 43 kilos de chanvre indien dans les bagages du premier secrétaire de l'ambassade du Cameroun au Zaïre, *M. Joseph Mbiandjeu*, âgé de quarante-huit ans. Ce dernier a déclaré qu'il ignorait ce que contenaient ses bagages.

COURCHEVEL
PLACES DISPONIBLES
du 7 juillet au 30 août
STAGES DE TENNIS
OFFICE DU TOURISME
73120 COURCHEVEL
Tél. : 79 08 00 29.

ANGLAIS
FRANÇAIS
POUR ÉTRANGERS
Cours Intensifs d'Eté
Quartier Opéra
Tél. 770.99.50/51



Réty
solde
50 % sur toute sa collection
HOMMES et FEMMES
54 Fg St-Honoré, de 10 h à 19 h
FEMMES
Galerie du Claridge
74 Champs-Elysées, de 10 h à 21 h

SOLDES D'ETE
du 27 juin au 12 juillet
NICOLL
La tradition anglaise du vêtement
à Paris, 29 rue Tronchet, depuis 1820

A B C D E F G